

Université de Montréal

Au-delà du sens commun :
Reconsidérer la vulnérabilité de femmes réfugiées en
provenance de Syrie détenant la responsabilité principale
du soutien de leur famille au Québec et au Liban

par Myriam Richard

École de travail social
Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté
en vue de l'obtention du grade de maîtrise
en service social

Décembre 2019

© Myriam Richard, 2019

Université de Montréal
Faculté des arts et des sciences
École de travail social

Ce mémoire intitulé

Au-delà du sens commun :

**Reconsidérer la vulnérabilité de femmes réfugiées en provenance de Syrie détenant la
responsabilité principale du soutien de leur famille au Québec et au Liban**

Présenté par

Myriam Richard

A été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Woo Jin Edward Lee

Président-rapporteur

Roxane Caron

Directrice de recherche

Dominique Damant

Membre du jury

Résumé

Ce mémoire de maîtrise en travail social porte sur les expériences de femmes réfugiées en provenance de Syrie détenant la responsabilité principale du soutien financier et des soins au quotidien de leur famille au Québec/Canada et au Liban. Le questionnement au cœur de cette recherche est issu du constat que les femmes qui assument cette responsabilité en contexte d'exil sont le plus souvent ciblées comme étant d'emblée vulnérables par les instances de gouvernance de la migration forcée, sans que l'on sache toutefois très bien comment elles vivent réellement ces réalités (Freedman, 2017). Bien qu'elle s'avère une des pierres angulaires du système de protection des personnes réfugiées, la vulnérabilité des femmes réfugiées fait rarement l'objet d'une définition en dehors du sens commun l'associant au risque d'être blessée. L'approche féministe transnationale (Mohanty, 2003; Zeweri, 2017; McLaren, 2017) a été mobilisée dans le cadre d'une démarche qualitative de type exploratoire se basant sur 12 entrevues de type récits de vie effectuées avec des femmes réfugiées détenant la responsabilité principale du soutien financier et des soins au quotidien de leur famille (5 au Québec et 7 au Liban). Elle visait d'une part à documenter leurs expériences et d'autre part à reconsidérer la notion de vulnérabilité au-delà du sens commun, en analysant leurs récits à travers le prisme du concept de vulnérabilité ambivalente (Oliviero, 2016). Les résultats de la recherche ont clairement démontré que les femmes rencontrées doivent faire face à de nombreuses formes de violences et de marginalisations, mais qu'elles sont également exposées à des opportunités transformatrices et à des expériences qui s'inscrivent dans la continuité de leurs trajectoires de vie (Oliviero, 2016; Grace, 2018; Zeweri, 2017). L'impact de la migration sur les dynamiques familiales est ressorti comme élément central de leurs préoccupations et fait l'objet d'un article scientifique présentant les résultats de recherche (à soumettre). Les femmes ont mentionné se sentir responsables d'agir pour soutenir et protéger les membres de leur famille et elles-mêmes, induisant ainsi qu'elles doivent, mais aussi qu'elles peuvent faire quelque chose pour faire face aux conditions de la migration forcée. En cela, leurs témoignages s'éloignaient des conceptions victimisantes et de celles qui réduisent leurs expériences à la précarité socioéconomique induites par la notion de vulnérabilité de sens commun. La reconnaissance de la polysémie de leurs expériences gagnerait à être mise au cœur des représentations académiques, médiatiques et politiques des femmes

réfugiées, mais aussi du développement de pratiques de protection et d'accompagnement solidaires qui placent au centre le respect de leur humanité et de leur dignité pleines et entières.

Mots-clés : Femmes réfugiées, responsabilité du soutien de la famille, vulnérabilité, féminisme transnational, récits de vie, Syrie, Liban, Québec.

Abstract

This Master's thesis in Social Work focuses on the experiences of refugee women coming from Syria, who are holding the main financial and caring responsibility of supporting their family in Quebec/Canada and in Lebanon. Women who hold this responsibility in exile are often seen as being *de facto* vulnerable by organizations that are in charge of the global management of forced migration, although what women experience concretely in these situations remains unclear (Freedman, 2017). Despite being a corner stone of the refugee protection system, vulnerability doesn't appear to be defined beyond common sense conceptions - to be susceptible to harm. A transnational feminist approach (Mohanty, 2003; Zeweri, 2017; McLaren, 2017) is at the core of the analysis of the "life story" interviews that were conducted with 12 women holding the main responsibility of supporting their family (5 in Quebec, 7 in Lebanon). More specifically, their testimonies were analyzed through the conceptual lens of ambivalent vulnerability (Oliviero, 2016) in order to document their experiences, as well as to reconsider the notion of vulnerability beyond its common sense assumptions. The women who participated in this research were undoubtedly facing various forms of violence and marginalization, but they also turned out to be exposed to a series of transformative opportunities and experiences inscribed in the continuity of their life trajectories (Oliviero, 2016; Grace, 2018; Zeweri, 2017). The impact of forced migration on family dynamics was at the core of their testimonies and was chosen as the main theme used to illustrate the wide spectrum of their experiences through a scientific article (to be submitted). They said they felt responsible to take action to support and to protect their family members and themselves, implying that they don't only have to do so, but that they also feel like they can also do something to face the conditions of their life in exile. Their testimonies diverged from representations of their vulnerability, focusing mainly on victimization and socio-economic precarity. This research shows that the acknowledgment of the polysemic character of their realities should be put at the core of academic, humanitarian and political representations of refugee women's experiences. It could thus inform the development of protection and support practices anchored in solidarity, as well as full respect of refugee women's humanity and dignity.

Keywords : Refugee women, responsibility of supporting the family, vulnerability, transnational feminism, life stories, Syria, Lebanon, Quebec.

Table des matières

RÉSUMÉ	I
ABSTRACT	III
TABLE DES MATIÈRES	V
LISTE DES FIGURES	IX
LISTE DES SIGLES	X
REMERCIEMENTS	XII
AVANT-PROPOS	XIV
INTRODUCTION	1
PROBLÉMATIQUE	4
1. LA MIGRATION FORCÉE : UNE SITUATION SANS PRÉCÉDENT À L'ÉCHELLE MONDIALE.....	4
1.1. <i>La féminisation des migrations forcées</i>	6
1.2. <i>Le conflit syrien et la migration forcée des personnes réfugiées en bref</i>	9
1.2.1. <i>Le déplacement vers les pays limitrophes : l'exemple du Liban</i>	15
1.2.2. <i>Le déplacement vers un pays de réinstallation : l'exemple du Canada/Québec</i>	19
2. LA GOUVERNANCE MONDIALE DES MIGRATIONS FORCÉES.....	24
2.1. <i>Le droit d'asile et la Convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugiés</i>	24
2.2. <i>Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)</i>	27
2.2.1. <i>Les 3 solutions durables du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)</i>	28
2.2.2. <i>L'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNWRA)</i>	33
2.3. <i>Les mécanismes de protection spécifiques des femmes et des filles réfugiées</i>	38
3. LA VULNÉRABILITÉ : PIERRE ANGULAIRE DU SYSTÈME DE PROTECTION DES PERSONNES RÉFUGIÉES.....	42
3.1. <i>Une situation de vulnérabilité spécifique : les femmes détenant la responsabilité principale du soutien de leur famille</i>	44
4. QUESTIONS DE RECHERCHE ET PERTINENCE DU MÉMOIRE POUR LE TRAVAIL SOCIAL.....	47
4.1. <i>Questions de recherche</i>	47
4.2. <i>Pertinence du mémoire pour le travail social</i>	47
CHAPITRE 2 : CADRE THÉORIQUE	50
1. APPROCHE THÉORIQUE : LE FÉMINISME TRANSNATIONAL.....	50

1.1.	<i>Principales considérations théoriques pertinentes à la compréhension des expériences des femmes réfugiées</i>	51
1.1.1.	Le concept de transnationalisme : une volonté de conceptualiser les transformations des phénomènes migratoires en lien avec la souveraineté de l'État-nation et la mondialisation.....	52
1.1.2.	Émergence des théories féministes transnationales et ancrage dans l'action des mouvements féministes	54
1.1.3.	L'apport des White Studies et la critique de l'universalité des sujets blancs.....	56
1.1.4.	L'importance des théories féministes intersectionnelles pour la reconnaissance et la compréhension de la complexité des expériences vécues	57
1.1.5.	L'apport des théories féministes postcoloniales pour la réflexion féministe transnationale sur l'éclatement de la répartition des lieux de pouvoir et leur diversité interne	58
1.1.6.	Une critique des mouvements féministes universalistes ancrés dans la pensée capitaliste et néolibérale	60
1.2.	<i>La pertinence du féminisme transnational pour le travail social</i>	64
2.	CADRE CONCEPTUEL : LA VULNÉRABILITÉ DES FEMMES RÉFUGIÉES DÉTENANT LA RESPONSABILITÉ PRINCIPALE DU SOUTIEN DE LEUR FAMILLE.....	67
2.1.	<i>La vulnérabilité ontologique</i>	69
2.2.	<i>La vulnérabilité situationnelle et relationnelle</i>	72
2.3.	<i>La vulnérabilité ambivalente ou l'importance d'une compréhension élargie de la vulnérabilité</i> ...	75
2.4.	<i>La reconnaissance ciblée du genre comme critère de compréhension de la vulnérabilité des femmes réfugiées détenant la responsabilité du soutien de leur famille</i>	80
	CHAPITRE 3: CADRE MÉTHODOLOGIQUE	82
1.	CONTEXTE ET OBJECTIFS DU PROJET DE RECHERCHE « FEMME, SYRIENNE ET RÉFUGIÉE : ÊTRE ET DEVENIR. PERSPECTIVE TRANSNATIONALE SUR LES APPARTENANCES IDENTITAIRES ET LES PARCOURS DE REFUGE DE FEMMES RÉFUGIÉES SYRIENNES AU QUÉBEC ET AU LIBAN »	82
1.2.	<i>Mon rôle dans le projet de recherche principal</i>	83
1.3.	<i>Objectifs spécifiques du mémoire</i>	84
1.4.	<i>Approche privilégiée : approche qualitative exploratoire</i>	84
1.5.	<i>Terrain de recherche transnational : Liban et Québec</i>	87
1.6.	<i>Profil des participantes et critères d'inclusion dans la recherche</i>	89
1.7.	<i>Recrutement</i>	92
1.8.	<i>Méthode de collecte des données : le récit de vie</i>	94
1.8.1.1.	La conception thématique du récit de vie	95
1.8.1.2.	La conception chronologique du récit de vie.....	96
1.9.	<i>Méthode d'analyse des données</i>	99

1.10.	<i>Limites de la recherche</i>	101
1.11.	<i>Considérations éthiques</i>	103
CHAPITRE 4 – RÉSULTATS		108
PRÉSENTATION DE L’ARTICLE :	108
RÉSUMÉ DE L’ARTICLE :	109
INTRODUCTION		110
PROBLÉMATIQUE		111
CADRE THÉORIQUE.....		113
<i>Au-delà du sens commun : les multiples conceptualisations de la vulnérabilité</i>		114
CADRE MÉTHODOLOGIQUE		117
PRÉSENTATION DES RÉSULTATS		122
<i>Des sources de difficultés et d’adversité</i>		122
<i>Des sources d’opportunités transformatrices</i>		130
<i>Des éléments de continuité dans les trajectoires de vie</i>		135
ÉLÉMENTS DE DISCUSSION AUTOUR DE L’APPORT DE L’APPROCHE FÉMINISTE TRANSNATIONALE À L’ANALYSE DES RÉCITS DES FEMMES RÉFUGIÉES RENCONTRÉES AU QUÉBEC ET AU LIBAN.....		138
ÉLÉMENTS DE CONCLUSION		140
CHAPITRE 5 - DISCUSSION		143
1.	COMMENT LES FEMMES RÉFUGIÉES EN PROVENANCE DE SYRIE DÉTENANT LA RESPONSABILITÉ PRINCIPALE DU SOUTIEN DE LEUR FAMILLE FONT-ELLES L’EXPÉRIENCE DE LEUR SITUATION AU QUÉBEC ET AU LIBAN?.....	144
2.	QUELS ÉLÉMENTS DE DIFFICULTÉS, D’OPPORTUNITÉS TRANSFORMATRICES ET DE CONTINUITÉS ÉMERGENT DU RÉCIT DE LEURS EXPÉRIENCES EN TANT QUE FEMMES RÉFUGIÉES DÉTENANT LA RESPONSABILITÉ PRINCIPALE DU SOUTIEN DE LEUR FAMILLE?.....	146
2.1.	<i>Des sources de difficultés et d’adversité</i>	147
2.2.	<i>Des sources d’opportunités transformatrices</i>	151
2.3.	<i>Des éléments de continuité dans les trajectoires de vie</i>	153
3.	UNE ANALYSE DES RÉSULTATS À TRAVERS LE PRISME DE L’APPROCHE FÉMINISTE TRANSNATIONALE.....	154
4.	RETOUR SUR LE PARCOURS DE RECHERCHE.....	157
5.	ÉLÉMENTS DE DISCUSSION POUR LA PRATIQUE ET LES RECHERCHES FUTURES.....	160
5.1.	<i>Implications pour la recherche</i>	160
5.2.	<i>Implications pour la pratique</i>	163
CONCLUSION		166
RÉFÉRENCES		171

ANNEXE A – LIGNE DU TEMPS DES PRINCIPAUX DÉPLACEMENTS DE POPULATION EN DEHORS DES FRONTIÈRES DE LA SYRIE (2011-2019)	I
ANNEXE B – CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES DES DOUZE (12) FEMMES RENCONTRÉES	IV
ANNEXE C - RÉCITS SYNTHÉTISÉS DES FEMMES RENCONTRÉES AU LIBAN ET AU QUÉBEC	VII
ANNEXE D - AFFICHE DE RECRUTEMENT DU PROJET PRINCIPAL (QUÉBEC).....	XXII
ANNEXE E – GUIDE D’ENTRETIEN (QUÉBEC ET LIBAN).....	XXIV
ANNEXE F - CONSENTEMENT À LA CONFIDENTIALITÉ DES INTERPRÈTES (QUÉBEC ET LIBAN)	XXVIII

Liste des figures

Figure 1. Progression du nombre de personnes réfugiées syriennes entre 2015 et 2018..... 11

Liste des sigles

CISR : Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada

HCR : Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

IDC : International Detention Committee

IRCC : Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada

MIDI : Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion

OIM : Organisation internationale pour les migrations

ONG : Organisation non gouvernementale

ONU : Organisations des Nations Unies

RPCE : Réfugiés pris en charge par l'État

TCRI : Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes

UNICEF : United Nations of International Children's Emergency Fund (Fonds des Nations Unies pour l'enfance)

UNWRA : United Nations Relief and Works Agency for Palestine Refugees in the Near East (Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient)

VaSyR : Vulnerability Assessment of Syrian Refugees in Lebanon

WFP: World Food Program (Programme alimentaire Mondial)

*Ce mémoire est dédié à toutes les personnes qui déploient quotidiennement leur force de vivre
pour faire face aux mille et une réalités du déplacement.*

Remerciements

Mes premiers remerciements vont aux femmes qui ont si généreusement et si courageusement partagé leur histoire avec moi au Québec et au Liban. J'espère que ce mémoire saura rendre justice à la profondeur et à la richesse de votre humanité, à votre incomparable force de vivre et à votre courage sans borne. *Shukran ktir* !

Mes plus chaleureux remerciements vont ensuite à ma directrice de recherche et ma comparse, Roxane Caron, celle sans qui toute cette aventure n'aurait jamais eu lieu, celle qui m'a redonné goût et confiance envers le milieu académique. Tu as su m'accompagner et me guider avec finesse et authenticité tout au long de cette aventure. Ces quelques mots ne peuvent exprimer la profondeur de mon appréciation et de ma gratitude pour toutes les heures passées à échanger ensemble autour d'un bon latté, que ce soit dans Villeray, à Gemayze ou à Reykjavik. Merci de ta confiance, de ton respect et de ta patience envers mon travail. Merci de m'avoir soutenue financièrement et de m'avoir fait une place de choix dans le projet recherche au sein duquel ce mémoire s'inscrit. Je te suis tellement reconnaissante d'avoir ouvert les portes de ton univers de recherche. Je deviens constamment une meilleure personne et une meilleure chercheuse à ton contact.

Ce projet ne serait pas non plus le même sans l'apport inestimable des interprètes qui ont été ma voix et mes oreilles auprès des femmes! Nouhad, Myriam, Samah et Nathalie, votre humanité, votre respect et votre empathie pour les récits des femmes que nous avons rencontrées ont su transmettre et donner un sens qui va bien au-delà des mots. Mille mercis!

My most sincere gratitude also goes to Kholoud Al Hussein and her family, who opened up the doors of their home to me during my stay in Lebanon. Mama, you are a source of infinite inspiration, courage and wisdom coming straight from the heart!

J'aimerais aussi remercier une autre femme exceptionnelle, ma mère Lynda Lefebvre. Ta force de vivre, ton énergie et ton éthique de travail à toute épreuve m'ont donné les bases solides qui m'insufflent le courage d'aller toujours un peu plus loin (même si c'est parfois un peu trop loin à ton goût)!

Un gros merci à mes amies les plus proches, pour les nombreuses heures de conversations sérieuses ou pas du tout, et pour votre présence dans les moments où je doutais de tout. Isabelle, Nathalie, Ève-Marie, Daisy, Florence, Jennifer et Audrey, la passion et la sensibilité qui vous habitent chacune à votre manière sont une source d'inspiration et de réconfort inestimable.

Ma gratitude va également à mon père Roland Richard et à mon beau-père Jean Couture, qui ont toujours su, chacun à leur manière, être là pour m'écouter et démontrer une confiance indéfectible en mes capacités.

My dearest thanks finally go to the man of my heart, Karl-Nicolas Lindenlaub. You inspire me and remind me every day that intelligence comes from the heart first and foremost, and that when it is combined with knowledge, and purpose, everything is possible. Your thoughtful historical and political insights on the Middle East, as well as your indefectible loving and emboldening presence contributed greatly to the achievement of this project.

Je tiens à reconnaître l'apport financier essentiel du Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (CRSH) pour l'octroi d'une bourse de recherche ainsi que la Maison Internationale de l'Université de Montréal et la Faculté des études supérieures et postdoctorales de l'Université de Montréal pour les bourses de mobilité et de diffusion des résultats de recherche.

Avant-propos

Pas un jour ne passe sans que la question migratoire ne fasse les manchettes. On annonce sur toutes les tribunes que le nombre de personnes déracinées a presque doublé depuis dix ans à l'échelle de la planète, pour atteindre près de 71 millions en 2018 (HCR, 2019). Jamais la « mise en visibilité » des personnes fuyant les conflits armés, les catastrophes climatiques ou encore des conditions de vie qui leur sont devenues intolérables n'a été aussi importante. Peu de représentations médiatiques et politiques vont toutefois au-delà des enjeux sécuritaires (les personnes sont vues comme des menaces), identitaires (leur arrivée constitue une menace à l'identité des pays qui les accueillent) et humanitaires (ces personnes sont des « victimes vulnérables » qu'il faut secourir). Les téléspectateurs et les internautes sont ainsi bombardés d'images, d'avis d'experts et de politiciens, de citoyens apeurés ou en colère, mais où est la voix des personnes réfugiées? Quelle tribune leur réserve-t-on? Que savons-nous réellement d'elles et des façons concrètes dont elles vivent le déplacement forcé?

Le conflit en Syrie a mis toutes ces questions (qui ne datent pourtant pas d'hier) à l'avant-plan, surtout à partir de l'été 2015 où des milliers de personnes ont pris la mer vers l'Europe. Or, plusieurs de ces personnes n'en étaient pas à leur premier déplacement. Elles fuyaient dans bien des cas les impasses qu'elles rencontraient dans les pays limitrophes qui les accueillait depuis le début du conflit, tels que le Liban, la Turquie ou la Jordanie.

Ce mémoire a donc pris naissance dans ce climat de resserrement de l'opinion publique à l'égard des personnes réfugiées, mais aussi en lien avec l'élan de solidarité qui a pu être constaté à plusieurs endroits dans le monde, dont le Canada. Il s'inscrit dans une volonté initiale de mieux comprendre les expériences des personnes réfugiées en provenance de Syrie au sein de la société dans laquelle je vis, le Québec, en tentant toutefois d'aller au-delà d'une compréhension de celles-ci en dedans des strictes dimensions « l'accueil et de l'intégration ici et maintenant » comme beaucoup de travaux s'intéressant aux expériences des personnes réfugiées ont l'habitude de le faire. Je souhaitais aller au-delà de la surface des images qui venaient jusqu'à moi, partir à la rencontre des personnes qui ne se rendent jamais jusqu'à nous, me faire ma propre opinion sur les « images » dont j'étais bombardée.

Au fil de mes rencontres, de mes lectures et des innombrables discussions avec ma directrice de recherche, j'en suis toutefois venue à comprendre que j'avais aussi le devoir de raffiner la « lunette » à travers laquelle je souhaitais m'intéresser au récit des femmes réfugiées : d'une volonté de nuancer les images reçues et les conceptualisations de la vulnérabilité des personnes réfugiées dans une société comme le Québec, j'en suis venue à réaliser qu'il s'agissait avant tout de placer la voix et les expériences des personnes au centre de mon attention, pour ensuite éclairer ces phénomènes et les situer dans toute leur complexité. Aller à la rencontre de ces femmes au Liban ne devait pas « servir uniquement » à nuancer mon regard « de Québécoise » et à mettre en lumière des vécus lointains pour les intervenants et intervenantes « d'ici ».

J'ai eu la chance de pouvoir renouveler mes conceptions de telle façon grâce à une rencontre qui a évolué en collaboration exceptionnelle avec celle qui deviendrait ma directrice de recherche, Roxane Caron, qui souhaitait développer un projet qui s'intéresse aux expériences vécues de femmes réfugiées en provenance de Syrie au sein de deux contextes différents, le Québec et le Liban. Les pages qui suivent présentent le fruit d'une partie de cette aventure et de cette collaboration. La fin de ce mémoire, loin de clore le sujet et d'apporter toutes les réponses, s'avère plutôt pour moi le début d'un engagement à poursuivre le travail amorcé. Il n'en demeure pas moins un jalon crucial de ma volonté de mettre un visage humain sur ce phénomène, que trop de gens observent à distance avec crainte ou peut-être pire encore, avec indifférence. De plus, il constitue une volonté de mettre une démarche scientifique rigoureuse au service de la défense des droits des personnes puisque je crois fermement, à l'instar de Pittaway et Bartolomei (2013, p. 151), que « the most effective advocacy [is] that backed by solid academic research ».

Introduction

Réflexions introductives : Montréal, juin 2019. J'écris ces lignes au Québec, à quelques jours de mon départ pour un deuxième séjour de terrain au Liban, un an après le premier qui a grandement nourri le corps et l'âme de ce mémoire. Le chemin parcouru entre le début de la démarche de recherche, ma rencontre avec les femmes réfugiées au Liban et au Québec et finalement ce retour sur le terrain libanais, est très grand. J'ai abordé ce projet il y a déjà près de trois ans avec un enthousiasme certain, qui ne diminuait en rien l'étendue des choses que j'allais apprendre... Je livre ici le fruit du travail que j'ai amorcé et que je souhaite poursuivre au sein de mes multiples engagements envers les personnes réfugiées au Québec et ailleurs, en recherche et ailleurs.

Depuis 1985, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) reconnaît les femmes comme « segment vulnérable » de la population réfugiée faisant face à des « problèmes spécifiques dans le domaine de la protection internationale » et « reconnaît que ces problèmes découlent de leur situation vulnérable qui les expose fréquemment à la violence physique, aux sévices sexuels et à des discriminations » (HCR, 1985). Elles font également partie des groupes prioritaires ciblés par de nombreux États qui pratiquent la réinstallation, dont le Canada. Or, on constate une sous-représentation des enjeux particuliers que les femmes réfugiées vivent dans les médias (Alhayek, 2014) ainsi que dans les travaux académiques (Freedman, 2017; Anthias, 2012). Leurs parcours sont également souvent représentés en vertu de logiques binaires qui les réduisent à des archétypes de victimes ou de combattantes (Caron, Damant et Flynn, 2017; Abu Lughod, 2013), laissant ainsi peu de place à la compréhension nuancée de la complexité de leurs expériences de refuge et notamment des situations de vulnérabilités spécifiques auxquelles elles sont exposées, comme celle de détenir la responsabilité principale du soutien de leur famille (Janmyr et Mourad, 2018a; Freedman, 2017). La manière de concevoir et d'offrir les services de soutien et d'accompagnement ainsi que la protection, notamment par le biais de la réinstallation, mise donc le plus souvent sur l'évaluation

des niveaux de vulnérabilité des femmes et de leur famille en fonction d'indicateurs économiques, mettant ainsi de côté plusieurs dimensions sociales et politiques de leur expérience. Même si ces dernières sont identifiées comme étant d'emblée « vulnérables », on constate un manque de compréhension de ce que cette vulnérabilité signifie pour différentes femmes à travers les frontières de classe, de nationalité, d'âge, de « race » ou encore d'orientation sexuelle (Freedman, 2017). Ces visions éludent également le fait que pour plusieurs femmes, au-delà de constituer un site où violences et marginalisations leur sont imposées, les situations de vulnérabilité dans lesquelles elles se trouvent sont porteuses d'opportunités transformatrices et d'éléments de continuité dans leurs trajectoires de vie (Oliviero, 2016; Grace, 2018; Zeweri, 2017). Le registre de leurs expériences apparaît donc comme étant beaucoup plus étendu que ce que contiennent la plupart des outils dont disposent les décideurs et décideuses ainsi que les praticiens et praticiennes des instances de gouvernance des migrations forcées, tout autant que bon nombre de travaux académiques.

Les pages qui suivent présentent le fruit d'une démarche de recherche qualitative de type exploratoire réalisée auprès de 12 femmes réfugiées en provenance de Syrie détenant la responsabilité principale du soutien de leur famille au Québec (5 femmes) et au Liban (7 femmes). Ancrée dans une perspective féministe transnationale (Mohanty, 2003; Zeweri, 2017, MacLaren, 2017), elle réunit ainsi les terrains libanais et québécois au sein d'une démarche englobante qui place au centre la voix des femmes réfugiées, afin de faire émerger les éléments de transversalités tout autant que les distinctions propres aux lieux où elles sont établies. Le but spécifique du présent mémoire est de documenter les expériences de femmes réfugiées en provenance de Syrie détenant la responsabilité principale du soutien financier et des soins au quotidien de leur famille au Québec et au Liban. Plus spécifiquement, il vise à enrichir la compréhension du vécu de ces femmes, qui sont considérées comme étant d'emblée vulnérables par les instances internationales et locales de gouvernance du déplacement forcé, en vertu d'une conception réductrice de leurs expériences. Il propose ainsi de reconsidérer la notion de vulnérabilité au-delà des conceptualisations de sens commun (le risque d'être blessée) pour inclure les dimensions ambivalentes de la vulnérabilité qui s'incarnent par des sources de difficultés, d'opportunités transformatrices et de continuités dans la vie des femmes (Oliviero, 2016; Grace, 2018; Zeweri, 2017). Celles-ci sont analysées plus précisément en lien avec le

thème de l'impact de la migration forcée sur les dynamiques familiales en raison de l'importance cruciale qu'il a pris dans les récits des femmes accordée ainsi que dans la littérature sur la migration forcée (Grace, 2018; Nicholson, 2018; Madziva, 2016; Denov et Akesson, 2017; Wachter, Cook Heffron, Snyder, Busch Nsonwu et Busch-Armendariz, 2016; Arsenault, 2003;). À l'instar d'Agier (2006), je souhaite, par la réflexion développée dans ce mémoire, arriver à parler des souffrances des femmes réfugiées tout en critiquant la victimisation dont elles sont l'objet.

Ce mémoire se divise en cinq chapitres. J'expose tout d'abord la problématique qui sous-tend le mémoire, en tentant de brosser un bref portrait de la situation de la migration forcée en général et plus spécifiquement en lien avec la situation des femmes et le conflit syrien, pour ensuite décrire les fondements du système de gouvernance des migrations forcées qui a fait de la vulnérabilité une pierre angulaire de son fonctionnement. Le second chapitre présente l'approche théorique du féminisme transnational dans ses grandes lignes et les conceptions plus spécifiques ayant été retenues dans le cadre de cette analyse et plus largement son apport pour le travail social en tant que discipline. Il inclut aussi le cadre conceptuel qui constitue un approfondissement de la notion de vulnérabilité à partir de travaux scientifiques faisant ressortir trois conceptions principales pouvant être utiles pour élargir son potentiel analytique et pratique. Le troisième chapitre jette ensuite les bases du cadre méthodologique qui sous-tend l'ensemble de la démarche en revenant tout d'abord sur l'ancrage de ce mémoire dans le projet plus large mené par Roxane Caron (2017-2020) et les façons dont il s'en distingue. Le quatrième chapitre, qui constitue le cœur du mémoire, présente les résultats de l'analyse des récits des femmes rencontrées en lien avec l'impact de la migration forcée sur les dynamiques familiales. Il a été rédigé sous forme d'article scientifique (à soumettre à la revue *Refuge*). Ce format a notamment été choisi afin de permettre une diffusion plus rapide des résultats de recherche à un public plus étendu que celui du mémoire dans sa forme classique. Il a néanmoins amené plusieurs défis, notamment afin que la synthèse des résultats puisse tout de même exposer la richesse et la polysémie des expériences des femmes qui ont partagé leurs récits dans le cadre de cette recherche. Une discussion plus approfondie des résultats ainsi qu'un retour réflexif sur les limites de la recherche de même que ses implications pour la recherche et la pratique sont ensuite présentés dans le cinquième et dernier chapitre du mémoire.

Problématique

Ce chapitre aborde tout d'abord l'ampleur des déplacements forcés à l'échelle de la planète notamment depuis l'émergence du conflit syrien et l'accueil des personnes qui fuient le pays vers deux pays différents, soit le Liban (pays limitrophe) et le Canada/Québec (pays de réinstallation). J'exposerai ensuite brièvement les fondements du droit d'asile et du système de gouvernance des migrations à l'échelle mondiale (HCR, UNWRA, États-nations) avant d'aborder la notion de vulnérabilité des femmes réfugiées, en vertu de son importance dans le discours et les pratiques de ces instances jouant un rôle crucial dans la vie des personnes réfugiées ainsi que dans la discipline du travail social. J'insisterai plus précisément sur la situation des femmes détenant la responsabilité principale du soutien de leur ménage, qui sont ciblées comme groupe particulièrement vulnérable par les instances de gouvernance de la migration forcée.

1. La migration forcée : une situation sans précédent à l'échelle mondiale

Les crises politiques et conflits armés récents affectent en grande majorité les populations civiles, forçant un nombre sans précédent de personnes à quitter leur foyer et à se déplacer à la recherche d'une situation plus sécuritaire. C'était ainsi le cas de 70,8 millions de personnes en 2018 à l'échelle de la planète (HCR, 2019a)¹. De ce nombre, 25,9 millions² se trouvaient en dehors des frontières de leur pays d'origine, et étaient ainsi officiellement considérées comme des personnes réfugiées *stricto sensu*, c'est-à-dire répondant à la définition de la Convention de Genève de 1951³. En 2018, 57% des réfugiés sur la planète venaient de trois pays, soit la Syrie (6,7 millions), l'Afghanistan (2,7 millions) ou le Soudan du Sud (2,3 millions). La situation de la Syrie est d'une ampleur unique à l'heure actuelle, dans la mesure

¹ On peut penser que ces chiffres ne dressent qu'un portrait partiel de la situation puisque de nombreuses personnes en exil ne sont pas « enregistrées » officiellement auprès des instances internationales de gouvernance des migrations forcées telles que le HCR ou dans les registres nationaux des États où ils se trouvent.

² Parmi l'ensemble des réfugiés, 19,9 millions de personnes relevaient du mandat du HCR et 5,4 millions du mandat de l'UNWRA.

³ Je reviendrai sur la Convention de Genève plus en détail dans le cadre de ce chapitre.

où plus de la moitié de la population vit en déplacement, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur des frontières. Le déplacement des personnes en provenance du Venezuela était également très important, avec près de 3,4 millions de personnes qui se sont majoritairement dirigées vers des pays voisins en Amérique latine et des Caraïbes selon le Organization of American States Working Group (2019), qui estime que ce nombre pourrait aller jusqu'à 5,4 millions d'ici la fin de 2019⁴. Les pays qui accueillait le plus de réfugiés étaient la Turquie (3,7 millions), le Pakistan (1,4 million), l'Ouganda (1,2 million), le Soudan (1,1 million) et l'Allemagne (1,1 million).

Plusieurs débats actuels portent autour de la terminologie à employer pour identifier les personnes qui sont en situation migratoire à l'échelle de la planète, notamment celles qui se sont considérées comme réfugiées (Agier et Madeira, 2017). Anthias (2012) souligne à cet effet que dans les années récentes, une attention particulière a été portée afin de distinguer les différents types de migrants, afin de refléter les formes multiples de mouvement de population qui vont des travailleurs temporaires, aux exilés en passant par les demandeurs d'asile, etc. Les Nations Unies définissent les migrants internationaux comme des personnes qui changent leur pays de résidence habituel, sans égard à la raison de leur migration ou à leur statut légal. Selon cette logique, les réfugiés forment donc un groupe spécifique de migrants parmi d'autres, forcés de fuir en raison de persécutions et de conflits armés. Ils représenteraient un peu moins de 10 % de tous les migrants internationaux (Nations Unies, 2017). Comme l'ont montré les tractations entourant l'élaboration du Pacte mondial sur les migrations et du Pacte mondial sur les réfugiés, les logiques derrière la catégorisation des différents types de migration font l'objet de plusieurs débats soulignant leurs limites et leur instrumentalisation à diverses fins politiques et économiques, qui ne sauraient être évacuées. Ainsi le HCR souligne que « les « migrants » choisissent de quitter leur pays non pas en raison d'une menace directe de persécution ou de mort, mais surtout afin d'améliorer leur vie par exemple en trouvant du travail ou en rejoignant des membres de leur famille. Les réfugiés sont des personnes qui fuient des conflits armés ou la persécution. On les identifie précisément car il est dangereux pour eux de retourner dans leur pays et qu'ils ont besoin d'un refuge ailleurs.

4 Au moment d'écrire ces lignes, les chiffres du HCR constituent plutôt des estimations basées sur les données gouvernementales et indiquent « plus de 3 millions de réfugiés et de migrants à l'échelle mondiale » (HCR, 2019b).

Bien que ces données soient des indicateurs importants de l'ampleur du phénomène, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) expose la difficulté d'obtenir mais surtout d'analyser comparativement et longitudinalement les données sur les phénomènes migratoires à l'échelle globale, dont les déplacements des personnes réfugiées en dehors des frontières de leur pays d'origine (OIM, 2018). Un des problèmes majeurs avec ces données est qu'elles incluent seulement les personnes qui détiennent un statut légal, qu'il soit permanent ou temporaire. Toutes les formes de migrations non documentées passent donc sous le radar des données internationales, bien que des estimations soient faites, notamment par le recoupement de différentes sources de données recueillies par les pays à l'échelle nationale et par les instances de gouvernance des migrations forcées à l'échelle internationale. Le portrait « réel » du nombre de personnes réfugiées demeure ainsi approximatif. La prudence est donc de mise lorsque l'on tente de quantifier le phénomène de la migration des personnes réfugiées, puisque celles-ci ne sont pas toutes enregistrées auprès du HCR ou les autres instances de recension des différents pays où elles se trouvent.

1.1. La féminisation des migrations forcées

Les femmes forment environ 50% des migrants au sein de toutes les catégories migratoires confondues, dont les réfugiés (OIM, 2018). Elles sont également de plus en plus nombreuses migrer de manière indépendante et non en tant que « dépendantes » ou « conjointes » d'un requérant principal de sexe masculin⁵, contribuant à l'accélération et à la globalisation du processus de féminisation de la migration, qui a gagné en visibilité à partir des années 1960, mais qui demeure encore souvent mal compris⁶ (Hurtz, 2010; Truth Hoffmann et Buckley, 2013; Castles et Miller, 1993). La migration forcée n'échappe pas à cette tendance, même si la « figure du réfugié » demeure majoritairement représentée par un homme seul

⁵ Les femmes initient des processus migratoires pour plusieurs raisons, notamment parce que les opportunités de travail à l'international auxquelles elles ont accès augmentent, par exemple dans les domaines du travail domestique, des soins de santé et du travail du sexe (Nawyn, 2010). D'autres raisons d'ordre non strictement économique sont également à l'œuvre telles que fuir la violence d'un partenaire, les mariages internationaux, mais aussi fuir les conflits, tel que celui en Syrie (Nawyn, 2010).

⁶ Les travaux de l'historienne Donna Gabaccia montrent que la « féminisation de la migration » est un phénomène beaucoup plus ancien que ce que les travaux récents sur le sujet affirment. Ainsi, selon Donato et Gabaccia (2016), les femmes font partie des mouvements migratoires globaux depuis plus de quatre siècles, et qu'elles ont souvent migré en nombre significatif au 19^e et 20^e siècle.

(Freedman, Kivilcim et Baklacioğlu, 2017). Le manque de représentations des femmes réfugiées dans les médias renforce leur portrait comme « femmes opprimées devant être sauvées » et celui des hommes comme menaces à la sécurité, à l'ordre public et à la stabilité économique, le tout dans une logique de « crise migratoire » dominée par l'arrivée d'hommes seuls dans les pays limitrophes⁷ tout autant qu'en Europe (Hynie, 2018), sur laquelle je reviendrai plus loin dans ce chapitre.

Le *Manuel du HCR pour la protection des femmes et des filles* (2008) souligne que les femmes et les filles sont affectées de manières spécifiques en raison de leur statut dans la société et de leur sexe et que, « trop souvent, le genre, le déplacement et d'autres facteurs se combinent pour amplifier la discrimination et les comportements violents à l'encontre des femmes et des filles à risque » (HCR, 2008, p.i). L'agence onusienne souligne qu'elles sont ainsi les cibles principales de plusieurs formes de violence définissant les conflits armés contemporains telles que les violences sexuelles (ex. viol comme arme de guerre).

En plus de ce qu'elles vivent pendant les conflits armés, des problèmes liés à l'équité de genre et les droits des femmes ont lieu dans les situations de transit, notamment dans les camps de réfugiés en Europe et ailleurs. La violence conjugale a été documentée comme étant en augmentation pour les femmes réfugiées, qui vient s'ajouter à la violence basée sur le genre à laquelle plusieurs femmes doivent faire face pendant le conflit et leur exil (Freedman, Kivilcim et Baklacioğlu, 2017). Or, malgré ces difficultés, les femmes ne sont pas unilatéralement des victimes. Freedman (2017), à partir d'une enquête menée auprès de femmes syriennes ayant trouvé refuge en Europe, montre que celles-ci déploient un ensemble de stratégies et de mécanismes qui leur sont propres afin de gérer l'insécurité. Pour certaines d'entre elles, la migration forcée a contribué à améliorer leurs conditions de sécurité et leur bien-être malgré les conditions difficiles dans lesquelles elles vivent, leur permettant par exemple de fuir la violence familiale et certaines contraintes sociales dans leur pays d'origine.

Il est important de noter que les données sur la réinstallation ne sont pas disponibles en fonction du genre (Amnistie internationale, 2016). On sait toutefois que le HCR considère les

⁷ Les pays limitrophes réfèrent aux pays voisins des pays en conflit, où plus de 80% des personnes réfugiées se trouvaient en 2018 à l'échelle de la planète (HCR, 2019).

femmes comme segment à risque de la population réfugiée depuis 1985 et que plusieurs pays comme le Canada priorisent les femmes « à risque » dans la sélection des personnes réinstallées⁸. Le HCR (s.d.) souligne aussi qu'on connaît peu les expériences et les besoins des femmes et des filles « à risque » une fois qu'elles ont été réinstallées et que c'est un facteur qui devrait être pris en compte dans l'évaluation de la situation de celles-ci en plus de leur vulnérabilité initiale.

Les femmes qui sont en charge de leur ménage⁹ vivent des défis particuliers, et formaient par exemple le quart des personnes réfugiées en provenance de Syrie (HCR, 2014). Or, malgré le fait qu'elles soient considérées comme étant particulièrement « à risque » dans les pays de transit où elles se trouvent, certains obstacles se dressent quand vient le temps d'être sélectionnées pour la réinstallation par les États-nations. C'est ainsi que les familles « incomplètes », c'est-à-dire celles dont un des deux conjoints (le plus souvent un homme) est disparu ou décédé mais sans certificat de décès, sont parfois difficilement réinstallées car les pays craignent que cette personne puisse ultérieurement demander à être réunie avec sa famille alors que les possibilités légales de le faire ne sont plus facilement accessibles¹⁰. La réinstallation est donc facilitée pour les familles « complètes » et les femmes qui dirigent leur ménage seules qui peuvent prouver où se trouve leur mari (Amnistie internationale, 2016). C'était en effet les groupes ciblés par le gouvernement canadien lors de l'opération d'accueil des 25 000 Syriens en 2015-2016. Nous reviendrons plus loin sur les mécanismes de protection spécifiques aux femmes ainsi que sur les outils dont les instances internationales se sont dotées afin de prendre en compte les réalités spécifiques aux femmes réfugiées. Voyons maintenant quelques éléments de contexte sur le conflit syrien et de ses impacts sur le déplacement et l'accueil des personnes réfugiées au sein des pays limitrophes (plus particulièrement au Liban) et de réinstallation (plus particulièrement au Canada)

⁸ Le HCR considère une femme ou une fille comme étant à risque si elle a des problèmes de protection particuliers liés à son genre et qu'elle ne dispose pas de la protection « effective » normalement fournie par les membres masculins de sa famille (HCR, s.d.).

⁹ Traduction libre de « head of household ».

¹⁰ Au Canada, les familles réinstallées peuvent appliquer pour la réunification familiale avec les membres de la famille nucléaire desquels ils avaient été séparés dans ce que le HCR appelle « la fenêtre d'un an ». Les personnes n'ont pas à soumettre un nouveau dossier. Après cette période d'un an, les personnes doivent toutefois déposer leur propre dossier auprès du HCR (HCR, 2018b).

1.2. Le conflit syrien et la migration forcée des personnes réfugiées en bref

Depuis 2011, la Syrie est entrée dans un conflit sanglant qui a entraîné le déplacement de près de 13,1 millions de personnes, dont 6,6 millions à l'intérieur du pays et 5,6 millions à l'extérieur des frontières (HCR, 2018a). La Syrie constitue désormais le pays d'où sont issues le nombre le plus important de personnes déplacées, remplaçant tristement pour la première fois en trente ans l'Afghanistan. C'est ainsi qu'en date de 2018, une personne réfugiée sur quatre à l'échelle de la planète provenait de la Syrie.

Le conflit a connu diverses phases qui ont influencé grandement le déplacement des personnes à l'intérieur et à l'extérieur des frontières du pays et ce tout particulièrement entre 2012 et 2015 (HCR, 2017a; Winter et Zyla, 2016). Dans le sillage des citoyens d'autres pays arabes qui sortent dans les rues pour réclamer le respect de leur dignité¹¹, la Syrie vit son « printemps arabe » en 2011, alors que des manifestations éclatent afin d'ébranler ce que Leila al-Shami et Robin Yassin-Kassab (2016) appellent « le royaume du silence », c'est-à-dire le climat de peur et de répression qui sévit au pays depuis des décennies. Les auteurs montrent comment, les manifestations, d'abord pacifiques et ralliant des millions de personnes de différents groupes ethniques et religieux, en viennent très vite à être violemment réprimées dans le sang par les autorités. La colère des Syriens se répand à l'échelle du pays en mars 2011 suite à une série d'événements sanglants, dont l'arrestation et à la torture d'une quinzaine d'enfants âgés entre 9 et 15 ans par le régime autour d'allégations concernant des graffitis soutenant le Printemps arabe ou encore la disparition du jeune Hamza al-Khateeb âgé de seulement 13 ans en avril 2011, originaire de Daraa au sud du pays, et le retour de son corps mutilé à sa famille un mois plus tard (McHugo, 2014). Le gouvernement a nié que l'enfant avait été torturé, le président a même visité la famille pour lui offrir ses condoléances, mais peu de Syriens en dehors du noyau dur appuyant le régime ont cru à la version des faits soutenues par le gouvernement (McHugo, 2014). Les manifestants et manifestantes ne reculant pas devant ces assauts qui visent à les réduire à nouveau au silence, commencent dès lors à s'organiser en

¹¹ Mchugo (2014) définit la notion de dignité réclamée par les manifestants comme étant la somme de trois demandes principales : droits humains, démocratie et travail.

comités révolutionnaires afin de demander non pas une réforme, mais plutôt un changement unilatéral de régime.

Différents auteurs (McHugo, 2014; Al-Shami et Yassin-Kassab, 2016; Abouzeid, 2018) montrent comment les affrontements avec le régime prennent rapidement une forme de plus en plus militarisée, au fil des défections de militaires de l'armée nationale et de citoyens qui prennent les armes et pour constituer notamment l'Armée syrienne libre (Free Syrian Army) en juillet 2011, qui sera le premier groupe à prendre les armes. Malgré l'appel à résister à la militarisation par plusieurs groupes en présence, le conflit s'intensifie et touche de plus en plus de populations civiles, notamment à Homs et à Alep à partir de 2012. Les nombreux pourparlers et appels à la communauté internationale ne réussissent pas à mobiliser cette dernière pour intervenir, notamment puisque la Chine et la Russie imposent leur veto lors de votes du Conseil de sécurité de l'ONU. En 2014, l'État Islamique entre en scène et déclare son califat sur le territoire d'Alep et en Irak. S'en suivent de très violents affrontements et de graves conséquences pour les populations civiles qui se trouvent sous le contrôle du groupe. Le régime fait lui aussi en même temps preuve d'une violence extrême. On lui attribue notamment la responsabilité d'une attaque avec des armes chimiques dans le secteur de la Ghouta en août 2013¹².

D'autres mouvements islamistes, notamment soutenus par Al-Qaïda, montent également en importance et font que le conflit devient un terrain d'affrontements pour plusieurs puissances régionales et internationales (Abouzeid, 2018). La Russie est impliquée du côté du soutien du régime depuis 2015, ce qui aide le régime à reprendre le contrôle sur un nombre important de secteurs du pays jusqu'alors détenus par différentes factions de rebelles. Les États-Unis qui soutiennent l'Armée syrienne libre et les Kurdes au nord du pays, commencent quant à eux à intervenir en 2017. L'État Islamique, notamment chassé par les forces kurdes au nord-est du pays, perd ses châteaux-forts de Raqqa et de Deir-ez-Zor et doit battre en retraite en 2017. L'armée syrienne reprend parallèlement de plus en plus de terrain, notamment à l'été 2018, où elle récupère presque tout le territoire occupé par les forces d'opposition de l'Armée syrienne libre au sud du pays. La Turquie et l'Iran sont aussi des joueurs non négligeables de cette guerre

¹² Le gouvernement syrien autorise ensuite les Nations Unies à détruire son stock d'armes chimiques sans qu'elles ne puissent toutefois porter d'accusation.

qui, loin d'être encore terminée en 2019, est caractérisée par une reprise de contrôle importante du régime syrien sur plusieurs régions du pays et une volonté de la part de celui-ci de projeter l'image d'une victoire et d'une stabilisation du pays. La menace du retrait des troupes américaines annoncée de manière impromptue par le président Trump en octobre 2019 (pour finalement ne pas la mettre à exécution) ayant ouvert la porte à une invasion de l'armée turque dans la zone kurde au nord du pays est toutefois venue grandement déstabiliser le pays à nouveau, forçant notamment les Kurdes à contracter des alliances avec le régime pour se protéger. Au moment d'écrire ces lignes, la Syrie demeure donc un pays déchiré par de nombreux conflits internes auxquels viennent s'ajouter l'influence des puissances régionales et internationales. Cette situation maintient la population dans une très grande précarité aux plans sécuritaires et socioéconomique, forçant régulièrement le déplacement de milliers de personnes à l'intérieur ainsi qu'à l'extérieur des frontières du pays.

La progression fulgurante du nombre de personnes réfugiées d'origine syrienne en lien avec les différentes phases du conflit est probante dans le graphique suivant produit par Mercy Corps à partir de données des Nations Unies :

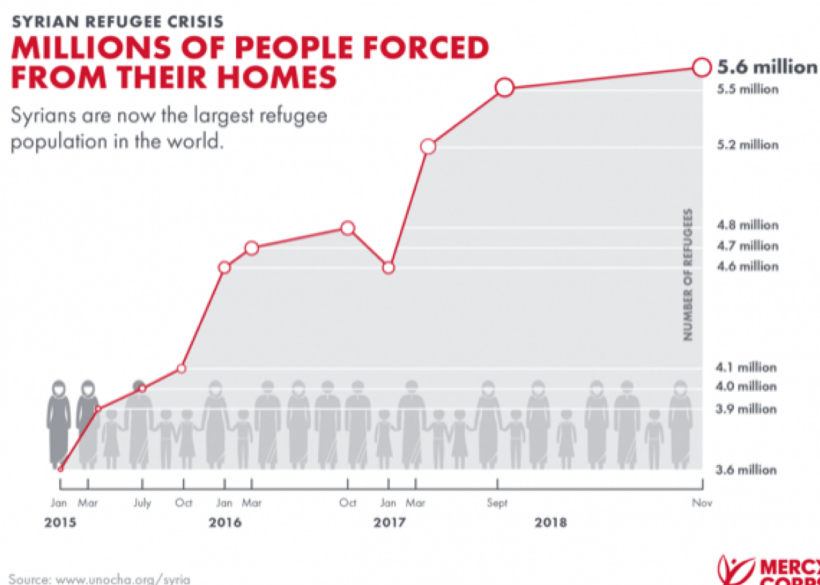


Figure 1. Progression du nombre de personnes réfugiées syriennes entre 2015 et 2018

Les pays voisins tels que la Turquie, la Jordanie et le Liban ont laissé les personnes en provenance de Syrie entrer sur leur territoire sans restriction durant les premières années de la guerre en Syrie, en vertu des dispositions existantes régissant la circulation des populations entre les pays avant le conflit. Depuis 2013, les gouvernements de ces pays ont toutefois graduellement imposé diverses barrières au déplacement physique des personnes à leurs frontières ainsi que la mise en place de restrictions légales en imposant des visas ou en mettant en place des lois qui empêchent les Syriens de rester légalement sur leur territoire (Doraï, 2018). La Jordanie a par exemple laissé les réfugiés entrer mais elle a refusé l'entrée à plusieurs hommes syriens célibataires ainsi qu'aux réfugiés palestiniens de Syrie. En janvier 2016, la Turquie a mis fin à l'accord qui permettait aux Syriens d'aller y travailler sans visa. Depuis 2015, elle a décidé d'empêcher physiquement l'entrée des Syriens en construisant un mur de béton de 885 km de long à la frontière. Le Liban a lui aussi instauré diverses mesures visant les réfugiés syriens, notamment des interdictions précises pour les Syriens palestiniens dès 2013 et diverses dispositions légales rendant plus difficile l'obtention d'un permis de séjour sur le territoire. Ces mesures seront abordées plus en détail pour le Liban dans la section sur le contexte libanais de l'accueil des personnes réfugiées syriennes.

Les pays limitrophes accueillent donc des personnes réfugiées en provenance de Syrie depuis le tout début du conflit. Il faudra toutefois attendre les événements tragiques de l'été 2015 où le corps du jeune Alan Kurdi a été retrouvé sur une plage de Turquie, pour que les personnes réfugiées en provenance de Syrie soient mises à l'avant-plan de la scène médiatique et politique « occidentale », et que certains pays acceptent de leur ouvrir leurs portes (Piché, 2017). En pleine campagne électorale fédérale, le public canadien a été spécifiquement interpellé par cette mort tragique puisque sa famille avait tenté d'être réinstallée sans succès au Canada, après quoi la famille a entrepris le périple par la mer dans le but de rejoindre l'Europe (Winter et Zyla, 2018).

Le discours de la « crise migratoire » prend ainsi une ampleur considérable en lien avec la situation d'exode massif des personnes syriennes vers l'Europe en 2014-2015, bien que le terme de « crise » fût utilisé par les politiciens et les médias depuis le début des soulèvements du Printemps arabe en 2011 (Piché, 2017). Plusieurs de ces derniers évoquent donc cette image pour justifier des mesures exceptionnelles de fermeture qui peuvent être vues comme étant

contraires aux lois internationales et européennes, mettant à l'avant plan l'idée que cette situation différerait des enjeux sociaux et politiques auxquels « l'Occident » fait régulièrement face, et qu'il en est ainsi pour des raisons hors de leur contrôle (Freedman, Kivilcim et Baklacioğlu, 2017).

La notion de « crise » peut toutefois être nuancée. Regan Wills (2017, p. 12) souligne d'une part que la « crise des réfugiés syriens » est bien réelle, mais qu'au lieu de correspondre à leur arrivée aux portes de l'Union Européenne et de l'Amérique du nord, « [...] la crise, c'est que nous ne les avons découverts qu'à l'été 2015. La vraie crise est que l'échelle du désastre dans les pays avoisinant la Syrie n'a pas provoqué notre action. Il aura fallu que nous soyons directement impliqués avant de saisir l'ampleur de la situation ». On constate ici un déplacement de la notion de crise et d'une tentative de lui donner une autre signification. Sassen (2016) invite également à adopter une prise de recul sur cet effet « de surprise » notamment de la part des autorités européennes à propos de l'augmentation de l'arrivée de personnes en Méditerranée à partir de 2014, en soulignant que la surprise réside plutôt dans le fait que l'augmentation de ces mouvements vers « l'Occident » ne soit pas arrivée avant, puisque les conflits desquels ils tirent leur origine avaient cours depuis de nombreuses années et que l'augmentation du nombre de personnes déplacées étaient bien documentée par les organisations présentes sur le terrain. On peut finalement penser que les représentations médiatiques de « la crise » entourant le déplacement des millions de Syriens en dehors des frontières de leur pays a non seulement ignoré l'ampleur des déplacements vers les pays limitrophes mais aussi un siècle de migration en provenance de la Syrie et des pays voisins (alors regroupés dans la « Grande Syrie » sous domination ottomane) vers « l'Occident », et donc les liens historiques qui avaient été créés entre la Syrie et ses ressortissants ayant émigré à travers le temps (Picard, 2016).

Outre les pays limitrophes qui ont ouvert leurs portes dans les moments qui ont suivi le début du conflit et qui accueillent jusqu'à ce jour l'immense majorité des personnes réfugiées en provenance de Syrie, on constate aussi certains mouvements d'ouverture en Europe et ailleurs dans le monde (Ostrand, 2016), notamment au Canada. L'Allemagne a ainsi accueilli plus d'un million de demandeurs d'asile en 2015-2016, dont bon nombre étaient d'origine syrienne. Plusieurs pays ont mis en place des programmes et des mesures d'accueil spécifiques (p. ex. Canada, Grande-Bretagne, Suède) qui, bien que ne permettant pas de suffire à accueillir tout le

monde, ont témoigné d'une certaine volonté d'apporter une réponse humanitaire à la situation. La réinstallation de 13 000 personnes réfugiées syriennes au Québec entre 2015 et 2018 (MIDI, 2018) et plus largement de près de 60 000 d'entre elles dans l'ensemble du Canada depuis 2015 (IRCC, 2019a) dans le sillage de l'opération d'accueil de 25 000 réfugiés syriens en 2015-2016 marque quant à elle une initiative d'ouverture positive envers l'immigration dans un contexte où l'opinion publique se resserre et devient de plus en plus hostile en Europe, aux États-Unis et en Australie notamment. Même si l'opinion publique tend à y être plus favorable à l'immigration de manière générale, le Canada n'est pas exempt de discours et de représentations invitant au repli et à la sensation de menace (Hynie, 2018; Dauvergne, 2016), notamment depuis l'arrivée importante de demandeurs d'asile à la frontière avec les États-Unis. Ces discours négatifs ainsi que l'adoption de lois et de politiques en matière d'immigration plus restrictives surtout de la part du gouvernement provincial de la Coalition Avenir Québec (CAQ) élue en 2018¹³ ne sauraient toutefois obscurcir l'élan de solidarité dont l'ensemble de la société québécoise et canadienne a fait preuve par sa forte mobilisation dans le cadre de l'accueil des réfugiés syriens (Richard, 2017; Blain et al., sous presse; Hynie, 2018).

Le conflit syrien montre de manière probante certaines des impasses du système de gouvernance mondiale des migrations forcées, dont j'aborderai les fondements après avoir présenté la situation de l'accueil au sein des deux pays retenus dans le cadre de ce mémoire. J'aborderai tout d'abord la situation d'un pays limitrophe, le Liban, puis celle d'un pays de réinstallation, le Canada/Québec. Ces deux pays sont également étroitement liés entre eux en ce qui concerne les mouvements migratoires des réfugiés syriens dans la mesure où un nombre

¹³ Je pense ici notamment au Projet de loi 9 sur l'annulation de 18 000 dossiers de travailleurs qualifiés en attente d'être traités, ainsi que la baisse des seuils d'immigration à 40 000 personnes adoptée pour 2019, pour laquelle le gouvernement a affirmé vouloir réduire les personnes admises dans la catégorie du regroupement familial et des réfugiés, sans toutefois pouvoir le faire puisque ces deux catégories relèvent directement du gouvernement fédéral. Le gouvernement de la CAQ a aussi proposé une réforme restrictive de l'accès au Programme de l'expérience québécoise (PEQ) permettant à certaines personnes détenant un visa de travail temporaire ou d'études d'appliquer directement pour l'obtention d'un Certificat de sélection du Québec (CSQ). Vivement critiqué par les milieux notamment des affaires et de l'enseignement supérieur qu'il n'avait pas consulté, le gouvernement a dû faire volte-face et reporter sa réforme. Bien qu'elles concernent pas toujours directement les personnes réfugiées, ces réformes s'inscrivent clairement dans un climat de repli et de frilosité, mais surtout une réorientation du système d'immigration québécois vers une vision utilitariste de l'immigration comme devant « répondre aux besoins du marché du travail ».

important de réfugiés qui sont arrivés au Canada/Québec ont transité par le Liban (Blain et al., sous presse).

1.2.1. Le déplacement vers les pays limitrophes : l'exemple du Liban

Le Liban et la Syrie font partie d'un espace régional dont les liens historiques remontent à plusieurs siècles, alors que pendant de nombreuses années, les deux pays faisaient partie d'un espace fortement intégré aux plans économique, politique et social (McHugo, 2014). Les étudiants, travailleurs et visiteurs syriens vers le Liban n'avaient pas besoin de visa jusqu'à 2015. Des estimations datant du début des années 2000 stipulent que les travailleurs migrants syriens formaient entre 20% et 40% de la main d'œuvre libanaise. Il n'est donc pas étonnant que le Liban ait constitué un des épicycles de l'accueil des personnes réfugiées en provenance de la Syrie et ce, depuis le début du conflit en 2011. Il est depuis le pays détenant le taux de réfugiés per capita le plus élevé au monde. En effet, même s'il est 440 fois plus petit et 120 fois moins peuplé que l'Union Européenne, il accueille un nombre similaire de réfugiés syriens (951 629 officiellement recensés en 2016 par le HCR) en plus de plusieurs centaines de milliers de réfugiés palestiniens, dont des Palestiniens issus de la Syrie (32 000 officiellement recensés en 2016 par l'UNWRA)¹⁴. Il s'agirait toutefois d'une sous-estimation du nombre réel de réfugiés syriens se trouvant au pays, le gouvernement libanais estimant plutôt que le pays en accueille 1,5 millions (VaSyr, 2018). Notons à ce sujet que depuis 2015 les autorités libanaises ont demandé aux représentants du HCR de cesser d'enregistrer les Syriens, ce qui appuie cette supposition qu'un nombre nettement supérieur se trouverait en sol libanais (Amnistie internationale, 2016).

Il importe de souligner que le Liban n'est pas signataire de la Convention de Genève (sur laquelle je reviens en détail dans la deuxième section de ce chapitre), et qu'il considère donc les personnes réfugiées syriennes comme des « personnes déplacées » et non comme réfugiées¹⁵.

14 Selon un recensement officiel de la population palestinienne a été effectué en 2017, le Liban accueillerait 174 422 réfugiés palestiniens, en plus de 18 601 Palestiniens de Syrie. Ce chiffre est bien en deçà des chiffres fournis par les registres de la Sûreté générale de l'État libanais (592 711 personnes) et de l'UNWRA (459 292 personnes).

15 Le Liban a néanmoins ratifié un certain nombre des principaux instruments internationaux des Nations Unies relatifs aux droits humains, tels que le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC), la Convention sur l'élimination de

Les seules personnes pouvant détenir le statut officiel de « réfugiés » au Liban sont les Palestiniens (Janmyr et Mourad, 2018b). Les ressortissants syriens peuvent néanmoins avoir un statut régularisé en vertu de deux catégories principales, soit en tant que réfugiés enregistrés avec le HCR ou en vertu du système de *kafala*¹⁶. Plus récemment on constate une volonté de changer « l'image » des Syriens en tant que « déplacés » fuyant la guerre à celles de migrants qui viennent chercher du travail (Janmyr et Mourad, 2018b). Une fois identifiés en tant que migrants « économiques » ou travailleurs, il s'avère plus facile de les rendre inéligibles aux mécanismes de protection revenant aux réfugiés (Janmyr et Mourad, 2018b). Cela a en partie été fait pour calmer l'opinion publique libanaise qui n'est généralement pas favorable à l'accueil de réfugiés mais qui acceptait la présence d'étudiants et de travailleurs migrants syriens depuis de nombreuses années. Cette tentative de reconceptualisation de la présence syrienne en sol libanais n'est donc pas anodine dans un contexte très majoritairement défavorable à leur présence sur leur territoire.

Après plus de huit ans de guerre ayant amené plus d'un million de personnes d'origine syrienne à trouver refuge au Liban, un autre enjeu qui reçoit une attention particulièrement importante est celui de leur retour vers la Syrie. C'est ainsi que plusieurs représentants des gouvernements, des médias ainsi que des membres de la société civile signifient explicitement leur volonté que les Syriens ne s'installent pas de manière permanente au Liban¹⁷. Lorsqu'interrogées à ce sujet, les personnes syriennes rencontrées par Yahya, Kassir et el-Hariri (2018) semblent quant à elles vouloir rentrer chez elles mais craindre de le faire tant que certaines conditions en matière de sécurité, de transition gouvernementale ainsi que de conditions de vie (logement et accessibilité des services gouvernementaux tels que l'éducation

toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (CERD). Tous ces instruments contiennent des dispositions qui protègent les droits de personnes réfugiées, dont les femmes.

16 Le système de *kafala* est une forme de parrainage d'un ressortissant étranger par un citoyen libanais qui lui octroie un droit de séjour et de travail. Voir Janmyr et Mourad (2018b) pour plus de détails à ce sujet.

17 Plusieurs raisons peuvent expliquer cette situation : les liens historiques conflictuels entre la Syrie et le Liban dont l'occupation du Liban par l'armée syrienne au sortir de la guerre civile libanaise en vertu des accords Taef, l'équilibre démographique fragile entre les musulmans et les chrétiens sur lequel repose la constitution nationale actuelle (datant de l'époque coloniales), le précédent de l'installation des réfugiés palestiniens qui devait être temporaire et qui dure depuis plus de 70 ans (et qui a notamment été un facteur déterminant de l'éclatement de la guerre civile qui a déchiré le pays de 1975 à 1990) (Picard, 2018).

et les soins de santé) ne sont pas remplies (Yahya, Kassir et el-Hariri, 2018). Dans les faits, certaines personnes ont commencé à retourner en Syrie, mais les échos que les acteurs de terrain en donnent sont mitigés, à savoir que certaines d'entre elles auraient disparu ou auraient été forcées de s'enrôler dans l'armée, et que ces expériences partagées entre les réfugiés se trouvant encore à l'extérieur de la Syrie auraient un effet dissuasif face à la possibilité de rentrer dans l'immédiat¹⁸.

Cet enjeu est de taille car il place les réfugiés, la société qui les accueille et les instances internationales chargées de leur protection au carrefour des solutions durables proposées par le HCR sans qu'aucune ne soit vraiment possible. Avec la neuvième année de conflit qui s'est amorcé au printemps 2019, les personnes réfugiées syriennes établies sont maintenant entrées en situation d'exil prolongé (au moins 25 000 personnes d'une même nationalité en exil depuis plus de 5 ans) avec peu de perspectives de solutions à long terme (HCR, 2018c).

Puisque le Liban n'est pas signataire de la Convention de Genève, il n'autorise pas l'implantation de camps de réfugiés officiels, ce qui fait que 91% des réfugiés en provenance de la Syrie vivent en milieu urbain et rural dans différentes formes d'habitat le plus souvent précaires et dispendieuses (HCR, 2017c). Les personnes syriennes se retrouvent ainsi dans plus de 2100 localités différentes partout à travers le pays. Plusieurs réfugiés habitent dans les camps de réfugiés palestiniens¹⁹, dans des regroupements d'habitations informelles situées dans des champs ou en bordure des villes ou encore dans des appartements loués en milieu urbain²⁰. Cette répartition très dispersée diffère du portrait des autres pays tels que la Turquie ou la Jordanie, où les populations réfugiées sont beaucoup plus concentrées au sein de régions spécifiques,

18 Propos d'Isabelle Bruant, cheffe d'unité régionale de la crise syrienne/irakienne de Médecins du Monde à Amman en Jordanie entendus par l'autrice du mémoire lors de la conférence « Guerre en Syrie – La situation humanitaire face au discours de la reconstruction », co-organisée par Médecins du Monde Canada et l'Institut d'études internationales de Montréal, 28 février 2019, UQAM.

19 Le Liban compte 12 camps palestiniens officiels. Ils sont désormais majoritairement inclus dans le tissu urbain des villes au sein desquels ils se trouvent. Ils sont gérés par les autorités palestiniennes, c'est-à-dire que les forces militaires et policières libanaises n'y entrent pas, sauf autorisation des autorités en place. Les personnes au statut précaire ou sans statut y trouvent donc un lieu où elles peuvent vivre en échappant plus facilement au contrôle des autorités libanaises.

20 Plusieurs personnes vivent en situation d'itinérance, allant d'un endroit à l'autre, chez des amis, de la famille. Certaines familles partagent des tentes (p. ex. groupe de 10-12 personnes composé de trois femmes veuves et de leurs enfants). La plupart des personnes qui vivent dans les campements non officiels ont des baux verbaux. Des locations au mois et à l'année sont également constatées (HCR, Unicef et WFP, 2017).

notamment dans des camps officiels gérés par le HCR. Les conditions de vie des personnes réfugiées en provenance de la Syrie au Liban sont très difficiles. Selon le HCR, 70% d'entre elles vivaient sous le seuil de la pauvreté libanaise de 3,84\$ par jour (HCR, 2017). Cette grande précarité fait que 35% des réfugiés considérés comme étant en situation urgente de réinstallation habitaient au Liban en 2016 (Amnistie internationale, 2016). Parmi ces ménages, 20% étaient gérés par une femme²¹ et étaient considérés comme étant plus « vulnérables » en fonction des indicateurs inclus dans l'Évaluation de la vulnérabilité des Syriens au Liban produit par le HCR, qui inclut le genre dans les variables considérées depuis 2018 (VaSyr, 2018). C'était notamment le cas parce que les femmes ont un taux de chômage près de 2 fois plus élevé que les hommes au Liban et qu'elles doivent avoir plus souvent recours à des stratégies d'adaptation pour soutenir leur famille. Je reviendrai plus en profondeur sur la question de la vulnérabilité des femmes réfugiées dans la section consacrée au concept de vulnérabilité dans le présent chapitre.

Un des enjeux majeurs pour les réfugiés syriens au Liban est d'obtenir une régularisation de leur statut. Ainsi un rapport d'Amnistie Internationale (2016) soulignait qu'ils devaient faire face à plusieurs obstacles dans le renouvellement de permis de séjour tels que les frais administratifs (autour de 200\$), les difficultés d'obtention d'une « promesse de logement » de leur propriétaire, la difficulté de trouver un garant libanais pour être parrainé en vertu du système de *kafala* ou de « s'engager à ne pas travailler » et de prouver que l'on dispose de fonds suffisants pour subvenir à ses propres besoins. Notons que le Liban a officiellement levé le « serment de ne pas travailler » en 2016 et les frais pour le renouvellement de la résidence temporaire en mars 2017, mais que cette dernière mesure n'a pas encore été pleinement mise en place partout au pays. On peut tout de même espérer qu'elle arrive éventuellement à réduire la portée d'un des principaux obstacles dans la vie quotidienne des personnes réfugiées. De fait, l'obtention d'un statut légal est une des clés essentielles pour améliorer la liberté de mouvement et l'accès lié aux services de base ainsi qu'à limiter l'exploitation et l'abus potentiels (HCR, 2017b). Une des premières priorités d'action du HCR au Liban est donc de soutenir les autorités libanaises dans la mise en place de processus de régularisation du statut des personnes déplacées, notamment pour faciliter leur accès au travail et éviter que plusieurs milliers d'enfants syriens nés au Liban

21 C'était le cas d'un tiers des ménages formés de Palestiniens de Syrie (Amnistie Internationale, 2016).

se retrouvent apatrides puisque non enregistrés au Liban ni en Syrie après leur naissance (Janmyr et Mourad, 2018b). Les défis sont donc nombreux pour les personnes en provenance de Syrie ainsi que pour la société libanaise qui, malgré les critiques qui sont faites à sa gestion de la situation, accueille autant de personnes syriennes que l'Union Européenne au grand complet, et dont les citoyens ont fait preuve de gestes de générosité et de solidarité indéniables (Saferworld, 2018).

1.2.2. Le déplacement vers un pays de réinstallation : l'exemple du Canada/Québec

Le Canada et la province du Québec témoignent quant à eux depuis de nombreuses années d'un engagement envers l'accueil de personnes fuyant la persécution sur leur territoire. On pense par exemple aux Juifs fuyant les pogroms en Europe de l'Est à la fin du 19^e siècle, aux ressortissants soviétiques fuyant la répression pendant la guerre froide, mais aussi aux mouvements plus récents de personnes réfugiées telles que ceux des *boat people* vietnamiens, des Haïtiens fuyant la dictature et le séisme de 2010, des réfugiés rwandais suite au génocide, des Kosovars, des Afghans, des Bhoutanais, et plus récemment des Syriens fuyant la guerre civile²² (BAnQ, s.d.). La présence « syrienne » en sol québécois et canadien n'est toutefois pas nouvelle. À la fin du 19^e siècle et le début du 20^e siècle, la pauvreté et les épidémies récurrentes au sein de la Grande Syrie²³, alors sous contrôle de l'empire ottoman en plein déclin, ont entraîné une importante vague d'émigration vers l'Amérique du Sud et l'Amérique du Nord, les Caraïbes et l'Afrique de l'Ouest (Asal, 2016). Le Québec a dès lors constitué une destination importante, allant même jusqu'à accueillir la majorité des nouveaux arrivants issus de cette région au Canada entre 1882 et 1945 (Centre d'histoire de Montréal, s.d.)²⁴, que les arrivées récentes ont contribué

22 La sélection des personnes réfugiées étant de prérogative fédérale, la province a toutefois un certain droit de regard sur le profil des personnes réfugiées qu'elle souhaite admettre. Des considérations liées à la langue sont notamment mises de l'avant ainsi que des profils de « vulnérabilité » particuliers tels que les femmes et les filles à risque.

23 Ancienne province de l'Empire ottoman, la Grande Syrie correspondait au territoire actuel du Liban, de la Syrie, de la Jordanie ainsi que la Palestine.

24 Montréal avait alors son quartier appelé « la Petite-Syrie » autour de la rue Notre-Dame Est, du boulevard Saint-Laurent à la rue Berri, qui constituait le « cœur de la vie commerciale et culturelle de la communauté syro-libanaise » (Centre d'histoire de Montréal, s.d.).

à renouveler. En période actuelle, la province accueille la plus forte proportion d'immigrants syriens²⁵ au pays (44%), dont plusieurs sont établis de longue date (en majorité à Montréal).

Les personnes réfugiées d'origine syrienne fuyant la guerre ayant débutée en 2011 ont commencé à arriver au Canada/Québec de manière significative après l'élection du gouvernement libéral de Justin Trudeau en novembre 2015, après la mise en place de l'Opération 25 000 Syriens en vertu de laquelle le gouvernement a réinstallé 25 000 personnes entre les mois de décembre 2015 et de février 2016, et près de 60 000 en date de 2019 (IRCC, 2019a). Le Québec a quant à lui accueilli près de 13 000 réfugiés syriens entre 2015 et 2018, dont 81% en vertu du programme de parrainage collectif (MIDI, 2018).

Deux principaux programmes permettent aux personnes réfugiées référées par le HCR d'être réinstallées au Canada et au Québec, et ainsi d'obtenir un statut de résident permanent directement à leur arrivée au pays. Le premier programme est celui des réfugiés pris en charge par l'État (RPCE). En vertu de celui-ci, les services d'accueil des personnes réfugiées sont entièrement financés par l'État pendant la première année d'installation²⁶, qui délègue néanmoins la responsabilité concrète de l'accompagnement dans les démarches d'installation à des organismes communautaires spécialement désignés au sein de 14 localités d'accueil (en date de 2019). La seconde porte d'entrée est celle du programme de parrainage de réfugiés par la collectivité²⁷, en vertu duquel un organisme à but non lucratif, un groupe religieux ou un groupe de personnes (groupe de 2 à 5) ayant au préalable signé une entente d'engagement avec le gouvernement provincial, se portent garants de l'accueil et du soutien financier et moral des personnes réfugiées pendant la première année de leur établissement²⁸. Un troisième moyen permettant d'accéder au statut de réfugié au Canada/Québec consiste à faire une demande d'asile

25 Tous statuts confondus.

26 L'État québécois finance les services de réinstallation notamment à travers des transferts d'argent du gouvernement fédéral.

27 Dans le reste du pays, on parle plutôt de parrainage privé pour désigner cette même forme d'accueil des réfugiés.

28 Historiquement, ce programme a été créé par le gouvernement fédéral en 1976 et a été appliqué pour la première fois de manière extensive avec l'arrivée des boat people entre 1979 et 1981. Au Québec, avant l'Opération des 25 000 syriens de l'automne 2015 et de l'hiver 2016, ce programme représentait une proportion marginale des personnes réfugiées accueillies par la province. C'est ainsi que le programme est passé d'une moyenne annuelle de 400 individus accueillis entre 2005 et 2014 à près de 3000 en 2015 et 4200 en 2016 (MIDI 2017, cité par Blain et al., sous presse).

directement aux frontières ou en sol canadien/québécois. La personne qui reçoit une décision favorable suite à une audience devant la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR) voit son statut de réfugiée au sens de la Convention de Genève reconnu une fois sur place, après quoi elle peut entamer les démarches d'obtention de la résidence permanente (processus qui se fait pendant que les personnes sont outre-mer dans le cas des réfugiés réinstallés, qu'ils soient pris en charge par l'État ou parrainés par la collectivité). Le nombre de personnes syriennes ayant obtenu le statut de réfugié de cette manière sont beaucoup moins importants que celles qui sont arrivées en étant réinstallées²⁹. Le trait distinctif du parcours du réfugiés reconnu sur place est la grande précarité et l'instabilité qui subsistent même lorsque la personne a atteint le Canada et est en attente d'une décision sur son statut. Son accès aux services est également très limité et elle ne peut être réunie avec sa famille tant qu'elle n'a pas obtenu la résidence permanente.

La vague d'accueil des réfugiés syriens a donc marqué un tournant historique dans l'accueil des personnes réfugiées au Québec, principalement en raison du recours sans précédent au programme de parrainage par la collectivité (formant 81% des personnes réinstallées). La province s'est inscrite dans une tendance très différente du reste du Canada, où ce sont plutôt 36% des personnes syriennes qui sont arrivées en étant parrainées par la collectivité (IRCC, 2017). Blain et al. (sous presse) soulignent que cette différence pourrait s'expliquer par un choix politique délibéré de la part du gouvernement libéral provincial alors en poste ou encore par l'ancrage historique des immigrants syriens au Québec, qui accueille la plus forte proportions d'immigrants syriens au pays, dont plusieurs sont établis de longue date et en majorité à Montréal³⁰.

²⁹ La CISR (2019) présente le nombre de demandes d'asile déferées (reçues) par pays de persécution sur une base annuelle. De l'années 2013 au mois de septembre 2019, il s'agissait de 4349 personnes (dont 231 personnes en 2019, de 671 personnes en 2018, 1414 personnes en 2017, 963 en 2016, 590 en 2015, 553 en 2014 et 517 en 2013). On peut aussi penser que ce choix de faire reposer la majorité du poids financier et moral de l'accueil des personnes réfugiées pendant la première année sur la société civile relève d'une tendance au désengagement de l'État néolibéral mise de l'avant par le gouvernement libéral de Philippe Couillard (ainsi que celui de son prédécesseur Jean Charest) (Richard, 2017, Blain et al., sous presse; Silvius, 2016). Notons toutefois que le transfert des responsabilités de l'accueil et de l'installation des réfugiés aux parrains, qu'il s'agisse d'organisations à but non lucratif, d'églises ou de groupes formés de citoyens (« groupes 2 à 5 »), a eu pour effet de consolider et de contribuer à l'émergence de nouveaux partenariats qui ont suscité un réel engagement de la part de la communauté et des citoyens (Blain et al., sous presse). Des parrains de la région de Montréal interviewés par Blain et al., sous

Une étude publiée par Statistique Canada (2019) à propos des réfugiés syriens réinstallés au Canada depuis 2015-2016 montre qu'il s'agissait en très grande majorité de familles formées d'un couple avec des enfants (85%) et que ces familles comportaient en moyenne 2,8 enfants. En 2016, 44% des réfugiés syriens accueillis avaient moins 15 ans, ce qui était supérieur aux réfugiés issus d'autres pays (31%). Cette tendance peut s'expliquer en partie par le fait que le gouvernement canadien avait annoncé lors du dévoilement de l'Opération des 25 000 Syriens son intention d'accueillir en priorité des familles intactes, principalement des jeunes familles comptant des enfants ainsi que des « réfugiés vulnérables ». L'étude de Statistique Canada (2019) montre également que les caractéristiques des réfugiés pris en charge par l'État sont différentes de celles des réfugiés pris en charge par la collectivité. C'est ainsi que 78% des familles réfugiées parrainées par la collectivité étaient formées de couples ayant des enfants (comptant en moyenne 2,2 enfants), alors que c'était le cas de 94% des personnes prises en charge par l'État (comptant en moyenne 3,2 enfants). La connaissance d'au moins une des deux langues officielles du pays était particulièrement différenciée entre les deux catégories, puisque c'était le cas de 20 % des réfugiés pris en charge par l'État, mais de 67% des réfugiés parrainés par la collectivité. Une différence marquée se situait aussi au niveau de la proportion de personnes détenant un diplôme universitaire, à savoir 2% des réfugiés pris en charge par l'État et 25% de ceux parrainés par la collectivité.

Hanley et al. (2018), à partir d'un traitement quantitatif d'un sondage effectué auprès de 697 personnes réfugiées syriennes établies à Montréal, dont 90% avaient été parrainées par la collectivité, ont montré que plusieurs initiatives institutionnelles et communautaires ont été développées en santé, en employabilité ou encore au niveau du logement afin de soutenir l'installation des réfugiés syriens. Or, les répondants et répondantes ont souligné que les personnes qui les ont aidés à trouver un emploi, par exemple, étaient les membres de leur famille ou leurs amis déjà établis au pays qui, dans plusieurs cas, sont ceux qui les ont parrainés en vertu du programme de parrainage collectif. Les résultats de l'enquête de Hanley et al. (2018) mentionnaient toutefois que la force des relations tissées avec la communauté ethnique d'origine

presse) ont souligné s'être senti impuissants à maintes reprises face à l'ampleur du soutien requis pour accompagner les familles et personnes réfugiées vulnérables.

ne semblait pas constituer une barrière à la formation d'une identité locale ancrée dans la société montréalaise, dans la mesure où leur sentiment d'appartenance à la ville (71%) était comparable à celui de leur groupe ethnique (69%).

Blain et al. (sous presse 2019) ont quant à elles adopté une approche qualitative et ont rencontré des parrains et des personnes réfugiées afin de comprendre leurs défis d'intégration, notamment en matière d'accès aux ressources d'aide. Il est ressorti de leurs travaux que l'accueil que les personnes parrainées par la collectivité ont reçu variait grandement d'un groupe parrain à l'autre, notamment en vertu du degré d'expérience antérieure des parrains en matière de parrainage et de leur connaissance des ressources disponibles. L'accès à des ressources d'interprétariat, mais aussi les modalités d'apprentissage de la langue, sont apparus comme autant de défis de taille pour les personnes réfugiées. Sans une connaissance suffisante de la langue française et/ou anglaise, il s'avère très difficile pour les personnes réfugiées d'espérer trouver un travail ou de poursuivre leurs études. La recherche faisait aussi ressortir le rapport ambivalent des personnes réfugiées face à la demande d'aide, notamment parce que certaines personnes ne se sentaient pas à l'aise de demander de l'aide financière ou matérielle, pensant par exemple que d'autres personnes réfugiées en avaient davantage besoin qu'elles (parce que vivant dans une plus grande précarité financière ou puisqu'il s'agissait de familles plus nombreuses). Certaines personnes ont également souligné ne pas vouloir demander d'aide aux membres de leur famille, qui en ont selon eux déjà beaucoup fait pour eux. On touche ici aux paradoxes de la relation entre parrains et parrainés dans un contexte familial. La recherche a toutefois fait ressortir l'importance de la force du réseau, notamment dans le cas des groupes de parrains formés de 2 à 5 citoyens qui démontraient des pratiques d'accueil exemplaires (Blain et al., soumis 2019).

Les études portant sur l'accueil des personnes réfugiées syriennes au Canada commencent à être de plus en plus nombreuses, mais très peu, voire aucune, portent spécifiquement sur la situation des femmes³¹. En ce qui concerne le Liban, un plus grand nombre

³¹ En date de 2019, une recherche avec les mots-clés « syrian refugee* » AND « women » OR « gender » AND « Canada » les bases de données Sociological Abstract, Social Services Abstract, Social Work Abstracts, Social Sciences Abstracts et PsycInfo a révélé aucun article portant spécifiquement sur les expériences des femmes ou de genre au Canada. Certains articles évoquent des réalités propres aux femmes de manière complémentaires au propos principal.

de recherches académiques ainsi que de rapports d'ONG internationales et locales sont disponibles. Tel que je l'ai toutefois mentionné à quelques reprises, bon nombre de ces portraits présentent les réalités des femmes d'une manière monolithique et binaire. Les conditions particulières auxquelles les femmes réfugiées syriennes ont « réellement » à faire face demeurent donc en grande partie à mettre à jour (Freedman, 2017; Anthias, 2012). Le présent mémoire et le projet de recherche plus large dans lequel il s'inscrit visent à combler ce manque. Avant d'aborder le vif du sujet, à savoir les vulnérabilités particulières auxquelles les femmes réfugiées sont confrontées, il convient de revenir plus en détail sur les mécanismes de définition et de protection des personnes réfugiées, notamment en ce qui a trait au groupe des femmes.

2. La gouvernance mondiale des migrations forcées

Les migrations forcées constituent une réalité de plus en plus importante à l'échelle de la planète, notamment avec l'émergence du conflit syrien, sur lequel je reviendrai plus loin. Voyons maintenant les racines du fonctionnement de la prise en compte des besoins de protection des personnes déplacées par la guerre, les conflits ou les persécutions, en portant une attention particulière à la notion de vulnérabilité qui s'avère omniprésente dans le discours des acteurs internationaux et locaux impliqués dans la gouvernance des migrations forcées ainsi que dans l'offre de service au quotidien pour les personnes réfugiées. Une attention particulière sera portée à la vulnérabilité des femmes qui détiennent la responsabilité principale du soutien de leur famille, dans la mesure où elles apparaissent souvent comme faisant partie des groupes « vulnérables des vulnérables », nécessitant une protection accrue et spécialisée. La situation particulière des réfugiés d'origine palestinienne sera aussi évoquée.

2.1. Le droit d'asile et la Convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugiés

Ratifiée par 145 États à ce jour et mise en place en 1951, la Convention relative au statut des réfugiés, aussi appelée Convention de Genève, définit le terme « réfugié », énonce quels sont les droits des personnes réfugiées, ainsi que les obligations juridiques des États afin d'assurer leur protection. Le principe fondamental à la base de cette Convention est le non-refoulement, c'est-à-dire la protection d'une personne face à un renvoi dans un pays où sa vie ou sa liberté sont gravement menacées (HCR, 2011). Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) est le « gardien » de la Convention et du Protocole relatif au statut des

réfugiés qui l'a suivi en 1967, qui a levé les restrictions temporelles et géographiques à la version initiale de la définition³².

En vertu de cette Convention, une personne réfugiée consiste donc en une personne qui :

craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels événements, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner (ONU, 1951).

Cette définition n'a pas été modifiée depuis l'adoption du Protocole de 1967, et plusieurs voix s'élèvent pour souligner qu'elle ne répond pas aux besoins de protection de plusieurs groupes tels que les femmes ou les minorités sexuelles, et qu'elle ne prend pas en considération les raisons environnementales qui poussent des gens à entrer en situation d'exil. De nombreuses discussions sont encore en cours à savoir si la Convention devrait être modifiée pour officiellement tenir compte de ces nouvelles réalités. En l'absence de telles modifications, des accords complémentaires ont été mis en place et diverses lignes directrices ont été produites afin de guider les professionnels chargés d'interpréter la Convention afin de prendre en considération les réalités particulières de certains groupes. Je présenterai un peu plus loin certaines mesures prises pour améliorer la prise en compte des enjeux spécifiques aux femmes.

Il importe toutefois de mentionner que la façon de désigner les personnes qui ont dû fuir un contexte de guerre et de persécution apparaît depuis longtemps comme un « terrain contesté ». Agier et Madeira (2017) parlent de l'obsession du tri et de la définition de la figure du réfugié en fonction des raisons qui les ont poussés à traverser les frontières. Au 19^e siècle on parlait ainsi « d'émigrants, proscrits, exilés, bannis », faisant référence au rapport de la personne à son pays d'origine. Au 20^e siècle la figure du réfugié fait son apparition. L'appellation était d'abord réservée à certaines nationalités comme les Russes, pour après s'appliquer aux exilés politiques de la Guerre Froide fuyant ce que les nations de « l'Ouest » considéraient comme des persécutions. Cette conception était à la base de la Convention de Genève de 1951, et est devenu

32 La Convention de 1951 s'appliquait uniquement aux ressortissants européens ayant subi des persécutions lors d'événements survenus avant le premier janvier 1951. Le Protocole étend la protection aux événements survenus après le 1er janvier 1951 et à de nouvelles catégories de réfugiés apparues depuis que la Convention a été adoptée. Il lève aussi toutes limitations géographiques à la protection.

le principal support de la détermination du statut de réfugié et qui s'appuie sur la persécution comme principal critère d'identification. Au 21^e siècle, on oppose de plus en plus les réfugiés de guerre aux migrants économiques, notamment à des fins d'appui aux politiques de tri de ceux qui franchissent les frontières. Cette logique de sélection de plus en plus stricte entraîne « la quête infinie de la preuve » de persécution, de souffrance, de la cause matérielle et concrète du départ forcé. Définir qui répond aux critères de détermination du statut de réfugié revient alors à « sonder » les histoires personnelles de chacun. La mise en œuvre du principe d'asile donne ainsi lieu à « des attitudes bien différentes, sinon contraires, à son principe universaliste (Agier et Madeira, 2017). Le fonctionnement du système d'asile repose toutefois sur un profond paradoxe : le droit d'asile est reconnu (dans l'article 14 de la Déclaration universelle des droits de l'homme), mais aucune disposition n'oblige les États à fournir l'asile, en vertu de la primauté du principe de souveraineté de l'État (Benhabib, 2004; Malkki, 1995). Or, selon Agier et Madeira (2017, p.5), « la crise qu'a traversée l'Europe avec l'augmentation spectaculaire du nombre de migrants venus principalement du Moyen Orient et d'Afrique a mis en évidence l'incertitude des classifications institutionnelles qui servent à la description et à la gestion des flux migratoires ».

Les tensions entourant l'élaboration du *Pacte mondial pour les migrations* adopté en décembre 2018 à Marrakech au Maroc illustrent les difficultés qui subsistent en matière de gouvernance internationale des questions migratoires, notamment en ce qui a trait à la reconnaissance par les États de leurs responsabilités à propos de l'accueil des personnes réfugiées³³. Ces tensions, qui se sont soldées par le retrait de plusieurs pays avant son adoption, témoignent de la tendance au repli mondial face à l'accueil des migrants, notamment les réfugiés. Elles s'inscrivent dans des mouvements de repli et d'isolationnisme, notamment d'un pays comme les États-Unis qui, jusqu'à tout récemment, était le pays qui accueillait le plus de réfugiés réinstallés et qui était l'instigateur des discussions autour du *Pacte mondial pour les migrations*. Le pays a ainsi accueilli 22 491 réfugiés en 2018, ce qui représente le nombre le plus bas depuis l'établissement du programme de réinstallation il y a 40 ans, et qui fait du

³³ Les débats ont mis en lumière les limites du système actuel qui fait une distinction nette entre les migrations de travail/économiques et les migrations à caractère humanitaire, qui font l'objet d'un second Pacte sur les réfugiés qui a beaucoup moins fait parler de lui.

Canada le premier pays d'accueil de réfugiés réinstallés au monde (Radford et Connor, 2019). Voyons maintenant comment s'opérationnalisent ces considérations sur le droit d'asile en s'intéressant à l'organe mandaté par les Nations Unies pour sa mise en œuvre par les États-nations qui ont choisi d'adhérer à la Convention de Genève.

2.2. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)

Depuis sa création par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1950, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) constitue le principal acteur à l'échelle mondiale en matière d'aide et de protection des personnes obligées de fuir leurs foyers à cause de la violence, des conflits et de la persécution. Actif dans plus de 130 pays, il « [...] fournit des abris, de la nourriture, de l'eau, des soins médicaux ainsi qu'une assistance vitale aux réfugiés du monde entier » (HCR Canada, s.d.). Il agit à la fois comme premier point de contact des personnes réfugiées avec le système d'asile international. Le HCR est la principale instance de reconnaissance du statut de réfugié, servant d'intermédiaire direct entre les personnes réfugiées et les États-nations qui pratiquent la réinstallation (tel que le Canada) ou encore ceux qui accueillent des populations sur leur territoire sans nécessairement être signataires de la Convention de Genève (tel que le Liban). Il agit aussi comme fournisseur de services d'aide humanitaire dans plusieurs pays qui ne reconnaissent pas les personnes réfugiées sur leur territoire, tel que le Liban. Dans les pays signataires de la Convention de Genève comme le Canada, le rôle principal du HCR est de s'assurer du respect de la mise en œuvre des engagements pris par le pays. Il agit ainsi en ce qui concerne la protection (« Respecter les pratiques et les politiques d'asile du Canada, afin de promouvoir les normes les plus strictes en matière de protection des réfugiés et des demandeurs d'asile »), la réinstallation (« Collaborer avec le gouvernement canadien et les groupes de parrainage du secteur privé afin de coordonner les possibilités de réinstallation au Canada »), la sensibilisation (« informer et éduquer les Canadiens à propos de la situation des réfugiés et des personnes déplacées dans le monde ») et la collecte de fonds (« Encourager le public canadien et le gouvernement du Canada à soutenir financièrement les programmes du HCR dans le monde entier ») (HCR Canada, s.d.).

Le travail du HCR se fait en lien direct avec les États-nations, qui sont les acteurs incontournables du système de gouvernance mondiale des migrations forcées. Cette interaction

est toutefois traversée par un profond paradoxe qui met en interaction, et plus souvent qu'autrement en conflit, le principe à la base de notre système politique mondiale, à savoir la souveraineté de l'État, et celui de l'universalité des droits de la personne, qui régit les Chartes des droits de la personne instaurées dans le sillage des atrocités de la Deuxième Guerre mondiale (en droite ligne de la philosophie des Lumières et de la pensée libérale) (Benhabib, 2004). Au-delà des chartes et conventions internationales, la question de « qui entre dans un État » et de « qui a le droit d'y résider de manière temporaire ou permanente » est une question de gouvernement national, une décision qui est donc au cœur de la souveraineté de l'État (Van Selm, 2003) et ce, peu importe la situation de départ que la personne qui demande la protection fuit dans son pays d'origine ou est en train de vivre en exil. En raison des paradoxes et failles dans l'application de ces différents principes, les personnes réfugiées détiennent donc dans les faits une protection minimale face à plusieurs abus tels que le racisme, la xénophobie, les pratiques répressives des États telles que la violence organisée et la guerre, la censure ou encore le non-respect des droits humains fondamentaux qui laissent peu de place aux solutions durables permettant d'assurer la reconnaissance et la dignité des personnes.

Les phénomènes migratoires, en parallèle avec l'extrême mobilité des capitaux, revêtent toutefois de plus en plus un caractère transnational, transcendant ainsi les frontières des États-nations et contribuant à les transformer, même si la souveraineté de l'État demeure le principe de base du fonctionnement du système international (Levitt et Khagram, 2008). Ces dynamiques ne mèneraient toutefois pas à un affaiblissement de l'importance de l'État-nation, mais plutôt à une redéfinition de son rôle (Mendoza, 2002; Grewal et Kaplan, 1994).

2.2.1. Les 3 solutions durables du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)

Le HCR et les États signataires de la Convention de Genève de 1951 identifient trois solutions durables pour les personnes réfugiées : le rapatriement librement consenti dans le pays d'origine, l'intégration dans un premier pays d'asile, y compris par la naturalisation, et la réinstallation dans un pays tiers (Van Selm, 2003). Le HCR (2011, p. 459) définit les solutions

durables en tant que « moyen permettant de résoudre de manière satisfaisante la situation de personnes relevant de la compétence du HCR, afin de leur permettre de vivre une vie normale ».

Des trois solutions durables au déplacement forcé, la réinstallation est généralement la dernière option suggérée par le HCR, et la dernière désirée par une majorité de personnes réfugiées. Notons que moins de 1% de l'ensemble des réfugiés auront l'opportunité d'être réinstallés dans un pays tiers et lorsque cela est le cas, ils n'ont généralement pas le choix du pays dans lequel ils seront réinstallés (Lindsay, 2017). Elle est offerte aux personnes considérées comme particulièrement vulnérables, c'est-à-dire à ceux qui ont des besoins médicaux particuliers, aux survivants de violence et/ou de torture, aux femmes et filles à risque ainsi qu'aux enfants et adolescents à risque. Les personnes dont le dossier est référé aux États pratiquant la réinstallation sont celles qui ne disposent d'aucune autre solution durable (rapatriement ou intégration dans le premier pays d'asile), qui sont en besoin urgent de protection légale ou physique ou qui sont admissibles à la réunification familiale (HCR, 2011).

La réponse de la communauté internationale à la crise syrienne a principalement concentré les efforts sur de l'aide humanitaire d'urgence et sur des mesures de maintien des populations dans les régions limitrophes (Yahya, Kassir et el-Hariri, 2018). En 2017, les personnes réfugiées d'origine syrienne étaient accueillies dans près de 123 pays sur six continents mais 87% d'entre elles demeurait tout de même dans les pays voisins de la Syrie. En 2018, le HCR estimait que moins de 5% des besoins globaux en matière de réinstallation des réfugiés avaient été répondus (avec seulement 55 692 personnes réinstallées sur les 1,2 millions qui en auraient besoin) et ce, malgré un niveau record de déplacements forcés. Les personnes réinstallées l'ont été à partir du Liban (9800), de la Turquie (9000), de la Jordanie (5100) et l'Ouganda (4000) (HCR Canada, 2019). Le nombre de personnes référées pour la réinstallation varie toutefois d'une année à l'autre, en fonction de la capacité et de la volonté d'accueil des quelques 35 pays pratiquant la réinstallation sur la planète. La région du Moyen Orient demeure au centre des priorités du HCR en matière de réinstallation, avec près de 654 000 personnes considérées comme ayant besoin d'être réinstallées à partir de la Turquie, du Liban, de la Jordanie, de l'Égypte et de l'Irak (dont 601 100 d'origine syrienne). Ce nombre représentait 46% du total des besoins de réinstallation projetés par le HCR en 2019.

En raison du nombre très important de personnes d'origine syrienne en attente d'une solution durable s'ajoutant aux personnes se trouvant dans cette situation ailleurs dans le monde, le contexte récent a mis en évidence le déséquilibre des relations de pouvoir dans le processus de réinstallation de manière encore plus évidente. C'est ainsi que l'idée comme quoi « la réinstallation n'est pas un droit » est souvent réaffirmée pour rassurer les États à propos de leur souveraineté et pour tempérer les attentes des réfugiés eux-mêmes (Lyndsay, 2017). La principale marge de manœuvre dont disposent les réfugiés dans le processus de réinstallation semble donc être de choisir de ne pas être réinstallé si on leur offre la réinstallation.

Le rapatriement, qu'on identifie aussi en tant que retour volontaire, constitue quant à elle la solution la plus souvent désirée par les personnes réfugiées ainsi que par les représentants des pays limitrophes où elles trouvent refuge. Dans le cas précis de la Syrie, dans le contexte où le régime syrien a regagné une majorité de territoires aux mains des différentes factions d'opposition, la question du retour des ressortissants syriens est d'actualité³⁴ (Yahya, Kassir et el-Hariri, 2018). C'est également ce qu'une majorité de personnes syriennes souhaiterait. Or, pour qu'un tel retour soit envisageable, une majorité de personnes syriennes rencontrées par Yahya, Kassir et el-Hariri, 2018 (2018) au Liban et en Jordanie nommaient que, malgré les défis quotidiens qui vont en augmentant dans les pays qui les accueillent, elles ne seraient pas prêtes à retourner en Syrie tant qu'une transition politique leur assurant la sécurité, l'accès à la justice et le droit à retourner dans leur région d'origine ne soit mise en place. Les opportunités économiques ainsi que des conditions de logements adéquates sont importantes mais ne semblaient pas essentielles. Leurs témoignages rendaient évident selon les auteurs qu'un mouvement de retour volontaire de masse dépendait directement d'un processus de paix international prenant en compte la voix des réfugiés. Les personnes qu'ils ont rencontrées faisaient face à des difficultés économiques et sociales colossales en Jordanie et au Liban, ayant pour conséquence de faire sentir les réfugiés comme étant pris entre un pays d'accueil qui ne veut pas d'eux et un pays d'origine vers lequel ils ne peuvent retourner. C'est en ce sens que Yahya, Kassir et el-Hariri (2018, p. 2) affirment que « essentially, the notion of a voluntary return of refugees is losing meaning ». En cela, ils soulignent que les efforts de la communauté

34 Rappelons-nous que le Liban refuse de reconnaître les personnes syriennes se trouvant sur son territoire comme des réfugiés, parlant plutôt de personnes déplacées.

internationale pour mettre fin au conflit, qu'il s'agisse des pourparlers à travers les Nations Unies à Bruxelles ou ceux d'Astana co-organisés par la Russie, l'Iran et la Turquie à partir de 2016, ne prennent pas en compte les besoins et conditions de retour de base énoncées par les personnes réfugiées, et que cela ne peut mener à un retour volontaire même si un accord de paix en vient à être signé. Le HCR estimait à 250 000 le nombre de Syriens qui pourraient retourner « volontairement » en Syrie en 2019, mais mettait en garde face à plusieurs défis et obstacles auxquels les personnes syriennes qui retournent chez elles ont à faire face, dont l'accès à la documentation pour eux-mêmes et leurs enfants nés à l'extérieur du pays ainsi que la garantie de retrouver leurs propriétés une fois de retour (Nebehay, 2018).

La mise en place de la troisième solution durable, soit l'intégration dans le premier pays de transit, est quant à elle souvent rendue difficile parce que les pays limitrophes qui accueillent la majorité des personnes réfugiées ne sont pas signataires de la Convention de Genève, donc ne se reconnaissent pas en tant que pays d'accueil, ou encore parce qu'ils sont eux-mêmes en proie à des conflits ou à des difficultés économiques et politiques majeures. Pour qu'elle soit vue comme une solution durable, l'intégration sur place doit impliquer leur installation permanente dans le pays d'asile et comporter trois dimensions distinctes mais interdépendantes : un processus juridique, un processus économique et un processus social et culturel (HCR, 2011). Elle se termine souvent par l'obtention d'un statut permanent. Or, on constate que la majorité des personnes réfugiées demeurent dans le premier pays de refuge pendant de nombreuses années sans que l'intégration locale soit possible.

Hyndman et Giles (2016) évoquent certains des paradoxes qui sous-tendent les solutions au déplacement des réfugiés à long terme, notamment l'intégration dans le premier pays de transit. C'est ainsi que les autrices soulignent que de telles solutions existent « en théorie » mais que leur efficacité dans le contexte actuel demeure remise en question. Cela s'illustre notamment par les trois quarts des personnes déplacées en provenance de Syrie qui se trouvent en situation d'exil prolongé (*protracted refugees*), c'est-à-dire depuis plus de 5 ans sans perspective de solution durable pouvant mettre fin à leur exil. Le conflit syrien durait depuis plus de huit ans au moment d'écrire ces lignes. Il est possible que la vie des personnes qui ont fui à l'extérieur du pays ne soit pas directement menacée à l'endroit où ils se trouvent actuellement, mais on constate que leurs besoins économiques, sociaux et psychologiques de base ne trouvent pas de

réponse satisfaisante et que plusieurs de leurs droits demeurent bafoués après des années en exil. Plusieurs d'entre elles se trouvent souvent donc dans l'incapacité de se libérer de la réception de l'aide humanitaire (Crisp, 2010), notamment lorsqu'elles ne peuvent accéder à une régularisation de leur statut migratoire. Même si les accords internationaux stipulent que les personnes réfugiées sont protégées par la loi dans tous les pays signataires de la Convention de Genève, un consensus politique émerge autour du fait qu'une telle protection devrait être fournie par les pays situés dans les régions d'origine des personnes déplacées.

Hyndman et Giles (2016) s'intéressent aux dimensions géopolitiques du phénomène d'exil prolongé et en viennent à la conclusion que les politiques étatiques et la gouvernance mondiale de la migration contribuent à maintenir les personnes réfugiées en place, en vertu d'un mécanisme de forclusion au sein des régions d'origine. Celles qui demeurent dans les pays limitrophes sont représentées comme les bons réfugiés « méritants » qui justifient l'aide humanitaire apportée (nourriture de base, logement et soins de santé) alors que les « migrants » qui se présentent aux portes des pays du « Nord global » sont quant à eux représentés comme des « illégaux » et des suspects potentiels de terrorisme, donc des menaces à la sécurité nationale des sociétés « occidentales » (Hyndman et Giles, 2016). En même temps que l'espace de l'asile dans le « Nord global » se rétrécit, les formes d'hébergement « temporaires » dans les pays limitrophes prennent de l'ampleur et contribuent à cette immobilisation des personnes amorcée bien avant le conflit syrien, que Michel Agier a bien décrit dans ses travaux (2011, 2006). Il apparaît ainsi que les lieux de déplacements du Sud sont négligés et peu financés comparés aux technologies de contrôle aux frontières qui sont constamment renforcées et beaucoup mieux financées dans le « Nord global ». Les personnes qui ne disposent d'aucune solution durable et se retrouvent en situation d'exil prolongé font donc face à de nombreux défis, dont un des principaux est d'être « oublié » et de se retrouver dans un « filet » au sein duquel ils n'ont pas de statut permanent (Tardis, 2015). D'autres solutions durables seraient pourtant envisageables, comme le souligne Amnesty Internationale (2016), qui évoque d'autres mécanismes d'admission par les « pays riches » telles que l'admission humanitaire, la réunification familiale, le parrainage et les visas, qui pourraient permettre d'élargir la protection par le biais de la réinstallation en dehors du seul mécanisme régi par le HCR.

Le conflit syrien ayant entamé sa 9^e année en mars 2019, des millions de personnes syriennes se retrouvent donc dans une situation que Bailey, Wright, Mountz et Miyares (2002) qualifient de « permanent temporariness ». Nul groupe n'incarne mieux cet état que les Palestiniens qui, après 70 ans d'exil, demeurent encore exclus des opportunités, bien que limitées, qu'offrent les instruments de protection des personnes réfugiées et/ou apatrides, puisqu'elles relèvent de la responsabilité de l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNWRA).

2.2.2. L'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNWRA)

Il convient de nous attarder à mettre en contexte les circonstances en vertu desquelles les personnes réfugiées d'origine palestinienne en provenance de Syrie se retrouvent dans une situation unique en matière de refuge, qui doit être distinguée de celle des « autres groupes minoritaires » parmi les ressortissants syriens qui ont cherché le refuge suite au conflit qui a débuté en 2011 tels que les Kurdes ou les Druzes. Il faut d'abord remonter à la création de l'État d'Israël entre 1947 et 1949 qui a entraîné l'expulsion d'environ 700 000 à 1 million de personnes de la Palestine qui était alors sous mandat britannique. Les Palestiniens appellent ce processus la Nakba (catastrophe en arabe). Créé en 1949 suite au premier conflit israélo-arabe de 1948³⁵ en parallèle des discussions qui ont mené à la Convention de Genève de 1951, l'UNWRA offre une réponse aux besoins essentiels des réfugiés palestiniens en matière de santé, d'éducation, d'aide humanitaire et de services sociaux. Sa mission est la suivante:

to help Palestine refugees in Jordan, Lebanon, Syria, West Bank and the Gaza Strip achieve their full human development potential, pending a just and lasting solution to their plight. UNRWA services encompass education, health care, relief and social services, camp infrastructure and improvement, protection and microfinance (UNRWA, 2018, p. i).

En l'absence de solution à la situation des réfugiés palestiniens, l'Assemblée générale des Nations Unies renouvèle de manière constante le mandat de l'UNWRA, plus récemment

35 Résolution 302 (IV) de l'Assemblée Générale des Nations Unies du 8 décembre 1949.

jusqu'au 30 juin 2020. L'Agence est financée presque entièrement par des contributions volontaires de la part des États membres de l'ONU.

Les réfugiés palestiniens sont définis comme des « personnes dont le lieu de résidence normal était la Palestine pendant la période du 1^{er} juin 1946 jusqu'au 15 mai 1948, et qui ont perdu à la fois leur résidence et leurs moyens de subsistance suite au conflit de 1948 ». Les descendants des réfugiés palestiniens de sexe masculin, incluant leurs enfants adoptés légalement, sont aussi éligibles à la reconnaissance de leur statut. L'UNWRA répondait initialement aux besoins de 750 000 personnes. Ce sont maintenant plus de 5 millions de personnes qui sont éligibles à recevoir ses services³⁶.

La situation des réfugiés Palestiniens fait qu'ils se trouvent à une intersection particulière du droit international ayant pour conséquence que même si une grande majorité d'entre eux sont apatrides, ils ne peuvent être couverts par la Convention de 1954 relative au statut des apatrides. Les Palestiniens se voient donc dépossédés de leurs terres, ils sont sans passeport et sans possibilité de retour, rendant particulièrement critique la reconnaissance de leur statut d'apatride (Caron, 2012).

Avant le début du conflit, la Syrie était une terre d'accueil pour de nombreux réfugiés dont environ 560 000 d'origine palestinienne. La majorité d'entre eux étaient considérés comme étant plus pauvres que les Syriens avant le début du conflit (UNWRA, 2018). La Syrie comptait 12 camps officiels, dont le plus grand était celui de Yarmouk, situé dans le sud de la ville de Damas. Près de 160 000 Palestiniens vivaient à Yarmouk en plus des résidents d'origine syrienne, formant une communauté d'environ 800 000 personnes. Les camps palestiniens en Syrie ont été des cibles importantes du conflit, et ont été en majorité détruits.

L'UNRWA estimait à 120 000 le nombre de Palestiniens de Syrie ayant fui à l'extérieur du pays, dont 32 500 au Liban et 17 000 en Jordanie³⁷. L'agence onusienne, qui est la seule à

36 Les chiffres officiels fournis par l'UNWRA indiquent qu'en 2019, 552 000 se trouvaient officiellement en Syrie, 460 555 au Liban, 2 206 736 en Jordanie, 828 328 en Cisjordanie et 1 386 455 dans la Bande de Gaza (UNWRA, 2019). Or, au Liban plus particulièrement, le nombre de réfugiés palestiniens est contesté. Il y a plusieurs enjeux politiques et démographiques en jeu, qui ont trait à l'équilibre entre les différents groupes confessionnels qui siègent au gouvernement.

37 Le Lebanon Crisis Response Plan 2017-2020 (Gouvernement du Liban et HCR, 2019) estime quant à lui à 28 000 le nombre de Syriens Palestiniens au Liban.

venir en aide aux réfugiés Palestiniens à l'intérieur et à l'extérieur de la Syrie, a vu son budget amputé de près de 300 000 millions de dollars par l'administration Trump en 2017, mettant grandement en péril sa survie et celle des personnes qu'elle soutient (couvrant seulement 12,5% des besoins). En février 2019, l'administration Trump mettait complètement fin au financement de l'agence dans les territoires occupés et à Gaza, réduisant sa contribution totale à 60 millions de dollars. L'Union Européenne est désormais le principal donneur, suivie de certains pays européens tels que l'Allemagne, la Grande-Bretagne et la Suède ainsi que les États-Unis et divers pays arabes telles que l'Arabie Saoudite, les Émirats Arabes Unis, le Qatar et le Koweït (UNWRA, s.d.)

Les ressources disponibles pour le soutien des personnes réfugiées palestiniennes originaires de Syrie au Liban passent presque exclusivement par l'UNWRA. Puisque les réfugiés palestiniens relèvent strictement de l'UNWRA et non du HCR, les « Palestiniens de Syrie » ne sont pas éligibles aux services du HCR, tant pour ce qui est de l'aide humanitaire que pour la réinstallation. L'UNWRA estimait à 96% des 10 200 familles de « Palestiniens de Syrie » ayant identifié l'aide financière de l'UNWRA comme source principale de revenu. 89% de ces familles vivaient aussi en situation de pauvreté et près de 95% feraient face à de l'insécurité alimentaire (UNWRA, 2018). Près de 57% d'entre eux seraient sans emploi. Plusieurs restrictions légales font qu'il leur est très difficile d'obtenir un statut légal, ce qui les place dans des situations de précarité et de marginalisation importantes, dont des restrictions à leur liberté de mouvement (UNWRA, 2018). Ils font également face à plusieurs restrictions légales s'appliquant aux réfugiés palestiniens du Liban, notamment en matière d'accès à l'emploi, aux services de l'État et à la propriété³⁸. Les « Palestiniens de Syrie » se voient doublement discriminés du fait d'être issus de la Syrie, ce qui ajoute aux difficultés de mener leur vie au quotidien au Liban.

L'UNWRA souligne également que la situation de l'accueil des réfugiés syriens combiné au haut taux de chômage ajoute un fardeau supplémentaire aux communautés de réfugiés palestiniens vivant au Liban. Plusieurs réfugiés syriens se sont ainsi établis dans les camps palestiniens, déjà surpeuplés, ajoutant aux conditions de vie très précaires dans les camps.

³⁸ Les réfugiés palestiniens au Liban, malgré certaines améliorations législatives, doivent toujours demander un permis de travail pour avoir le droit de travailler et sont encore interdit d'exercer 39 professions.

Par exemple, le camp de Bourj el Barajneh, une enclave d'un km carré dans la banlieue sud de Beyrouth, comptait une population d'environ 27 000 personnes avant le conflit syrien. En 2017, on estimait qu'il accueillait désormais plus de 41 000 personnes, dont un nombre important de réfugiés palestiniens de Syrie (Mahmoud et Roberts, 2018). Les camps palestiniens attirent plusieurs réfugiés syriens puisque le coût de la vie y est beaucoup moins cher qu'ailleurs au Liban. Un certain nombre de réfugiés palestiniens de Syrie avait également de la famille ou des contacts antérieurs avec des habitants des camps palestiniens au Liban (Sharif, 2018). De plus, les camps sont en dehors de la juridiction des autorités libanaises, ce qui constitue aussi une avenue de « protection » pour les réfugiés qui ne détiennent pas de statut officiel (Mahmoud et Roberts, 2018). Sharif (2018) montre quant à elle une facette positive de l'accueil des réfugiés par les réfugiés palestiniens au Liban, en soulignant que plusieurs familles palestiniennes ont accueillies des Syriens chez eux, leur ont fait don de vêtements, de couvertures et d'autres ressources. Elle montre aussi comment certaines ONG locales établies dans le camp de Shatila (dans le cas particulier de sa recherche) ont dépassé les limites de leurs mandats en incluant aussi des réfugiés palestiniens de Syrie dans l'offre de services qui devait normalement être limitée aux réfugiés syriens. Par exemple, les ONG enregistraient les réfugiés syriens pour leurs services mais le soir, ils offraient aussi l'aide nécessaire pour les réfugiés palestiniens de Syrie. Sharif (2018) souligne toutefois qu'avec l'installation du conflit syrien dans la durée, la cohabitation entre les réfugiés palestiniens établis de longue date au Liban avec les « nouveaux » réfugiés syriens et palestiniens de Syrie se fait plus difficile, dans un contexte de ressources très limitées et de conditions de vie très précaires plaçant plusieurs populations vulnérables en opposition pour des ressources limitées (Libanais, réfugiés palestiniens du Liban, réfugiés syriens, réfugiés palestiniens de Syrie). Les tensions se situent principalement autour des écoles, des emplois et de l'accès aux soins de santé.

Les défis particuliers que vivent les personnes réfugiées palestiniennes de Syrie font donc partie des réalités de l'ensemble des réfugiés en provenance de Syrie. Bien qu'elles fassent d'elles un groupe doublement éprouvé et marginalisé, les situations de vulnérabilité particulières dans lesquelles se trouvent n'ont pas fait l'objet de beaucoup d'attention de la part des chercheurs et des médias qui s'intéressent aux réfugiés syriens. Voyons maintenant certaines

des dispositions qui touchent un « groupe particulier de réfugiés » vivant des défis et des vulnérabilités spécifiques, à savoir les femmes et les filles.

2.3. Les mécanismes de protection spécifiques des femmes et des filles réfugiées

Historiquement, les expériences masculines ont orienté l'interprétation de la définition du réfugié stipulé dans la Convention de Genève de 1951. Or, les femmes vivent des défis spécifiques qui sont reconnus par le HCR et par plusieurs des États signataires de la Convention. Depuis les années 1980, le HCR note que

[...] les femmes et les filles réfugiées [sont] majoritaire[s] au sein de la population mondiale des réfugiés et que beaucoup parmi elles sont confrontées à des « problèmes spécifiques dans le domaine de la protection internationale [et] [...] reconnaît que ces problèmes découlent de leur situation vulnérable qui les expose fréquemment à la violence physique, aux sévices sexuels et à des discriminations (HCR, 1985).

Le HCR recommandait dès lors aux États de continuer à soutenir les programmes du HCR destinés particulièrement aux femmes réfugiées, et, en collaboration avec le HCR lui-même et des femmes réfugiées, de redéfinir et de réorienter leurs programmes actuels ou d'en créer si besoin, afin de répondre à leurs besoins spécifiques. Ces besoins relèvent à la fois de la sécurité physique, de l'intégrité de leur personne ainsi que de l'égalité de traitement de leurs demandes. Le HCR stipulait aussi l'importance de recueillir des données statistiques et sociologiques afin de mieux connaître et de mieux comprendre les besoins et problèmes spécifiques des femmes dans le domaine de la protection internationale. Ce document reconnaissait aussi que

[...] les États, dans l'exercice de leur souveraineté, sont libres d'adopter l'interprétation selon laquelle les femmes en quête d'asile soumises à des traitements cruels ou inhumains pour avoir transgressé les coutumes de la communauté où elles vivent peuvent être considérées comme appartenant à un « certain groupe social », aux termes de l'article premier, A.2 de la Convention des Nations Unies de 1951 relative au Statut des réfugiés (HCR, 1985).

Cette reconnaissance ciblée a donné lieu à une première version de Lignes directrices du HCR pour la protection des femmes réfugiées en 1991. Ces dernières font tout d'abord état que les femmes ont les mêmes besoins de protection que tous les réfugiés, mais réitérait qu'en plus de ces besoins partagés elles ont également des besoins de protection spécifiques du fait de leur sexe (HCR, 1991). Les lignes directrices évoquent aussi la nécessité de respecter la Convention de 1951 et le Protocole de 1967, mais aussi d'autres instruments internationaux qui constituent un cadre de règles internationales en matière de droits de l'homme tels que les Conventions de

Genève de 1949 et les deux Protocoles additionnels de 1977, les Pactes de 1966 relatifs aux droits de l'homme et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979).

Plusieurs groupes de travail des Nations Unies et notamment le HCR, se sont ensuite penchés sur la notion de genre, qu'ils définissent en tant que « [...] construction sociale des relations de pouvoir entre les femmes et les hommes, et aux implications de ces relations pour l'identité, le statut, les rôles et les responsabilités des femmes et des hommes » (HCR, 2001). Dans un document de positionnement publié en janvier 2000, le HCR indiquait que le genre est construit socialement alors que le sexe est une catégorie biologique, mais que la distinction est importante pour la protection des réfugiés parce que ce ne sont pas tous les aspects des différences entre les hommes et les femmes qui sont liés à leur biologie, comme les besoins de protection spécifiques basés sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre en témoignent (HCR, 2012). Le HCR reconnaissait ainsi que les hommes, les femmes et les enfants peuvent être soumis à des types de persécution différents, et que la définition du réfugié peut englober les demandes liées au genre. Il a été jugé inutile d'ajouter un motif supplémentaire à la Convention, malgré ces spécificités. Le HCR a plutôt choisi de souligner l'importance de

[...] veiller à ce qu'une interprétation prenant en compte le genre soit donnée à chacun des motifs de la Convention, [ce qui] peut s'avérer très important pour déterminer si une requérante ou un requérant spécifique craint avec raison d'être persécuté(e) du fait de l'un des motifs énoncés dans la Convention (HCR, 2001, p.2).

Or, il est toutefois stipulé que le problème principal rencontré par les femmes qui demandent l'asile réside dans

[...] l'incapacité des instances décisionnelles à intégrer les requêtes liées au genre présentées par les femmes dans leur interprétation des motifs existants énumérés dans la Convention, et leur incapacité à reconnaître la nature politique d'acte de maltraitance, apparemment privés, infligés à des femmes (HCR, 2001, p.2).

C'est ainsi qu'il a été énoncé que le genre peut constituer un groupe social, « [...] les femmes étant un exemple clair de sous-groupe social défini par des caractéristiques innées et immuables, et qui sont souvent traitées différemment des hommes » (HCR, 2001, p.2). Le texte stipule finalement que la protection des femmes réfugiées nécessite une interprétation de la

définition du réfugié qui prenne le genre en considération, mais qu'il doit aussi en aller de même pour la procédure de détermination du statut de réfugié. Des lignes directrices sur la persécution liée au genre ont ensuite été énoncées (HCR, 2002), remplaçant le document de positionnement de janvier 2000. Les lignes directrices précisent notamment que le genre n'est pas statique ou inné, mais qu'il acquiert des significations culturelles et sociales à travers le temps, et que les demandes d'asile liées au genre peuvent provenir à la fois de femmes et d'hommes, mais qu'en raison de types de persécution particuliers, elles sont plus souvent faites par des femmes. Les lignes directrices soulignent que les exemples de demandes liées au genre incluent typiquement, sans être strictement limitées à celles-ci, des actes de violence sexuelle, la violence familiale/conjugale, la planification forcée des naissances, les mutilations génitales féminines, la punition pour transgression des normes sociales et la discrimination envers les personnes homosexuelles.

Dans une mise à jour des principes directeurs sur la protection internationale en juillet 2008, le HCR rappelle que « la persécution liée au genre » est une expression qui n'a pas de signification juridique en soi, mais qu'elle est plutôt utilisée afin d'englober la variété de demandes dans lesquelles le genre est une considération pertinente pour la détermination du statut de réfugié » (HCR, 2008, p. 2). Ce document réitère que toutes les demandes faites par des femmes ne donnent pas automatiquement accès au statut de réfugié, la personne devant prouver qu'elle craint avec raison d'être persécutée en vertu d'un des cinq motifs établis dans la Convention de 1951. Le HCR publiait aussi en 2008 un *Manuel pour la protection des femmes et des filles* destinés aux professionnels du HCR et à leurs partenaires afin d'améliorer la protection des femmes et des filles relevant de la compétence du HCR³⁹.

Ce positionnement du HCR envers la reconnaissance ciblée des expériences genrées de la persécution et de l'octroi du statut de réfugié s'inscrit dans la mouvance plus générale du positionnement des droits des femmes en tant que droits humains, amorcé en 1975 avec la Conférence des Nations Unies et le Forum ONG de Mexico qui a donné le coup d'envoi à la Décennie des femmes des Nations Unies. Cette décennie s'est close par une Conférence et un Forum tenus à Nairobi au Kenya. Dix ans plus tard, la *Plate-forme pour l'action* a été adoptée

39 Ce manuel est complémentaire à celui publié par le Comité permanent interorganisations (2008) intitulé *Femmes, filles, garçons et hommes, des besoins différents, des chances égales*.

à Pékin (1995), qui inclut un focus particulier sur l'équité et le bien-être des femmes et des filles. La reconnaissance des droits des femmes en tant que droits humains invite non seulement à inscrire les femmes dans les « créneaux » de protection traditionnels (tels que le droit à un traitement égal, la protection contre la torture, le droit de voter et d'être élues comme représentantes politiques) mais aussi à élargir le concept traditionnel de droits humains afin qu'il inclue les formes de violence basées sur le genre telles que le viol, la violence conjugale et les pratiques spécifiques au genre telles que les mutilations génitales féminines. Les enjeux de droits reproductifs et d'exploitation sexuelle figurent aussi parmi les enjeux affectant spécifiquement les femmes (McLaren, 2017). Il s'agit donc d'un élargissement de la protection face aux abus et à la violence commis par l'État à ceux commis dans la sphère privée, où la majorité des violations des droits des femmes ont lieu, qui fait dire à McLaren (2017) qu'un élargissement de la définition des droits humains en résulte également. Or, d'autres autrices telles que Shuman et Bohmer (2016) soulignent que certaines réalités reconnues comme faisant partie des persécutions des femmes telles que les mutilations génitales peinent à recevoir la reconnaissance nécessaire dans plusieurs pays où les femmes fondent leur demande d'asile sur ce motif. Rappelons-nous également que les femmes apatrides, comme les femmes palestiniennes, ne bénéficient pas de l'élargissement de cette définition des droits, puisqu'elles demeurent exclues des principaux instruments de détermination du statut de réfugié par le HCR et les autres instruments de droits onusiens.

Le discours de la reconnaissance des droits des femmes en tant que droits humains fait toutefois l'objet d'un nombre important de critiques, que j'aborderai plus en détail dans le deuxième chapitre de ce mémoire où je présente le cadre théorique du féminisme transnational qui sous-tend ma réflexion. Ces critiques évoquent la nécessité de remettre en question les rapports de pouvoir qui sous-tendent l'élaboration des agendas féministes onusiens, dont plusieurs ONG internationales et locales se réclament de plus en plus, ce qui tend à uniformiser les luttes et à diminuer la prise en compte des enjeux locaux propres aux réalités de différentes femmes à différents endroits sur la planète (McLaren, 2017; Mohanty, 2003). Un élément central de l'argumentaire des instances de gouvernance des migrations a trait au critère de vulnérabilité comme élément essentiel de la détermination de l'accès à la protection et aux services, que j'aborde dans la section qui suit.

3. La vulnérabilité : pierre angulaire du système de protection des personnes réfugiées

La catégorisation de certaines personnes comme étant vulnérables est un élément critique de la gouvernance humanitaire en matière de refuge. Il s'agit aussi d'un concept-clé en travail social (Soulet, 2005; Chatel et Roy, 2008), sur lequel je reviendrai plus en détail dans le cadre théorique du mémoire. Un examen de la documentation produite par les principales instances et ONG internationales ainsi que celles de plusieurs États qui accueillent des réfugiés comme le Canada montre la récurrence impressionnante de ce terme pour désigner à la fois les personnes réfugiées, ainsi que les situations qu'elles vivent⁴⁰. C'est notamment le cas au Liban, où l'assistance ciblée des personnes réfugiées d'origine syrienne en fonction de l'évaluation de leur vulnérabilité a été établie dès 2013 (Janmyr et Mourad, 2018a). Celle-ci s'opérationnalise principalement par l'enquête annuelle *Vulnerability Assessment of Syrian Refugees in Lebanon (VASyR)*⁴¹. Le niveau de vulnérabilité mesuré grâce à cet outil conditionne l'offre de services de la part du HCR aux personnes réfugiées, mais aussi leur accès à la réinstallation. En contexte de manque de financement criant de l'agence onusienne et de ses partenaires, cette enquête permet d'identifier des niveaux segmentés de vulnérabilité et la base de l'évaluation qui déterminent les nouvelles coupes à l'assistance humanitaire. C'est ainsi qu'une personne employée par le HCR interviewée par Janmyr et Mourad (2018b, p.7) soulignait que « firstly we [UNHCR] do a selection where we pick out those who are most vulnerable. And then we look closer and closer: are you really vulnerable? Yes, but really, really vulnerable? And that's how the pool all the time decrease ».

40 Sur son site web, Médecins sans frontières écrivait par exemple en 2015 : « En ce moment même à l'île de Kos, une équipe de MSF procède à des évaluations de vulnérabilité afin d'identifier les groupes les plus vulnérables comme les femmes enceintes et les mineurs, et dispense des consultations médicales. » (Repéré à <https://www.medicinssansfrontieres.ca/article/traiter-les-plus-vulnérables-un-aperçu-des-projets-de-msf-en-europe-pour-les-migrants>). Le site du HCR Canada souligne quant à lui que « la réinstallation est proposée aux réfugiés les plus vulnérables qui ne peuvent ni rentrer chez eux, ni rester dans leur pays d'accueil. » (Repéré à <https://www.unhcr.ca/fr/ce-que-nous-faisons/le-hcr-au-canada/>).

41 La présente section traite principalement de la question de la vulnérabilité au sein de la littérature produite par le HCR. Un examen plus approfondi des critères d'attribution de l'assistance par l'UNWRA, dont relèvent les réfugiés palestiniens serait nécessaire, mais n'a pas pu être effectué pour les fins de ce mémoire. Notons qu'au moment d'écrire ces lignes, le financement de l'UNWRA était grandement compromis par la décision des États-Unis de retirer la majorité de son financement. Les Palestiniens ne sont pas éligibles à la réinstallation comme les réfugiés relevant du HCR.

Les autrices soulignent à juste titre en ce sens qu'en contexte de financement de plus en plus ciblé, le développement d'un ensemble de critères pour déterminer l'accès aux services peut s'avérer inévitable, mais qu'il est primordial que les acteurs humanitaires soient conscients, lorsqu'ils créent et utilisent ces critères, qu'ils peuvent renforcer les perceptions de la vulnérabilité des réfugiés qui ne rendent pas nécessairement services aux personnes réfugiées elles-mêmes (Janmyr et Mourad, 2018b). Il importe toutefois de spécifier que certaines catégories de personnes sont perçues comme étant vulnérables « par définition » et que ce sont ces personnes qui sont prioritaires pour la réinstallation. Il s'agit ainsi des survivants de violence et/ou de torture, les femmes et les filles à risque et les personnes qui ont des besoins médicaux particuliers ou des handicaps. Sans nier les besoins particuliers de certains groupes de personnes réfugiées, plusieurs voix s'élèvent toutefois pour dénoncer les effets « pervers » que peut avoir ces représentations d'une « chronic vulnerability which is both deepening and becoming more entrenched » des personnes réfugiées (Zetter et Ruaudel, 2014, p. 7).

En ce sens, une des limites les plus importantes de ce mécanisme de reconnaissance de la vulnérabilité en fonction de groupe prédéfinis est d'exclure des personnes qui vivent des situations de vulnérabilités importantes et mais qui n'appartiennent pas à un de ces groupes ciblés. On pense ici aux personnes réfugiées LGBTQI qui, selon Freedman, Kivilcim et Baklacioğlu (2017) peuvent être considérés comme étant encore plus vulnérables que d'autres car ils font face à une double persécution au pays d'origine et au pays de transit. Elles n'ont ainsi potentiellement pas le même accès à des réseaux de soutien émotionnel et financier dans la mesure où les réseaux communautaires au sein des pays de transit excluent souvent les personnes LGBTQI. Un autre groupe à risque de passer « sous le radar » de la protection est celui des jeunes hommes seuls qui se voient exclus de plusieurs programmes de réinstallation malgré les vulnérabilités particulières qu'ils vivent, puisqu'ils sont vus comme la cohorte la plus en mesure de se protéger elle-même (IRC, 2016). Or, leur engagement dans du travail informel les rend vulnérables à des formes d'abus et d'exploitation pour lesquelles aucune réponse n'est formulée. Les jeunes garçons réfugiés de 12 ans et plus sont également moins susceptibles que les filles du même âge d'être inscrits à l'école au Liban. Les jeunes hommes voyageant seuls, sans famille, sont souvent perçus comme une menace. Ces conceptions induisent en quelque sorte qu'en dehors de leurs rôles de père, de fils, de frère ou de mari, les hommes posent un

problème pour la sécurité alors que ceux qui jouent ces rôles ne le sont pas. Ils se retrouvent dans le bas de la liste pour la réception d'aide par les organisations internationales et agences d'aide humanitaire. La dichotomie entre hommes « combattants » et femmes « civiles » qui sous-tend un tel raisonnement contribue donc à renforcer les inégalités de genre et peut mener à plus d'insécurité pour les hommes tout autant que les femmes (Freedman, Kivilcim et Baklacioğlu, 2017).

Le statut légal est un critère de vulnérabilité significatif, souligné par plusieurs auteurs, et qui apparaît dans les priorités du HCR et des autres acteurs humanitaires qui soutiennent les réfugiés, notamment les Syriens au Liban (HCR, Unicef et IDP, 2018). Malgré cela, il ne jouit d'aucune reconnaissance formelle dans les instruments internationaux tels que ceux du HCR. C'est ainsi que Freedman, Kivilcim et Baklacioğlu (2017) soulignent que les réfugiés qui ne sont pas enregistrés avec le HCR ou qui ont perdu leur statut et qui sont donc devenus des résidents irréguliers dans les pays voisins sont particulièrement marginalisés et vulnérables. L'exclusion des mécanismes d'accès à la citoyenneté et à la réinstallation, comme celle à laquelle font face les réfugiés palestiniens par exemple, est elle aussi particulièrement probante en ce sens. Finalement, les femmes avec un statut non régularisé sont encore plus vulnérables à la violence sexuelle et la violence basée sur le genre puisqu'elles ne peuvent s'appuyer sur les autorités locales pour la protection. La question du statut est donc une source de vulnérabilité qui peut traverser l'ensemble des « groupes » auxquelles les personnes font face, mais dont les intersections avec des caractéristiques et des expériences particulières doivent être prises en considération, même si le statut ne constitue pas un groupe ciblé comme étant particulièrement vulnérable.

3.1. Une situation de vulnérabilité spécifique : les femmes détenant la responsabilité principale du soutien de leur famille

Tel qu'évoqué précédemment, les femmes constituent un groupe de personnes réfugiées ciblé comme vivant des situations de vulnérabilité particulières. Parmi celles-ci, on pense aux femmes qui se retrouvent à devoir assumer la responsabilité principale du soutien de leur famille en situation de transit et d'exil, de surcroît lorsqu'elles ne disposent pas de la protection d'un homme (HCR, 2008; HCR, 2014; Amnistie internationale, 2016). Je reviendrai en détail sur les

différentes dimensions de cette responsabilité dans le cadre conceptuel de ce mémoire, mais il importe toutefois de dire ici que les instances des migrations forcées considèrent en premier lieu le critère financier lorsqu'elles évoquent cette notion. Or, à l'instar de Freedman (2017, p. 138), il semble important de considérer que « [...] although women have been labelled as “vulnerable” there is still a real lack of any kind of understanding of what this vulnerability means to different women, across boundaries of class, nationality, age, race, sexual orientation, etc. ».

Bien que le HCR reconnaisse les particularités des expériences des femmes en situation d'exil depuis les années 1980 (Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire, 1985), la pleine reconnaissance des enjeux qu'elles vivent tarde à venir. Dans le cas précis des réfugiés en provenance de Syrie au Liban, ce n'est ainsi que depuis 2018 que les dimensions de genre ont été ajoutées au *Vulnerability Assessment of Syrian Refugees in Lebanon (VaSyr)* (HCR, Unicef et WFP, 2018) afin d'identifier les différences et les inégalités basées sur le genre au sein de la population réfugiée syrienne. On compare ainsi la situation des ménages dont la responsabilité du soutien est détenue par un homme et de ceux pour qui il s'agit d'une femme afin de voir comment les interventions et les programmes peuvent être conçues pour répondre à leurs besoins et priorités distincts. Les données recueillies indiquent ainsi que les ménages soutenus par une femme (18% de tous les ménages sondés) demeuraient plus vulnérables que ceux soutenus par des hommes. Ils étaient deux fois plus susceptibles de n'avoir aucun membre qui travaillait (55%) que leurs homologues soutenus par un homme (27%). Les ménages soutenus par une femme continuaient à avoir recours à des stratégies d'adaptation plus « négatives » que les ménages gérés par les hommes en lien avec la nourriture et leur milieu de vie⁴². Ils étaient aussi plus susceptibles de vivre dans des types d'hébergements non permanents

42 Le *VASyr* (2018) identifie deux types de stratégie de compensation (*coping strategies*), les premières liées à la nourriture (fréquence et sévérité des stratégies de compensation liées aux comportements alimentaires tels que réduire le nombre de repas par jour, emprunter de la nourriture aux amis et aux membres de la famille ou encore restreindre la consommation de nourriture des membres féminins du ménage) et les autres au milieu de vie (acheter de la nourriture à crédit, dépenser des économies, vendre des meubles, déménager dans un logement moins cher, retirer les enfants de l'école, réduire les dépenses en santé, mariage précoce, vendre des propriétés, mendier, etc.). Les stratégies de compensation sont utilisées comme un proxy pour mesurer l'accès à la nourriture. Cette compréhension de la vulnérabilité accrue des femmes responsables du soutien de leur famille semble soutenue par un ensemble d'éléments : les femmes réfugiées qui travaillent ont des revenus moindres que leurs collègues masculins même si elles travaillent le même nombre d'heures et les ménages gérés par une femme ont des revenus inférieurs à ceux gérés par des hommes (VASyr, 2018).

(p.ex. tentes, bâtiments dont la fonction initiale n'est pas le logement, etc.). Le rapport soulignait également que le mariage précoce avait augmenté de 7 % par rapport à l'année précédente, avec une proportion de 30% des filles de 15 à 17 ans qui étaient mariées.

Il m'apparaît donc que les enquêtes telles que le *VaSyr*, sur lesquelles se basent les décisions prises par le HCR, explorent presque strictement les dimensions économiques de la vulnérabilité. Cette façon de la concevoir est souvent basée sur l'individu, à l'image du modus operandi de plusieurs des institutions des sociétés néolibérales contemporaines, et laisse peu de place à l'exploration des impacts sur l'ensemble des membres de la famille ainsi qu'aux forces qui sont mobilisées par les femmes et leur famille pour se réapproprier leur existence. Elle limite ainsi l'exploration des réalités de celles-ci sur l'ensemble du spectre de leurs expériences, en dehors des dichotomies qui les représentent comme des victimes ou des héroïnes (Caron, Damant et Flynn, 2017; Hesford et Lewis, 2016; Oliviero, 2016). Il importe toutefois de spécifier qu'au-delà de s'en servir comme indicateur pour l'octroi de services et de protection, les instances de gouvernance telles que le HCR et les ONG internationales et locales utilisent parfois cette « mise en visibilité » de la vulnérabilité afin de convaincre les bailleurs de fonds du bien fondé de leurs actions et donc d'obtenir du financement.

Freedman (2017) illustre quant à elle très bien le caractère multidimensionnel de la vulnérabilité en s'intéressant à l'augmentation du nombre de femmes réfugiées, notamment syriennes, qui choisissent de voyager seules vers l'Europe⁴³. L'autrice explique ainsi que la détérioration des conditions de vie en Syrie et dans les pays limitrophes pourrait expliquer de prime abord le phénomène, mais que le choix de migrer en tant que femme seule ou seulement avec ses enfants représente également une stratégie dans l'espoir d'obtenir plus facilement l'asile en mobilisant la « catégorie imposée de la vulnérabilité » par les représentations en lien avec la violence précédemment abordées. Les familles ont ainsi l'espoir que la femme et les enfants puissent obtenir plus facilement l'asile et entamer les procédures de réunification

43 Freedman (2017) souligne que les proportions varient toutefois selon les régions et demeurent en grande partie des estimations, puisque les données sur la réinstallation ne sont pas disponibles en fonction du genre (Amnistie internationale, 2016). Les principales sources d'information sur l'expérience spécifique des femmes sont des rapports d'ONG internationales offrant des services aux personnes réfugiées (HCR, Unicef, etc.) et d'organisation de défense de droits (Amnistie Internationale, Nobel Women's Initiative, etc.). Il y a donc un besoin de documenter les expériences des femmes par d'autres moyens dont la recherche scientifique « indépendante ».

familiale par la suite. On constate ici que la vulnérabilité est un concept complexe, relevant de plusieurs facteurs notamment financiers et légaux. Nous verrons dans la section consacrée au cadre conceptuel comment les notions de responsabilité du soutien de la famille et de vulnérabilité peuvent être envisagées de manière plus élargie afin de mieux tenir compte de cette complexité des expériences des personnes réfugiées.

4. Questions de recherche et pertinence du mémoire pour le travail social

4.1. Questions de recherche

Deux questions de recherche guident la réflexion qui sous-tend ce mémoire portant sur les expériences des femmes réfugiées en provenance de Syrie. La question générale est la suivante : comment les femmes réfugiées en provenance de Syrie détenant la responsabilité principale du soutien financier et des soins au quotidien de leur famille font-elles l'expérience de leur situation au Liban et au Québec. La question spécifique est celle-ci : quels éléments de difficultés, de transformations et de continuités émergent du récit de leurs expériences en tant que femmes réfugiées détenant la responsabilité principale du soutien de leur famille?

4.2. Pertinence du mémoire pour le travail social

Les études sur les migrations forcées représentent un corpus scientifique très riche. Les réalités que vivent les femmes réfugiées sont de mieux en mieux connues, mais certains « angles morts » demeurent à mettre à jour. Ce mémoire tente de faire la lumière sur l'un d'eux, à savoir ce qui « s'insère » entre les deux pôles servant habituellement à décrire les expériences des femmes réfugiées qui détiennent la responsabilité du soutien de leur famille, à savoir celui des femmes en tant que victimes et celui de femmes en tant qu'« héroïnes » (Caron, Damant et Flynn, 2017), combattantes du quotidien faisant preuve d'une résilience « à toute épreuve ». Ce mémoire prend en considération les difficultés, les opportunités transformatrices mais aussi les continuités que la migration forcée induit dans leur parcours. En employant cet angle d'approche, une contribution au plan des connaissances scientifiques et aux travaux qui visent à créer des représentations des expériences des femmes réfugiées et de leur famille qui s'éloignent des logiques binaires et simplificatrices (Mohanty, 2003). Je souhaite ainsi aller dans

le même sens que Lokot (2018) qui, en s'appuyant sur un travail de terrain de longue date s'intéressant aux normes de genre en lien avec le travail des organisations internationales, souligne que les ONG sur le terrain s'avèrent souvent incapables de comprendre comment les femmes réfugiées négocient le pouvoir dans leur vie à cause de narratifs et de représentations trop simples telles que celles qui stipulent que les femmes sont pacifiques et les hommes sont violents.

Ma contribution à une conceptualisation élargie de la notion de vulnérabilité vise aussi à reconsidérer cette notion qui, tel que je l'ai souligné, est trop peu souvent définie par les instances internationales, qui l'utilisent principalement comme variable opérationnelle servant à déterminer l'accès aux services et à la réinstallation. Le concept revêt une importance cruciale dans la vie des personnes réfugiées, dont les femmes, et oriente les représentations qui sont créées à propos de leurs réalités. Ma réflexion vise donc à dépasser les opérationnalisations basées sur le « sens commun » qui voient la vulnérabilité comme le fait d'être susceptible à être victime d'un préjudice, d'être blessée physiquement et qui se basent directement sur les principes d'autonomie et d'individuation des problématiques sociales (Oliviero, 2016). Elle souhaite ainsi dépasser les représentations tantôt essentialisantes, tantôt péjoratives ou victimisantes des personnes réfugiées et des autres personnes visées par de telles mesure d'évaluation, qui laissent entendre que la vulnérabilité est un état « anormal », qui doit être évité, minimisé, et que si cela est impossible, les personnes doivent être protégées (Gilson, 2014). Or, il apparaît plutôt que la vulnérabilité soit un élément incontournable de l'expérience humaine et qu'elle soit source de bouleversement et de changements, mais qu'elle soit également potentiellement une source d'opportunités et un vecteur de continuité dans la trajectoire des personnes qui la vivent.

La réflexion développée dans ce mémoire vise également à contribuer au développement de meilleures pratiques d'intervention auprès des femmes réfugiées et de leur famille. Des compréhensions différentes de la vulnérabilité peuvent donner lieu à différents types de réponses et peuvent avoir des conséquences sur l'intervention travailleurs sociaux qui accompagnent au quotidien les « personnes vulnérables » dont les femmes réfugiées. Des interventions informées par la compréhension élargie de la vulnérabilité que ce mémoire propose pourraient d'une part enrichir et nuancer la vision des intervenantes à propos des

expériences des femmes réfugiées, dans le but ultime de mieux accompagner celles-ci et leur famille dans la compréhension des impacts que la migration forcée entraîne dans leur vie.

La présente réflexion s'inscrit aussi dans une volonté de nuancer l'étiquette de vulnérabilité et de « trauma » qui est souvent attribuée « d'emblée » aux personnes réfugiées et qui ont pour conséquence de minimiser la prise en considération première de leurs désirs, besoins et aspirations. Les personnes doivent parfois paradoxalement mobiliser cette « étiquette » pour obtenir la protection (Freedman, 2017) ou des services, au prix d'une souffrance et parfois d'un sentiment d'impuissance (Westoby et Ingamells, 2010). Les interventions qui mettent une « étiquette » sur la personne risquent donc de la priver de sa dignité et de la reconnaissance de « qui elle est » au-delà de l'appartenance à « ce groupe vulnérable ». De telles approches réduisent également la compréhension de la complexité identitaire des personnes et de la possibilité qu'elles ont de se définir elles-mêmes, ce qui s'avère pourtant d'une importance cruciale pour les personnes elles-mêmes ainsi que pour l'intervention en travail social, où les valeurs d'auto-détermination, de justice et de dignité se doivent d'être au cœur de l'action. Reconsidérer la notion de vulnérabilité pourrait donc permettre de limiter ce type d'étiquette psychologisante et réductrice, afin de travailler à partir des éléments de difficultés, de changements, de continuités ainsi que les forces des personnes, le tout en cohérence avec les valeurs qui sous-tendent la profession du travail social.

Chapitre 2 : Cadre théorique

1. Approche théorique : le féminisme transnational

Les mécanismes de reconnaissance de la vulnérabilité des personnes réfugiées placent à l'avant plan les groupes de personnes considérées comme d'emblée vulnérables, telles que les femmes qui détiennent la responsabilité du soutien de leur famille. Leurs conditions de vie sont mesurées par des critères de vulnérabilité afin d'avoir accès à « l'assistance ciblée » au sein des pays limitrophes tels que le Liban et d'avoir accès à la protection durable, notamment sous la forme de la réinstallation au sein de pays comme le Canada. Or les travaux de féministes issues de divers courants, tout particulièrement le féminisme transnational, nous indiquent que les façons de conceptualiser la situation de ces femmes et les réponses à apporter à leurs besoins de protection sont souvent induites par des logiques qui reproduisent les modes de pensée binaires qui renforcent la vision des femmes réfugiées comme étant des sujets monolithiques, victimes passives de modes de pensée traditionnels et de circonstances sur lesquelles elles n'ont aucun contrôle, desquelles elles doivent être protégées, pour ne pas dire sauvées (Caron, Damant et Flynn, 2017; Abu-Lughod, 2013). Ces visions tendent à affirmer l'existence d'une oppression commune à l'ensemble des femmes (McLaren, 2017; Mohanty, 2003), prenant la forme d'une vulnérabilité mesurée mais non définie par les acteurs humanitaires et académiques qui s'intéressent à la situation de ces femmes.

La présente section du mémoire présente le cadre théorique du féminisme transnational servant d'appui à la réflexion et à l'analyse des récits des femmes réfugiées rencontrées dans le cadre de cette recherche. Dans les lignes qui suivent, j'effectuerai un bref survol des théories féministes transnationales en présentant les éléments-clés les plus pertinents pour la compréhension des expériences des femmes réfugiées en provenance de Syrie détenant la responsabilité du soutien de leur famille au Liban et au Québec. Je situerai ensuite la pertinence de l'approche féministe transnationale pour la discipline du travail social.

1.1. Principales considérations théoriques pertinentes à la compréhension des expériences des femmes réfugiées

Il importe tout d'abord de souligner que cette section du mémoire constitue une tentative de « tracer les contours » (Bacchetta, 2006, p.2) des théories féministes transnationales et non d'énoncer des définitions rigides qui ne sauraient rendre justice à la richesse de cette vaste approche. Elle vise à présenter certaines des principales considérations théoriques qui y sont développées en mettant l'accent sur les dimensions les plus pertinentes pour mon objet d'étude.

Cet exposé s'appuie directement sur un texte de Bacchetta (2006), dans lequel l'auteurice a procédé à une généalogie éclairante des courants ayant contribué aux principales théories féministes transnationales telles que discutées dans le milieu académique américain jusqu'au début du 21^e siècle, que je compléterai avec l'apport d'autres théoriciennes lorsque nécessaire afin de faire ressortir les spécificités de leurs postures⁴⁴. Sans faire une genèse épistémologique exhaustive des notions abordées ni revenir sur l'ensemble de ce que l'auteurice a déjà exposé de manière très éloquente⁴⁵, j'aimerais ici attirer l'attention sur les grandes articulations des courants théoriques contribuant à alimenter les théories féministes transnationales et sur certains aspects qui apparaissent comme étant directement pertinents afin de soutenir mon analyse des récits des femmes réfugiées en provenance de Syrie. Il convient toutefois de débiter par un bref retour sur le courant des études transnationales « plus classiques » en matière de migration internationale et de migration forcée pour faire ressortir l'importance d'un acteur de taille dans le vécu des femmes réfugiées, à savoir l'État-nation.

⁴⁴ Cette revue de la littérature ancrée dans l'espace académique américain m'apparaît comme pertinent à évoquer pour mon propos situé dans le milieu académique québécois et canadien. Notons que le féminisme transnational demeure très peu investi au sein des travaux francophones et que le travail de Bacchetta mérite également d'être souligné en ce sens.

⁴⁵ Les principales théories qui ont inspiré les travaux des féministes transnationales aux États-Unis sont selon Bacchetta (2006) celles des féministes *of Color*, des *White Studies*, des théories critiques *Queer of Color*, des théories postcoloniales, des théories post-développement, des critiques féministes de la globalisation, de la géographie culturelle critique et des études post-aïres culturelles (*Post-Area Studies*).

1.1.1. Le concept de transnationalisme : une volonté de conceptualiser les transformations des phénomènes migratoires en lien avec la souveraineté de l'État-nation et la mondialisation

L'État-nation et le principe de souveraineté de l'État selon lequel l'État est maître d'œuvre de la gestion de son territoire par la création de ses propres lois et de leur mise en pratique, sont à la base du système de gouvernance internationale (Arendt, 1951; Benhabib, 2004; Garnier, Jubilut et Sandvik, 2018). L'État souverain est ainsi un État indépendant qui dispose de ses pleines compétences législatives, exécutives et judiciaires (Guay, 2016). Les phénomènes de la mondialisation et du transnationalisme pourraient laisser croire à un affaiblissement du rôle de l'État-nation au profit des grandes compagnies multinationales et des organisations de gouvernance mondiale dans un monde où les humains, et plus encore les marchandises, transcendent quotidiennement les frontières, et où certains espaces ont été créés afin de réduire les barrières à la circulation (p. ex. Union Européenne, ALENA, etc.). Or, malgré l'importance des organisations internationales, les acteurs les plus significatifs sur la scène internationale demeurent les États-nations (Healy, 2008). La plupart des associations économiques et politiques internationales sont ainsi formées d'États, et on constate régulièrement que certains d'entre eux peuvent agir unilatéralement malgré leur adhésion à certaines instances internationales, tels que les États-Unis, l'Iran, la Russie, la Chine, etc. Les actions et les implications des membres de ces instances internationales sont souvent motivées par des intérêts nationaux (Healy, 2008). La récente « crise des migrants » en Méditerranée a illustré de multiples manières cette idée (Regan Wills, 2017). Je pense ici en particulier à l'Allemagne qui, en faisant cavalier seul au sein de l'Union Européenne, a décidé de lever les restrictions en vigueur et de recevoir les demandes d'asile des migrants peu importe le lieu de séjour antérieur en Europe, mettant ainsi de l'avant un rare geste d'ouverture des frontières, à une époque où la souveraineté de l'État est plus souvent utilisée dans un mouvement inverse.

Dans un ouvrage sur le transnationalisme qu'ils ont dirigé, Khagram et Levitt (2008) ainsi que leurs collaborateurs invitent à dépasser la vision qui prend pour acquis la présence de l'État-nation et s'intéressent à divers phénomènes se déployant au-delà des frontières des États ou au sein du système de l'État-nation. Ils suggèrent ainsi de porter un regard qui commence

avec un monde sans frontières, qui examine empiriquement les limites et les frontières qui émergent à des moments historiques particuliers, et qui nous permettent d'explorer les relations qui se tissent précisément au sein des phénomènes qui sont à l'étude. Ils souhaitent ainsi ne pas prendre pour acquis l'existence ni la pertinence de l'unité spatiale nationale, afin de « interrogate the territorial breadth and scope of any social phenomenon without prior assumptions » (Levitt et Khagram, 2008, p.5). Les contributions à l'ouvrage soulignent en ce sens le rôle incontournables d'acteurs non étatiques tels que les mégalo-poles où convergent des forces globales, nationales et locales (Sassen, 2008), les diasporas (Tölölyan, 2008), les mouvements religieux (Beyer, 2008 ; Rudolph, 2008; Vasquez et Friedmann Marquardt, 2008), les associations professionnelles internationales (Boli et Thomas, 2008), les mouvements sportifs tel que le cricket (Kaufman et Patterson, 2008) ou encore les groupes criminels (Shelley, 2008; Kyle et Dale, 2008).

Force est toutefois de constater qu'un nombre important de contributions s'intéressent à l'État-nation en partant de ses fonctionnaires établis à l'étranger (Slaughter, 2008), du nationalisme méthodologique qui place l'État-nation au centre de l'analyse (Wimmer et Glick Schiller, 2008), les liens des membres de la diaspora avec leur État d'origine (Tölölyan, 2008) ou encore les manières dont les États-nations distincts présentent des caractéristiques similaires dérivant de modèles élaborés à l'échelle globale (Meyer, Boli, Thomas et Ramirez, 2008). Les pionnières de l'approche féministe transnationale Grewal et Kaplan y apportent également une contribution à la problématisation des enjeux transnationaux dans en vertu de laquelle elles disent utiliser le terme transnational « [...] to problematize a purely locational politics of global-local or center-periphery in favor of what Mattelart [s.d.] sees as the lines cutting across them » (2008, p. 251-252). Elles soulignent ici comment les phénomènes sociaux (notamment liés à la migration des femmes) ne suivent pas les logiques binaires, mais traversent plutôt les « espaces » de manière complexe et transversale.

Ce décloisonnement des échelles géographiques apparaît comme étant porteur de nouvelles façons de répondre aux questions liées au phénomène du déplacement forcé. Il est d'autant plus approprié pour l'étude du phénomène de la migration forcée au sein d'espaces qui étaient fortement imbriqués les uns avec les autres avant le début du conflit, tel que le Liban et la Syrie (Picard, 2018). Le phénomène du transnationalisme, à l'instar de la migration forcée,

affecte les femmes de manières spécifiques, dont on a longtemps ignoré les spécificités, et que le courant féministe transnational contribue à mettre en évidence.

1.1.2. Émergence des théories féministes transnationales et ancrage dans l'action des mouvements féministes

Bacchetta (2006, p.2) évoque d'abord le fait que « les théories féministes transnationales constituent un espace analytique émergent et hétérogène [...] informées par de nombreux mouvements intellectuels qui les précèdent et avec lesquels elles restent en dialogue ». Elles regroupent « [...] une large gamme de discussions spécifiquement féministes qui mêlent inséparablement le genre, la sexualité, la « race »-racisme, les classes sociales, ainsi que la postcolonialité, le post-esclavage et la diaspora, dans le cadre actuel de la globalisation » (2006, p.2)⁴⁶. Bacchetta situe tout d'abord l'émergence des théories féministes transnationales chez des féministes du courant des *Cultural Studies*, auxquelles des chercheuses de plusieurs contextes disciplinaires (p.ex. littérature, sociologie, anthropologie), multidisciplinaires (p.ex. départements d'études africaines-américaines, sur la sexualité ou ethniques) et transdisciplinaires (p. ex. départements « d'aires culturelles » comme les Études sur l'Asie du Sud). Elle souligne aussi l'apport des féministes *of Color* américaines, qui œuvraient depuis longtemps au sein de mouvements militants en dehors du monde académique avant qu'elles investissent les milieux universitaires américains dans les années 1980 (Moraga et Anzaldúa, 1981; Hull, Bell Scott et Smith, 1982; Trujillo, 1998; Davis, 1982).

Un autre fondement des théories féministes transnationales est leur ancrage dans le travail concret d'activistes féministes de partout sur la planète, qu'il s'agisse de militantes oeuvrant au sein d'ONG que de chercheuses engagées en milieu académique (Gallegos, 2017; Mahrouse, 2014). Les chercheuses féministes transnationales visent ainsi à agir en solidarité avec les mouvements féministes à l'échelle de la planète et à comprendre les fondements de leur

⁴⁶ En ligne directe avec les travaux portant sur le concept plus général de transnationalisme (voir entre autres Khagram et Levitt, 2008; Glick Schiller, Basch et Blanc-Szanton, 1992; Hannerz, 1996) qui, pris dans son sens le plus général et simplifié s'intéresse aux phénomènes qui traversent les frontières des États-nations. Il s'intéresse également beaucoup au phénomène de mondialisation, également au cœur des théories féministes transnationales.

action à l'échelle globale et locale. Cet ancrage dans les réalités matérielles des femmes et des mouvements militants apparaît donc comme fondamental à la compréhension de cette approche.

Une illustration particulièrement pertinente de ce double ancrage des travaux féministes transnationaux est fournie dans les travaux de Zeweri (2017), dans lesquels elle présente une démarche de recherche portant sur l'action d'une ONG américaine ayant pour mission le développement de l'*empowerment* des femmes afghanes en les accompagnant dans des processus d'écriture autobiographique. L'article démontre très bien les nuances et la complexité que l'approche féministe transnationale permet d'amener à travers l'analyse de la notion de précarité qui est souvent employée comme « logique » de compréhension et d'action en lien avec la réalité des femmes issues de sociétés « non occidentales » telles que l'Afghanistan. L'autrice participe à la fois à l'action avec ces femmes (en tant que tuteure d'écriture en ligne), tout en prenant un recul analytique et critique qui lui permet de mettre à jour les logiques derrière l'action des représentantes de l'ONG (salariées et bénévoles), qui doivent notamment rendre compte des impacts de leurs actions pour les donateurs « occidentaux », en donnant la primauté de la parole aux femmes afghanes participantes ainsi qu'aux représentantes de l'ONG avec qui elle réalise des entrevues. Zeweri souligne que les motivations des femmes à écrire ainsi que les réalités de leurs vies quotidiennes échappent en grande partie aux représentantes de l'ONG qui les accompagnent, pouvant résulter dans une essentialisation de leurs expériences, qui va à l'encontre de ce que l'ONG souhaite faire. Les constats de l'autrice contribuent donc à exposer comment le fait de devoir mesurer l'impact de l'action d'initiatives se voulant « alternatives » sur l'*empowerment* des participantes enferme la compréhension du vécu des femmes et confine l'action à des logiques basées sur l'explicitation de leur précarité, qui passe sous silence la richesse et la complexité de leurs vies quotidiennes.

Les travaux de Gada Mahrouse (2014) sur les *Conflicted commitments* au sein des mouvements activistes de solidarité transnationale en contexte de guerre ou de zone de conflit mettent quant à eux en lumière l'importance de « décoloniser la solidarité féministe transnationale » en remettant au centre les dynamiques liées à la « race » et au privilège pouvant opérer au sein même des mouvements. Par le biais d'exemples précis ancré dans le travail d'activistes blanches en Irak, en Palestine et dans d'autres zones en conflit, en démontrant comment la mobilisation délibérée de leur « whiteness » par des activistes issus du « Premier

Monde » qui utilisent leur « présence incarnée » en solidarité avec les personnes affectées par les conflits se situent toujours en équilibre précaire entre la défense de droits et la reproduction de logiques impérialistes.

On peut ici comprendre que l'approche met en dialogue (plutôt qu'en opposition) les réflexions et les pratiques de féministes issus d'espaces aussi variés que l'Afrique, l'Asie, le Moyen Orient ou l'Amérique latine, tout autant que celles des féministes qui parlent d'une posture marginalisée au sein des sociétés dites « occidentales » (p.ex. femmes noires, lesbiennes, autochtones, immigrantes, etc.). En plus de considérer plusieurs lieux de marginalisation à l'échelle de la planète, les chercheuses féministes transnationales s'intéressent également aux phénomènes se déroulant au sein même des lieux de pouvoir et de privilège (milieu académique, instances gouvernementales, multinationales, milieux socioéconomiques privilégiés, etc.). L'objet de l'intérêt féministe transnational est donc complexe et se veut le moins « binaire » possible, afin de ne pas reproduire les angles morts de ses propres critiques (Mohanty, 2003; McLaren, 2017; Zeweri, 2017).

1.1.3. L'apport des *White Studies* et la critique de l'universalité des sujets blancs

Les théories féministes transnationales s'inspirent également des travaux des féministes des *White Studies* qui remettent en question les supposées neutralité et universalité des sujets blancs (Frankenberg, 1993; Mahrouse, 2014). Ces travaux élargissent les travaux des féministes *of Color* et soulignent que tous les lieux (p.ex. « Nord » et « Sud »; milieux académiques, institutionnels, militants) et toutes les postures (dominantes ou subalternes) peuvent faire l'objet d'une analyse critique en vertu des processus de racialisation, auquel personne ni aucune société n'échappe (Bacchetta, 2006). C'est donc le rejet de « l'invisibilité » des personnes dites blanches que ces travaux prônent, dans l'optique de mettre en débat les dynamiques qui sont à l'œuvre dans la création des lieux de pouvoir et de privilège. Cette idée est importante pour les travaux des féministes transnationales qui soulignent à quel point les asymétries entre la création

de la différence des « femmes du Tiers monde »⁴⁷ qui supposent « [...] an ahistorical, universal unity between women based on a generalized notion of their subordination » (Mohanty, 2003, p. 31). Notons que les femmes appartenant à des groupes marginalisés au sein des pays « du premier monde » font aussi l'objet de cette asymétrie historique⁴⁸. La mise à l'écart de ces femmes de l'histoire a pour conséquence de les figer dans le temps et l'espace en les définissant en fonction de leur « problèmes » et de leurs « accomplissements » dont le référent normatif principal est la démocratie libérale blanche et libre. Or, cette dynamique place également de manière tout aussi problématique « la démocratie blanche et libérale » ainsi que les femmes qui la représentent à l'écart de l'histoire, cette fois-ci dans une posture intouchable puisque n'étant pas remise en question.

1.1.4. L'importance des théories féministes intersectionnelles pour la reconnaissance et la compréhension de la complexité des expériences vécues

Les théoriciennes du féminisme transnational s'appuient également sur des travaux issus du courant du féminisme intersectionnel. Selon Hill Collins et Bilge (2016, p. 1) l'intersectionnalité peut être comprise en tant que :

[...] way of understanding and analyzing the complexity in the world, in people, and in human experiences. [...] When it comes to social inequality people's lives and the organization of power in a given society are better understood as being shaped not by a single axis of social division, be it race or gender or class, but by many axes that work together and influence each other. Intersectionality as an analytic tool gives people better access to the complexity of the world and of themselves.

Afin de conceptualiser les implications des multiples intersections de ces diverses formes d'oppression, Hill Collins (2000) a quant à elle développé une « matrice de domination » qui

⁴⁷ Afin de rester fidèle à l'esprit des textes cités, j'utiliserai tantôt « premier monde », « occident », « Nord global » et « Tiers monde », « Sud global » afin de distinguer les regroupements imprécis de pays qui appartiennent à ces deux « espaces ». Je reconnais le caractère imparfait d'une telle désignation, notamment son inscription dans les schémas de pensée binaire que ce mémoire vise à déconstruire. J'ai apporté les nuances lorsque c'était possible et nécessaire, notamment par l'usage des guillemets pour identifier ces diverses dénominations.

⁴⁸ Suivant la logique de remise en question potentielle des dynamiques se déployant au sein de « tous les lieux et toutes les postures », les féministes transnationales s'intéressent aussi à la complexité interne des lieux qui n'appartiennent pas aux espaces privilégiés des sociétés dites « occidentales ». Par exemple, elles ne font pas l'économie d'une prise en compte des violences exercées sur les femmes par d'autres femmes dans le milieu lesbien, en vertu de rapport de pouvoir mettant en intersection la classe sociale, les processus de racialisation ou encore l'appartenance à un autre groupe minoritaire et marginalisé (Schulman, 2017).

décrit l'organisation sociale englobante au sein de laquelle les oppressions qui entrent en intersection se développent et sont contenues. Elle montre comment, aux États-Unis, une telle domination s'est produite à travers les écoles, le logement, l'emploi, le gouvernement et les autres institutions sociales qui régulent les mécanismes d'intersection des oppressions auxquelles les femmes noires doivent faire face. En droite ligne des travaux de Crenshaw (1991) qui a été la première à proposer une théorisation de l'intersectionnalité, Hill Collins souhaite ainsi montrer comment des oppressions partageant des caractéristiques universelles opèrent au sein de réalités locales diverses. On rejoint ici la proposition de Nawyn (2010) d'intégrer le lieu et l'histoire comme composantes essentielles de l'analyse intersectionnelle. Les travaux de bell hooks (2000) se situent également dans cette volonté de faire émerger les éléments communs, en illustrant les sensibilités partagées qui traversent les frontières de classe, de genre, de race, etc. pour établir des bases communes pour la construction de l'empathie, de liens qui valorisent la reconnaissance d'engagements communs et qui peuvent ultimement servir de base à la solidarité et à l'action. Certains travaux féministes transnationaux pionniers soulignent néanmoins l'importance d'articuler les différents récits de résistance sociale au capitalisme, même si les expériences de ces phénomènes varient d'un endroit et d'un groupe à l'autre (Grewal et Kaplan, 1994). Les théories féministes transnationales visent donc également à mettre à jour les similarités entre les luttes et les oppressions des femmes, tout en soulignant le caractère historique et matériel précis de chacune d'entre elles (Mohanty, 2003). C'est ce qui fait dire à Shohat (2002) que le féminisme transnational est une « pratique située dans laquelle les histoires et des communautés sont intrinsèquement liées les unes aux autres et ouvertes à la possibilité de s'éclairer mutuellement » (citée par Bacchetta, 2006, p. 6).

1.1.5. L'apport des théories féministes postcoloniales pour la réflexion féministe transnationale sur l'éclatement de la répartition des lieux de pouvoir et leur diversité interne

Un autre courant important pour le féminisme transnational est celui des théories féministes postcoloniales, qui ont fortement critiqué le recours à la « [...] grille d'intelligibilité occidentale, grille qui contient des présupposées, termes et logiques à l'aune desquels l'occident pense les femmes qu'il nomme du « Tiers-monde » et leurs conditions d'existence » (Bacchetta,

2006, p. 6). C'est également une remise en question du « récit de progrès » que certaines sociétés auraient déjà atteint et qui représenterait l'idéal pour les autres, produisant une interaction entre les femmes appartenant à ces deux « univers » marquée par une variante du récit colonial de sauvetage que Gayatri Spivak (1988), dans ses travaux ayant initié le courant des *Subaltern Studies*, a résumé par l'image « des hommes blancs sauv[a]nt des femmes brunes des hommes bruns » (*white men sav[ing] brown women from brown men*) (Bacchetta, 2006, p. 6). C'est également dans cette optique que Grewal et Kaplan (1994) mobilisent les travaux de Cynthia Enloe qui montrent comment le vieux modèle de la sororité missionnaire d'intervention et de sauvetage est directement lié aux cadres de référence qui opposent la périphérie au centre, devenus obsolètes face à la multiplication des centres et des périphéries. Face à cette impasse, elles ont développé le modèle des hégémonies dispersées (*scattered hegemonies*) qui permet de mieux rendre compte de la diversité interne des sites de pouvoir qui sont désormais dispersés partout dans le monde à des échelles différentes, faisant que de nombreux types de rapports de pouvoir opèrent simultanément. Il s'agit d'une volonté de comprendre les oppressions multiples, localisées de manières plurielles, simultanées, superposées et/ou distinctes. Les liens sont ici évidents avec l'apport des féministes *of Color* souligné précédemment à propos de la nécessité de s'intéresser aux réalités des personnes qui sont en position de marginalité au Nord (p.ex. noires, musulmanes, LGBTQI, autochtones, handicapées, immigrantes). C'est donc dire, qu'au « Nord » comme au « Sud », les femmes ne vivent pas systématiquement les mêmes oppressions que les femmes blanches hétérosexuelles œuvrant au sein de mouvements féministes dominants.

C'est dans cette optique que se situe la proposition de Mohanty (2003; 2013) de décoloniser la théorie et le savoir féministe afin de contrer les visions d'en haut sur les populations « du Sud global » par celles « du Nord global » en portant plutôt attention aux spécificités historiques et culturelles afin de comprendre l'agentivité complexe des personnes au sein de ces espaces en les considérant en tant que sujets situés. L'autrice en appelle ainsi à la fin du positionnement des féministes « occidentales » implicitement à l'opposé des femmes dites « du Tiers-monde » représentées comme étant traditionnelles, illettrées, ignorantes de leurs droits, etc. L'autrice rappelle que la production du savoir est intrinsèquement politique et qu'il s'agit d'une pratique discursive intentionnelle et idéologique. Conséquemment, il appert que les lieux de production du savoir doivent eux aussi être remis en question et analysés. Une attention

particulière doit être portée afin de distinguer la réalité des femmes en tant que sujets historiques (ancrés dans une réalité matérielle qui constitue l'essence de leurs histoires collectives) de celles des représentations des femmes produites par les discours hégémoniques au sein des domaines littéraires, scientifiques, judiciaires, linguistiques, cinématographiques, etc. Sans cet examen critique, le risque est fort de créer l'image monolithique d'une « femme du Tiers-monde » qui porte le sceau du discours humaniste « occidental », niant ainsi l'hétérogénéité matérielle et historique des femmes ainsi que des contextes dans lesquels elles évoluent, reproduisant ainsi des logiques colonialistes réductrices. Caron, Damant et Flynn (2017, p.15) apportent quant à elle une nuance importante à l'utilisation du cadre théorique féministe postcolonial lorsqu'elles soulignent :

av[oir] choisi ce cadre théorique notamment parce qu'il reconnaît aux femmes la possibilité d'une pluralité de façons de se définir. Or, par sa dénonciation trop vive de l'image de victime véhiculée par un certain féminisme occidental, l'application d'un féminisme postcolonial semble favoriser l'émergence d'une figure tout aussi dominante, soit celle d'une femme résistante ou combattante.

Les autrices vont donc dans le sens des propositions faites par les théoriciennes féministes transnationales en rappelant que « [...] l'inconvénient de schémas dichotomiques (femme-victime – femme-combattante) est d'omettre toutes les autres réalités de femmes qui se situent entre ces deux pôles » (Caron, Damant et Flynn, 2017, p.15).

1.1.6. Une critique des mouvements féministes universalistes ancrés dans la pensée capitaliste et néolibérale

Une autre remise en question des travaux féministes existants par les féministes transnationales est celle des dynamiques colonialistes et universalistes. Celles-ci sont vues comme entraînant un processus d'homogénéisation et de systématisation de l'oppression des femmes, en vertu de l'idéal de « sororité globale » (évoqué précédemment pour la critique de la logique d'analyse binaire centre-périphérie) (Mohanty, 2003; Grewal et Kaplan, 1994). En ce sens, une part importante de travaux féministes transnationaux remettent en question les logiques qui sous-tendent les réflexions et les pratiques au sein des mouvements féministes internationaux ayant fait leur apparition en lien avec la deuxième vague féministe des années 1980 en lien avec l'agenda de l'ONU mettant l'accent sur les points communs de l'opposition

des femmes aux différentes formes de domination masculine, de discrimination et de violence autour du monde (McLaren, 2017). La notion de « droits des femmes en tant que droits humains » constitue une des revendications principales pouvant être associée à ce mouvement dont l'apogée se situe avec la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes de l'ONU à Beijing en 1995.

McLaren (2017) propose une analyse féministe transnationale de ces mouvements afin d'en comprendre leurs logiques, dans la mesure où elles en sont venues à orienter le travail d'un nombre important d'acteurs, allant des instances de gouvernance internationales telles que le HCR jusqu'à celui d'organisations locales oeuvrant auprès des femmes réfugiées. L'autrice souligne tout d'abord l'importance du travail qui a été fait en matière de reconnaissance des violences spécifiques au sexe qui sous-tend la notion de « droits des femmes en tant que droits humains » et qui contribue à élargir la définition de ce qui est reconnu en tant que droits humains fondamentaux. Les violations de droits à la base du viol, de la violence domestique, des violations commises au nom de normes sociales et culturelles s'ajoutent à celles considérées pour les atteintes aux droits humains « traditionnels » tels que le droit à un traitement égal, à la protection de la torture, au droit de vote et à celui d'être élu comme représentant politique). L'autrice mentionne en ce sens que c'est surtout la reconnaissance de l'importance équivalente des violations dans la sphère privée par des individus et non pas uniquement dans la sphère publique par un État, qui constitue la spécificité du mouvement des « droits des femmes comme droits humains ». Selon elle, cette reconnaissance s'est avérée une stratégie intelligente puisque le discours sur les droits humains possède une légitimité auprès de plusieurs individus et instances gouvernementales. De plus, le recours aux accords et normes internationales en matière de droits humains a pu aider les femmes à fortifier l'organisation de leurs mouvements.

McLaren (2017), à l'instar d'autres autrices telles que Mohanty (2013), Bacchetta (2006) et Abu Lughod (2008), amènent toutefois une critique importante au mouvement des « droits des femmes comme droits humains » ancrée dans la remise en question du capitalisme et du néolibéralisme qui entraînent eux aussi une forme d'effacement de certaines luttes féministes. Ces chercheuses, dont Mohanty (2013), déplorent l'accent mis sur l'individu, la propriété privée, la notion de liberté comme « absence de contraintes » ainsi que l'équité basée sur la similarité (idéal universaliste), qui entraînent une dépolitisation et une homogénéisation des

lutton. L'accent mis sur l'individu plutôt que sur les structures et les systèmes fait que les approches de droits humains échouent à remettre en question les inégalités systémiques fondamentales et les structures sociales, économiques et politiques. Tels que le rapportent Baksh et Harcourt (2015, p. 9), « more and more of the gains in women's rights are being seriously threatened as neoliberal states appropriate gender discourses in their attempts to explain away or justify the erasure of women's rights ». Bacchetta (2006, p.10) complète cette critique de l'universalité des luttes menées en vertu des principes soutenus par les forums de l'ONU en rappelant que plusieurs féministes n'y participent pas puisque « d'une part elles n'ont pas forcément les fonds nécessaires et plus important encore, très souvent leurs préoccupations sont ailleurs, bien en dehors des intérêts qui sont au centre de tels forums ».

Mohanty (2003), citant Huston (1979) apporte elle aussi en ce sens une critique aux travaux qui ont tendance à prendre pour acquis que les besoins de toutes les femmes du Sud, invariablement selon le lieu où elles se trouvent, sont centrés sur l'éducation et la formation, le travail et les salaires, l'accès aux différents services (dont ceux de santé), la participation politique ainsi que les droits légaux. Une telle généralisation risque fort de mener à une colonisation des spécificités de la vie quotidienne et de la complexité des identités politiques que les femmes de classes sociales et de cultures différentes représentent (Mohanty, 2003).

McLaren (2017) montre qu'une telle homogénéisation et systématisation des expériences des différents groupes de femmes dans les pays du Sud effacent possiblement tous les modes et expériences marginales et de résistance. Elle souligne que l'utilisation du discours des droits humains, s'il s'avère nécessaire, n'en risque pas moins de se faire le véhicule principal de l'activisme féministe transnational à la fois au niveau théorique et pratique, niant ainsi les particularités historiques et matérielles des luttes pouvant différer d'un lieu ou d'un groupe à l'autre. Rappelons toutefois que les grands regroupements de l'ONU ont néanmoins fourni des espaces importants pour les divers positionnements des mouvements féministes transnationaux et ont permis à des féministes de partout dans le monde de se rencontrer et de débattre face à face. Baksh et Harcourt (2015) soulignent toutefois que les attentes des mouvements étaient un peu naïves par rapport à ce qui pourrait être accompli grâce à ces événements.

Différentes approches du féminisme se rencontrent et entrent donc en dialogue au sein des théories féministes transnationales, en prenant également comme objet de réflexion le

déploiement des enjeux que vivent les femmes au-delà des frontières de l'État-nation en lien avec les processus de mondialisation de l'économie, de développement d'une culture de masse et de la redéfinition du rôle de l'État-nation (Mendoza, 2002). L'articulation des échelles nationales, internationales et globales/transnationales est au cœur des débats qui animent les tenants des théories féministes transnationales. Celles-ci soulignent l'importance d'analyser les luttes sociales, économiques et politiques qui ont trait aux contextes coloniaux et nationaux en prenant en compte le rôle du genre, de la race, de la classe et de la sexualité. Elles s'intéressent aussi à l'organisation de la résistance aux hégémonies au sein de l'État-nation et en dehors des frontières de celui-ci (Mohanty, 2003). Les théories féministes transnationales s'intéressent ultimement aux « imbrications mutuelles des représentations, des conditions matérielles et des rapports sociaux de pouvoir » (Bacchetta, 2006, p.2).

En période plus récente, les débats sur les théories féministes transnationales maintiennent leur engagement à produire des analyses critiques des processus globaux qui produisent des inégalités, tels que le capitalisme global et le militarisme, qui traversent les frontières des États-nations. Ils mettent toutefois plus récemment de l'avant la critique du néolibéralisme comme pouvant constituer une forme de menace au développement de solidarités exemptes de la domination des mouvements féministes académiques et politiques hégémoniques. Les féministes « du Tiers monde » et celles parlant d'une posture marginalisée au sein des sociétés « occidentales » sont de plus en plus unies sous la « bannière du féminisme transnational ». Elles n'hésitent pas à remettre en question l'omniprésence des narratifs de la violence faite aux femmes par les féministes internationales libérales et leur condamnation unilatérale du caractère patriarcal des autres cultures et la promotion qu'elles faisaient des standards universels d'équité genrée (Abu Lughod, 2008). Selon elles, les efforts pour faire cesser la violence contre les femmes doivent être étendus à un mouvement pour faire cesser toutes les formes de violence. Les travaux de Françoise Vergès (2018) sur le féminisme décolonial appliqué à l'industrie de l'entretien ménager sont eux aussi très riches dans leur capacité à démontrer l'invisibilisation des enjeux vécus par les femmes racisées au sein des mouvements féministes blancs en France et ailleurs dans le monde « occidental », en intersection directe avec les dynamiques du capitalisme mondialisé.

1.2. La pertinence du féminisme transnational pour le travail social

Les théories féministes transnationales s'avèrent très riches en possibilités d'allier « action » et « réflexion » autour des rapports de pouvoir se déployant à l'échelle de la planète, en vertu de configurations qui s'avèrent de plus en plus multiples. Moosa-Mitha et Ross Sheriff (2010), dans l'éditorial d'un numéro de la revue *Affilia : Journal of Women and Social Work*, s'intéressent aux leçons que le travail social peut tirer du féminisme transnational. Elles situent le travail social transnational comme étant distinct des autres courants du travail social, notamment le travail social international issu de la mouvance des grandes rencontres de l'ONU des années 1980 et 1990 (que je viens d'aborder avec la critique du mouvement des « droits des femmes comme droits humains »), ainsi que des initiatives de développement et d'action humanitaire venues du « Nord global ». Elles soulignent comment les relations entre les travailleurs sociaux issus de ces différents « espaces » s'inscrivent elles aussi dans les asymétries du pouvoir à l'œuvre dans les initiatives de formation et d'action directe en travail social (notamment au sein d'initiatives de développement et d'action humanitaire). Les autrices indiquent que le travail social, à l'instar des mouvements féministes transnationaux qui en ont fait un de leurs fer de lance, est lui aussi de plus en plus conscient de la réalité globale qui complexifie les dynamiques et les parcours des individus, mais notent une difficulté à réellement remettre en question les relations de pouvoir dominantes entre le « Nord » et le « Sud ». Dans un appel à un dialogue avec des chercheurs et des travailleurs sociaux du « Sud » plus équitable et orienté vers la mise en place d'initiatives qui contribuent à la justice sociale, Moosa-Mitha et Ross-Sheriff (2010) appellent à briser les dynamiques en vertu desquelles les travailleurs sociaux du « Nord global » vont enseigner ou former les travailleurs sociaux du « Sud global » en vertu d'approche du développement se rapprochant des récits de progrès et de sauvetage colonial décrits précédemment.

Un constat est également fait à propos des paradoxes qui traversent la pratique du travail social au sein des États du « Nord global », dont on reconnaît de mieux en mieux l'implication dans les processus injustes et inégaux de la mondialisation et mais aussi du contrôle social exercé sur les populations marginalisées au sein même des sociétés dites « du Nord » (Moosa-Mitha et Ross-Sheriff, 2010; Brown, Ecclestone et Emmel, 2017). Les liens d'interdépendances entre les nations, les êtres humains ainsi que les processus socioéconomiques et politiques qui

peuvent être associés à la mondialisation des échanges en sont venus à constituer une réalité quotidienne pour les sociétés partout sur la planète (Moosa-Mitha et Ross-Sheriff 2010). On ne peut donc plus faire l'économie de les comprendre et de les mettre en dialogue.

La discipline du travail social en est venue à intégrer cette réalité de la complexité globale dans ses conceptualisations et ses pratiques. Des critiques ont toutefois été apportées à ce courant, dans la mesure où, relevant en majorité par de chercheurs et de praticiens issus du « Nord global », ils ne remettent pas assez en question les relations de pouvoir dominantes à l'œuvre entre le « Nord » et le « Sud global » (Moosa-Mitha et Ross-Sheriff, 2010). Ces paradoxes sont directement liés au fait que les travailleurs sociaux doivent exercer leur profession au sein ou en lien étroit avec des appareils gouvernementaux qui refusent de considérer les phénomènes à l'œuvre sur leur territoire au-delà des limites de l'État-national « classique » (Moosa-Mitha et Ross-Sheriff, 2010). Les autrices situent en ce sens l'action des travailleurs sociaux dans le contexte de désengagement néolibéral de l'État à l'échelle planétaire : « [i]t is left up to social workers to implement the social policies of recalcitrant welfare states by applying a narrow standard of who they will include under their protective mandate » (Moosa-Mitha et Ross-Sheriff, 2010, p. 106). Anthias (2012) souligne toutefois à juste titre que l'échelle d'analyse nationale n'est pas à rejeter systématiquement, comme certaines critiques du nationalisme méthodologique le soutiennent. Elle suggère plutôt que l'échelle d'analyse ne devrait pas être systématiquement déterminée, mais plutôt varier en fonction des questions qu'on pose. Cela est d'autant plus vrai dans la mesure où il n'y a pas de typologie claire et acceptée sur ce qui constitue ou non une pratique transnationale (Al-Ali, Black et Khoser, 2001). C'est donc dire qu'une pratique en travail social inspirée du féminisme transnational n'évacue pas l'importance des frontières nationales, mais qu'elle les voit d'une manière plus flexible de manière à ce que par exemple, lorsqu'une famille immigrante arrive dans une société dite du « Nord global », il est possible de considérer les positionnements multiples de leur identité, ni complètement « ici » ou « là-bas » et d'intégrer cette vision qui va au-delà des limites de l'État-national dans l'intervention. On revient ici au rejet des modes de pensée binaires qui s'intéressent principalement à un « centre » bien défini mis en dualité avec une périphérie qui fait l'objet de représentations d'une différence monolithique (Grewal et Kaplan, 1994).

Un autre champ d'application intéressant des théories féministes transnationales en travail social est celui des études sur la vulnérabilité, que je mobilise dans le cadre de la réflexion que je mène dans ce mémoire à propos de l'expérience de refuge de femmes réfugiées d'origine syrienne détenant la responsabilité du soutien de leur famille au Québec et au Liban. Diverses autrices se sont intéressées aux intersections entre ces deux champs (Hesford et Lewis, 2016; Oliviero, 2016; Zeweri, 2017), que j'aborde plus en détail dans la prochaine section portant sur le cadre conceptuel du mémoire. Il appert donc que l'approche féministe transnationale permet de faire entrer en dialogue les terrains québécois et libanais, non pas dans une visée comparative ou même dans l'idée de retracer des parcours de manière linéaire d'un lieu à l'autre en rencontrant par exemple, des femmes réfugiées ayant transité par le Liban vivant maintenant au Québec. Les outils que fournissent les théories féministes transnationales sont plutôt mobilisés afin de comprendre le vécu des femmes réfugiées tel qu'elles souhaitent le partager afin de le mettre au centre de l'analyse, tout en le plaçant en perspective socio-historique et politique pour faire sens de leur expérience, au-delà des catégorisations qui les identifient d'emblée comme « groupe vulnérable ».

2. Cadre conceptuel : La vulnérabilité des femmes réfugiées détenant la responsabilité principale du soutien de leur famille

Depuis la fin du 20^e siècle, le langage de la vulnérabilité est devenu de plus en plus répandu dans les débats à propos sur la migration (Atak, Nakache, Guild et Crépeau, 2018). La notion de vulnérabilité en est venue à être une des pierres angulaires de la gouvernance humanitaire du système de protection des réfugiés, comme en témoigne son utilisation très fréquente dans les documents des instances de gouvernances ainsi que des ONG internationales et locales (HCR, 2014; HCR, Unicef et WFP, 2018; HCR et IDC, 2016; Amnistie Internationale, 2016). Utilisée en parallèle avec la notion de risque, elle conditionne les chances de réinstallation ainsi que l'accès à « l'assistance ciblée » de la part des organisations d'aide aux réfugiés (Janmyr et Mourad, 2018a; HCR, 2008). Les significations que celles-ci lui attribuent réfèrent au sens commun attribué à la vulnérabilité, proche de son étymologie latine *vulnerare* qui signifie blesser et qui situe donc sa portée dans les conditions individuelles évidentes de souffrance physique telles que la faim ou les attaques physiques (Oliviero, 2016). Cette vulnérabilité est généralement reconnue à partir de composantes socioéconomiques qui sont mesurées par des indicateurs qui orientent l'aide apportée par les acteurs humanitaires et sociaux, telles que les conditions de logement, les niveaux de pauvreté, l'(in)sécurité alimentaire, les caractéristiques démographiques du ménage ainsi que les stratégies pour compenser le manque de nourriture⁴⁹. Comme je l'évoquais plus tôt, un ensemble de suppositions semble sous-tendre cette compréhension humanitaire de la vulnérabilité, dont une en particulier, à savoir que les femmes, surtout celles qui sont cheffes de famille, nécessitent un soutien accru (Janmyr et Mourad, 2018a; HCR, 2008; HCR, 2014)⁵⁰. Il en va également de

⁴⁹ Le VASyr (HCR, Unicef et WFP, 2018) identifie deux types de stratégie de compensation (*coping strategies*), les premières liées à la nourriture (fréquence et sévérité des stratégies de compensation liées aux comportements alimentaires tels que réduire le nombre de repas par jour, emprunter de la nourriture aux amis et aux membres de la famille ou encore restreindre la coënsommation de nourriture des membres féminins du ménage) et les autres au milieu de vie (acheter de la nourriture à crédit, dépenser des économies, vendre des meubles, déménager dans un logement moins cher, retirer les enfants de l'école, réduire les dépenses en santé, mariage précoce, vendre des propriétés, mendier, etc.). Les stratégies de compensation sont utilisées comme un proxy pour mesurer l'accès à la nourriture.

⁵⁰ Cette compréhension de la vulnérabilité accrue des femmes responsables du soutien de leur famille semble soutenue par un ensemble d'éléments : les femmes réfugiées qui travaillent ont des revenus moindres que leurs

même pour plusieurs autres groupes de personnes réfugiées marginalisées, dont les minorités sexuelles, les personnes âgées et les personnes handicapées.

Cette conception de la vulnérabilité prend donc pour acquis sa signification et le terme est vu comme ne nécessitant pas d'explication supplémentaire : être vulnérable, c'est être susceptible de subir un préjudice⁵¹ (Gilson, 2014). C'est également en ce sens que Brown, Ecclestone et Emmel (cités par Atak, Nakache, Guild et Crépeau, 2018) soulignent que « the ubiquity and the elasticity of [the term] vulnerability generates a sense of familiarity and common-sense or assumed understandings which conceal diverse uses with enormously varied conceptual dimensions » (p.2). Cette forme d'ubiquité de la vulnérabilité laisse penser qu'elle devient, à l'instar de la notion de précarité mobilisée par Zeweri (2017, p. 444), « [...] more than just a signifier for a set of documentable and measurable « facts »; it is also a discourse that *produces* particular forms of life in neoliberal states as much as it describes them and is at the heart of emerging epistemologies of the self ».

C'est ainsi que j'ai souhaité creuser cette ambiguïté conceptuelle de la vulnérabilité et cette absence de définition allant au-delà du sens commun dans la littérature des instances de gouvernance des migrations forcées⁵² d'une notion aussi cruciale pour l'accès à la protection et aux services pour les femmes réfugiées. La vulnérabilité s'est avéré avoir fait l'intérêt d'un nombre assez important de travaux en travail social ainsi que dans diverses disciplines, qui permettent d'élargir sa portée analytique au-delà des conceptions de sens commun plus strictement opérationnelles. Ces apports théoriques s'avèrent précieux dans la démarche de compréhension des expériences des femmes réfugiées responsables du soutien de leur famille au cœur de ce mémoire. Les lignes qui suivent constituent une tentative d'en relever les éléments essentiels.

Je présenterai d'abord les conceptualisations de la vulnérabilité ontologique (relative à ses dimensions incarnées et inhérentes à la condition humaine), puis celles de la vulnérabilité

collègues masculins même si elles travaillent le même nombre d'heures et les ménages gérés par une femme ont des revenus inférieurs à ceux gérés par des hommes (VASyr 2018).

⁵¹ Traduction libre de « *to be susceptible to harm* ».

⁵² Je reprends ici l'idée de Paugam (2006) qui invite à la construction de définitions sociologiques différentes du sens commun.

situationnelle et relationnelle (relative à ses dimensions circonstancielles et structurelles), ainsi que celles ayant trait à la notion de vulnérabilité ambivalente (Oliviero, 2016; Grace, 2018; Hesford et Lewis, 2016; Shuman et Bohmer, 2016; Zeweri, 2017). Cette dernière apparaît comme étant particulièrement utile pour ma réflexion, dans la mesure où elle considère la vulnérabilité comme étant à la fois une condition incarnée à travers la corporalité, une base pour la création des liens (notamment de solidarité) ainsi qu'une méthodologie d'intervention sociopolitique⁵³. La notion de vulnérabilité ambivalente permet de considérer comment les femmes réfugiées responsables du soutien de leur famille vivent des situations où elles se trouvent certes exposées aux violences et aux marginalisations, mais où elles vivent également des expériences transformatrices et d'autres qui s'inscrivent dans la continuité de leurs trajectoires de vie⁵⁴ (Oliviero, 2016 ; Grace, 2018). L'approche que j'adopte reconnaît qu'il faut demeurer vigilants dans la façon dont on conceptualise la vulnérabilité des femmes réfugiées si on ne veut pas réifier la dynamique selon laquelle, à l'instar de la précarité parle Zeweri (2017, p.443), la vulnérabilité sert à la fois « [...] as an assessment force and as a truth regime (Foucault and Rabinow, 1998) that designates the axes along which subjects are knowable through their putative victimhood (Fassin and Rechtman, 2009) ».

2.1. La vulnérabilité ontologique

J'ai mentionné le paradoxe entre l'utilisation de la notion de vulnérabilité par les instances de gouvernance des populations réfugiées, qui font reposer plusieurs de leurs décisions sur l'évaluation du niveau de risque de subir un préjudice des personnes réfugiées ainsi que sur l'évaluation de leurs conditions de vie en fonction d'indicateurs mesurables. Cette conception se rapproche du concept de vulnérabilité ontologique dans la littérature scientifique, qui met de l'avant ses dimensions incarnées et inhérentes (Gilson, 2014).

Le caractère incarné de la vulnérabilité signifie qu'elle se vit de manière physique, dans la corporalité des individus (Gilson, 2014). Il s'avère ainsi communément associé à des

⁵³ Notons que l'apport des approches féministes transnationales et des conceptualisations issues du travail social traverse l'ensemble de cette réflexion.

⁵⁴ L'aspect de la continuité n'est pas inclus explicitement dans la définition de la vulnérabilité ambivalente mais est intéressant à considérer afin de comprendre pleinement les expériences des femmes réfugiées. Il est apparu lors de l'analyse des récits des femmes rencontrées. Elle est abordée dans les travaux de Grace (2018) à propos du maintien des liens familiaux en contexte de dispersion transnationale.

conditions évidentes de souffrance physique, telles que la faim et les agressions physiques, mais évoque aussi une souffrance psychique et morale, qui affecte à la fois l'être physique et l'être social. Cette conception est celle qui s'approche le plus du sens commun attribué à la vulnérabilité par les acteurs de la gouvernance des populations réfugiées et les fournisseurs de services sociaux plus généralement, sans qu'ils ressentent la nécessité de la conceptualiser plus avant.

Le caractère inhérent de la vulnérabilité réfère quant à lui à l'idée qu'elle est intrinsèque et universelle à la condition humaine, sous-entendant qu'elle fait partie intégrante de notre expérience en tant qu'être humain. Il en serait ainsi en raison de notre corporalité (la nature incarnée de notre existence) et de notre dépendance fondamentale aux autres aux plans sociaux et affectifs (Mackenzie Rogers et Dudts, 2014; Butler, 2004; Atak, Nakache, Guild et Crépeau, 2018). C'est dans ce sens que Gilson (2014, p. 15) souligne que « vulnerability is something fundamental; it is an unavoidable feature of human existence that is present from the start and never goes away ». En ce sens, on peut penser que la vulnérabilité nous affectera tous à travers notre vie inévitablement sous la forme de différentes maladies et de l'âge, ou à travers des forces systémiques inégales telles que la mondialisation, le chômage ou la discrimination (Oliviero 2016).

Ces conceptualisations qui la présentent comme inévitable et intrinsèque à la nature humaine, font que la vulnérabilité est paradoxalement vue le plus souvent comme un état devant être évité, minimisé, que l'on doit prévenir, et qui, s'il ne peut être évité, nécessite qu'on lui réponde par la protection et l'assistance (Gilson, 2014). L'état de vulnérabilité apparaîtrait comme un état distinct de notre mode de fonctionnement habituel, induisant la nécessité de l'action (Gilson, 2014). On reconnaît ici les logiques qui sous-tendent le système de protection des personnes réfugiées de même que certaines valeurs fondatrices de la discipline du travail social. Or, Gilson (2014) rappelle que, même si on crée des principes et des idéaux comme façon de minimiser les impacts de la vulnérabilité, voire modifier l'état vulnérable des individus, on ne peut jamais l'éradiquer complètement. C'est ce qui lui fait dire que « if we conceive our basic vulnerability as always a precondition to injury and suffering, we find ourselves constantly pursuing an unachievable security and safety, that is, the total alleviation of vulnerability » (Gilson, 2014, p. 16). Ce qui importerait, selon l'auteur est donc comment nous faisons

l'expérience de la vulnérabilité et ce que nous faisons de cette expérience. Elle ouvre ici la porte à l'importance de creuser les multiples facettes de l'expérience des personnes qui peuvent être perçues « d'emblée » comme vulnérables, telles que les femmes responsables du soutien de leur famille. L'autrice va également plus loin en soulignant que même lorsqu'elle est conçue de cette manière, la vulnérabilité doit être comprise comme la *possibilité* de subir un préjudice ou une blessure, mais qu'elle ne constitue en aucun cas ce préjudice ou cette blessure en eux-mêmes. Soulet (2005) insiste lui aussi sur le caractère potentiel de la vulnérabilité, en affirmant qu'il est essentiel d'interroger autant les conditions de possibilité d'être blessée que les conditions de réalisation de cette blessure, soit le fait d'être effectivement blessée.

La vulnérabilité ontologique est donc la conception la plus souvent mobilisée afin d'assurer une protection, notamment légale, aux personnes dites vulnérables (Soulet, 2005). Or, une des principales critiques attribuées à cette notion (lorsqu'elle est la seule mobilisée) est celle de son potentiel d'enfermer les personnes concernées dans leur état de « victimes silencieuses » (Agier, 2006) en vertu de représentations qui prennent pour acquis qu'elles sont sans agentivité, et donc sans pouvoir sur leur propre existence (D'Cruze et Rao, 2004 ; Butler, Gambetti et Sabsay, 2016). En cela, les travaux des féministes transnationales évoqués dans la section précédente portant sur l'approche théorique s'avèrent un outil théorique précieux à mobiliser pour explorer la notion de vulnérabilité. Aux fins de cette analyse, je retiens en priorité l'importance de casser les binarités, de ne pas limiter l'échelle d'analyse à celle du pays ainsi que de considérer à la fois les éléments communs des luttes et des expériences tout autant que leurs spécificités.

Même si on convient que la vulnérabilité est « [...] pervasive, fundamental, shared and something we cannot entirely avoid » (Gilson, 2014, p.2), on peut penser que la conceptualisation ontologique de la vulnérabilité présente certaines limites, notamment en lien avec la façon de l'opérationnaliser (qui revient à la mesurer dans le cas des instances de gouvernance du déplacement forcé). Si nous sommes tous fondamentalement vulnérables et/ou si tous les membres d'un groupe ciblé comme particulièrement vulnérable le sont, les travaux s'accordent pour dire que nous ne serons jamais tous affectés de manière équivalente (Gilson, 2014). La vulnérabilité est inégalement répartie entre les individus à l'échelle de la planète et

au sein des groupes ciblés, même si elle est universelle⁵⁵. L'expérience de la vulnérabilité apparaît en ce sens comme étant étroitement liée à la situation particulière dans laquelle elle se déroule et aux façons dont se déploient les liens d'interdépendance entre les individus. À l'instar de Chatel et Roy (2008, p. 85), on pourrait donc penser que « lutter contre la vulnérabilité c'est lutter contre l'exposition inégale à la possibilité d'être blessé ». Cette répartition inégale ainsi que les facteurs qui la sous-tendent sont au cœur des conceptualisations de la vulnérabilité situationnelle et relationnelle que j'expose dans les lignes qui suivent.

2.2. La vulnérabilité situationnelle et relationnelle

Comme je viens de l'évoquer, il apparaît que certaines dispositions de la vulnérabilité dont les individus font l'expérience relèvent de circonstances qui les dépassent, et qui les inscrivent dans un rapport d'interdépendance avec ceux qui les entourent. Ces dimensions relèvent de dynamiques structurelles et systémiques, que la notion de vulnérabilité situationnelle et relationnelle vise à exposer.

Selon Butler, Gambetti et Sabsay et leurs collaborateurs (2016), la vulnérabilité apparaît comme une caractéristique des relations sociales, ce qui signifie que de manière générale, elle doit être comprise comme étant relationnelle, mais que ces relations doivent être analysées concrètement dans leurs dimensions historiques et sociales spécifiques (situationnelles). C'est donc dire qu'il est nécessaire d'exposer que la vulnérabilité relève d'un contexte et qu'elle peut être causée ou exacerbée par les situations personnelles, sociales, politiques, économiques ou environnementales des individus ou des groupes sociaux, incluant des relations abusives, l'oppression ou l'injustice (Mackenzie, Rogers et Dudts, 2014 cités par Atak, Nakache, Guild et Crépeau, 2018). Les réfugiés et demandeurs d'asile, ainsi que les femmes et les minorités racisées, entrent dans la catégorie de la vulnérabilité situationnelle qui décrit des expériences d'adversité, des transgressions ou des groupes de personnes qui peuvent se trouver dans des circonstances de difficultés sociales (Brown, Ecclestone et Emmel, 2017).

Une autre dimension importante de la conceptualisation relationnelle et situationnelle de la vulnérabilité réside dans l'idée qu'au-delà du vocable de son universalité, la vulnérabilité

⁵⁵ Tiré de : <http://www.rencontres-philos.com/billets/billet/40>

apparaît comme étant inégalement partagée entre les individus et au sein des groupes ciblés (Oliviero, 2016). Les expériences de vulnérabilité vécues individuellement permettent de faire ressortir les forces systémiques qui génèrent le privilège et l'oppression à travers des vecteurs de différence (Oliviero, 2016). Bien que la vulnérabilité apparaisse comme condition inévitable et inhérente à notre condition humaine, il est important de situer comment la distribution inégale des ressources fait que certains individus et groupes en ressentent les effets plus que d'autres. Ces derniers peuvent être liés aux caractéristiques du groupe ou de l'individu (p. ex. genre ou origine ethnique) mais aussi aux circonstances fluctuantes qui les affectent (p.ex. sécurité économique, santé, handicap ou statut de citoyenneté). Cette idée rejoint les travaux de Châtel et Roy (2008) qui soulignent l'importance de dépasser la vulnérabilité ontologique précédemment abordée pour l'inscrire dans la problématique plus large du lien social. En cela, elles évoquent la nécessité de dépasser les descriptions et les « silos théoriques » pour « produire un sens qui dépasse les seuls objets étudiés pour les inscrire dans le questionnement sur les rapports sociaux » (Chatel et Roy, 2008, p. 14). Soulet (2005, p. 25) va dans le même sens lorsqu'il mentionne qu'il est important de voir la vulnérabilité dans ses dimensions structurelles et de mettre l'accent sur « [...] la nature spécifique de certains types de liens sociaux qui fragilisent ou qui maintiennent dans la fragilité ». Ainsi, « les individus singuliers sont vulnérables dans certaines conditions variables et inégalement distribuées selon les individus » et dans celles-ci seulement » (Soulet, 2005, p. 25). Chatel et Roy (2008, p. 82) abondent en ce sens lorsqu'elles soulignent que « [...] les facteurs sociaux [...] pèsent sur les parcours biographiques ». Au cœur de la réflexion sur la vulnérabilité se trouve donc une réflexion sur les inégalités en vertu de phénomènes qui dépassent les individus.

Tout comme c'était le cas pour la conception ontologique de la vulnérabilité, des questions se posent à propos de l'opérationnalisation de la conception relationnelle et situationnelle de la vulnérabilité. En plus de nous toucher à des degrés divers, les liens d'interdépendance entre les individus nous exposent aux actions des autres et à celles des institutions qui régissent nos vies de manières inégales. Une proposition intéressante en ce sens est celle de Goodin (1985 cité par Gilson, 2014) qui développe un modèle de la responsabilité envers les personnes vulnérables basé sur l'idée que nos responsabilités envers les autres sont proportionnelles à leur vulnérabilité face à nous. La responsabilité reviendrait donc à celui ou

celle qui est dans une position capable d'améliorer ou de remédier à la situation. Sa conception aborde aussi l'idée de justice globale en tant que responsabilité englobant tous ceux qui sont vulnérables face à nous sans égard à leur « proximité » de nous. On rejoint ici les principes qui sous-tendent les conceptions des réponses à la vulnérabilité des personnes réfugiées évoquées par Shuman et Bohmer (2016) qui soulignent que le système d'asile politique est basé sur la reconnaissance éthique de nos obligations envers les autres qui sont distants de nous⁵⁶. Or, son opérationnalisation (la reconnaissance du statut de réfugié aux individus qui sollicitent la protection) repose plutôt sur la possibilité de vérifier la véracité de la demande de la personne qui cherche la protection en vertu de lois nationales et de conventions internationales qui définissent qui a droit ou pas à la protection. S'appuyant sur une étude empirique portant sur l'expérience des personnes handicapées demandant l'asile en Grande-Bretagne, les autrices montrent que dans les faits, la reconnaissance de la vulnérabilité sur laquelle se base l'octroi du statut de réfugié témoigne d'un manque de prise en compte des spécificités situationnelles de la vulnérabilité des demandeurs d'asile handicapés, bien qu'ils appartiennent à un groupe de personnes ciblées d'emblée comme étant vulnérables. Leur étude montre comment la vulnérabilité est sociopolitiquement créée mais aussi invisibilisée à travers des interactions entre des institutions et des individus (Oliviero, 2016), et s'avère beaucoup plus complexe que la simple reconnaissance des facteurs relevant du risque d'être blessée, tout autant que de l'appartenance à un groupe ciblé comme étant d'emblée vulnérable.

La vulnérabilité conceptualisée dans ses dimensions relationnelles et situationnelles nous invite donc à mettre l'accent sur les processus sociaux et les interactions sociales qui les inscrivent dans une situation ou un contexte, en vertu de logiques qui relèvent plutôt d'un processus de vulnérabilisation (Soulet, 2005). Chatel et Roy (2008) évoquent la nécessité de déplacer le regard sur des groupes, des populations ou des personnes vers des situations, des processus ou des conditions au sein desquelles la vulnérabilité se déploie. Ce changement de perspective permet d'élargir le périmètre de ce qui est observable en lien avec l'expérience des personnes qui se trouvent en situation de vulnérabilité. C'est précisément ce que des chercheuses

⁵⁶ Traduction libre de « *distant others* ».

inscrites dans le courant féministe transnational proposent par le biais du concept de vulnérabilité ambivalente, que je présente dans les lignes qui suivent.

2.3. La vulnérabilité ambivalente ou l'importance d'une compréhension élargie de la vulnérabilité

Qu'elle soit ontologique ou situationnelle et relationnelle, la vulnérabilité telle que conceptualisée dans le discours des instances de la gouvernance des populations réfugiées apparaît le plus souvent comme induisant des conséquences qui risquent d'affecter négativement ou du moins de fragiliser la personne qui les vivent. Cette façon de voir induit un sentiment de familiarité et de sens commun ou de compréhensions présumées comme étant évidentes, en vertu desquelles les femmes réfugiées qui détiennent la responsabilité du soutien de leur famille sont ciblées comme étant particulièrement vulnérables. Or, l'approche féministe transnationale qui sous-tend la réflexion menée dans le cadre de ce mémoire invite à la remise en question des représentations monolithiques qui réduisent l'expérience des personnes à leur simple appartenance à un groupe tel que les femmes⁵⁷ (Mohanty, 2003; McLaren, 2017; Abu Lughod, 2013, 2008).

À l'instar de Chatel et Roy (2008), il convient plutôt de considérer que la vulnérabilité est à la fois une expérience individuelle et collective qui a une influence sur la capacité d'agir et qui prend des formes différentes et parfois contradictoires comme la souffrance, la passivité, la victimisation ou au contraire la mobilisation. La notion de vulnérabilité ambivalente proposée par Oliviero (2016) s'inscrit directement dans cette volonté d'élargir la compréhension que nous avons du concept de vulnérabilité au-delà du risque, pour aussi inclure les potentialités que les situations de vulnérabilité induisent dans la vie des personnes. Cette conception reconnaît donc le caractère ontologique et incarnée de la vulnérabilité, mais la considère comme étant directement liée à la vulnérabilité structurelle, encadrée et produite par les forces structurelles telles que les États-nations et les institutions internationales et locales de gouvernance de la migration. C'est donc dire que les individus peuvent faire face à des oppressions, des

⁵⁷ Par exemple, être femme ne signifie pas automatique être féministe pas plus que cela implique que toutes les femmes font face aux mêmes inégalités face aux hommes au sein des différentes sociétés dans lesquelles elles évoluent.

discriminations et des restrictions arbitraires à divers moments dans le temps et dans divers contextes/lieux, mais qu'ils peuvent également bénéficier de fenêtres d'opportunités spécifiques dans le temps et dans l'espace⁵⁸. L'ambivalence souligne donc l'interaction entre le risque et les possibilités, nous permettant d'examiner leur sources et ramifications avec plus de complexité :

drawn through such a trajectory, the progressive potential in vulnerability resides in its ability to attend to these ambivalences: the shifting ways life chances are determined through the confluence of institutional resources, collective experience, marked bodily difference, and various forms of state recognition (Oliviero, 2016, p. 24).

Les travaux d'Oliviero (2016) basés sur l'analyse des circonstances entourant le meurtre de Trayvon Martin, jeune adolescent noir, dans un quartier majoritairement « blanc » de la ville de Sanford en Floride où le « gardien de quartier » George Zimmerman l'a aperçu à l'hiver 2012 et a cru qu'il s'y trouvait pour commettre un crime. La démonstration d'Oliviero à partir des événements et du procès basé sur l'évocation des lois d'auto-défense qui s'en est suivi⁵⁹, montrent comment le concept de vulnérabilité ambivalente peut exposer les mécanismes selon lesquels les États-nations et les institutions sociales produisent la vulnérabilité tout autant qu'elles la préviennent, déterminant de manière sélective quels genres de « vies précaires » importent et lesquelles n'ont pas d'importance. La vulnérabilité telle que conceptualisée par Oliviero (2016) apparaît donc comme un site où la violence et la marginalisation sont imposées, alors que ces expériences génèrent tout de même des possibilités culturelles, légales et politiques inattendues. Cette dernière lui permet ainsi également de devenir un site d'agentivité politique (Hesford et Lewis, 2016) et de solidarité (Oliviero, 2016). Dans le cas du meurtre du jeune Trayvon Martin, cette solidarité a notamment pris la forme de manifestations dans l'espace public où les manifestants s'habillaient comme la victime lorsqu'elle a été tuée⁶⁰, ainsi que d'un discours au ton empathique prononcé par le président Obama soulignant que la victime aurait pu être son propre fils ou lui-même il y a 35 ans. De plus, Oliviero (2016) évoque des actions de solidarité transnationales menées entre autres par des Palestiniens qui ont envoyé des

⁵⁸ Je pense ici par exemple à l'Opération des 25 000 Syriens mise en place par le gouvernement libéral de Justin Trudeau qui a ouvert une fenêtre d'opportunités importantes pour les personnes cherchant la protection. Cette fenêtre s'est refermée rapidement, mais elle a certainement donné lieu à des possibilités inattendues dont plusieurs milliers de familles ont pu bénéficier.

⁵⁹ Également appelées « *stand your ground laws* ».

⁶⁰ Trayvon Martin portait un coton ouaté et avait un paquet bonbons ainsi qu'une bouteille de thé glacé à la main.

messages Twitter aux activistes américains afin de soutenir mobilisation en lien avec la contestation du meurtre de Michael Brown à Ferguson par des policiers, établissant des parallèles entre différentes formes d'occupation, de suppression et de colonialisme.

Cette conception de la vulnérabilité ambivalente rejoint donc l'approche des féministes transnationales appelant à la solidarité basée sur des points communs tout autant qu'une reconnaissance des spécificités des luttes et des expériences individuelles des membres des groupes ciblés tels que les personnes racisées, les personnes sans statut ou les femmes. Rappelons-nous la mise en garde de Mohanty (2003) à propos des affirmations de solidarité universalistes, qui augmentent les risques de passer sous silence l'accès différencié aux ressources des femmes « du Tiers-monde » ainsi que dans certains groupes en « Occident », renforçant ainsi l'agenda « occidental ». Les affirmations universalistes à propos de la vulnérabilité risquent de les dépolitiser, aplanissant des distinctions géopolitiques cruciales au nom d'une précarité partagée.

À l'instar de Shuman et Bohmer (2016), il importe également de considérer les aspects théoriques mais aussi éthiques en tant que chercheuses intéressées par la compréhension des expériences des personnes se trouvant en situation de vulnérabilité afin de « describe precarity in a way that does not re-inscribe the vulnerability of the people we describe » (p.123). Soulet (2005), dans une perspective sociologique sur le travail social, va lui aussi en ce sens lorsqu'il mentionne que le concept de vulnérabilité offre des ressources analytiques réelles lorsque l'on accepte de dépasser « la réduction ontologique ». Selon lui, la vulnérabilité :

[...] présente un intérêt soutenu à condition de ne pas limiter son usage à des univers de démunition matérielle ou de non accès à des biens ou des services, de ne pas enfermer l'analyse dans un statut particulier de fragilité avérée ou dans une essentialisation de l'exposition au risque, donc de ne pas en faire une des propriétés essentielles de l'individu ou du groupe en question et de ne pas en faire un état intermédiaire entre intégration et exclusion (2005, p.25).

Si plusieurs formes de vulnérabilités sont injustes et évitables, leur remédier nécessite de transformer les relations institutionnelles et interpersonnelles. De plus, les pratiques gouvernementales humanitaires qui désignent les personnes en besoin de protection ne nient pas seulement la capacité de ceux désignés comme vulnérables à agir politiquement, mais risquent fort d'élargir les formes biopolitiques de régulation et de contrôle (Oliviero, 2016). La

vulnérabilité ambivalente permet ainsi de réfléchir aux failles du système de protection et d'assistance des personnes réfugiées et de penser aux façons dont la reconnaissance élargie de la vulnérabilité des femmes réfugiées peut constituer un moteur d'action éthique (Oliviero, 2016).

Appliquée à la problématique à laquelle s'intéresse ce mémoire, il apparaît donc que le concept de vulnérabilité ambivalente permet d'aborder les expériences des femmes réfugiées en provenance de Syrie détenant la responsabilité du soutien de leur famille sous l'angle des difficultés ainsi que des points tournants qui se présentent à elles, mais aussi des éléments de continuité au cours de leur parcours de refuge. Je souhaite porter une attention particulière à la notion de continuité, puisqu'elle m'apparaît comme celle qui est la plus souvent oubliée, quand ce n'est pas tout simplement mise de côté dans les travaux et les représentations des parcours de refuge de femmes réfugiées. Sans nier l'existence des phénomènes de déracinement, de ruptures, de changements majeurs et abrupts dans la vie des personnes déplacées, l'élément de continuité mérite également qu'on s'y attarde. J'abonde ici dans le sens de Grace (2018) qui s'intéresse aux liens transnationaux que les membres d'une famille élargie somalienne maintiennent en contexte de dispersion sur plusieurs continents dans différentes conditions de vie et avec différents statuts migratoires (dont la réinstallation en tant que réfugiés aux États-Unis). L'autrice montre comment les familles se retrouvent dans un état « d'entre-deux » et comment la lunette du transnationalisme permet d'éclairer les éléments de continuité, et pas uniquement la dislocation ou le déracinement. C'est donc dire qu'envisager l'expérience des familles de personnes réfugiées à partir d'une lunette qui transcende les frontières des pays dans lesquelles elles sont installées permet de voir comment elles maintiennent leurs liens et leurs structures familiales au-delà d'une simple superposition de leurs conditions de vie au sein de ces différents pays. Puisque « l'échelle d'analyse principale » dans le cadre de ce mémoire est individuelle (femmes réfugiées), l'angle sous lequel j'aborde la continuité est davantage ancré dans la trajectoire de la personne elle-même et moins sur les liens familiaux comme l'a fait Grace (2018). Je m'intéresse donc davantage aux éléments qui font le pont entre la vie des personnes avant le début du conflit, pendant celui-ci et après l'avoir fui au Québec ou au Liban. Les éléments que les femmes évoquaient en lien avec l'expérience des membres de leur famille ont été également considérés, puisque centraux dans leurs récits.

Ainsi, la vulnérabilité est assez automatiquement liée à la situation de refuge qui, par la déstabilisation forcée du cours de l'existence de la personne, entraîne une situation de vulnérabilité actuelle ou potentielle (Atak, Nakache, Guild et Crépeau, 2018). Les raisons qui peuvent faire que la personne se retrouve en situation de vulnérabilité sont diverses et réparties inégalement. Toutes fuient un même conflit, mais dès le départ la vulnérabilité ne se matérialise pas forcément de la même façon pour toutes les femmes et leur famille, ne serait-ce qu'en raison du lieu de départ : toutes les régions de la Syrie n'ont pas été affectées par le conflit de la même manière au même moment. Le conflit a grandement évolué entre 2011 et aujourd'hui, et continue d'évoluer sans que les personnes qui le subissent puissent avoir beaucoup de contrôle ou d'influence sur son issue. Ces dynamiques évolutives ont des répercussions dans le présent de la personne, notamment par les liens qu'elle maintient (ou pas) avec le pays d'origine, les événements particuliers qui se déroulent dans sa région de départ ou celles où elle a des liens familiaux, amicaux ou professionnels spécifiques.

La situation socioéconomique de départ influence également l'expérience de la guerre, notamment les possibilités de fuite ou de rétablir un confort. Une fois en transit ou en exil, les conditions du pays, de la ville, voir même du quartier où la personne se retrouve ont aussi une importance sur l'expérience de la vulnérabilité que la personne aura à faire face. L'accès à un logement convenable, à une éducation ou à un emploi, mais aussi à un statut permanent, temporaire ou l'absence de statut vont avoir une influence décisive sur l'expérience de refuge de la personne. Une foule d'autres facteurs d'ordre historique et conjoncturel vont aussi avoir un rôle à jouer dans la vie de la personne et de sa famille. La complexité interne de l'appartenance au groupe des femmes réfugiées détenant la responsabilité du soutien de leur famille s'en trouve ainsi réduite, et peut mener à de fausses perceptions sur ses membres et à de potentielles inadéquations dans l'offre de services ou la protection à laquelle elles ont droit.

2.4. La reconnaissance ciblée du genre comme critère de compréhension de la vulnérabilité des femmes réfugiées détenant la responsabilité du soutien de leur famille

La reconnaissance ciblée des situations de vulnérabilité est nécessaire et s'avère bénéfique pour plusieurs femmes qui font face à des difficultés spécifiques à leur genre et se trouvent dans des situations de précarité très importantes (Freedman, 2017; HCR, 2014; Anthias, 2012). Or, tel qu'évoqué précédemment, les travaux des chercheuses féministes issues de divers courants, plus particulièrement ceux des féministes transnationales, soulignent que les façons de conceptualiser la vulnérabilité de ces femmes et les réponses à apporter sont souvent induites par des logiques qui reproduisent les modes de pensée binaires qui peuvent s'avérer problématiques (Mohanty, 2003; Grewal et Kaplan, 1994; Caron, Damant et Flynn, 2017; Bachetta, 2006). Les femmes réfugiées ainsi représentées apparaissent comme des victimes vulnérables sans agentivité en opposition aux hommes constituant une menace à la sécurité et ne nécessitant pas qu'on les aide. Cette polarisation exclue aussi les expériences d'autres femmes qui ne cadrent pas avec l'image de la personne « vulnérable des vulnérables » (Janmyr et Mourad, 2018b), comme c'est le cas « des femmes détenant la responsabilité principale du soutien de leur famille ». Des logiques similaires s'appliquent également aux femmes musulmanes, à qui on accole des représentations réductrices et victimisantes (Abu-Lughod, 2013). Les représentations de ces femmes en tant que vulnérables sont souvent mobilisées, de manières qui tendent également à affirmer l'existence d'une oppression à la fois spécifique mais aussi commune à l'ensemble des femmes réfugiées. Pour reprendre un raisonnement proposé par Mohanty (2003) à propos de la notion d'expérience, il apparaît important de ne pas essentialiser l'appartenance à une catégorie, ici « la catégorie femme », et ainsi nier la complexité interne qui traverse ladite catégorie.

Selon Butler, Gambetti et Sabsay (2016), il y a donc toujours quelque chose de risqué et de vrai en affirmant que les femmes ou les autres groupes désavantagés socialement sont spécifiquement vulnérables. Comme il a été abordé précédemment, ces modes de raisonnement binaires présentent des failles reconnues qui se doivent d'être nuancées afin de maintenir une pertinence conceptuelle mais aussi afin que les mécanismes d'intervention et de protection des

personnes réfugiées tiennent compte de la diversité des expériences de refuge et des identités individuelles, et puissent ainsi apporter un soutien adéquat à celles qui en ont besoin. Je rejoins ici les propos de Zeweri (2017) qui expose les implications des discours qui font une « hyper-reconnaissance » de la précarité des femmes réfugiées par les organisations non gouvernementales et autres acteurs de la gouvernance mondiale des populations réfugiées. Cette « hyper-reconnaissance » risque selon l'auteurice de faire perdre de vue les complexités individuelles des réalités présentes et passées des femmes réfugiées. Elle rejoint en cela les conceptualisations élargies de la vulnérabilité telles que celles avancées par les tenants de la notion de vulnérabilité ambivalente (Oliviero, 2016 ; Hesford et Lewis, 2016). Ceux-ci nous rappellent qu'au lieu d'utiliser cette notion comme indicateur, voire comme moyen de « prédire » une issue négative assurée à la personne qui se trouve en situation de vulnérabilité ou qui appartient à un groupe ciblé comme tel, il peut plutôt permettre de saisir comment les personnes concernées font l'expérience de la vulnérabilité et ce qu'elles en font (Gilson, 2014). Une telle démarche est nécessaire afin de ne pas tomber dans le piège de reproduction des mécanismes qui sous-tendent la création d'une vulnérabilité essentialisée et homogénéisante qui rendent « the Other's life knowable along a set of narrowly defined parameters » (Zeweri, 2017, p. 445). Il apparaît comme beaucoup plus fécond de l'inscrire dans ce que Zeweri (2017) identifie en tant que « registers that do not obscure the lived experience of individuals' triumphs, loss, desires, aspirations, anticipations and everything in between » (p. 452).

Chapitre 3: Cadre méthodologique

« This unsettled uncertainty of the research process, rather than foreclosing on further understandings, provides space for new forms of unknowing and continued attempts at understanding the stories of others. »

(Page, 2017, p. 28)

La présente section expose le cadre méthodologique du mémoire. Le contexte et les objectifs du projet de recherche plus large dans lequel s'inscrit le mémoire ainsi que mon rôle au sein de ce projet sont d'abord exposés. Je présente ensuite les objectifs du mémoire plus spécifiquement ainsi que les détails de l'approche qualitative exploratoire sur laquelle il repose. Puis, j'aborde certaines considérations liées à la réalisation du terrain de recherche transnational au Québec et au Liban avant d'enchaîner sur le profil des femmes rencontrées, les critères d'inclusion dans la recherche, les méthodes de recrutement, les différentes méthodes de cueillette de données employées et la méthode d'analyse thématique des récits de vie. Je termine en présentant les considérations éthiques qui ont émergé au fil de la démarche.

1. Contexte et objectifs du projet de recherche « Femme, syrienne et réfugiée : Être et devenir. Perspective transnationale sur les appartenances identitaires et les parcours de refuge de femmes réfugiées syriennes au Québec et au Liban »

Ce mémoire s'inscrit dans un projet de recherche mené par Roxane Caron visant à mieux comprendre la réalité des femmes réfugiées en provenance de Syrie à travers le prisme de la complexité des processus et les pratiques qui leur permettent de survivre, de dépasser les obstacles et de tisser de nouvelles appartenances dans leurs parcours de refuge. Le projet se situe au carrefour des perspectives transnationales, des études sur les réfugiés ainsi que des approches féministes intersectionnelle et transnationale.

Les objectifs spécifiques du projet « Femme, Syrienne et réfugiée » sont les suivants :

1. Décrire les parcours de refuge des femmes syriennes au Québec et au Liban;

2. Identifier les intersections des identités importantes pour elles et qui structurent leur parcours et ultimement, leur intégration ;
3. Identifier les formes de discrimination et d'inclusion vécues par les femmes et comment elles les affectent selon le contexte du pays d'accueil ;
4. Identifier les stratégies de résistance et d'adaptation développées par les femmes, et cela, en lien avec leur société d'accueil ;
5. Jeter les bases de création d'un outil d'intervention féministe transnational.

1.2. Mon rôle dans le projet de recherche principal

J'ai été impliquée dans le projet de recherche principal dès les premières phases d'élaboration de la demande de subvention auprès du Fonds de recherche du Québec Société et Culture (FRQSC) à partir de l'été 2016. Après avoir reçu la confirmation de l'obtention du financement en 2017, j'ai également participé en collaboration étroite avec la directrice du projet à l'idéation, à la création et à la rédaction des outils de collecte de données (schémas d'entretien et de groupe de discussion, formulaires de consentement écrit et oral pour les participantes, engagement au respect de la confidentialité pour les interprètes, affichettes de présentation du projet) nécessaire à l'obtention du certificat d'éthique (#CERAS-2017-18-152-P). Le même certificat est également valable pour mon mémoire puisque les travaux que je réalise s'inscrivent directement dans le projet de recherche, bien que j'aie développé ma proche « niche » en m'intéressant au vécu de femmes détenant la responsabilité principale du soutien de leur famille à travers le prisme du concept de vulnérabilité.

J'ai ensuite participé à la réalisation de la majorité des entrevues sur les deux sites, dans leur entièreté en ce qui a trait au terrain québécois, et en majorité au Liban. J'ai réalisé la totalité des entrevues auprès des femmes détenant la responsabilité principale du soutien de leur famille sur lesquelles porte ce mémoire, qui sont également intégrées au corpus du projet plus large. J'ai transcrit la totalité des entrevues réalisées pour les deux projets sous forme de verbatim. Je participe aussi activement à la phase d'analyse des données du projet plus large ainsi qu'à la deuxième phase de terrain (été-automne 2019) qui consiste en une rétroaction auprès de femmes

réfugiées et d'intervenantes aux côtés de la chercheuse principale au Liban au Québec. Il importe de spécifier que les analyses réalisées dans le cadre de mon mémoire précèdent le début des analyses effectuées pour le projet principal. Elles alimenteront donc la démarche d'analyse à part entière du projet principal, mais les récits des femmes inclus dans mon mémoire seront « relus » à la lumière d'une autre grille d'analyse. Je suis également directement impliquée dans la phase de rédaction des résultats de recherche sous forme d'articles de périodiques en collaboration avec la chercheuse principale (Richard et Caron, à paraître) et je participe aussi à la diffusion des résultats de recherche préliminaires du projet dans le cadre de conférences au Canada et à l'international (Richard et Caron, 2019, mai ; Caron et Richard, 2019, juillet).

1.3. Objectifs spécifiques du mémoire

En continuité avec le projet principal dans lequel il s'inscrit, le but spécifique du présent mémoire est de documenter les expériences de femmes réfugiées en provenance de Syrie détenant la responsabilité principale du soutien financier et des soins au quotidien de leur famille au Québec et au Liban. Plus spécifiquement, il vise à enrichir la compréhension du vécu de ces femmes, qui sont considérées comme étant d'emblée vulnérables par les instances internationales et locales de gouvernance du déplacement forcé, en vertu d'une conception réductrice de leurs expériences. Il propose ainsi de reconsidérer la notion de vulnérabilité au-delà des conceptualisations de sens commun (le risque d'être blessée) pour considérer les dimensions ambivalentes de la vulnérabilité (Oliviero, 2016) qui s'incarnent par des sources de difficultés, d'opportunités transformatrices et de continuités dans la vie des femmes. À l'instar d'Agier (2006), je souhaite, par ce mémoire, arriver à parler des souffrances tout en critiquant la victimisation dont les personnes réfugiées sont l'objet.

1.4. Approche privilégiée : approche qualitative exploratoire

Ce mémoire s'inscrit dans une approche qualitative de type exploratoire visant à documenter les expériences de femmes réfugiées en provenance de Syrie à travers l'analyse de leurs récits de vie, et à enrichir la compréhension que nous avons des situations de vulnérabilité dans lesquelles peuvent les placer le fait de détenir la responsabilité principale du soutien de leur famille en plus de vivre en contexte de déplacement forcé. Tel que je le mentionnais plus tôt, il appert que la voix des femmes a été peu entendue à ce sujet, la vulnérabilité étant le plus

souvent mesurée dans ses dimensions économiques et définie en vertu du sens commun. En ce sens, une approche exploratoire a été choisie pour combler ce que Freedman (2017) identifie en tant qu'un manque de compréhension de ce que cette vulnérabilité signifie pour différentes femmes à travers les frontières de classe, de nationalité, d'âge, de « race », d'orientation sexuelle, etc. Je souhaitais ainsi laisser la parole des femmes rencontrées guider les entrevues et l'analyse afin d'enrichir et de complexifier les représentations de ces femmes considérées d'emblée comme étant vulnérables par les ONG, les instances internationales de gouvernance des migrations forcées ainsi que les États-nations qui pratiquent la réinstallation comme le Canada. À l'instar de Chemillier-Gendreau (2013), il m'apparaît nécessaire de développer une conception de l'altérité humaine fondée sur la rencontre avec des interlocutrices inconnues mais reconnues. C'est donc dire que mon approche place la compréhension du vécu des femmes réfugiées en partant du point commun de notre humanité partagée.

L'approche qualitative retenue s'inscrit dans le courant subjectiviste qui fait porter l'intérêt premier de la recherche sur la personne ou la collectivité comme sujets de l'action inscrits dans le temps et l'espace (Gingras et Côté, 2009 ; Paillé et Mucchielli, 2012). L'idée n'est donc pas de proposer des conclusions menant à une généralisation des constats de l'étude à l'ensemble des femmes réfugiées d'origine syrienne détenant la responsabilité du soutien de leur famille établies au Liban et au Québec, ni dans d'autres contextes. Il s'agit plutôt de dégager une interprétation de leurs récits de vie afin de donner un sens aux données recueillies dans les contextes particuliers au sein desquels les femmes rencontrées évoluent (Mongeau, 2011).

Ma démarche peut être qualifiée d'inductive dans la mesure où elle accorde une place centrale à l'analyse des matériaux empiriques dans la recherche du sens des expériences vécues par les « sujets acteurs » (Desmarais, 2009). Elle adopte donc le point de vue des acteurs sociaux en se donnant comme vocation de donner une voix à ceux et celles qui n'en ont que peu ou pas au sein de la société (Caron, 2012). L'approche privilégiée accorde une importance primordiale aux dimensions éthiques de la « rencontre de recherche », dans la mesure où elle vise à décrire les expériences de vulnérabilité des femmes de manière à ne pas renforcer, ou encore réitérer, la vulnérabilité des personnes dont nous cherchons à comprendre le vécu (King, Lulle, Sampaio et Vullnetari, 2017). Je reviendrai sur cette dimension dans la section « Considérations éthiques » du présent chapitre.

Mon approche s'inspire aussi de méthodes qui visent à dépasser les schémas de recherche empirique classiques où une chercheuse tente de comprendre une situation/un objet d'étude en vertu d'une posture « extérieure objective », faisant peu de place à la compréhension de sa positionnalité et de sa propre subjectivité. En ce sens, j'emprunte des conceptions tirées aux courants féministes postcolonial, intersectionnel et transnational (Hill Collins, 2000; hooks, 2000, Hill Collins et Bilge, 2016 ; Mohanty, 2003) qui, selon Abu Lughod (2008) « [...] encourage[nt] une conscience plus élevée des deux problématiques que sont la positionnalité et les dynamiques de pouvoir entre soi et les autres ». Il s'agit donc d'arriver à une reconnaissance de l'inscription même de la démarche de recherche dans un ensemble de relations de pouvoir à l'œuvre au sein du milieu académique, entre le « Nord » et le « Sud », mais surtout entre femmes issues de ces deux espaces, tels que nous l'avons évoqué précédemment dans le chapitre sur l'approche théorique et conceptuelle.

Afin d'adopter cette posture réflexive consciente des relations de pouvoir, je m'inspire également de l'approche autoethnographique (Rondeau, 2011; Anderson, 2006; Manning, Holmes, Pullen Sansfaçon, Temple Newhook et Travers, 2015), que ma directrice de recherche Roxane Caron et moi-même avons exploré dans le cadre de la rédaction d'un article qui s'est effectuée en parallèle avec la rédaction du chapitre de présentation et d'analyse de résultats (Richard et Caron, à paraître). Cette approche, peut à la fois être vue comme une « méthode de recherche et d'écriture, un genre autobiographique, [...] [qui] met en lumière diverses couches de la conscience de l'expérience, ralliant le personnel au culturel » (Rondeau, 2011, p. 52). C'est ainsi que l'autoethnographie incite une « distanciation de soi par le travail de réflexivité et de mise en mots du vécu » (Rondeau, 2011, p. 53) afin de reconnaître sa propre présence dans le contexte social au sein duquel s'est déroulé la recherche. Notons toutefois que ce dialogue réflexif et éthique entre Roxane et moi s'est amorcé dès les premiers moments de la rédaction de la demande de subvention obtenue pour le projet (été 2016) et qu'il s'est poursuivi à travers les multiples discussions et étapes de préparation et de réalisation du projet que nous avons réalisé toutes les deux. Nous avons notamment suivi des cours d'arabe ensemble à chaque semaine pendant 6 mois avant de partir sur le terrain, nous avons eu de nombreux échanges sur l'approche théorique, la démarche de terrain, les éléments de complexités historiques, sociaux,

politiques qui caractérisent le Liban et la Syrie. Sans ce dialogue profond et authentique, le présent mémoire n'aurait jamais pu voir le jour, ni prendre la forme qu'il en est venu à prendre.

1.5. Terrain de recherche transnational : Liban et Québec

Les données recueillies dans le cadre de ce mémoire et dans le cadre du projet de recherche plus large dans lequel il s'inscrit ont été recueillies à travers une démarche de terrain transnationale sur deux sites. Il se déroulait d'une part au Canada, plus précisément au Québec dans la région de Montréal et d'autre part dans différentes localités au Liban réparties dans l'ensemble du pays. Tel que mentionné précédemment, le choix de ces deux pays s'est effectué en raison de leur importance dans l'accueil des personnes réfugiées en provenance de Syrie, le Canada/Québec en tant que pays de réinstallation et le Liban en tant que pays limitrophe où les personnes d'origine syrienne sont « tolérées » mais sans être reconnues comme réfugiées.

En cohérence avec l'approche théorique féministe transnationale retenue pour ce mémoire, la mise en relation des deux terrains ne repose donc pas sur une logique de comparaison entre ceux-ci, pas plus qu'elle n'entretient de visées de généralisations à plusieurs lieux d'établissement des femmes réfugiées syriennes ou celles issues d'autres groupes au sein de ces mêmes lieux. L'analyse repose plutôt sur la compréhension des parcours de refuge de femmes établies au sein de ces espaces afin de faire émerger leurs expériences à travers les éléments d'adversité, de transformations et de continuités que la situation de refuge les amène à vivre personnellement ainsi que les membres de leur famille.

En plus de faire ressortir des éléments transversaux et uniques dans les parcours des femmes rencontrées, la recherche effectuée sur deux terrains aux contextes somme toutes très différents permet d'éclairer des éléments qui n'auraient peut-être pas émergé dans le cadre d'une analyse à partir de l'échelle nationale. Par exemple, au Québec, la migration humanitaire est régie par un ensemble de lois et par l'adhésion aux principes de la Convention de Genève alors que ce n'est pas du tout le cas au Liban. En effet, le pays ne se considère pas comme un pays d'immigration ni une terre d'asile et n'est pas signataire de la Convention de 1951 ni le Protocole de 1967. Des lois sont passées en réaction à l'arrivée massive des réfugiées et au mécontentement de franges importantes de la population libanaise à cet égard. On pense ici à l'instauration soudaine de visas pour les Syriens qui souhaitent entrer au Liban alors qu'ils

avaient toujours pu circuler librement pour travailler et étudier (Janmyr et Mourad, 2018b). Cette mise en contexte nécessaire a un effet sur la compréhension du parcours des femmes au sein de deux pays.

L'approche féministe transnationale sur laquelle repose cette recherche s'avère un outil de choix dans la mise en dialogue de ces deux contextes, en permettant le développement des compréhensions qui visent le plus possible à éliminer les schémas de pensée binaires (p.ex. centre/périphérie ; « occident/tiers monde ») et qui placent les récits des femmes au centre de la compréhension de leurs expériences. À l'instar des travaux de Mohanty (2003), il s'agit de concevoir la création de savoir à propos du vécu des femmes réfugiées en provenance de Syrie dans une optique de solidarité qui met l'accent sur la réciprocité, la responsabilité et la reconnaissance des intérêts communs comme la base des relations entre diverses communautés.

Il importe de mentionner que la recherche sur ces deux terrains s'est effectuée dans des conditions très différentes. Le terrain québécois a été réalisé « dans mon quotidien » sur une durée de 9 mois (février à novembre 2018). La recherche, bien que centrale dans mes occupations à ce moment, était « accompagnée » de plusieurs autres de mes activités professionnelles et personnelles. J'étais la seule membre de l'équipe impliquée dans la réalisation des entrevues, bien que j'étais en dialogue fréquent avec ma directrice. L'intensité du terrain de recherche libanais était toutefois tout autre. Ma directrice de recherche et moi-même nous sommes rendues au Liban et avons réalisé l'entièreté des entrevues dans une période de 6 semaines. Le terrain libanais était également « intensif » du fait que nous habitons chez notre interprète, au sein du camp palestinien de Burj el Barajneh en banlieue de Beyrouth. J'ai également habité en colocation avec des étudiants étrangers au centre-ville de Beyrouth pendant environ 3 semaines avant et après le séjour dans le camp. Sans dire que notre approche était ethnographique, puisque trop courte pour permettre une immersion approfondie, elle reposait néanmoins sur une immersion dans le milieu de vie des personnes réfugiées (séjour de 8 semaines dont 5 semaines dans un camp palestinien). La deuxième phase de terrain à l'été 2019 (juillet-août) a aussi permis d'approfondir ma compréhension et mon ancrage dans le terrain libanais.

Cette « incursion » rapide dans la réalité des personnes réfugiées a été grandement facilitée par la présence de ma directrice qui est engagée dans la réalisation de projets de

recherche au Liban depuis 2006 et grâce à qui j'ai pu avoir un accès plus que privilégié à certaines personnes et à certains espaces, mais aussi à une compréhension beaucoup plus fine des enjeux. Sans nos nombreux échanges antérieurs à l'arrivée sur le terrain, sa présence une fois et son réseau de contact sur place, il m'aurait fallu des mois (voire des années) de travail pour approcher certains des milieux que j'ai pu fréquenter presque immédiatement. Le contact direct avec ces différents espaces de vie ainsi que la participation à plusieurs événements culturels, sorties et rassemblements familiaux avec nos interprètes et leurs amis m'ont permis de m'imprégner du contexte libanais d'une manière qui s'est avérée très riche pour ma compréhension des expériences des personnes que nous avons rencontrées. Cette immersion s'avérait incontournable afin de m'approprier ne serait-ce qu'un tout petit mieux la complexité du phénomène qui m'intéressait et limiter les biais liés à mon manque de familiarité avec le contexte libanais. Ainsi, non seulement devais-je tenter de m'approprier les bases de compréhension de la complexité sociocommunautaire de la population syrienne (groupes sociocommunautaires diversifiés tels que « syriens », syriens palestiniens ou encore syriens kurdes, ainsi que religieux tels que des musulmans sunnites et chiites, des chrétiens maronites et orthodoxes ou encore des druzes), mais aussi avec celle des communautés libanaises qui les accueillent (Libanais de plus de 18 confessions officiellement reconnues, Palestiniens libanais). Les deux terrains réalisés en 2018 et en 2019 ont été en cela riches en complémentarité, permettant d'accéder aux expériences de femmes issues d'un ensemble de profils différents.

1.6. Profil des participantes et critères d'inclusion dans la recherche

Les participantes à la recherche, rencontrées sur une base volontaire, sont des femmes réfugiées en provenance de Syrie âgées de plus de 18 ans résidant au Québec et au Liban depuis au moins 3 mois au moment de faire l'entrevue. En tout, 12 femmes ont été rencontrées (5 au Québec et 7 au Liban). Les entrevues ont été réalisées à l'endroit qui convenait le mieux aux participantes tout en assurant la confidentialité de leur témoignage. Au Québec tout autant qu'au Liban, la majorité des femmes ont demandé à ce que l'entrevue soit réalisée à leur domicile. Au Liban, j'ai également rencontré des femmes dans les bureaux d'une ONG locale et dans un café. À Montréal, j'ai réalisé deux entrevues dans une salle de travail privée d'une bibliothèque universitaire et d'une bibliothèque publique au centre-ville. Une autre entrevue a finalement été réalisée au domicile d'une de nos interprètes, en qui la dame avait confiance.

Le critère principal d'inclusion dans la recherche était de se considérer comme la principale responsable du soutien financier et « des soins au quotidien » de sa famille. Les femmes rencontrées pouvaient vivre seules avec ou sans enfants (p.ex. célibataires, veuves, divorcées, fiancées), avec un conjoint qui ne travaille pas ou qui gagne moins d'argent qu'elle ou encore avec d'autres membres de leurs familles avec qui elles partagent de la responsabilité financière du soutien de la famille à part égale (p.ex. trois sœurs célibataires qui habitent ensemble avec leur mère). La conception de la responsabilité principale du soutien de leur famille retenue dans le cadre de ce mémoire repose donc, à l'instar de la documentation des instances de gouvernance des migrations forcée consultée, sur des critères financiers (i.e. qui détient le revenu principal afin de faire vivre la famille). Elle est toutefois indissociable des dimensions des soins quotidiens de leur famille, un « [...] travail considéré comme relevant de ce que les femmes doivent accomplir (sans se plaindre) depuis des siècles – le travail féminin de soin et de nettoyage [qui] constitue un travail gratuit » (Vergès, 2018, p.8). Je souhaite ici me rapprocher des conceptualisations de la notion de « care » à l'instar de Vergès (2018), qui fait la lumière sur les angles morts de certaines « féministes civilisationnelles » se réclamant des idéaux des droits humains « universels » sans réaliser qu'elles contribuent à rendre possible l'exploitation de millions de femmes racisées « en Occident » et ailleurs. Son propos m'apparaît indispensable dans la mesure où il permet de reconnaître les violences réelles et symboliques des rapports de pouvoir capitalistes qui prennent racine dans l'invisibilisation du rôle du *care* que jouent les femmes au-delà des simples dimensions financières.

D'autres soutenaient non seulement les membres de leur famille vivant avec elles, mais certaines d'entre elles exerçaient ce soutien financier et des soins du quotidien pour les membres de leur famille (p.ex. parents, frères et sœurs, neveux et nièces) même si elles ne vivaient pas avec eux (p. ex. une jeune femme qui est l'aînée de sa fratrie mentionne se sentir responsable du bien-être de sa mère et de ses frères même si elle ne les soutient plus financièrement). Il s'avérait donc impératif de prendre en compte le travail non rémunéré d'une ampleur colossale que font les femmes pour le soutien de leur famille au quotidien puisque celui-ci est au cœur du fonctionnement des familles réfugiées. J'ai tout de même choisi de considérer le critère financier, d'une part afin de ne pas nier que le fait de détenir ce rôle en tant que femme entraîne des enjeux et des vulnérabilités supplémentaires pour elles-mêmes ainsi que les membres de

leur famille (HCR, 2014; Amnistie Internationale, 2016; HCR, Unicef et WFP, 2018; Freedman, 2017). En cohérence avec l'approche théorique féministe transnationale dans laquelle s'inscrit ce mémoire, je souhaitais toutefois entendre les femmes réfugiées parler elles-mêmes de leurs expériences à ce sujet. C'est d'ailleurs à partir de leurs récits que le choix de la notion de « responsabilité du soutien principal de la famille » s'est arrêté comme façon de « désigner » les réalités auxquelles ce mémoire s'intéresse. Notons que les expériences de certaines des femmes rencontrées étaient à l'intersection du *care* dans la sphère familiale et dans la sphère professionnelles, alors qu'elles exerçaient des métiers qui reposaient également sur cette fonction en dehors de leur foyer en échange d'une rémunération, en tant que femmes de ménage engagées directement par des propriétaires ou par des agences.

Il importe également de mentionner que je me suis intéressée aux récits et expériences de femmes réfugiées, mais que je reconnais que leur expérience individuelle ne peut être détachée de celle des autres membres de leur famille (Grace, 2018). Ainsi, tel que Bertaux le souligne, même si « l'objet d'étude » est autre, il est important de tenter de comprendre le groupe familial car ses effets sont importants sur les parcours des personnes. Il est souvent le véritable moteur de décision : « il est le lieu où les projets s'affrontent et finissent par se combiner, par la négociation, en véritables transactions » (Bertaux, 2010, p. 85). C'est donc pourquoi un souci particulier a été porté afin de situer les expériences des femmes réfugiées en lien avec celles des membres de leur réseau de proximité (famille, amis, collègues, etc.) et ce, qu'ils se trouvent avec elles dans le pays d'accueil au moment de l'entrevue, en Syrie ou ailleurs dans le monde.

En accord avec le caractère exploratoire de la recherche, les participantes ont été choisies de manière à assurer une diversification des enjeux et contextes de vie représentés : temps passé en exil, statut matrimonial, statut migratoire et légal au pays d'accueil, quartier/ville de résidence, type d'habitat, niveau d'études, types de revenus, appartenance religieuse, etc. Puisqu'il s'agit d'un mémoire de maîtrise basé sur un petit échantillon, la saturation n'a pas été visée explicitement, même si elle a pu émerger sur certains éléments (Bertaux, 2010).

1.7. Recrutement

Au Liban ainsi qu'au Québec, les participantes ont d'abord été sollicitées avec l'aide d'intervenantes d'organisations locales ainsi que des interprètes impliquées dans le projet de recherche plus large. Elles ont à la fois fait circuler l'affichette de recrutement pour le projet principal, dans lequel mes travaux s'inscrivaient, ou nous ont référé directement des femmes qu'elles avaient ciblé ou qui s'étaient montrées intéressées à participer. La méthode boule-de-neige a été également utilisée à partir de ce noyau de personnes-contacts qui ont fait circuler l'information. Quelques femmes ont également été recrutées de manière spontanée, par exemple lors d'une réunion du comité de pilotage d'un autre projet de recherche auquel je participais au même moment, lors d'une activité interculturelle à laquelle je participais en tant que citoyenne ou encore de manière spontanée en attendant ma directrice qui terminait la réalisation d'une entrevue pour le projet principal dans les locaux d'une ONG de défense de droits des réfugiés.

La majorité des personnes rencontrées se sentant plus à l'aise de réaliser leur entrevue en arabe, la réalisation des entrevues a été rendue possible grâce à la collaboration de nos interprètes. Pour le site libanais, la contribution de l'interprète avec qui ma directrice de recherche, Roxane Caron, a travaillé lors de précédentes recherches a été sollicitée pour le recrutement d'une interprète qui réaliserait les entrevues avec moi. Elle m'a ainsi référée une interprète de confiance avec qui j'ai réalisé la totalité des entrevues (de l'arabe vers l'anglais). Cette personne est elle-même réfugiée d'origine palestinienne (née au Liban) et elle détient une solide expérience d'intervention auprès de réfugiés au Liban par ses implications professionnelles au sein d'ONG internationales et du HCR. Au Québec, j'ai collaboré avec trois interprètes avec lesquelles j'avais déjà travaillé dans mes fonctions d'assistante de recherche dans un projet antérieur sur la question du parrainage des réfugiés syriens par la collectivité (de l'arabe au français) (Rodriguez del Barrio et al. 2016-2018). Autant au Liban qu'au Québec, les interprètes avec qui j'ai travaillé étaient soit elles-mêmes des personnes réfugiées (trois d'entre elles) ou immigrante. Toutes détenaient plusieurs années d'expérience de travail auprès des personnes réfugiées (en tant que travailleuses sociales, intervenantes sociales et interprètes). Elles ont été des ressources-clés pour cibler des personnes-contact qui nous ont à leur tour référé des personnes intéressées, ou même pour le recrutement direct. Toutes les interprètes ont été informées des procédures en lien avec le respect de la confidentialité et ont signé un formulaire

à cet effet. Un travail de préparation a également été effectué avec chacune d'entre elles avant de débiter notre collaboration afin de s'assurer que nous maîtrisons un vocabulaire et un univers de sens communs en lien avec les guides d'entretien (p.ex. : traduction des mots français-arabe ou anglais-arabe, explicitation des représentations autour de certains concepts-clés, explication de l'approche du récit de vie que je souhaitais mettre de l'avant dans l'entrevue).

Les femmes réfugiées interviewées au Québec se voyaient offrir une contribution symbolique de 20 dollars (canadiens) pour leur participation à une ou deux entrevues. Nous avions prévu offrir une contribution monétaire équivalente pour le terrain libanais, mais après discussion avec nos interprètes, nous avons plutôt opté pour offrir du thé et du café de bonne qualité aux participantes. Nos interprètes ont en effet soulevé certaines implications éthiques auxquelles nous n'avions pas pensé initialement. Ainsi, le fait d'offrir 20 dollars (américains dans le cas du Liban) à des personnes dont le salaire mensuel moyen pouvait tourner autour de 100\$ ou 200\$, faisait apparaître des problématiques en termes d'équité dans le contexte de milieux tel que des quartiers fortement défavorisés ou camps de réfugiés où les personnes vivent dans une grande précarité et où tout le monde se connaît et où « tout se sait instantanément ». Il aurait été difficile de justifier « pourquoi avoir choisi » une certaine famille et non une autre. En donnant un montant d'argent (qui pouvait représenter jusqu'à 1/5 du revenu mensuel pour certaines familles), nous placions les personnes-contacts qui nous réfèrent ces familles dans une posture très délicate, et nous risquions en ce sens d'altérer leurs relations avec les familles réfugiées. Il était également important de marquer la distinction entre notre recherche et les mesures d'assistance humanitaires afin de s'assurer que les personnes participaient bel et bien parce qu'elles souhaitaient partager leur histoire. Le choix d'offrir du café et du thé au Liban a donc été fait, ne serait-ce que parce qu'ils s'avèrent des composantes essentielles de la vie des personnes que nous rencontrions, qui ne manquaient pas de nous offrir de manière presque systématique une (ou plusieurs!) tasses de café ou de thé lors de l'entrevue. Plusieurs personnes ont également insisté pour que nous restions pour prendre le café ou le thé après l'entrevue, ce que nous avons fait avec plaisir lorsque cela était possible. En contexte de précarité financière importante (parfois extrême...), il nous a semblé que ces aliments de base leur seraient sans doute utiles au-delà du geste symbolique. Au Québec tout autant qu'au Liban, certaines personnes ont toutefois refusé la rémunération symbolique en argent ou sous forme d'aliments,

ne souhaitant pas que nous leur donnions quoi que ce soit en retour. Cette question a fait l'objet de plusieurs questionnements éthiques pour ce mémoire mais aussi pour le projet plus large, dont nous discutons dans un article réflexif à paraître (Richard et Caron, à paraître).

1.8. Méthode de collecte des données : le récit de vie

Le champ des approches employant le récit de vie comme méthode est vaste et diversifié, traversant un ensemble de disciplines, dont l'histoire (High, 2014) l'anthropologie (Abu Lughod, 2008), la sociologie (Bertaux, 2010), mais aussi le travail social (Caron, 2012; Caron, Damant et Flynn, 2017). Les principales conceptions du récit de vie desquelles je me suis inspirée afin d'élaborer la méthode employée dans ce mémoire sont celles des récits de vie thématiques (Bertaux, 2010; Caron, 2012) et chronologiques (Ghorashi, 2008; Eastmond, 2007). Ces façons de concevoir les récits de vie me semblaient les plus appropriées afin d'atteindre les objectifs qui sous-tendent ce mémoire, soit de documenter les expériences des femmes réfugiées ainsi que de faire ressortir des aspects multiples de leurs récits afin de reconsidérer la notion de vulnérabilité des personnes réfugiées au-delà du sens commun. Mon approche intègre aussi des dimensions de ce que Page (2017) conceptualise comme l'écriture vulnérable, c'est-à-dire une méthode qui laisse place à ce que la chercheuse ne connaît pas, une ouverture aux éléments de l'histoire de la personne qui ne lui sont pas compréhensibles ou accessibles. C'est donc en ce sens que je laissais le plus de place possible à la manière dont la personne souhaitait faire le récit de ses expériences. Je me suis aussi inspirée de la posture de Bertaux (2010), qui voit la démarche du chercheur qui utilise la méthode des récits de vie comme celle d'une enquête sur un segment de réalité sociale sans hypothèse construite à l'avance, en vertu de laquelle il se présente sur le terrain en étant conscient de son ignorance.

Cette ouverture et cette humilité face à ce que je ne connaissais pas se sont avérées essentielles dans la mesure où j'allais à la rencontre de femmes inconnues et que j'abordais un double terrain avec une approche théorique (le féminisme transnational) et une méthode (le récit de vie) que j'apprivoisais tous deux pour la première fois. Cette démarche s'effectuait à la fois au sein d'un terrain connu (le Québec), mais aussi un autre un complètement nouveau (le Liban). J'ai tenté d'apprivoiser le plus possible les complexités sociocommunautaires et historiques importantes de la Syrie et du Liban avant d'amorcer le terrain, mais j'ai dû me « rendre à

l'évidence » que je devais aborder le terrain libanais avec un mode d'ouverture et d'apprentissage encore plus grand qui se poursuit jusqu'au moment de rédiger ces lignes, et que je souhaite continuer à explorer dans les prochaines années dans le cadre d'une thèse doctorale. La perspective de recherche transnationale au sein des deux terrains m'a aussi incitée à ne pas faire l'économie d'une ouverture et d'une curiosité tout aussi importantes pour le terrain québécois qui m'était davantage familier, puisque malgré mes connaissances approfondies des dynamiques qui y sont à l'oeuvre, ma démarche s'appuyait sur la rencontre et l'écoute de récits de personnes qui m'étaient pour la plupart complètement inconnues ou que je n'avais jamais entendu raconter leur récit de vie.

Une des raisons derrière le choix de la méthode des récits de vie était également d'éviter le type d'entrevues de recherche trop expéditives, trop courtes ou menées avec une intention de recueillir des informations sur un sujet précis sans (trop) de considération pour les sujets que la personne souhaiterait vraiment aborder (Ghorashi, 2008). Les personnes réfugiées ont souvent à vivre ce genre d'entrevues à différents moments de leur parcours migratoire (p.ex. lors de leur enregistrement auprès du HCR, lors de l'audience à la CISR pour obtenir une décision sur leur demande d'asile, etc.) ou afin de recevoir des services des différentes instances (ONG internationales et locales, institutions publiques, etc.). L'idée est donc de rendre justice à la réalité des femmes qui partagent leur histoire, en leur laissant le plus grand contrôle sur les sujets abordés lors de l'entrevue ainsi que sur le rythme et la durée de l'entrevue (Gorashi, 2008).

1.8.1.1. La conception thématique du récit de vie

Même si la parole de la personne interviewée est au centre de la démarche qui sous-tend ce mémoire, l'approche des récits de vie que j'ai choisi d'utiliser « [...] est résolument orientée vers les réalités pratiques et matérielles plutôt que vers les réalités discursives et symboliques » (Bertaux, 2010, p. 11). Les récits que j'ai recueillis résultent donc d'un entretien narratif au sein duquel je demandais à la personne de me raconter son vécu en partant de la prémisse de son expérience en tant que femme réfugiée en provenance de Syrie au Québec et au Liban. Les femmes que j'ai rencontrées étaient ainsi invitées à s'exprimer sur leur vie avant, pendant et après le conflit, mais aussi sur tous les éléments qu'elles jugeaient pertinents d'évoquer en lien avec cette expérience singulière.

La manière dont la personne a exprimé son récit (les dimensions discursives) ou les éléments liés à son intériorité psychique (les dimensions psychologiques) n'étaient donc pas au centre de l'analyse. Je m'intéressais plutôt à la substance des expériences qu'elle décrivait en lien avec sa situation de refuge mis en lien avec le contexte dans lequel elle évolue. Je rejoins ici Eastmond (2007, p.248) qui souligne que

[...] narratives are not transparent renditions of 'truth' but reflect a dynamic interplay between life, experience and story. Placed in their wider socio-political and cultural contexts, stories can provide insights into how forced migrants seek to make sense of displacement and violence, re-establish identity in ruptured life courses and communities, or bear witness to violence and repression.

Je souhaitais donc accéder aux témoignages des femmes réfugiées elles-mêmes à propos de leurs expériences de refuge, en étant pleinement consciente de la subjectivité des femmes qui entrait en jeu dans la « production » et l'interprétation de leur récit, tout autant que la mienne dans son écoute et son interprétation.

1.8.1.2. La conception chronologique du récit de vie

Une autre richesse de la méthode des récits de vie repose sur la possibilité de faire une place centrale à l'articulation du « passé » au sein du « présent » de la vie des personnes. Je me suis inspirée en ce sens des travaux de Ghorashi (2008) qui a employé la méthode du récit de vie afin de réaliser une étude comparative sur les femmes iraniennes aux Pays-Bas et aux États-Unis qui a permis de mettre à jour les différentes façons dont le passé était positionné dans leurs récits actuels. Fait intéressant, les femmes ont relaté leurs expériences passées et présentes et sont demeurées silencieuses quand le passé était trop douloureux pour être relaté. Le récit de vie des femmes, à l'instar de Caron, Damant et Flynn (2017a), apparaît donc comme un moyen de transmettre la mémoire du passé, mais aussi du présent et du quotidien en laissant à la personne le loisir de prendre le temps dont elle a besoin pour relater son expérience. Eastmond (2007) rappelle également que l'expérience passée est toujours remémorée et interprétée à la lumière du présent ainsi que par la façon dont le futur est imaginé, mais que ce qui est remémoré et relaté est aussi situationnel dans la mesure où la rencontre entre le narrateur et le chercheur a une influence déterminante sur le récit. L'expérience ne serait ainsi jamais directement représentée mais plutôt éditée à différentes étapes du processus de mise en récit, qui part de la vie de la personne jusqu'au texte du chercheur. Abu Lughod (2008) propose une réflexion et une

illustration intéressantes des façons dont il est possible de minimiser « l'influence » de la chercheuse sur les significations des récits. Ainsi, elle a volontairement conçu son ouvrage *Writing Women's Worlds* (2008) sans conclusion au sens « traditionnel » du terme, c'est-à-dire sans énoncer de constats autres que ceux qui émanent de l'organisation qu'elle a fait des récits tout au long de l'ouvrage. L'autrice souhaitait ainsi diminuer son emprise sur les récits et laisser les lecteurs tirer leurs propres conclusions après leur lecture de l'ouvrage. Cette approche résonne de manière intéressante avec les constats d'Eastmond (2007), qui souligne que les récits des personnes réfugiées prennent une forme particulière pouvant être différente de la conception habituelle des récits comportant une conclusion qui s'avère centrale à « la syntaxe des histoires humaines ». Selon elle, les personnes réfugiées sont encore très souvent en train de vivre l'histoire qu'elles racontent, et ce sont donc l'incertitude et la liminalité, plutôt que la progression et la conclusion, qui sont au centre des récits.

Certaines des expériences abordées par les femmes réfugiées dans leurs récits peuvent être difficiles à exprimer car encore trop douloureuses. Que ce soit des souvenirs que la personne ne souhaite pas raviver ou des expériences actuelles encore trop récentes pour être relatées, le récit de vie ouvre à la possibilité d'accueillir les moments de silence, de souffrance ou encore les pleurs. À l'inverse, le récit de vie permet aussi aux femmes d'occulter certains éléments récents ou passés de leur trajectoire sans être questionnée sur ceux-ci. Ce sont elles qui « mènent » l'entretien, en dialogue avec la chercheuse. Ce respect pour le « silence » dans le récit s'est avéré essentiel. Une femme rencontrée au Québec a ainsi mentionné dès le début de l'entrevue accepter de nous parler, mais en abordant seulement les éléments liés à sa vie au Québec. Elle ne souhaitait pas du tout revisiter ses expériences antérieures. La méthode employée m'a permis « d'accueillir pleinement » un tel récit et de respecter le choix de la personne, et de le voir comme une forme souhaitable de prise de pouvoir de celle-ci sur son histoire personnelle et familiale. La méthode du récit de vie permet ainsi à la personne de se raconter dans le changement et dans la continuité, au croisement du passé et du présent, cette intersection étant au cœur des expériences vécues et relatées dans la mesure où

an identity is not a complete whole but is in fact unsettled, ambiguous, mostly elusive and subject to change in a new context. Still, all this does not mean identity is constantly shifting : despite the fact that identity is a process of 'becoming', there is a certain degree of continuity to it (Ghorashi, 2008, p. 119).

Cet élément fait un écho direct avec la conception de la vulnérabilité ambivalente que je souhaitais mobiliser pour comprendre les expériences des femmes à travers leurs récits. Je souhaitais aussi employer une méthode qui reconnaissait pleinement les relations de pouvoir à l'œuvre dans « la rencontre de recherche ». L'approche du récit de vie apparaît comme étant particulièrement appropriée pour recueillir la parole des personnes appartenant à des groupes marginalisés, dont les femmes (Ghorashi, 2008). Un des risques potentiels des autres méthodes d'entrevues telles que l'entretien dirigé ou semi-dirigé est que les suppositions de base des groupes dominants, incluant les chercheurs, ne laissent pas assez de place à ceux et celles qui ne sont pas « habitués » à être en position de pouvoir, du moins dans un contexte tel que celui de l'entrevue de recherche. La personne dispose ainsi du temps et de l'espace lui permettant d'exprimer ses sentiments et de raconter son récit sous forme de dialogue.

Dans cette optique, j'offrais aussi aux femmes rencontrées l'opportunité que nous nous rencontrions une deuxième fois après la première entrevue afin de valider les informations que j'avais retenues de la première entrevue, et possiblement d'approfondir les éléments abordés dans la première entrevue ou encore ouvrir sur de nouveaux thèmes. Au Québec, 2 femmes sur 5 ont accepté de me revoir. Ces entrevues se sont avérées très riches dans la mesure où j'ai pu valider certaines informations que j'avais mal comprises avec une d'entre elles, et les questions de précision que j'ai posées ont mené à ouvrir sur tout un pan de l'histoire de la dame qui n'avait pas été « dévoilé » lors de la première entrevue. Un autre élément intéressant de cette méthode a trait à l'utilisation d'une ligne du temps que je produisais entre les deux rencontres. Celle-ci servait de support à la validation des informations, mais elle constituait aussi une « trace matérielle » de notre entrevue que les femmes ont souhaité garder. Elles ont toutes deux manifesté des émotions positives en voyant la « considération » portée à leur récit sous forme de document synthèse qui était à leur disposition. Je n'ai malheureusement pas pu faire de même au Liban, dans la mesure où le temps passé sur le terrain était beaucoup plus restreint et la « logistique » était plus complexe et rendait plus difficile la réalisation d'une seconde entrevue (p.ex. plusieurs entrevues ont été réalisées dans le cadre de « sorties » de Beyrouth où nous résidions qui nécessitaient d'engager un chauffeur et un intermédiaire sur le terrain, qui auraient été difficiles à mobiliser pour la réalisation d'une deuxième entrevue). Je souhaiterais néanmoins explorer plus avant cette façon de faire, dans la mesure où elle permet de donner

encore plus de place à la validation de l'interprétation de la chercheuse par la personne elle-même, dans une volonté d'aplanir le plus possible les relations de pouvoir à l'œuvre⁶¹.

Dans l'optique des travaux pionniers sur le féminisme intersectionnel de Patricia Hill Collins (2000) pour qui l'autodéfinition est le premier pas vers l'*empowerment*, il appert que le récit de vie peut s'avérer un outil puissant de réappropriation du pouvoir sur leurs vies de la part des femmes. Le récit par les femmes de leur propre histoire constitue aussi une manière de repolitiser et re-historiciser l'exil des personnes réfugiées (Malkki, 1995) en sortant de l'esthétisme, de la psychologisation, de l'essentialisation et des visées de développement qui maintiennent les personnes dans des représentations fausses d'elles-mêmes afin de proposer des « subversions bien pensées de [la représentation des femmes réfugiées au sein de l'ordre national des choses] » (Malkki, 1995, p. 512). Cette méthode rejoint donc directement l'approche théorique du féminisme transnational sur laquelle ce mémoire s'appuie et qui guide également l'analyse que j'ai faite des récits des femmes.

1.9. Méthode d'analyse des données

« Si le chercheur sait être attentif à ce qui bouleverse ses représentations, il peut parvenir à un basculement d'hypothèses, à un renversement de perspectives qui s'apparente à la rupture avec le sens commun »

(Bertaux, 2010, p. 51).

La démarche de recherche qui sous-tend ce mémoire est résolument orientée vers la compréhension du vécu des femmes réfugiées en laissant leur parole guider le plus possible les constats qui allaient émaner du travail d'analyse. Dans les lignes qui suivent, j'expose les trois principales étapes d'analyse que j'ai réalisées.

Il convient d'abord de spécifier que toutes les entrevues ont été enregistrées lors de leur réalisation, à l'exception d'une seule qui a été recueillie sous forme de notes écrites à la demande de la participante. Rapidement après chaque entrevue, j'ai réalisé une fiche synthèse où je recueillais mes impressions sur l'ambiance et les caractéristiques du déroulement de l'entrevue

⁶¹ Notons que j'ai participé à une forme de validation des résultats du projet de recherche plus large dirigé par ma directrice de recherche au moyen d'un groupe de discussion réunissant quelques femmes rencontrées lors de la première phase du terrain en 2018, qui s'est avéré très riche, mais dont je ne peux malheureusement inclure les constats dans le cadre de ce mémoire. Des publications ultérieures incluant ces validations (notamment de questions touchant directement mon mémoire) sont envisagées.

(lieux, ambiance, autres personnes présentes, etc.), le déroulement de l'entrevue en elle-même (défis, éléments facilitants, etc.), les principaux thèmes émergents (contenu) ainsi que les informations sociodémographiques de base sur la personne interviewée. Ces dernières ont été rassemblées dans un tableau synthèse (Excel) où toutes les catégories ont pu être analysées. J'ai également rédigé un journal de bord où j'ai pu recueillir plusieurs de mes impressions du terrain au quotidien dans un style plus personnel et moins « systématique » que les fiches synthèses. Le journal de bord s'est avéré un outil précieux pour exprimer mes émotions, mes pensées et mon ressenti dans le feu de l'action ainsi que lors de la phase subséquente d'analyse et de rédaction du mémoire et de l'article réflexif à propos de la démarche de terrain au Liban (Richard et Caron, 2020). La rédaction des fiches synthèses après les différentes entrevues s'est également avéré un moyen d'ajouter une texture supplémentaire à la réalisation des entrevues, que j'ai pu mobiliser lors de l'analyse des récits.

J'ai transcrit l'intégralité des entrevues sous forme de verbatim, en majorité une fois les deux terrains de recherche terminés. Au Québec, il m'a été possible de transcrire quelques entretiens peu de temps après les avoir réalisés, mais au Liban, l'intensité du terrain n'a pas permis d'amorcer le travail de transcription immédiatement. C'est donc une fois l'entièreté des entretiens transcrits que j'ai pu démarrer l'analyse, une fois de retour au Québec.

L'analyse en tant que telle s'est déroulée en trois temps. J'ai d'abord effectué une première lecture analytique des entrevues pendant laquelle je notais (sur les verbatim en version papier puis dans un fichier Excel) les premiers thèmes qui émergeaient. Dans un deuxième temps, j'ai réalisé une ligne du temps pour chaque entrevue, où j'indiquais les événements relatés par la personne interviewée en tentant de les situer le plus précisément dans le temps et dans l'espace. Cette mise à plat diachronique s'est avérée très riche dans la mesure où elle a permis de faire émerger les « blancs » et les « concentrations » d'informations divulguées par la personne dans chacun des récits. Dans le cas des deux femmes que j'ai pu revoir pour une deuxième entrevue au Québec, la ligne du temps a servi de support initial à la reprise/au prolongement du récit, mais aussi d'outil de validation à savoir si j'avais bien saisi ce qu'elle m'avait communiqué. Elle a également servi de support à la rédaction d'un bref récit résumé de l'histoire de chaque femme qui se trouve en annexe C. Cette étape m'a ainsi permis d'analyser chaque récit individuellement dans sa globalité (Desmarais, 2009). J'ai finalement procédé à un

codage thématique des verbatim au moyen du logiciel Atlas, en fonction d'une grille d'analyse thématique inspirée des thèmes que j'avais préalablement fait émerger lors de la première lecture des verbatim s'articulant autour de 5 principales dimensions que j'ai bonifiées et précisées pendant le processus de codage : 1) Vie en Syrie avant le conflit ; 2) Vie en Syrie pendant le conflit ; 3) Vie au pays d'accueil (pays de transit s'il y a lieu et pays de résidence actuel) ; 4) Perspectives futures ; 5) Vulnérabilité : changements et continuités.

1.10. Limites de la recherche

Une première limite de la recherche a trait au défi de synthétiser la richesse du matériel recueilli sur deux terrains de recherche dans le cadre d'un mémoire de maîtrise d'une manière qui rende pleinement justice à la profondeur et à la complexité du vécu des femmes rencontrées, ainsi que des contextes desquels elles sont issues et dans lesquelles elles évoluaient au moment où je les ai rencontrées. Bien que la synthèse soit un exercice fort utile et pertinent, l'espace disponible pour rendre justice à l'ampleur des données recueillies dans le cadre du mémoire est somme toute limité. J'ai non seulement dû faire des choix déchirants, mais aussi laisser de côté plusieurs éléments de contextualisation historique, sociale, culturelle et politique qui se seraient avérés très riches pour la compréhension des expériences des femmes rencontrées, issues de plusieurs groupes sociocommunautaires et religieux différents. Je prévois poursuivre mes travaux avec les femmes réfugiées en provenance de Syrie au sein du projet de recherche plus large dans lequel s'inscrit mon mémoire ainsi que dans le cadre d'une thèse doctorale, ce qui pourra me permettre d'aller plus loin en termes de contextualisation et de compréhension de la complexité socio-historique et culturelle de ce phénomène fascinant qu'est la migration forcée en provenance du Moyen-Orient et au sein de cet espace.

Une autre limite importante de la recherche est liée à ma maîtrise insuffisante de la langue arabe afin d'effectuer les entrevues dans la langue maternelle des femmes rencontrées sans avoir recours à un interprète. Bien que plusieurs précautions aient été prises afin de minimiser les biais liés à la compréhension mutuelle des notions abordées ainsi que de la démarche du récit de vie que je souhaitais la moins dirigée possible, ou du moins en adéquation avec le rythme de la personne devant nous, il est fort possible que certaines incompréhensions ou glissements de sens aient pu subsister. De plus, le terrain québécois a été réalisé avec trois

interprètes différentes, ce qui a pu augmenter les chances d'influencer sur ce biais, ne serait-ce que dans leur formulation des notions abordées ou par leur approche qui pouvaient différer (p.ex. certaines avaient une posture plus en retrait, plus neutre alors que d'autres prenaient parfois « directement part » à la conversation en ajoutant certaines questions). Notons que le recours à ces trois personnes se justifie par le souci de respecter le lien de confiance que les femmes avaient développé avec les interprètes (qui étaient parfois les personnes qui me réfèrent les femmes rencontrées), ainsi que par des considérations liées à la disponibilité des interprètes. Les trois travaillaient à temps plein ou à temps partiel en tant qu'interprète ou intervenantes sociales, réduisant leurs disponibilités. J'ai ainsi privilégié les disponibilités des femmes réfugiées en travaillant avec l'interprète qui était disponible à ce moment-là. Les cours d'arabe que j'ai suivis avant d'amorcer le terrain m'ont toutefois permis d'acquérir les bases nécessaires à certaines interactions de base (p.ex. salutations, formalités, marques de politesse, entretenir des bribes de conversation) qui ont enrichi le contact que j'ai pu avoir avec les personnes.

Une dernière limite importante est liée au souci de diversification interne des profils des personnes rencontrées au Québec. Il a ainsi été difficile de recruter des femmes réfugiées résidant en dehors de l'île de Montréal et n'étant pas de confession chrétienne, résultant dans une sous-représentation des enjeux des femmes réfugiées réinstallées à l'extérieur de la région montréalaise et n'étant pas chrétiennes. Même si les personnes que j'ai rencontrées correspondent au profil d'une majorité de personnes réfugiées en provenance de Syrie établies au Québec à l'heure actuelle et de manière historique, il aurait été riche et pertinent d'accéder à l'expérience de personnes sortant de ce profil « dominant ». Au Liban, les femmes que j'ai rencontrées viennent de différentes localités et sont issues de plusieurs groupes sociocommunautaires différents (syrien, syrien libanais, syrien palestinien, syrien kurde). Or, l'approche transnationale qui sous-tend le projet part des personnes elles-mêmes et non pas seulement des lieux au sein desquels elles proviennent ou au sein desquels elles sont établies. C'est donc dire que si on se détache de l'examen de la « diversité interne » propre à chaque terrain et que l'on considère l'ensemble des profils des femmes rencontrées, elles sont finalement issues de profils très diversifiés qui donnent accès à un large éventail de réalités vécues. Je reviens également sur d'autres limites du mémoire dans le cadre d'un exercice réflexif mené dans la section « Discussion » de ce mémoire.

1.11. Considérations éthiques

J'aimerais maintenant aborder certaines des conditions éthiques essentielles à la réalisation de ce projet. Ce mémoire a fait l'objet de l'approbation du Comité d'éthique de la recherche en arts et en sciences de l'Université de Montréal, dans le cadre du projet de recherche principal (Caron, 2017-2020) dans lequel il s'inscrit (#CERAS-2017-18-152-P). La plupart des entrevues se déroulant en arabe, il a été important de faire un travail de préparation préalable avec les 4 interprètes avec qui j'ai travaillé. Elles ont signé un formulaire de confidentialité qui se trouve en annexe F de ce mémoire. Afin d'éviter tout inconfort lié à des considérations d'ordre « culturelles et de genre », des femmes d'origine syrienne et palestiniennes (elles-mêmes réfugiées) ont été privilégiées en tant qu'interprètes, en plus de leurs compétences linguistiques. Une femme arabe ayant travaillé longtemps auprès de personnes réfugiées en provenance de Syrie non syrienne et non réfugiée a aussi interprété une des entrevues parce qu'elle détenait un lien de confiance avec une des femmes rencontrées. Les femmes qui participaient à la recherche étaient informées du sujet de la recherche, de ses objectifs ainsi que des avantages et risques potentiels dans le cadre de la lecture d'un formulaire de consentement éclairé (donné oralement au Liban et par écrit au Québec). Au Liban, pour des questions de sécurité, nous n'avons pas demandé de consentement écrit. Cette mesure avait fait l'objet préalable du comité d'éthique (et constituait une façon de travailler déjà expérimentée par la directrice du projet principal lors de ses projets antérieurs avec les femmes réfugiées au Liban (Caron, 2007, 2012).

La confidentialité était aussi une préoccupation de premier plan. Tous les noms des personnes rencontrées ont été remplacés par des pseudonymes et les détails permettant de les identifier ont aussi été masqués dans certains cas (p.ex. quartier de résidence, groupe « ethnique ou religieux » minoritaire). Les informations récoltées ne seront utilisées qu'au fin de ce mémoire et des publications associées au projet de recherche plus large dans lequel il s'inscrit. Seule l'étudiante et la chercheuse principale ont accès aux données. Les enregistrements et toute information permettant d'identifier les participantes seront détruits 5 ans après la fin du projet. Ensuite, nous ne conserverons que les réponses transcrites, mais sans aucune information concernant les personnes qui les auront données.

Plusieurs enjeux d'ordre éthiques ont émergé au fur et à mesure de la démarche qui a mené à la concrétisation de ce mémoire. J'en ai déjà évoqué plusieurs jusqu'à présent, mais je souhaite tout de même aborder ici ceux qui m'ont semblé les plus marquants. Un de ceux-ci relève du fait de faire de la recherche dans un contexte qui ne m'était pas familier, à savoir le Liban. Comme je le mentionnais, j'ai eu la chance d'être accompagnée par ma directrice non seulement avant le terrain par le biais de nombreux échanges en profondeur sur le contexte libanais, sur l'expérience de la recherche auprès de femmes réfugiées, sur le contexte de vie en camp de réfugiés ainsi qu'en contribuant à de la recherche. Ce manque de connaissance du terrain libanais s'est toutefois fait sentir de manière plus « criante » dans des contextes où plusieurs des personnes rencontrées avaient des besoins importants en termes de soutien matériel, psychosocial et parfois psychologique, et qu'il m'était difficile de pouvoir les référer vers des ressources appropriées. La collaboration mon interprète s'est révélée très précieuse pour combler ce manque de ma part, dans la mesure où elle connaît très bien le terrain et les ressources (ayant été elle-même intervenante auprès de personnes réfugiées au sein d'organisations internationales). Au Québec, ce dilemme se posait de manière moins importante, dans la mesure où je connais bien le réseau de ressources et que je dispose de certains leviers que je pouvais mobiliser pour accompagner les femmes qui en avaient besoin dans l'obtention de certains services.

Cet enjeu soulève l'enjeu de la responsabilité en tant que chercheuse en travail social. Ainsi, Goodin (1985, cité par Gilson, 2014) évoque le fait qu'en situation de vulnérabilité, la responsabilité d'agir revient à celui ou celle qui est dans une position capable d'améliorer ou de remédier à la situation. Au Liban, je n'étais clairement pas en mesure d'agir afin d'améliorer la situation immédiate des personnes en termes de précarité financière ou maternelle, mais ma rencontre avec ces personnes m'investit d'une responsabilité d'agir en tant que chercheuse afin de « porter leur voix » (Caron, 2012) et de saisir tous les leviers qui sont à ma disposition notamment celui d'humaniser et de complexifier les représentations des expériences des femmes réfugiées sur toutes les tribunes dont je dispose présentement. Je porte cette responsabilité dans mes multiples implications en tant qu'étudiante aux cycles supérieures en travail social, formatrice d'intervenants et intervenantes en milieu communautaire et citoyenne engagée. La multiplicité de mes postures au Québec rend cette asymétrie entre les deux terrains importante,

mais ne m'apparaît pas comme diminuant la pertinence du terrain effectué au Liban pour autant. Ma directrice et moi abordons les enjeux éthiques plus spécifiques au terrain libanais dans un article co-écrit à paraître (Richard et Caron, à paraître).

Un autre élément de réflexion éthique a trait à ce que D'Cruze et Rao (2004) soulignent à propos de l'importance d'être transparente avec les personnes qui participent sur le fait que la recherche menée va servir à exposer les enjeux mais pas nécessairement résoudre les problèmes. J'ai été confrontée aux limites du processus de recherche comme pouvant amener des changements significatifs dans la vie des personnes réfugiées. Plusieurs des femmes rencontrées ont toutefois évoqué – soit par elles-mêmes ou suite à la question que je leur posais à savoir pourquoi acceptait-elle de nous parler – qu'il s'était avéré bénéfique pour elles de confier leur histoire, parfois pour la première fois. Certaines souhaitaient que je puisse « utiliser » leur histoire pour faciliter l'accueil d'autres personnes réfugiées. D'autres y voyaient un soulagement, voire même une forme « d'assistance » allant au-delà de l'aide matérielle. Une femme mentionnait également comprendre l'importance de la recherche en lien avec son parcours académique et professionnel antérieur, et souhaitait contribuer à « la science ». Il n'en demeurait pas moins difficile par moments de ne pas être en posture « d'action » face aux difficultés que vivaient certaines des femmes rencontrées. Il s'agissait donc pour moi de demeurer dans une posture de chercheuse tout en mobilisant les leviers dont je disposais pour référer les personnes vers des ressources appropriées. Il m'est apparu comme étant évident que certaines des femmes rencontrées avaient accepté de faire l'entrevue en espérant pouvoir sortir de certaines impasses matérielles ou légales dans lesquelles elles se trouvaient. Il s'est donc avéré important de rappeler d'une manière respectueuse le fait que je recueillais leur témoignage dans le cadre d'une recherche universitaire mais que lorsque je le pouvais, je les mettrais en contact avec des ressources appropriées.

Comme je le mentionnais précédemment, il s'est avéré beaucoup plus facile de le faire au Québec qu'au Liban. Au Liban, les leviers à mobiliser s'avéraient beaucoup plus limités. Je me suis donc retrouvée face à une impasse devant la précarité des conditions de vie des personnes et dans certains cas, leur souffrance psychologique et émotionnelle. Dans les deux contextes, l'accès restreint aux services pour les personnes en fonction de leur statut (demandeuse d'asile au Québec et sans statut au Liban) posaient des problèmes majeurs même

lorsque des ressources d'aide existent et sont connues. On touche ici à un enjeu éthique important au niveau des possibilités de la recherche d'avoir un impact direct dans la vie des personnes qui acceptent d'y participer.

Je me suis questionnée à plusieurs reprises sur les conditions nécessaires pour établir un lien de confiance suffisant pour la réalisation d'une entrevue de type récit de vie surtout au Liban : j'étais au pays pour la première fois, pour une durée très courte (deux mois), et nous avions le plus souvent recours à l'aide d'intermédiaires que je ne connaissais pas pour recruter les femmes réfugiées interviewées. J'ai eu l'impression à quelques reprises que les femmes avaient cru que j'appartenais à une organisation qui pouvait leur venir en aide dans l'obtention du statut de réfugiée ou du moins que l'interview allait leur donner accès à une certaine forme d'assistance matérielle. J'en suis venue à cette conclusion par certaines demandes qui m'ont été directement faites en ce sens « *Can you assist me?* » « *Can you help me get resettlement in Canada ?* », ou encore de manière plus implicite lorsque la personne avait ses papiers d'enregistrement auprès du HCR ou autres documents officiels en main et qu'elle me posait des questions en lien avec les services et l'obtention d'un statut. Au Liban, j'ai également eu l'impression à quelques reprises que les personnes avaient accepté de me rencontrer parce qu'elles se sentaient redevables à la personne qui nous avait mise en contact. Cela pose l'enjeu des raisons pourquoi les personnes ont décidé de participer à l'entrevue. Cette question leur était notamment posée à la fin de l'entretien et plusieurs d'entre elles ont évoqué la nécessité de partager leur histoire, de faire entendre leur voix pour que leur histoire (ou leur souffrance) serve à mieux accompagner et accueillir les réfugiés qui viendront après eux. D'autres femmes ont toutefois évoqué qu'il était « normal » pour elles de raconter leur histoire, que ce n'était pas la première fois. Il m'apparaît donc important de valider avec les personnes leur compréhension du but de l'entrevue avant de démarrer et de leur demander explicitement de nommer pourquoi elles nous ont parlé afin de ne pas « inférer » sur les raisons de leur prise de parole.

Une autre considération éthique importante réside dans l'impossibilité de connaître l'effet réel qu'a eu sur les personnes le fait de raconter leur récit de vie lorsque la recherche est effectuée auprès de personnes que nous ne connaissons pas et que nous ne sommes pas nécessairement appelées à revoir. Qu'en était-il pour celles qui le faisaient pour la première fois et pour celles qui avaient déjà eu à relater leur parcours à de multiples reprises auprès des

intervenants humanitaires et psychosociaux, avocats, juges ou chercheurs? Ces enjeux sont notamment évoqués par des personnes réfugiées interviewées par Pittaway et Bartolomei (2013), qui soulignent comment le fait de relater leur histoire peut faire remonter la souffrance à la surface, surtout dans le cadre de recherches menées sans soutien immédiat ou retour subséquent (p.ex. après avoir rempli un questionnaire sur le trauma, sans retour de membres de l'équipe de recherche ou autres intervenants). Cette impression « d'ouvrir une porte sans pouvoir la refermer » m'habite depuis la fin du terrain, surtout au Liban. J'avais en effet peu de moyens de m'assurer de ne pas placer les femmes dans cette posture de « souffrance réactivée ».

En lien avec le concept de vulnérabilité qui se trouve au cœur de ce mémoire et l'objectif de reconsidérer son usage de sens commun pour comprendre les expériences femmes réfugiées détenant la responsabilité principale du soutien de leur famille, il s'est avéré essentiel de tenter de trouver l'équilibre entre la reconnaissance des risques et des souffrances vécues par les femmes, sans tomber dans la victimisation ou dans la célébration « de la force » des femmes en mettant de côté les défis majeurs qu'elles vivent (Oliviero, 2016; Caron, Damant et Flynn, 2017; Mohanty, 2003; Hesford et Lewis, 2016).

En lien avec ces préoccupations sur la façon de rendre justice aux expériences de vulnérabilité ambivalente des personnes que j'ai rencontré (Oliviero, 2016), je me questionne aussi sur l'impact de recueillir les récits des femmes réfugiées en termes de changement social et d'inscription dans des « relations de recherche » plus équitables (Maiter, Simich, Jacobson et Wise, 2008) et réciproques (Pittaway et Bartolomei, 2013). Ainsi, Mohanty (2003) souligne que l'existence en elle-même des récits des femmes du « Tiers-monde » n'est pas une évidence de la décentralisation des histoires et subjectivités hégémoniques. C'est donc dire qu'il ne suffit pas de recueillir les récits des femmes réfugiées pour que les dynamiques de pouvoir et d'oppression disparaissent. La façon dont ils sont lus, compris et situés institutionnellement est d'une importance capitale. Il reste important de voir quel type de voix les femmes disposent, et comment s'assurer qu'elles ont une posture qui leur donne un véritable levier de changement. J'ai tenté de porter une attention particulière à ces dynamiques, notamment en demeurant attentive à la portée de ma responsabilité en tant que chercheuse tel qu'évoqué précédemment et en tentant de ne pas laisser d'autres sources d'informations que les récits eux-mêmes guider l'analyse et la présentation des résultats.

Chapitre 4 – Résultats

« Entre difficultés, transformations et continuités : réflexions sur la vulnérabilité à travers les récits de vie de femmes réfugiées en provenance de Syrie détenant la responsabilité principale du soutien de leur famille au Québec et au Liban »

Présentation de l'article :

L'article qui suit constitue le cœur de la présentation des résultats de ce mémoire et s'intitule « Entre difficultés, transformations et continuités : réflexions sur la vulnérabilité à travers les récits de vie de femmes réfugiées en provenance de Syrie détenant la responsabilité principale du soutien de leur famille au Québec et au Liban ». Une version partielle et préliminaire de cet article a été présentée à différentes reprises, à savoir dans le cadre d'un séminaire de maîtrise sur le travail social international (SVS-6425) à l'Université de Montréal (Richard, 2018, novembre), d'une communication réalisée conjointement avec Roxane Caron, la directrice de ce mémoire, à la 12^e conférence annuelle de l'Association canadienne des études sur les réfugiés et la migration forcée (Richard et Caron, 2019, mai) ainsi que dans le cadre d'une présentation que j'ai effectuée lors du 8^e congrès de l'Association Internationale pour la Formation, la Recherche et l'Intervention Sociale (AIFRIS) à Beyrouth (Richard, 2019, juillet). Le présent article, dont je suis la seule autrice, sera soumis à la Revue *Refuge*, qui a accepté de recevoir un article qui figure aussi dans un mémoire de maîtrise. Les commentaires de ma directrice de recherche ainsi que du jury qui a évalué le mémoire se sont avérés d'une aide précieuse afin de resserrer le propos et de maintenir une pertinence et un exposé qui rendait justice à la complexité des expériences des femmes. Les résultats de cet article ont été validés auprès de femmes réfugiées en provenance de Syrie au Liban (été 2019) et au Québec (à venir à l'hiver 2020) de même que de travailleuses sociales et d'intervenantes communautaires. Les fruits de cette validation ne faisant pas directement partie de la démarche du mémoire, elles feront néanmoins l'objet de publications ultérieures en lien avec le projet plus large dans lequel j'espère que les récits des femmes rencontrées pourront continuer de résonner.

Résumé de l'article :

Les femmes réfugiées, de surcroît lorsqu'elles détiennent la responsabilité principale du soutien de leur famille, sont considérées d'emblée comme appartenant à un groupe ciblé comme vulnérable par les instances de gouvernance des migrations forcées et par les institutions qui les accompagnent au quotidien. Or, même si elle s'avère être une des pierres angulaires de l'accès à des services d'aide humanitaire et à la protection sous forme de réinstallation, la vulnérabilité des femmes réfugiées fait rarement l'objet d'une définition en dehors du sens commun (soit le risque d'être blessée) et d'une opérationnalisation autre qu'à travers des indicateurs de précarité socioéconomique. Cet article expose une démarche de recherche empirique ancrée dans l'approche théorique féministe transnationale en vertu de laquelle des entrevues de type récits de vie ont été effectuées avec 12 femmes réfugiées en provenance de Syrie détenant la responsabilité de soutenir leur famille dans un pays limitrophe (7 au Liban) et dans un pays de réinstallation (5 au Québec). Les récits ont été analysés à travers le prisme du concept de vulnérabilité ambivalente (Oliviero, 2016; Grace, 2018; Zeweri, 2017) afin de faire ressortir les impacts de la migration forcée sur les dynamiques familiales. L'analyse a montré que les femmes rencontrées ainsi que les membres de leur famille se trouvent certes exposées à la souffrance, aux violences et aux marginalisations, mais également à des expériences transformatrices et à d'autres qui s'inscrivent dans la continuité de leurs trajectoires de vie.

Mots-clés : Femmes réfugiées, responsabilité du soutien de la famille, vulnérabilité, féminisme transnational, récits de vie, Syrie, Liban, Québec

Introduction

La démarche de recherche exposée dans cet article est née du constat de l'ubiquité de l'emploi de la notion de vulnérabilité par les instances de gouvernance de la migration forcée telles que le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), sans que cette notion ne soit réellement définie au-delà des conceptions de sens commun (le risque d'être blessée) et de son usage comme outil de mesure de la précarité socioéconomique⁶². Le présent article expose une démarche de recherche empirique en vertu de laquelle des entrevues de type récits de vie ont été effectuées avec 12 femmes réfugiées en provenance de Syrie détenant la responsabilité de soutenir leur famille dans un pays limitrophe (7 au Liban) et dans un pays de réinstallation (5 au Québec)⁶³. Les récits ont été analysés à travers le prisme du concept de vulnérabilité ambivalente (Oliviero, 2016; Grace, 2018; Zeweri, 2017), dans le but de documenter les expériences de ces femmes, qui sont considérées comme étant d'emblée vulnérables par les instances de gouvernance des migrations forcées⁶⁴. Il s'agissait ainsi de prendre en considération les différentes situations où les femmes réfugiées responsables du soutien de leur famille se trouvent certes exposées à la souffrance, aux violences et aux marginalisations, mais également à des expériences transformatrices et à d'autres qui s'inscrivent dans la continuité de leurs trajectoires de vie (Oliviero, 2016; Grace, 2018)⁶⁵. Cette notion est ancrée dans le cadre théorique féministe transnational (Mohanty, 2003; Zeweri, 2017, MacLaren, 2017), qui servira d'assise théorique plus large à la réflexion menée dans le cadre de cet article. Il a été choisi de concentrer l'analyse sur les éléments de difficultés, de transformations et de continuités en lien avec le thème de l'impact de la migration forcée sur les

⁶² Une tendance similaire s'observe également de manière plus « générale » en travail social et dans les autres disciplines liées à l'intervention, où on parle très fréquemment de populations vulnérables sans conceptualiser ce que cette vulnérabilité signifie au-delà du sens commun (Chatel et Roy, 2008; Soulet, 2005; Brown, 2014; Brown, Ecclestone et Emmel, 2017).

⁶³ Ce mémoire a été réalisé au sein du projet de recherche « Femme, syrienne et réfugiée : Être et devenir. Perspective transnationale sur les appartenances identitaires et les parcours de refuge de femmes réfugiées syriennes au Québec et au Liban » mené par Roxane Caron (2017-2020; financement FRQSC). J'ai participé à toutes les étapes du projet en collaboration étroite avec la directrice du projet, qui supervise également ce mémoire.

⁶⁴ J'emploie le terme de « migration forcée » en étant consciente des limites inhérentes à une conception binaire de la migration comme étant « volontaire » ou « forcée », qui se situe plutôt sur un continuum où les personnes affectées par les conflits armés prennent des décisions en considérant un ensemble de facteurs très complexe et en constante évolution (Akesson et Coupland, 2018; Bradley, Milner et Peruniak, 2019).

⁶⁵ À l'instar d'Agier (2006), je souhaitais arriver à parler des souffrances tout en critiquant la victimisation dont les personnes réfugiées sont l'objet.

dynamiques familiales en raison de l'importance cruciale qu'il prenait dans les récits des femmes accordée ainsi que dans la littérature sur la migration forcée (Grace, 2018; Nicholson, 2018; Madziva, 2016).

Je présenterai d'abord des considérations théoriques autour du concept de vulnérabilité appliquée à la situation des femmes réfugiées en provenance de Syrie détenant la responsabilité du soutien de leur famille, une notion qui a été évoquée par les femmes elles-mêmes pour parler de leurs expériences. L'approche théorique du féminisme transnational sera ensuite détaillée, en mettant l'accent sur trois de ses concepts fondamentaux, qui seront finalement mobilisés pour faire l'analyse et étayer la discussion des résultats de la démarche empirique réalisée avec les femmes réfugiées au Québec et au Liban.

Problématique

Depuis qu'il a débuté au printemps 2011, le conflit syrien a entraîné le déplacement d'un nombre inégalé de personnes issues d'un même pays depuis la Deuxième guerre mondiale⁶⁶. Ces déplacements se sont effectués en majorité à l'intérieur des frontières du pays ainsi que vers les pays limitrophes à la Syrie tels que le Liban, la Turquie et la Jordanie. Ils se sont également faits dans une moindre mesure vers les pays signataires de la Convention de Genève disposant de programmes d'immigration humanitaires tels que le Canada. Des centaines de milliers de personnes ont aussi pris la mer dans des embarcations de fortune pour rejoindre l'Europe, créant un sentiment « de crise », attisant le repli et les mesures de fermeture des frontières de plusieurs États (Hynie, 2018).

Les conflits armés contemporains ainsi que les autres phénomènes à la base de la migration forcée ciblent de plus en plus les femmes à travers diverses formes de violences, notamment sexuelles et sexistes⁶⁷. La migration forcée tend généralement à aggraver les inégalités entre les sexes, qui sont répandues à l'échelle de la planète et qui font subir de nombreuses difficultés aux femmes et aux filles (HCR, 2008). Elle peut également amener de profonds changements dans les rôles au sein de la famille, tels que l'éclatement de la cellule

⁶⁶ Selon les données officielles du HCR (2018), le conflit syrien a entraîné le déplacement de près de 13,1 millions de personnes, dont 6,6 millions à l'intérieur du pays et 5,6 millions à l'extérieur du pays.

⁶⁷ Les femmes et les filles forment une part de plus en plus importante des personnes réfugiées qui va de 50% à 80% selon les régions selon l'Organisation internationale pour les migrations (OIM, 2018).

familiale traditionnelle, la dispersion dans plusieurs pays et la prise en charge des responsabilités de soutien financier et moral de la famille par les femmes (HCR, 2014; Grace, 2018; Madziva, 2016; Akesson et Coupland, 2018). Il est important de spécifier que les bouleversements liés à la guerre et au déplacement forcés font prendre à la notion de famille des sens multiples, amenant parfois une redéfinition de ce que constitue la famille, de qui en fait partie et du soutien que ces personnes peuvent s'apporter mutuellement (Denov et Shevell, 2019; Nicholson, 2018).

Les familles réfugiées soutenues par une femme sont vues comme étant plus « vulnérables » par les instances de gouvernance de la migration forcée, qui les considèrent comme étant plus susceptibles de vivre dans des situations de précarité socioéconomique et d'être exposées à des risques liés au contexte qu'elles ont fui et à l'environnement où elles recherchent la protection (HCR, 2008, 2014; Amnistie Internationale, 2016)⁶⁸. Ainsi utilisée de manière presque synonyme avec la notion de facteur de risque, la vulnérabilité réfère au sens commun qui équivaut à être susceptible de subir un préjudice d'ordre physique (Oliviero, 2016; Janmyr et Mourad, 2018a). On constate aussi en parallèle un discours de ces mêmes instances mettant de l'avant la « résilience » des femmes réfugiées et leur rôle de « pilier » de la famille, qui passe par la mise en œuvre d'un ensemble de mesures d'*empowerment* afin de soutenir le développement de stratégies et de capacités d'adaptation « positives » de la part des femmes réfugiées (Women's Refugee Commission, 2017) afin qu'elles puissent notamment « become empowered to make changes within their homes, their communities and eventually their country » (Zeweri, 2017, p.441). Notons toutefois que ce type de conception du rôle des femmes au sein de la famille peut être remis en question, dans la mesure où elle risque de reproduire et d'accentuer les logiques qui « prennent pour acquis » qu'il revient aux femmes d'assumer les soins quotidiens au sein de la famille (travail du *care*) en vertu de ce que Vergès (2018) identifie comme un « [...] travail considéré comme relevant de ce que les femmes doivent accomplir (sans se plaindre) depuis des siècles – le travail féminin de soin et de nettoyage [qui] constitue un travail gratuit » (p.8).

Diverses suppositions semblent donc sous-tendre cette compréhension humanitaire de la vulnérabilité. Celle qui domine est toutefois la conception selon laquelle les femmes réfugiées,

⁶⁸ C'était par exemple le cas de 20% à 30% des ménages réfugiés syriens, qui sont dirigés par une femme (HCR, 2014).

surtout lorsqu'elles sont en charge du soutien financier de leur famille, sont exposées à davantage de facteurs de risque et nécessitent un soutien et une protection accrues (Janmyr et Mourad, 2018a; HCR, 2008, 2014). Sans nier les formes de violence et de marginalisation qui caractérisent leurs expériences, il apparaît nécessaire de tenter d'élargir la compréhension que nous avons de leurs réalités afin de sortir des oppositions binaires qui les enferment dans les seules postures de subordination ou de résistance, éludant ainsi la complexité de leurs expériences entre ces deux pôles (Caron, Damant et Flynn, 2017). Une prise en considération élargie de leurs expériences est également capitale pour le développement de pratiques d'accompagnement et de protection qui tiennent compte pleinement des réalités présentes et passées des femmes réfugiées ainsi que des impacts de celles-ci sur les dynamiques familiales au sein desquelles les femmes réfugiées jouent un rôle de soutien crucial (Zeweri, 2017; Vergès, 2018; HCR, 2014). Cela s'avère nécessaire afin de sortir des perspectives réductrices et victimisantes des femmes en vertu desquelles elles en viennent à devoir « performer leur vulnérabilité » afin d'obtenir la protection ou des services humanitaires et de l'accompagnement (Freedman, 2017; Westoby et Ingamells, 2010).

Cadre théorique

Les outils de l'approche théorique du féminisme transnational (McLaren, 2017; Mohanty, 2003; Bacchetta, 2006; Zeweri, 2017) se sont avérés précieux afin de documenter les expériences des femmes réfugiées en provenance de Syrie qui détiennent la responsabilité principale du soutien de leur famille dans un pays limitrophe (le Liban) et dans un pays de réinstallation (Canada/Québec). Trois conceptualisations fondamentales du féminisme transnational ont été retenues afin d'analyser ces expériences. La première a trait à la nécessité d'aller au-delà des représentations binaires qui dépeignent les réalités des femmes de manière monolithique (p. ex. « centre-périphérie », « femmes occidentales-femmes du Tiers-monde », « modernité-tradition », « victimes-héroïnes ») (Mohanty, 2003; Caron, Damant et Flynn, 2017; Grewal et Kaplan, 2008), dans le but d'humaniser les représentations des réalités des femmes réfugiées et les pratiques qui visent à les soutenir. La seconde conceptualisation propose quant à elle une critique de la mondialisation et une remise en question du rôle de l'État-nation comme fondement du système international (Grewal et Kaplan, 1994; Mendoza, 2002; Benhabib, 2004) et comme échelle d'analyse « naturelle » des phénomènes sociaux (ce à quoi différents auteurs

réfèrent comme le nationalisme méthodologique) (Wimmer et Glick Schiller, 2008). Les chercheuses féministes transnationales introduisent ici le besoin de décroiser les modes de production des connaissances dans la mesure où les phénomènes humains tels que la migration forcée se déploient au-delà des frontières nationales des États. Grewal et Kaplan (2008) soulignent que les phénomènes transnationaux touchent toutes les sphères de la vie de ceux et celles qui les vivent, mais les configurations qui en découlent se déploient en fonction d'une diversité d'échelles et de contextes qui doivent être pris en compte dans le portrait des « réalités matérielles » qui structurent la vie des femmes. Les autrices affirment que par conséquent, les mouvements féministes se doivent de comprendre les dynamiques de ces conditions matérielles transnationales, sans quoi ils ne seront pas en mesure de proposer des alternatives aux hégémonies culturelles et économiques qui prennent des formes nouvelles (Grewal et Kaplan, 2008). En lien avec cette idée, la troisième conceptualisation retenue pour cette analyse invite à dépasser les visions universalistes des luttes pour les droits des femmes (McLaren, 2017) incarné dans l'idéal de sororité globale en vertu duquel toutes les femmes seraient unies par les mêmes oppressions et les mêmes luttes peu importe où elles vivent sur la planète (Mohanty, 2003; McLaren, 2017; Grewal et Kaplan, 1994). Pour y arriver, les féministes transnationales invitent à reconnaître les spécificités liées au contexte dans lequel les femmes évoluent (Mohanty, 2003). Sans éluder les nombreux points communs des luttes féministes et des expériences vécues des femmes à plusieurs endroits, les féministes transnationales invitent toutefois à (re)situer celles-ci dans les contextes socio-historiques, politiques et économiques au sein desquelles elles se déroulent. Toutes ces considérations en font une lunette théorique particulièrement pertinente pour une démarche de recherche transnationale comme celle qui sous-tend ce mémoire, qui vise à mettre la parole des femmes réfugiées au centre de l'analyse.

Au-delà du sens commun : les multiples conceptualisations de la vulnérabilité

Depuis la fin du 20^e siècle, le « langage de la vulnérabilité » est devenu de plus en plus répandu dans les débats sur la migration (Atak, Nakache, Guild et Crépeau, 2018), à un point tel que la notion est devenue une des pierres angulaires du système de protection des réfugiés. Peu de ses usages dépassent toutefois le « sentiment de familiarité » que son ubiquité induit, contribuant à obscurcir la compréhension des réalités que vivent les personnes réfugiées en dehors des catégorisations de la vulnérabilité ciblée (comme celle des femmes qui sont

responsables du soutien de leur famille). Diverses conceptualisations issues de la littérature scientifique permettent toutefois d'élargir le spectre de la réflexion autour de cette notion, et par le fait même, son potentiel analytique (Soulet, 2005).

Un premier courant épistémologique marquant est celui des travaux sur la vulnérabilité ontologique, qui réfère à ses dimensions incarnées et inhérentes, donc considérées comme fondamentales en raison de notre corporalité et à la condition d'interdépendance que tous les humains partagent (Gilson, 2014). Le caractère incarné de la vulnérabilité signifie qu'elle se vit de manière physique, référant ainsi aux conditions évidentes de souffrance physique telles que la faim ou les agressions physiques. Il inclut aussi la souffrance psychique et morale, qui affectent à la fois l'être physique et l'être social. Cette conception est celle qui s'apparente le plus à la définition de sens commun évoquée précédemment. Le caractère inhérent de la vulnérabilité souligne quant à lui qu'elle fait partie intégrante de notre expérience humaine, qu'elle est inévitable et nous touchera tous à un moment ou à un autre de notre existence en raison de notre âge, de la maladie ou de diverses forces systémiques inégales telles que la mondialisation, le chômage ou la discrimination (Oliviero, 2016). Même si elle met de l'avant sa nature inévitable et fondamentale, la conception ontologique de la vulnérabilité induit paradoxalement l'idée comme quoi il s'agit d'un état qui doit être évité ou du moins minimisé et ce, en mettant de l'avant des réponses qui reposent sur la protection et l'assistance (Gilson, 2014; Soulet, 2005). Notons que cette façon de voir la vulnérabilité sous-tend le système de protection des personnes réfugiées mais aussi plusieurs valeurs et postures qui sont au cœur de la discipline du travail social. Lorsqu'elle est la seule à être mobilisée, cette conception risque fortement d'enfermer les personnes (réfugiées) dans leur état de « victimes silencieuses » (Agier, 2006), en vertu de représentations qui éludent leur agentivité et leur pouvoir sur leur propre existence (D'Cruze et Rao, 2004; Butler, Gambetti et Sabsay, 2016).

D'autres travaux montrent comment certaines dispositions de la vulnérabilité dont les personnes font l'expérience relèvent de circonstances qui les dépassent, en raison de l'interdépendance qui les lie aux autres individus, mais aussi aux caractéristiques de l'environnement physique et social qui les entoure. Cette conception est celle de la vulnérabilité situationnelle et relationnelle, qui s'avère être en lien direct avec les dynamiques structurelles et systémiques qui caractérisent elles aussi l'expérience humaine. Les dimensions relationnelles

de la vulnérabilité seraient donc profondément imbriquées dans les relations sociales, qui devraient toutefois être analysées concrètement dans leurs dimensions historiques, politiques, économiques, culturelles spécifiques (dimensions situationnelles) (Butler, Gambetti et Sabsay, 2016). Ainsi conceptualisée, la vulnérabilité apparaît comme relevant d'un contexte et pouvant être causée ou exacerbée par les situations personnelles, sociales, politiques, économiques ou environnementales des individus ou des groupes qui sont exposés aux relations abusives, à l'oppression et aux injustices (Atak, Nakache, Guild et Crépeau, 2018). Un autre aspect important de cette conception réside dans son potentiel de montrer que les expériences individuelles de la vulnérabilité permettent de faire ressortir les forces systémiques qui génèrent le privilège et l'oppression à travers des vecteurs de différence (Oliviero, 2016). On pense ici aux personnes qui sont « altérisées » en fonction de leur statut migratoire (p.ex. réfugiés, demandeurs d'asile ou sans papiers) ou de leur appartenance de genre ou à un groupe minoritaire racisé (Brown, Ecclestone et Emmel, 2017). C'est donc dire que bien que la vulnérabilité apparaisse comme une condition inévitable et inhérente à notre condition humaine, la répartition inégale des ressources et les processus de discrimination font que certains individus ou groupes en ressentent les effets plus fortement que d'autres. Une réponse à la vulnérabilité qui prend en compte ses dimensions situationnelles et relationnelles induit donc la nécessité de déplacer le regard sur des groupes ou des personnes vers les situations, les processus ou les conditions au sein desquelles « leur » vulnérabilité se déploie.

Un autre apport pertinent à considérer dans le cadre de cette réflexion est finalement celui des chercheuses féministes transnationales qui invitent à la remise en question des représentations monolithiques qui réduisent l'expérience des personnes à une seule dimension de leur existence telle que l'appartenance à un groupe comme celui des femmes (Mohanty, 2003; McLaren, 2017; Abu Lughod, 2013, 2008). Dans cette optique, la vulnérabilité apparaît plutôt comme étant à la fois une expérience individuelle et collective qui a une influence sur la capacité d'agir et qui prend des formes différentes et parfois contradictoires comme la souffrance, la passivité, la victimisation ou au contraire la mobilisation (Chatel et Roy, 2008). La notion de vulnérabilité ambivalente proposée par Oliviero (2016) s'inscrit directement dans cette volonté d'inclure les potentialités que les situations de vulnérabilité induisent dans la vie des personnes. Une telle conception permet donc de montrer que les individus peuvent faire face à des

oppressions, des discriminations et des restrictions arbitraires, mais qu'ils peuvent également bénéficier de fenêtres d'opportunités spécifiques dans le temps et dans l'espace. Appliquée à la situation de refuge, cette façon de conceptualiser la vulnérabilité reconnaît qu'elle entraîne maintes formes de violences et de marginalisation, mais qu'elle peut également être source d'opportunités (Oliviero, 2016) ainsi que de continuité dans la vie des personnes (Grace, 2018).

Ces divers apports théoriques montrent que la vulnérabilité présente un réel potentiel analytique, pourvu que l'on accepte de dépasser la « réduction ontologique » et de ne pas limiter son usage à la description de la

[...] démunition matérielle ou [...] de ne pas enfermer l'analyse dans un statut particulier de fragilité avérée ou dans une essentialisation de l'exposition au risque, donc de ne pas en faire une des propriétés essentielles de l'individu ou du groupe en question et de ne pas en faire un état intermédiaire entre intégration et exclusion (Soulet, 2005, p.25).

Un autre élément essentiel est soulevé par Butler, Gambetti et Sabsay (2016) à l'effet qu'il y a toujours quelque chose de risqué et de vrai en affirmant que les femmes ou les autres groupes désavantagés socialement sont spécifiquement vulnérables. Une conception plus nuancée de la vulnérabilité permet donc d'aller au-delà des conceptions de sens commun, mais aussi de dépasser les usages qui limitent la compréhension des expériences vécues à un ensemble de paramètres prédéfinis. Tel que le souligne Zeweri (2017, p. 452), il s'avère beaucoup plus fécond de reconnaître sa polysémie et de l'inscrire dans des « registers that do not obscure the lived experience of individuals' triumphs, loss, desires, aspirations, anticipations and everything in between ».

Cadre méthodologique

La démarche de recherche présentée dans cet article vise à documenter les expériences des femmes réfugiées en provenance de Syrie détenant la responsabilité principale du soutien de leur famille au Québec et au Liban. Elle propose de mobiliser à cet effet une conceptualisation ambivalente de la vulnérabilité permettant de reconsidérer les usages de cette notion s'appuyant sur le sens commun (risque d'être blessée) afin d'inclure les sources de difficultés, de transformations et de continuités dans la vie des femmes (Oliviero, 2016; Grace, 2018). Une approche qualitative de type exploratoire a été développée, afin de faire entendre la voix des

premières concernées et pour combler ce que Freedman (2017) identifie en tant qu'un manque de compréhension de ce que cette vulnérabilité signifie pour différentes femmes à travers les frontières de classe, de nationalité, d'âge, de « race », d'orientation sexuelle, etc. L'approche développée adopte ainsi le point de vue des acteurs sociaux en se donnant comme vocation de donner une voix à ceux et celles qui n'en ont que peu ou pas au sein de la société (Caron, 2012). La démarche peut être qualifiée d'inductive dans la mesure où elle accorde une place centrale à l'analyse des matériaux empiriques dans la recherche du sens des expériences vécues par les « sujets acteurs » (Desmarais, 2009).

L'approche retenue s'inspire aussi de méthodes qui visent à dépasser les schémas de recherche empirique classiques où la chercheuse tente de comprendre une situation ou un objet d'étude en vertu d'une posture « extérieure objective », faisant peu de place à la compréhension de sa positionnalité et de sa propre subjectivité. En ce sens, elle emprunte des conceptions tirées aux courants féministes postcolonial, décolonial, intersectionnel et transnational (hooks, 2000; Hill Collins, 2000; Hill Collins et Bilge, 2016 ; Mohanty, 2003; Mahrouse, 2014; Vergès, 2018) qui, selon Abu Lughod (2008) encouragent une conscience plus élevée des deux problématiques que sont la positionnalité et les dynamiques de pouvoir entre soi et les autres⁶⁹.

Les données au cœur de cette recherche ont été recueillies à travers une démarche de terrain transnationale sur deux sites, à savoir le Canada/Québec (principalement dans la région de Montréal) et le Liban (dans plusieurs localités à l'échelle du pays). Le choix de ces deux sites s'est effectué en raison de leur importance dans l'accueil des personnes réfugiées en provenance de Syrie. Le Canada/Québec a été choisi puisqu'il s'agit d'un des principaux pays de réinstallation ayant répondu à l'appel de la communauté internationale au plus fort de la prise de conscience de l'urgence humanitaire de la situation en Syrie par la communauté internationale en 2015 (notamment avec l'Opération d'accueil des 25 000 Syriens et ses suites qui ont permis à près de 60 000 Syriens de s'établir au Canada dont 13 000 au Québec⁷⁰). Montréal a été choisie dans la mesure où elle accueille depuis plusieurs années une des plus

⁶⁹ Une démarche parallèle d'autoethnographie du terrain libanais effectuée en collaboration avec Roxane Caron permet notamment de réfléchir à certains de ces enjeux, notamment dans une perspective d'éthique de la recherche et d'ancrage dans une posture au carrefour de la recherche, de l'intervention et de la défense de droits en travail social (Richard et Caron, 2020).

⁷⁰ Selon les plus récents chiffres fournis par IRCC (2019a) et le MIDI (2018) disponibles à l'automne 2019.

importantes communautés syriennes au Canada, que les arrivées récentes ont permis de renforcer (Asal, 2016). Le Liban a quant à lui été choisi en tant que pays limitrophe ayant accueilli à lui seul autant de personnes réfugiées syriennes que l'Union Européenne toute entière et ce, même si sa superficie est 440 fois plus petite et qu'il est 120 fois moins peuplé. Cela s'explique en partie par le fait que le Liban et la Syrie font partie d'un espace régional dont les liens historiques remontent à plusieurs siècles, alors que pendant de nombreuses années, les deux pays faisaient partie d'un espace assez fortement intégré aux plans économique, politique et social (Picard, 2018; McHugo, 2014). Par exemple, les étudiants, travailleurs et visiteurs syriens vers le Liban n'avaient pas besoin de visa jusqu'à 2015 (Geha et Talhouk, 2018). Notons finalement que le site québécois et le site libanais sont également liés l'un à l'autre, dans la mesure où plusieurs des réfugiés syriens ayant été réinstallés au Canada/Québec ont transité par le Liban (Blain et al., sous presse 2019) et que la présence libanaise en sol québécois date de plus de 135 ans (Asal, 2016).

En cohérence avec l'approche théorique féministe transnationale, la mise en relation des deux terrains ne repose pas sur une logique de comparaison, pas plus qu'elle n'entretient de visées de généralisations à plusieurs lieux d'établissement des femmes réfugiées syriennes ou des femmes issues d'autres groupes au sein de ces mêmes lieux. La démarche d'analyse part ainsi des parcours des femmes en provenance de la Syrie rencontrées au Québec et au Liban, en faisant d'abord ressortir les enjeux qu'elles vivent (p.ex. difficultés socioéconomiques, statut migratoire, discrimination, conflits familiaux, présence ou non des membres de la famille avec elle au moment de la migration forcée, etc.), pour finalement faire entrer dans l'analyse les considérations politiques, économiques et légales des sociétés où elles se trouvaient au moment de l'entrevue. Il s'agit donc de prioriser la compréhension des parcours de refuge de femmes établies au sein de ces espaces afin de faire émerger leurs expériences à travers les éléments d'adversité, de transformations et de continuités que la situation de refuge les amène à vivre personnellement ainsi que les membres de leur famille.

Les données au Québec ont été recueillies sur une durée de 9 mois (de février à novembre 2018) et celles au Liban l'ont été en 2 mois (de manière intensive d'avril à juin 2018). Un total de 12 femmes en provenance de Syrie ont été rencontrées (5 au Québec et 7 au Liban) dans le cadre d'un entretien de type récit de vie. Les conceptions thématiques (Bertaux, 2010) et

chronologiques (Ghorashi, 2008; Eastmond, 2007) du récit de vie ont été mobilisées en vertu d'une démarche qui visait à laisser le plus de liberté de choix possible aux femmes à propos des sujets qu'elles souhaitaient aborder et de ceux sur lesquels elles préféraient demeurer silencieuses. La méthode des récits de vie a également été choisie parce qu'elle apparaît comme une de celles étant les plus à même de reconnaître pleinement les relations de pouvoir à l'œuvre dans « la rencontre de recherche » (Maiter, Simich, Jacobson et Wise, 2008). Elle permet ainsi de s'approcher de la notion d'« autorité partagée » mise de l'avant par l'historien Michael Frisch (cité par High, 2014) qui insiste sur l'importance de la co-création de l'entrevue de recherche et de sa nature dialogique. L'entrevue se voulait ainsi la moins dirigée possible, sauf si la personne demandait à ce que des questions plus précises lui soient posées parce qu'elle ne se sentait pas à l'aise avec le format « très libre » de l'entrevue⁷¹. Cette méthode apparaissait comme pouvant permettre de réduire les biais et violences épistémologiques potentiels des autres méthodes d'entrevues telles que l'entretien dirigé ou semi-dirigé qui accordent beaucoup d'importance aux suppositions de base des groupes dominants, incluant les chercheurs, et qui laissent finalement peu de pouvoir « réel » aux participants à la recherche.

Les 12 femmes rencontrées étaient âgées entre 29 et 53 ans, et résidaient au Québec ou au Liban depuis au moins trois mois au moment de faire l'entrevue. En accord avec le caractère exploratoire de la recherche, les participantes ont été choisies de manière à assurer une diversification des enjeux et contextes de vie représentés (p.ex. temps passé en exil, statut matrimonial, statut migratoire, niveau d'éducation, appartenance religieuse, types de revenus).

Le critère d'inclusion principal dans la recherche était d'être en charge du soutien financier et des soins au quotidien de sa famille. Contrairement à la vulnérabilité qui a d'abord émergé de la littérature produite par les instances de gouvernance des migrations forcées, la notion de responsabilité est venue des femmes réfugiées elles-mêmes, qui l'ont mentionnée à plusieurs reprises dans leurs récits pour parler du fait de devoir assumer le soutien de leur famille à différents niveaux. La littérature consultée faisait état de plusieurs façons de décrire la réalité des femmes qui soutiennent leur famille : « cheffes de ménage »⁷² (HCR, Unicef et WFP, 2018),

⁷¹ Lorsque cela est arrivé, les questions posées allaient dans le sens d'un récit chronologique dans le but de laisser le plus de choix possible à la personne des thèmes.

⁷² Traduction libre de « *head of household* ».

« femmes seules » (HCR, 2014) ou encore « femmes et filles à risque » puisque se trouvant en exil sans soutien masculin (HCR, 2008). Ces conceptions réfèrent principalement aux femmes qui sont seules pour soutenir leur famille. Or, les réalités des femmes sur le terrain ont plutôt montré qu'elles devaient assumer cette responsabilité tout en étant dans un ensemble de configurations familiales et matrimoniales beaucoup plus complexe (femmes mariées, veuves, célibataires, séparées/divorcées, fiancées, etc.). La conception de la responsabilité principale du soutien de la famille qui sous-tend cette réflexion repose sur des critères financiers (i.e. le fait de détenir le revenu principal), mais elle inclut aussi la responsabilité du soutien moral et des soins quotidiens de leur famille dans la sphère « privée », un « [...] travail considéré comme relevant de ce que les femmes doivent accomplir (sans se plaindre) depuis des siècles – le travail féminin de soin et de nettoyage [qui] constitue un travail gratuit » (Vergès, 2018, p.8). Le critère financier apparaissait néanmoins comme induisant des dynamiques de vulnérabilité particulières pour les femmes qui devaient soutenir leur famille, qu'elles soient seules ou en couple (p.ex. revenus inférieurs, harcèlement, insécurité alimentaire, stigmatisation en vertu des normes sociales, impacts sur la dynamique familiale) (HCR, 2014; Amnistie Internationale, 2016; Freedman, 2017; HCR, UNICEF et WFP, 2018)⁷³.

Une analyse de contenu thématique a ensuite été réalisée en trois étapes. Après la transcription intégrale des entrevues sous forme de verbatim, une première lecture analytique des entrevues a été effectuée afin de relever une série de thèmes (en annotant les versions papier des verbatim et en les classant sommairement dans un tableau Excel). Puis, une ligne du temps a été réalisée au moyen du logiciel *Aeon Timeline*, qui a permis une mise à plat diachronique faisant émerger les « blancs » et les « concentrations » d'information divulguée par les femmes dans chacun de leurs récits. La troisième et dernière étape consistait en un codage thématique des verbatim au moyen du logiciel de codage *Atlas*, en fonction d'une grille thématique élaborée à partir des thèmes qui avaient émergé lors des deux premières lectures analytiques.

⁷³ Je souhaite ici me rapprocher des conceptualisations de la notion de « care » qui reconnaissent l'invisibilisation du travail effectué par les femmes dans la sphère privée face au travail rémunéré effectué dans la sphère publique. Pour certaines des femmes rencontrées, le travail rémunéré qu'elles occupaient relevait également des soins et du nettoyage, créant une intersection qui aurait été particulièrement intéressante à explorer, mais qui ne fait pas l'objet de la présente démarche. J'ai choisi d'axer sur d'autres aspects de leurs expériences qui ressortaient de manière plus fortes, tels que les changements de dynamiques familiales.

Au Québec ainsi qu'au Liban, les participantes ont été recrutées avec l'aide des interprètes affiliées au projet ainsi que d'intervenantes d'organisations locales. La majorité des entrevues ont été réalisées en arabe avec interprète vers l'anglais ou le français. Quelques-unes ont également été faites en anglais et en français directement lorsque la personne se sentait à l'aise de le faire. La confidentialité des participantes a été assurée. Des pseudonymes ont été utilisés pour les identifier et certains détails précis permettant de les identifier ont été modifiés. Les informations récoltées n'ont été utilisées qu'aux fins de la recherche.

Présentation des résultats

Les récits des femmes réfugiées en provenance de Syrie rencontrées au Québec et au Liban témoignent d'une importante complexité, qui fait ressortir un vaste éventail d'éléments d'adversité, d'opportunités transformatrices ainsi que de continuités dans leurs parcours de vie⁷⁴. Ceux-ci seront exposés en lien avec un thème récurrent dans les récits des femmes rencontrées autant au Québec qu'au Liban, soit l'impact de la migration forcée sur les dynamiques familiales (relations de couple, relations parents-enfants et relation avec la famille élargie ou la belle-famille). Lorsque cela s'avère pertinent, ces constats seront directement mis en relation avec la littérature sur le sujet. Une discussion des résultats à partir des trois éléments-clés du cadre féministe transnational mentionnés précédemment suivra cette première section de présentation et d'analyse des résultats.

Des sources de difficultés et d'adversité

La migration forcée a entraîné des conséquences importantes sur les dynamiques familiales des femmes rencontrées tant au Québec qu'au Liban. Une majorité de celles qui ont initialement migré avec leur conjoint ont d'abord souligné que les relations conjugales sont devenues plus difficiles. Fawzia (Liban, 39 ans, mai 2018)⁷⁵ soulignait ainsi que le déplacement et la vie au Liban ont entraîné une augmentation des conflits entre elle et son mari, liés à un changement de personnalité de ce dernier qui a aussi eu un impact sur elle : « *Yeah it became*

⁷⁴ Mon propos fait à certains moments des allers-retours entre ces trois « types d'éléments » dans la mesure où ils se sont avérés très souvent imbriqués les uns avec les autres mais aussi par souci de respecter le plus possible le rythme et la cohérence du propos des femmes.

⁷⁵ Les pseudonymes des femmes rencontrées seront utilisés tout au long du texte, suivis du lieu de l'entrevue, de l'âge au moment de l'entrevue et du moment où l'entrevue s'est déroulée.

worse. Especially with my husband. Because his personality was changed, my personality was changed. We have a lot of disputes, a lot of pressure ». Sawsan (Liban, 32 ans, mai 2018) souligne quant à elle que les conflits conjugaux qui sont apparus après la migration ont mené à des épisodes de violence conjugale intense, puis à la séparation avec son mari :

We didn't suffer personal issues with my husband. When we came to Lebanon, we had no one to go for, we had to deal with everything together. This is when our personal disputes started. We got divorced in Lebanon. He left me and disappeared. I have two kids. The divorce happened about a year ago.

La perte du soutien de l'entourage immédiat qui était très présent en Syrie, puis de son mari, est un élément déterminant de l'apparition des difficultés mentionnées par Sawsan. Elle éprouve ainsi des difficultés importantes depuis cette séparation, au point où elle a souvent pensé au suicide : « *I thought of suicide many times but I didn't commit it because of my children. Any female without support is socially dead. If a male is here, he will try to support. He will look for work. But being alone is very difficult* ». Sa perception d'elle-même est donc en partie celle d'une femme qui est « morte socialement », soulignant le poids des normes sociales entourant le couple marié en tant qu'unité de fonctionnement de base de la société de laquelle elle est issue et de celle où elle se trouve en exil. Le HCR (2008) reconnaît à cet effet la position des femmes et des filles dans la société où elles se trouvent comme facteur de risque déterminant dans l'environnement plus large de la protection, résultant notamment de la discrimination et de la marginalisation, des relations inégales de genre et de pouvoir, des changements dans les rôles assignés au genre ainsi que de l'effondrement des valeurs et des structures d'appui familiales et communautaires.

La migration forcée a aussi un impact sur les relations entre les parents et leurs enfants, notamment lorsque les conditions de vie en exil sont très précaires. Fawzia (Liban, 39 ans, mai 2018) mentionne que ses enfants ont de la difficulté à comprendre que les conditions matérielles et financières de la famille ont changé : « *We have kids and as you know, kids don't know the meaning of "we don't have". And they ask about "why we don't have a bedroom? Why we don't have furniture?"* ». Dilkani ajoute que parce qu'ils ne reçoivent pas ce dont ils ont besoin et qu'ils sont isolés, ses enfants sont affectés « psychologiquement et émotionnellement » et qu'ils ont changé de comportement, ce qui affecte la façon dont la cellule familiale interagit :

Even my kids are suffering the same issues. They contact no one, they have no time to play, they have no place to play so if I want to get them out, maybe the weather won't help me so it's very hard, very difficult for them as well. The kids get aggressive because they are not getting their needs [fulfilled]. If the kid gets his or her need [fulfilled], toys or whatever he wants, eventually after a long day he will sleep peacefully. But concerning my kids as they are not getting anything, I can't afford anything for them, so they are becoming aggressive, especially at the sleeping time. The personality of my kids in Syria was different than here. In Syria they were listening to what I [was] say[ing], they were obeying my requests, they were respecting me. [...] In Lebanon they changed, I have to yell, I have to scream, they yell, they scream, so we miss the communication.

Les conditions du déplacement peuvent également avoir des impacts sur la santé mentale des femmes et la relation qu'elles entretiennent avec leurs enfants. Dima (Québec, 33 ans, mars 2018) souligne à cet effet comment la mort de son mari d'un cancer en Syrie pendant le conflit et sa migration au Canada qui s'est effectuée très rapidement après cette perte⁷⁶, toute seule avec sa fille de 6 mois, l'a placée dans un état de détresse psychologique faisant qu'elle n'était pas disponible pour prendre soin de sa fille. Elle relate avec beaucoup d'émotions que ce n'est qu'un an après son arrivée qu'elle a compris ce qui lui arrivait :

I feel like I just came with 20 kilos of milk and "couches" for Hiba. I want[ed] to bring some stuff, I fe[lt] like [I came] with nothing. You know it's not a matter of... I have everything now... And at that time, I didn't care, but when I came here, I opened our bag, my bag, just milk and "couches", and nothing. And also, no money, and with Hiba... [...] Just after 1 year I understood what happened "Oh I am a mom, it's Hiba, oh Fadi is dead, I am in Canada, it's ok".

Après avoir fait ce constat, elle mentionne avoir dû faire des choix importants en lien avec ses démarches d'intégration pour donner la priorité à la relation avec sa fille :

[...] I was always shouting at Hiba, I couldn't play with her, I didn't have energy. And you know because I am sad, all day I thought: "Ok I came here for Hiba, and Hiba is not okay. I can't spend time with her, Hiba, I am always shouting at her, I don't have time. I want to play with her, I want her to be a very good person, like her father would like her to be. So, I said "Ok Dima this time you have to stop French course and spend time with Hiba". So, I stopped, I just took one course in French and I stopped. I decided to do that. Everyone [was telling me] "No you have to [continue]...". Ok no, everything in its due time.

⁷⁶ Dima a fait partie des 25 000 Syriens réinstallés au Canada entre décembre 2015 et février 2016. Son processus de parrainage s'est déroulé en moins de 3 mois, presque immédiatement après la mort de son mari et la naissance de sa fille.

Le récit de Dima fait ressortir un élément de difficulté majeur dans le parcours de certaines des femmes rencontrées, soit le fait de poursuivre sa vie dans un nouveau pays sans le soutien d'un conjoint ou des membres de la famille :

So many things to think. Old country and new country... You want to stay here... Oh no, I want to come back... I want to stay here, it's good for Hiba, daycare is good, school is good... But I think "What am I doing here? Just being safe?" But I want to live. I want to show with my relatives Hiba's birthday, if Hiba does anything... You know when you have a baby "Oh Hiba said ..." Even the happy things are like bad if you don't have ... New country and no relatives. All my friends came here with relatives, [at least] with their husbands, and maybe their child knows their uncle. Hiba doesn't know anyone of them, she just knows me and her father in the picture. That's it.

Son témoignage prend encore plus de force lorsque l'on apprend que ce sentiment de solitude et cette nécessité de faire face à l'adversité en étant seule traverse sa vie depuis l'adolescence, moment où sa mère est décédée d'un cancer et où son père a quitté la Syrie après s'être remarié. Dima et son frère aîné sont alors restés ensemble jusqu'à ce qu'il ait à faire son service militaire obligatoire et qu'il doive combattre pendant la guerre. Elle a ensuite fait la connaissance de celui qui deviendrait son mari « en ligne » alors qu'il faisait ses études doctorales en Europe, par l'intermédiaire de son frère. Ils ont eu à franchir plusieurs obstacles administratifs avant d'être réunis. Dima a ainsi dû faire les préparatifs de son mariage seule « sous les bombes ». Le couple a connu quelques années de bonheur conjugal avant que le cancer n'emporte son mari quelques mois avant qu'elle donne naissance à leur premier enfant en 2015, encore une fois sous les bombes : « *I remember when I was in the hospital there were always many bombs and they moved me from one building to another... And I... Ouf! And I was scared "Hiba, Hiba!" because she was under the bombs. Everything was scary.* »

Son frère, qui est demeuré seul en Syrie, est donc l'unique membre de sa famille avec qui elle est en contact. Elle aimerait le faire venir au Canada avec le parrainage d'une église, mais plusieurs embûches liées aux procédures légales rendent peu probable la possibilité qu'ils soient réunis au Canada dans un avenir proche⁷⁷. Dima dit avoir fait la connaissance de plusieurs familles syriennes à Montréal, avoir créé de bons contacts avec un des parrains au sein du groupe

⁷⁷ Le programme de parrainage de réfugiés par la collectivité au Québec est fermé sauf brèves ouvertures depuis 2017 (MIDI, 2019).

qui l'a parrainée, ainsi qu'avec des femmes canadiennes membres d'un groupe qu'elle a rencontrées à travers les réseaux sociaux et qui lui sont venues en aide lors de son arrivée en Ontario, avant son déménagement à Montréal. Rien ne peut toutefois remplacer à ses yeux la relation avec un membre de sa famille qui pourrait l'accepter dans tous ses « états d'âmes » et qui serait là pour prendre soin de sa fille :

Ok I have many friends but not someone... Ok maybe shouting on my brother I feel bad I shouted on him, but not... If I see friends, I want to feel very good. You know because sometimes I need [someone to whom I can tell]: "Ok take Sana, I want to stay alone, I don't want to see anyone, I need an hour [alone].

Je me suis attardée plus longuement à l'histoire de Dima afin de montrer les nuances et la complexité de la situation à laquelle elle est confrontée avec la migration forcée qui, si elles sont liées au contexte dans lequel s'effectue son installation au Québec, ont néanmoins des ramifications profondes dans sa vie avant et pendant le conflit.

Le récit de Sahar (Québec, 53 ans, novembre 2018) expose lui aussi de manière très forte les difficultés de vivre l'exil lorsque l'on est une femme seule, de surcroît en détenant un statut migratoire précaire et en faisant face à la dispersion de sa famille sur 3 continents. Mère de deux enfants de 36 et de 34 ans, elle est également la grand-mère de trois petits-enfants. Face à l'augmentation des tensions dans la région où elle vit en Syrie, mais aussi à l'impossibilité d'être réunie avec ses enfants ou de venir au Canada en tant que personne parrainée⁷⁸, Sahar en vient prendre le chemin de l'exil seule en 2017 :

J'étais seule donc j'ai pensé au voyage. Ma fille a essayé de me prendre chez elle en Arabie Saoudite mais c'est trop difficile pour les Syriens de voyager là-bas. Et mon fils aussi il m'a fait une demande (sic.) pour aller en Norvège. Mon fils en fait il a voyagé en Norvège, ça fait 3 ans qu'il est là-bas. Il a fait une demande pour que je puisse aller chez lui. Donc je ne répondais pas à deux critères d'admission à cette demande, c'est que je n'avais pas plus de 62 ans et il n'avait pas 30 000 euros dans son compte bancaire, c'est parce qu'il voulait me parrainer en fait, il ne répondait pas aux critères. [...] Puis les filles de mon frère étaient aux États-Unis depuis presque 20 ans. Elles m'ont encouragé à déposer une demande à l'ambassade américaine. Il y avait aussi un essai que j'ai fait pour venir ici au Canada, à Toronto. J'ai déposé une demande à travers le groupe de 5, le parrainage à 5 mais ça n'a pas marché.

⁷⁸ Sahar démarre ses démarches après l'opération des 25 000 Syriens, alors que le programme de parrainage est revenu « à la normale » au Canada et qu'il est temporairement fermé au Québec.

Sahar a donc franchi la frontière par le chemin Roxham⁷⁹ et a fait une demande d'asile. Elle vit désormais seule à Montréal, en attente d'une décision de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR). Au moment où nous avons fait l'entrevue, elle vivait dans une grande incertitude face à l'issue de sa demande d'asile et ressentait un très fort sentiment d'isolement, voire de confinement, renforcé par la situation d'abus par la propriétaire du logement où elle vit : « *C'est comme si je suis en prison chez elle. C'est comme si le Canada est une grande prison et chez elle c'est une petite prison* ».

Les témoignages de Dima et de Sahar montrent la difficulté d'être seule en exil et d'être séparée des membres de sa famille. Leurs récits montrent clairement comment les limites légales liées aux politiques migratoires et certains abus auxquelles elles ont à faire face contribuent à leur souffrance et à leurs difficultés au quotidien. Je rejoins ici les constats de Nicholson (2018) et Madziva (2016) qui montrent l'importance cruciale du soutien de la famille pour les personnes réfugiées de même que les effets délétères des limites du droit à la vie familiale et à l'unité familiale pour les personnes réfugiées. Ces autrices soulignent en effet que permettre aux personnes réfugiées qui ne peuvent retourner dans leur pays d'être réunies avec les membres de leur famille peut aider à ramener un sens de normalité dans leur vie, mais aussi alléger le sentiment de perte ressenti par ceux et celles qui ont perdu leur pays et leurs réseaux de soutien, en plus de certains membres de leur famille. Il apparaît donc que « family support in this sense goes beyond any traditional and cultural understanding of a family to include those who rely and depend on each other » (Nicholson, 2018, p. 1).

En ce qui concerne les femmes ayant migré avec certains membres de leur famille, notamment lorsqu'elles n'étaient pas encore mariées, on constate comment la migration forcée a pu avoir des impacts sur leurs relations avec leurs propres parents. Maya (Québec, 33 ans, octobre 2018) et Nadia (Québec, 32 ans, février 2018) évoquent ainsi des changements plus particulièrement dans la relation avec leur père en lien avec leur souhait de développer de

⁷⁹ Le chemin Roxham est voisin du poste frontière de Lacolle. Il est employé par de nombreux demandeurs d'asile depuis l'été 2017 afin de pouvoir demander l'asile au Canada en évitant que l'Accord sur les tiers pays surs ne s'applique. En vertu de celui-ci, une personne qui est passée par les États-Unis et qui se présente à un poste frontalier terrestre ne peut déposer une demande, sauf si elle a de la famille déjà établie au Canada. Voir IRCC (2019b) pour plus de détails légaux et Conseil canadien pour les réfugiés (2019) pour une perspective critique sur les enjeux dénoncés par plusieurs groupes de la société civile canadienne.

nouvelles façons de prendre les décisions au quotidien. Maya décrit par exemple comment le fait d'être une jeune femme célibataire au Québec lui a fait changer sa perception de sa vie et de ses relations avec sa famille :

C'est sûr que la vie devient plus dure, ça a changé aussi la mentalité. Parce que quand j'étais en Syrie dans ma tête il y avait toujours l'idée de "ok mes parents sont ici quand je me marie il y a mon mari". J'étais plus dépendante. Mais quand je suis arrivée, après un an je me suis rendu compte "ok je vais vivre ici, je vais continuer ma vie ici, ok, mais mes parents ne sont pas responsables. Même s'ils veulent. Maintenant je suis seule, je n'ai pas de partenaire. Ça veut dire que je suis 100% responsable". Quand j'ai découvert ça c'était difficile à comprendre. Mais oui c'est sûr. Quand on a un partenaire on pense ensemble, on décide les choses ensemble. Mais surtout que moi je suis une personne qui hésite beaucoup, qui prend 100 ans pour décider. Je pense, je réfléchis avant de décider [...] Ce n'est pas facile.

Maya est par ailleurs la seule femme à parler explicitement de vulnérabilité pour décrire l'impression que les difficultés d'adaptation au quotidien lui font ressentir personnellement, ainsi qu'à ses parents :

Et même temps, moi je ne suis pas habituée, en Syrie je suis habituée de savoir tout, de faire tout, et ici ça me donnait l'impression que je suis vulnérable. Et j'imagine que c'est 10 fois plus pour mes parents, parce qu'ils sont vieux, moi je suis capable d'apprendre. Mais pour eux, ce n'est pas facile. Surtout mon père il essaie de... il utilise les autobus chaque jour, il me dit "Ah j'ai découvert cet autobus ...". Ma mère est les plus dépendante.

En plus des considérations liées au sentiment d'isolement et à l'adaptation à un nouveau contexte, les nouvelles circonstances de vie en contexte d'exil entraînent également des conflits d'une intensité qui peut s'avérer très forte des femmes avec les membres de leur famille, qui vont amener certaines femmes à redéfinir leurs interactions familiales et leur mode de vie en profondeur. Face à un projet professionnel dans les pays du Golfe qui échoue et à l'impossibilité de retourner en Syrie en raison du conflit qui vient de débuter, Susana (Liban, 31 ans, mai 2018) est « forcée » de rester au Liban. Elle s'installe avec la famille de sa mère, qui est Libanaise, dans une région du pays où affluent plusieurs familles syriennes au début du conflit et qui vivent dans des campements informels dans des conditions très précaires. Susana en vient à s'impliquer auprès de ces familles, et elle est éventuellement recrutée pour démarrer une école pour enfants réfugiés dans cette région. Des tensions émergent toutefois avec un représentant local de la communauté syrienne qui est proche de sa famille en lien avec les activités de l'école :

There was this Sheikh from Syria, he is not a real sheikh but when you are a leader, they call you sheikh. So, he was in town before I came actually, he was in charge of distributing food to people, giving them financial aid, helping them medically. I'm not going to talk about him if he was good or bad, it's not my role here, but I know that most of the people were not satisfied with his services. However, I was in a good connection with him until I opened this school. When I opened this school the [organisation that was funding the school] provided me with a lot of food items, non-food items to distribute to the families of the children in the school, helping [to fulfill] the needs of the people in the village. That sheikh felt... I don't know what he felt actually. If you want, he started to fight this school and he started to visit the families of the children that registered in the school.

Susana se retrouve donc seule face à la communauté, mais surtout face à sa famille maternelle qui s'est « rangée » du côté du Sheikh et ses parents qui s'alignent sur les positions de la famille. Elle vit ce conflit très difficilement, au point de quitter la région et de déménager à Beyrouth en colocation :

Yeah like it's really simple to speak about it like this, but it was really a day by day, hour by hour issue. So, I couldn't handle it anymore. My mom hated me, none of my mom's family (sic.) talked to me anymore. So, I didn't have any relationship with anyone of them. I walked in the street no one said hi to me from my mom's family of course. They were really so much against me. So, by that time I had to leave. I didn't want this to be more aggressive and I decided to come to Beirut, but I didn't know where first. [...] I cut the relations with my mom's family.

S'en suivra une longue période qu'elle qualifiera « de dépression », pendant laquelle elle redéfinit complètement ses relations avec ses parents et avec sa famille maternelle. Elle arrêtera de parler à sa famille maternelle, mais reprendra éventuellement contact avec ses parents. Elle quitte l'homme qu'elle fréquentait depuis sept ans à distance (puisque celui-ci travaille dans un pays du Golfe), qui ne réagit pas très bien aux transformations de son mode de vie, et elle en vient aussi à « renoncer à sa religion », bien qu'elle nous dise demeurer toujours croyante. Susana cesse également d'assumer la responsabilité du soutien financier de sa mère et de ses frères qui vivent au Liban. Or, comme l'extrait suivant illustre, elle ressent un sentiment de culpabilité face au départ de son frère vers l'Europe suite à la fin de ce soutien financier de sa part, mais aussi en lien avec la distance émotionnelle qu'elle a mise entre elle et sa mère. Elle vit plusieurs hésitations à ce sujet, notamment face à ses choix de vie personnels :

And at the same time, I left her and she can't get me back, like I won't ever get back, and also my other brother left, so it's a lot of things for my mom, I understand if I put myself in her situation I understand

what's going on with her. [...] Why it's difficult? Like now I am looking for scholarships for my master's degree. It's hard for me, I can't take a decision if I want it or not. Because I don't want to leave her here or be away from her. Because I feel if I left them again it will be another disaster. I will feel another guilt in addition to the first guilt. So it's affecting my decision.

Les situations d'adversité que les femmes ont relatées tant au Québec qu'au Liban témoignent de la centralité de la famille dans leur vie, et des impacts de la migration forcée sur à peu près toutes les sphères des dynamiques familiales. Or, nous verrons dans les lignes qui suivent que ces impacts se traduisent également par certaines opportunités inattendues qui contribuent à transformer leur expérience de la migration forcée, leurs relations familiales ainsi que les perceptions que les femmes ont d'elles-mêmes.

Des sources d'opportunités transformatrices

Les récits des femmes rencontrées ont fait ressortir différentes situations en vertu desquelles le contexte de la migration forcée leur a permis de saisir certaines opportunités qui se sont avérées transformatrices pour elles-mêmes et les membres de leur famille. La migration forcée a ainsi contribué à améliorer les relations familiales pour certaines des femmes rencontrées. Maya (Québec, 33 ans, octobre 2018) souligne à cet effet qu'en Syrie, elle avait davantage de conflit avec sa mère, notamment parce que cette dernière n'acceptait pas son partenaire amoureux qui était d'une autre religion que la leur. Maya blâmait aussi sa mère de l'avoir forcée à venir au Canada alors qu'elle ne souhaitait pas quitter la Syrie. Notons que sa mère et ses deux sœurs étaient déjà installées au Canada avant que Maya arrive (sa mère est arrivée un an avant elle et ses sœurs quelques années avant le début du conflit). Elle dit toutefois qu'elles ont maintenant une bonne relation, notamment parce que sa mère comprend désormais son besoin de « vie privée ». Depuis qu'elle a migré au Canada, Maya a également pu se rapprocher de ses deux sœurs et de leurs enfants.

Le travail rémunéré est également ressorti comme source d'opportunités pour plusieurs femmes rencontrées, tant au Québec qu'au Liban. Elvira (Liban, 29 ans, mai 2018), qui avait entrepris des études universitaires au Liban avant le début du conflit mais qui n'a plus l'option de retourner en Syrie depuis le début du conflit, souligne ainsi comment il y a davantage d'opportunités de travail pour elle en tant que femme au Liban par rapport à sa région natale du Nord de la Syrie :

In Syria we couldn't find a suitable job as a female. But here in Lebanon we have a lot of opportunities, especially for females. So, it was easy for us to find a job. [...] In Syria at my area of residence, the females were not allowed to go out of the house, not allowed to continue their education. They reached maximum the 9th grade and then they have to get married. Work is considered only for men, if a woman wants to work, she can clean up her own house.

Puisqu'il était impensable pour une jeune femme non mariée de partir seule dans une autre région de la Syrie pour étudier, Elvira est venue rejoindre une de ses sœurs mariées qui vivait déjà au Liban avec un homme libanais un an avant le début du conflit. Avant même que la guerre commence, le Liban constituait donc une « fenêtre d'opportunités » afin de poursuivre ses études universitaires et un lieu familier puisque leur mère est d'origine libanaise et qu'elles y faisaient des séjours très fréquents depuis leur enfance. Cette situation révèle l'imbrication des espaces syrien et libanais avant le conflit, et l'importance des réseaux familiaux et des liens antérieurs tissés avec le pays d'accueil dans l'expérience de l'exil.

La migration forcée et le fait de devoir assumer la responsabilité du soutien financier de la famille amènent également certaines des femmes rencontrées à changer de domaine d'emploi. Il semble que ce changement de carrière ait eu des conséquences positives pour bon nombre d'entre elles. Ainsi, Rasha (Québec, âge non précisé, février 2018) était fonctionnaire dans le domaine de la comptabilité en Syrie. Constatant que les difficultés liées à l'apprentissage du français retarderaient assez longuement les possibilités de reprendre un emploi similaire à celui qu'elle occupait auparavant, elle trouve un emploi de commis à la vente dans une épicerie, un travail qu'elle est fière de pouvoir occuper complètement en français à peine un an après avoir débuté les cours de francisation. Bien que ce soit un travail qu'elle qualifie de « *très simple* », elle affirme « *découvrir tous les jours de nouveaux mots et de nouveaux aliments* ». Elle s'ouvre à « [...] *un monde nouveau, différent de ce qu'elle connaissait en Syrie : des gens nouveaux, des amis nouveaux, des directeurs nouveaux* ». Elle se fait également des amis « Québécois », ce qu'elle souhaitait ardemment depuis son arrivée. Rasha dit avoir atteint un niveau de satisfaction dans sa vie actuelle qui fait qu'elle « *arrête de faire des différences* » par rapport à son domaine d'emploi précédent. Les multiples adaptations qu'elle a eu à faire lors de son installation au Québec ont été très difficiles (notamment l'apprentissage de la langue), mais elle sent finalement que ses efforts portent fruit. Elle a pu déménager avec son fils dans un logement plus grand et mieux entretenu à proximité de l'église qu'elle fréquente et de l'école de son fils.

Un certain nombre de femmes rencontrées, à la fois au Québec et au Liban, effectuent une réorientation professionnelle vers l'intervention sociale, le plus souvent auprès de personnes réfugiées. Elles ont souligné à quel point ce type de travail avait des effets bénéfiques pour elles. Il constituait par exemple pour Nadia (Québec, 32 ans, février 2018), ancienne enseignante d'anglais langue seconde, une source d'enrichissement personnel et contribuait à diminuer son stress ainsi qu'à lui donner confiance dans ses capacités sur le marché du travail :

[...] [quand] je suis arrivée j'avais très peur et je n'étais pas, je n'avais pas confiance de dire, je vais entrer dans le même marché du travail que toutes les personnes qui ont vécu ici et qui ont préparé pendant des années, le cégep, l'université à faire ce travail-là et moi je suis venue et je peux mettre mon CV avec ces personnes. Je n'avais pas la confiance de l'expérience. Maintenant c'est complètement différent. Je comprends un peu plus comment ça se passe, c'est pour ça que c'était bien pour moi de trouver ce travail que je fais maintenant parce que c'est familier et puis c'est quelque chose que je connais déjà. Ça j'avais confiance de ça. Et le reste j'ai appris au fur et à mesure mais au moins j'avais l'expérience que je savais ce que c'était d'être réfugiée, de travailler avec un réfugié. Ça, ça m'a donné la confiance.

De son côté, Fawzia (Liban, 39 ans, mai 2018), ancienne enseignante au primaire, relate comment elle a d'abord commencé à participer et à s'impliquer bénévolement au sein des activités d'une ONG dans le camp palestinien où elle réside, et à participer à leurs activités avec ses enfants :

At the beginning I started as a volunteer. I was participating with local NGOs. Then I started participating as well as a volunteer with another NGO working with kids. I was attempting to work with kids to get my kids out of the situation they are facing because they were traumatised due to witnessing a bomb. So, me as well I wanted to work with kids so I can take my kids and myself out of what we have been through.

En plus de devoir gérer les traces laissées par la guerre, Fawzia a connu des moments très difficiles après son arrivée au Liban, où elle et sa famille ont d'abord partagé un logement de deux pièces avec 40 autres personnes et où elle a pris conscience de l'ampleur des mauvais traitements que subissaient les Syriens : « *As Syrians in Lebanon, we are being verbally harassed all the time* ». Elle relate comment cette situation, combinée à la disparition de son mari pendant 2 mois pendant qu'il tentait de traverser la Méditerranée pour rejoindre l'Europe, l'ont menée au bord du suicide. Fawzia a réussi à surmonter ses difficultés et en est venue à donner elle-même des ateliers pour aider d'autres femmes et enfants réfugiés de la même manière qu'elle et ses enfants ont été aidés :

So, I took a lot of lessons and I started giving lessons to other people assisting them to get rid of what's inside. That assisted me. I didn't forget about what happened, I didn't forget about all my memories, but I am stronger now so if I see somebody suffering, I can support him, I can assist him to stand up again. But memories are still there.

Elle sent que les ateliers lui permettent d'être plus forte pour sa famille, mais aussi pour les autres femmes réfugiées : « *Currently I am convincing a lady to go out of the circle she is putting herself in, circle of violence. I am advising her to go out, to attend workshops so she can be powerful and can be strong to face her issues* ». Elle travaille maintenant en dehors du camp palestinien où elle réside, et elle est la seule personne de sa famille à avoir un permis de travail légal, qu'elle renouvelle afin de pouvoir soutenir ses enfants ainsi que son mari qui n'arrive pas à trouver d'emploi en tant que Palestinien⁸⁰.

Fawzia (Liban, 39 ans, mai 2018) tout autant que Nadia (Québec, 32 ans, février 2018) semblent donc mobiliser leur expérience en tant que femme réfugiée dans le cadre de cette réorientation professionnelle, en la mettant notamment à contribution pour l'accueil et l'accompagnement d'autres personnes réfugiées. Elles s'en servent aussi pour améliorer leur propre bien-être ainsi que celui des membres de leur famille et pour assurer leur survie matérielle. On touche ici à ce que Fiddian-Qasmiyeh (2016) souligne à propos du caractère hybride des « communautés d'accueil locales » dans lesquelles s'installent les personnes réfugiées. Les personnes qui jouent un rôle tel que celui de Fawzia et de Nadia contribuent à réduire la distinction entre « personne déplacée » et « hôte », faisant ainsi naître l'idée des « réfugiés hôtes ». Le potentiel du soutien que ces personnes peuvent apporter aux autres personnes réfugiées est toutefois méconnu et sous-estimé par les acteurs de la gouvernance des migrations forcées. Or, nous disposons d'une part d'un corpus important de travaux portant sur le rôle des structures institutionnelles, communautaires et de la société civile dans l'accueil des personnes réfugiées au sein des pays « du Nord global » vues comme appartenant à « la société d'accueil ». D'autre part, on constate aussi l'existence de plusieurs travaux portant sur le rôle d'accueil et de soutien des « compatriotes » issus de communautés nationales, ethniques et religieuses du pays d'origine dans l'intégration des personnes réfugiées (on pense par exemple aux nombreuses études sur les réseaux et les diasporas). Il me semble toutefois que plusieurs de

⁸⁰ Fawzia et son mari sont un couple mixte : elle est d'origine syrienne et lui palestinienne.

ces travaux se situent dans un angle mort consistant à voir principalement ou uniquement ces personnes dans leur positionnalité en tant que « compatriotes » membres de la même communauté ethnique ou religieuse d'origine, occultant ainsi le fait que leurs pratiques d'accueil se font en leur qualité de « membres de la société d'accueil ». Il appert donc que ces deux corpus gagneraient à être mieux intégrés afin de revoir les conceptualisations de l'étendue des acteurs « qui accueillent les personnes réfugiées » dans les pays limitrophes tout autant que les pays « du Nord global », et ainsi contribuer à casser les représentations binaires à propos des « personnes réfugiées » et de la « société d'accueil ».

Loyal (Liban, 35 ans, mai 2018) est elle aussi une « réfugiée hôte » qui évoque plusieurs impacts positifs d'occuper un emploi dans le domaine de l'intervention sociale et ce, malgré les difficultés à trouver un emploi et à pouvoir le garder notamment à cause de sa nationalité palestinienne⁸¹. Elle souligne par exemple comment le fait de travailler au sein d'un projet de rapprochement entre les communautés (Palestiniens, Libanais et Syriens) a eu un effet positif sur son moral : « *Mentally I was good, I felt good. I felt that I took the pain and the stress away from this work.* » Elle travaillait à déconstruire les préjugés entre les différentes communautés, une réalité à laquelle elle a été durement confrontée depuis son arrivée au Liban en tant que femme palestinienne de Syrie. Dans son récit, elle évoque plusieurs situations concrètes où elle a vécu du harcèlement sexuel et verbal en tant que femme seule d'origine syrienne au Liban :

The Syrian lady is subjected in Lebanon. She is targeted for sexual matters. Once the man discovers that this woman is Syrian, he tries to come over, he tries to get benefice from sexual things, so... They ask rudely. I became so much stronger! (Laughing) I am strong so now I can face the people.

La jeune femme souligne que faire face à l'adversité l'a rendu plus forte, mais ce n'est toutefois pas sans conséquences, entre autres sur les relations qu'elle entretient avec ses parents demeurés en Syrie : « *Because of the change in my personality I am facing troubles with my parents because they don't like my personality. Because in Syria we don't face these issues and discrimination* ».

⁸¹ Les réfugiés palestiniens au Liban, malgré certaines améliorations législatives, doivent toujours demander un permis de travail pour avoir le droit de travailler et sont encore interdit d'exercer 39 professions. La discrimination est également forte pour l'ensemble des réfugiés syriens, faisant que les réfugiés palestiniens de Syrie font face à de multiples barrières à l'emploi.

Le discours sur la « force » est également présent dans le récit de Dilkani (Liban, 35 ans, mai 2018), qui souligne qu'elle doit être forte pour protéger ses enfants du harcèlement des voisins et leur assurer un avenir meilleur :

It's due to the pain I keep inside. That's why I am being stronger. I think about my kids so I can get stronger. I consider my kid's future as the most important thing, so I have to be strong. I wish that God may protect them all the time and that if something bad is going to happen, it's going to happen to me, not to them so they can live peacefully.

Les récits de Layal (Liban, 35 ans, mai 2018) et de Dilkani (Liban, 35 ans, mai 2018) se rapprochent ici des conceptions des femmes réfugiées comme combattantes du quotidien qui se doivent d'être fortes, de protéger la famille (Caron, 2007), voire même d'être des résistantes (Caron, 2012). On s'approche ici de la notion de *el somoud* dont ont parlé certaines des femmes palestiniennes rencontrées par Caron (2012), qui relève des attributs divins et qui signifie *résistance* ou *tenir bon*. Ainsi, cette notion en est venue à être associée à la résistance au plan politique, mais qui a aussi des fondements religieux (Caron, Damant et Flynn, 2017). Il importe toutefois de garder en tête, que le discours sur la force des femmes en situation de refuge peut toutefois devenir une source de minimisation de la complexité de leurs expériences et de la fluidité de leurs identités (Wachter et Snyder, 2018). Une célébration univoque de la « force » des femmes réfugiées n'est donc pas sans risquer de contribuer à renforcer les biais dénoncés par les chercheuses féministes transnationales qui dénoncent le recours aux représentations monolithiques des réalités vécues par les femmes (Mohanty, 2003; Caron, Damant et Flynn, 2017).

Des éléments de continuité dans les trajectoires de vie

Les récits des femmes ont également permis de faire ressortir de multiples éléments de continuité dans leurs trajectoires personnelles ainsi que dans celle de leur famille. Encore une fois, la famille était au cœur de leurs expériences. Certaines femmes soulignent comment certaines dynamiques familiales se transposent à l'identique dans leur nouveau contexte de vie. Elvira (Liban, 29 ans, mai 2018) souligne à cet effet que la structure de leur famille ainsi que de leurs activités quotidiennes n'ont pas changé depuis qu'elles sont en exil :

Nothing changed actually with the structure of our small family. In Syria we were living in a house all together alone without getting involved in the society. And here in Lebanon we are living the same, all our family living alone without getting involved in our neighborhood or society.

Nadia (Québec, 32 ans, février 2018) s'étonne quant à elle de constater la « transposition » intégrale des dynamiques familiales dans leur nouveau milieu de vie :

C'est très... surréel pour moi d'imaginer ma vie, les mêmes dynamiques mais au Canada. C'est bizarre! [...] Je ne sais pas c'est comme un film qui se passe en France, tu as pris les mêmes personnes de ce film et tu les as mises en Afrique. [...] C'est surréel que ces dynamiques-là que j'ai toujours eu avec mes parents, je les aie maintenant.

D'autres récits mettent toutefois en évidence le prolongement de dynamiques familiales conflictuelles datant d'avant la guerre avec la migration forcée. Ainsi, une part importante du récit de Dilkani (Liban, 35 ans, mai 2018) est consacré aux conflits qu'elle avait avec sa belle-famille dès les premiers instants de son mariage :

My son was 8 months and I started facing the issues with my in-laws so my father decided I can come back to my parents' house so I can live in a good way and get a divorce. I refused to get a divorce, my son was so young, I decided to live with my husband. I didn't want to leave my son alone because once I divorce my in-laws will take my son away from me. And I don't want to allow him to live in bad conditions because my in-laws will reflect their hate for me on the kid. So, I decided to stay to protect my son and that's it.

Ces conflits ont continué et se sont amplifiés après la mort de son mari pendant le conflit. Dilkani dit avoir quitté la Syrie même si elle recevait un soutien financier du parti politique associé à leur groupe ethnique en tant que veuve de guerre, et qu'elle était impliquée dans sa communauté pour soutenir les autres femmes veuves et leurs enfants. Sa belle-famille souhaitait qu'elle épouse le frère de son défunt mari et menaçait de prendre ses enfants⁸². Encore aujourd'hui, elle craint les représailles. Dilkani nous apprend donc que son départ de la Syrie a été fortement motivé par les conflits avec sa belle-famille, et que la migration forcée l'a même coupée de sources de soutien matériel et social importants dont elle bénéficiait au sein de sa communauté. Elle se trouve maintenant seule avec ses enfants et sa mère âgée dans une situation socioéconomique et sociale très précaire au Liban, sans possibilité de réinstallation dans un tiers

⁸² La loi syrienne garantit à la famille du père des enfants l'autorité légale à partir du moment où les enfants ont 12 ans (HCR, 2014).

pays sûr suite à un refus de son dossier. Face aux conditions de vie difficiles en exil, elle aspire à retourner en Syrie : « *I wish the good for my sons, a good place, good living conditions. Even if I don't get a resettlement, the war ends, and we can go back to our home country* ».

Sahar (Québec, 53 ans, novembre 2018) évoque elle aussi une continuité dans la souffrance qui date de bien avant la guerre et son déplacement :

J'ai passé par différentes expériences. J'étais déprimée et ce sentiment de pression c'était lié à l'abus répétitif des gens [...] Donc c'est la même souffrance, il n'y a pas un apaisement, il n'y a pas une stabilité. [...] Je ne sais pas, je suis encore dans la même situation. [...] Je n'étais jamais contente dans ma vie, même pendant mon enfance. Je n'ai pas vraiment vu mon enfance. Je me suis mariée à l'âge de 14 ans, je n'ai pas vu ma puberté, une vie de mariage heureuse, une vie conjugale heureuse. Donc tout était difficile et je suis arrivée ici et je ne sais pas ce sera quoi (sic.) mon avenir.

Non sans rappeler le sentiment d'ambivalence évoqué précédemment par Dima (Québec, 33 ans, mars 2018), Sahar évoque aussi un sentiment de solitude qui se poursuit dans l'exil : « *Je suis seule encore comme ma situation en Syrie, seule. La différence ici il y a la sécurité sans monde, mais là-bas il y avait des personnes, des amis, mais c'était non sécuritaire* ». La femme de 53 ans aspire néanmoins à recréer de nouveaux repères et à vivre une nouvelle vie plus satisfaisante au Québec :

J'ai vraiment un espoir d'apprendre la langue, je pense que c'est quand même une clé ici. Si j'apprends le français ou si j'apprends l'anglais à la place du français, je vais être indépendante, me déplacer seule. Je n'aurai plus besoin des gens, d'être dépendante des gens. Même de trouver un travail que j'aime et qui me convient aussi. Vraiment j'espère que ça va arriver.

En Syrie, elle était propriétaire de sa propre boutique et elle voyageait fréquemment en Syrie ou encore pour rendre visite à ses enfants établis à l'étranger. Elle était déjà responsable du soutien de sa famille depuis de nombreuses années avant et après son divorce (survenu après 18 ans de mariage). Elle avait certes fait face à de nombreuses déceptions mais avait également toujours réussi à y faire face : « *Malgré que je sois une personne responsable, je suis une personne [combattante], donc toute ma vie j'ai vraiment pris beaucoup de responsabilités. Je suis une femme qui n'est pas habituelle. Tout le monde dit que je suis responsable, je travaillais.* »

Ces éléments de continuités illustrent la complexité des réalités que vivent les femmes réfugiées et leurs familles au quotidien. Leurs récits montrent comment leurs expériences en tant que femmes qui détiennent la responsabilité du soutien de leur famille ont des ramifications multiples, qui ne cadrent pas dans les représentations monolithiques de « victimes ou de combattantes » et qui se doivent par conséquent d'être reconsidérées à la lumière des expériences vécues par les femmes d'abord et avant tout.

Éléments de discussion autour de l'apport de l'approche féministe transnationale à l'analyse des récits des femmes réfugiées rencontrées au Québec et au Liban

L'analyse des récits de vie de femmes réfugiées en provenance de Syrie au Québec et au Liban à travers le prisme de la notion de vulnérabilité ambivalente (Oliviero, 2016; Grace, 2018; Zeweri, 2017) a permis de faire ressortir la polysémie des expériences vécues par celles qui détiennent la responsabilité du soutien de leur famille. Leurs récits ont fait ressortir la centralité de l'impact de la migration forcée sur les dynamiques familiales, qui fait l'objet du présent article. La priorité accordée aux récits des femmes dans l'analyse (avant d'introduire les distinctions propres au lieu où elles se trouvaient) a permis de faire ressortir plusieurs éléments d'adversité, de transformations ainsi que de continuités permettant de répondre à l'appel des travaux des féministes transnationales qui invitent à casser les binarités (Mohanty, 2003; Caron, Damant et Flynn, 2017) et les logiques propres au nationalisme méthodologique (Wimmer et Glick Shiller, 2008; Grewal et Kaplan, 1994; Mendoza, 2002). En ce sens, les récits des femmes rencontrées autant au Québec qu'au Liban confirment que certains phénomènes transcendent les frontières des États, et qu'il s'avère très riche de partir des récits des personnes avant de tenter de situer leurs expériences au sein des contextes nationaux où elles sont établies.

Les récits des femmes ont également fait ressortir des éléments de spécificités propres à chaque site, en écho direct avec un élément-clé des travaux féministes transnationaux retenus dans le cadre de cette analyse, à savoir l'importance de contextualiser les expériences des femmes (Mohanty, 2003). Ainsi, bien qu'elles vivent sans conteste des réalités similaires, celles-ci ne s'actualisent pas partout de la même manière à cause de circonstances relevant de l'environnement dans lequel les femmes et les membres de leur famille évoluent. Les récits des

femmes vivant au Liban témoignent ainsi de l'influence marquée des différentes formes de discrimination et de harcèlement que les femmes réfugiées syriennes y vivent, de surcroît lorsqu'elles sont d'origine palestinienne. Ce vécu particulier peut être lié au contexte d'accueil tendu des réfugiés syriens au Liban, en lien avec la complexité de la situation économique, politique et sociale du pays suite à la guerre civile, qui (re)mettent à l'avant plan certains contingents historiques liés aux relations entre l'État syrien et l'État libanais⁸³ (Picard, 2018; McHugo, 2014) ainsi qu'à la « question palestinienne »⁸⁴ (Caron, 2012; Allan, 2014).

Le contexte de ressources de soutien limitées a mis en évidence la nécessité pour les femmes rencontrées d'agir pour leur survie des femmes et celle des membres de leur famille (Caron, 2007). Les femmes recevaient ainsi de l'aide de manière non systématique de la part des instances internationale de gouvernance de la migration forcée comme le HCR et l'UNWRA⁸⁵, même si leur situation était très critique au plan socioéconomique (Janmyr et Mourad, 2018b). Certaines d'entre elles devaient accepter de vivre ou de travailler dans des circonstances très précaires, afin d'assurer leur survie et celle de leur famille. Elles étaient ainsi exposées à de multiples formes d'abus en milieux de travail, mais aussi à des jugements et de la discrimination de la part de certaines personnes dans leur voisinage, qui voyaient par exemple d'un mauvais œil qu'elles ne soient « pas assez présentes » pour leurs enfants. Celles qui n'arrivaient pas à trouver un emploi et qui se retrouvaient sans soutien d'un conjoint, de membres de la famille et sans possibilité d'obtenir de l'aide suffisante ou une solution durable telle que la réinstallation se retrouvaient dans une situation de précarité et de vulnérabilité extrême, qui menaient par exemple une des femmes rencontrées à faire face à l'itinérance avec

⁸³ Plusieurs raisons peuvent expliquer cette situation : les liens historiques conflictuels entre la Syrie et le Liban, l'équilibre démographique fragile entre les musulmans et les chrétiens sur lequel repose la constitution nationale actuelle (datant de l'époque coloniale).

⁸⁴ Le Liban accueille depuis 1948 un nombre important de réfugiés palestiniens (estimé à 500 000 en date de 2019 par l'UNWRA), qui vivent plusieurs formes d'exclusion et de discrimination à l'échelle nationale, mais aussi dans le droit international dans la mesure où bien qu'ils soient nés au Liban, les Palestiniens demeurent apatrides et ne peuvent bénéficier de la protection des Conventions et traités internationaux comme le reste des personnes réfugiées. Ils relèvent du mandat de l'UNWRA, qui fournissait jusqu'à tout récemment un ensemble de services d'éducation et de santé, mais qui ne pouvait leur octroyer la protection internationale en tant que réfugiés. Les relations de l'État et de la société civile libanaise sont complexes, sans contredit marquées par les épisodes multiples d'affrontements durant la guerre civile libanaise et plusieurs exclusions légales, sociales, politiques et économiques des Palestiniens, mais aussi par une cohabitation de longue date qui les inscrivent paradoxalement dans le paysage économique, politique, culturel et ethnique libanais.

⁸⁵ Notons que l'État social libanais est très peu développé, même pour les citoyens du pays. Le pays fait également face à plusieurs problèmes d'infrastructures de base telles que l'alimentation en eau et en électricité.

deux enfants à charge. L'absence de filet social au sein de la société libanaise et les limites de l'aide humanitaire en contexte d'exil prolongé se faisaient donc sentir de manière criante.

Au Québec, la situation géographique éloignée du pays d'origine rendait le sentiment d'isolement de certaines femmes encore plus vif, dans la mesure où il n'était pas envisageable qu'elle ou les membres de leur famille demeurés en Syrie ou ayant fui ailleurs dans le monde puissent se rendre visite facilement. Cet isolement était aussi aggravé par les possibilités très limitées de pouvoir être réunies avec les membres de leur famille en raison des limites légales des lois d'immigration, notamment des programmes de réunification familiale et de parrainage des réfugiés au Canada et ailleurs. D'autres défis spécifiques évoqués par les femmes avaient trait aux enjeux entourant l'installation dans un pays avec des codes culturels et sociaux parfois assez différents de ceux de la Syrie. Elles ont ainsi mentionné des défis spécifiques en lien avec la nécessité d'apprendre la langue française (que toutes ne maîtrisaient pas en arrivant), mais aussi en lien avec de nouvelles façons de faire et façons d'être. Ainsi, certaines femmes ont souligné avoir vécu personnellement ou avoir été témoin de chocs vécus par certains membres de leur entourage, que ce soit par rapport à des détails banals de la vie quotidienne comme apprendre à se servir d'une carte de crédit ou dans des questions plus fondamentales comme la façon d'élever les garçons et les filles dans une société comme le Québec. L'âge d'arrivée au pays de réinstallation était un enjeu particulièrement déterminant pour les femmes et les membres de leur famille (p.ex. leurs parents) en lien avec ces adaptations, en premier lieu pour l'apprentissage de la langue.

Éléments de conclusion

La démarche présentée dans cet article est née d'un questionnement à propos de la notion de vulnérabilité des femmes réfugiées qui soutiennent financièrement leur famille, telle qu'utilisée par les instances qui oeuvrent à l'accompagnement et à la protection des personnes réfugiées (HCR, 2014)⁸⁶. Elle a pris la forme d'une recherche guidée par la volonté de documenter leurs expériences et de reconsidérer la façon de concevoir cette « situation de vulnérabilité particulière » en donnant la parole aux femmes réfugiées en provenance de la Syrie

⁸⁶ Auxquelles la littérature des instances telles que le HCR réfère en tant que « head of household » ou « woman alone » (HCR, 2014).

dans un pays limitrophe (le Liban) et dans un pays de réinstallation (le Québec). Les dimensions de soins au quotidien (*care*) ont été reconnus comme « travail » réalisé par les femmes depuis des siècles dans la sphère familiale ainsi que dans la sphère publique (Vergès, 2018). À l'exception d'une seule qui a mentionné explicitement s'être sentie plus vulnérable depuis qu'elle est en situation d'exil, les femmes rencontrées ont plutôt mis de l'avant la notion de responsabilité de soutenir leur famille. Leurs récits témoignent en ce sens d'un décalage important entre les représentations des femmes réfugiées dans le discours des institutions de la gouvernance mondiale des migrations forcées et de leurs réalités quotidiennes telles qu'elles en parlent elles-mêmes. Cette responsabilité d'agir pour soutenir et protéger les membres de leur famille n'est pas sans rappeler le modèle de responsabilité envers les personnes vulnérables développé par Goodin (1985 cité par Gilson, 2014) basé sur l'idée que nos responsabilités envers les autres sont proportionnelles à leur vulnérabilité face à nous. La responsabilité reviendrait donc à celui ou celle qui est dans une position capable d'améliorer ou de remédier à la situation (Caron, 2007). C'est ainsi qu'on peut penser que les femmes réfugiées rencontrées au Québec et au Liban sentent qu'elles doivent, mais aussi qu'elles peuvent faire quelque chose pour elles-mêmes et pour les membres de leur famille. Leurs récits ont témoigné de multiples formes d'affirmation personnelle de la force et de la volonté de faire face à l'adversité, tout en n'évacuant pas les souffrances et les formes d'ambivalence que le fait de devoir assumer la responsabilité du soutien de leur famille leur faisait ressentir.

Les expériences qu'elles ont relatées situent donc leurs réalités quotidiennes dans des registres complexes qui, au-delà des nombreuses difficultés, font également place à des formes d'opportunités ainsi que de continuités dans leurs trajectoires (Oliviero, 2016; Grace, 2018; Zeweri, 2017). Le concept de vulnérabilité ambivalente proposé par Oliviero (2016) s'est avéré un outil d'analyse précieux pour saisir cette complexité et pour briser les représentations monolithiques de femme réfugiée « victime ou héroïne » (Caro, Damant et Flynn, 2017). Il a ainsi permis de montrer clairement l'interaction entre les risques et les possibilités dans les trajectoires des femmes, en nous invitant à explorer leurs sources et leurs ramifications de manière plus complexe :

drawn through such a trajectory, the progressive potential in vulnerability resides in its ability to attend to these ambivalences: the shifting ways life chances are determined through the confluence of

institutional resources, collective experience, marked bodily difference, and various forms of state recognition (Oliviero, 2016, p. 24).

Ultimement, les récits des femmes rencontrées ont montré comment leurs parcours sont empreints d'une impressionnante force de vivre, qui témoigne résolument d'une volonté de « persister dans leur être ». Cette force se rapproche de la notion de *conatus* développée par Spinoza, qui signifie « l'effort » en latin et qui réfère à la force que les êtres vivants déploient pour conserver, voire même augmenter leur « puissance d'être ». La reconnaissance de cette force doit être mise au cœur des représentations scientifiques, médiatiques et politiques des femmes réfugiées et de leur famille afin de briser les conceptions monolithiques réductrices de leurs expériences, dans le but ultime de guider l'élaboration de pratiques de protection et d'accompagnement solidaires qui assurent le respect de leur humanité et de leur dignité pleines et entières.

Chapitre 5 - Discussion

La migration forcée entraîne son lot de bouleversements dans la vie des personnes qui la vivent, dont un nombre croissant de femmes. L'impact sur les dynamiques familiales est important, que ce soit en raison de l'éclatement de la cellule familiale ou de transformations dans les conditions de vie qui peuvent amener certaines femmes à devoir assumer de nouveaux rôles tels que le soutien financier de leur famille (HCR, 2008, 2014) en plus du travail de soin et de nettoyage qu'elles effectuent dans la sphère privée (Vergès, 2018). Un des points de départ de la recherche présentée dans le cadre de ce mémoire est le constat que les femmes qui assument cette responsabilité en contexte d'exil sont le plus souvent ciblées comme étant d'emblée vulnérables par les instances de gouvernance de la migration forcée, sans que l'on sache toutefois très bien comment elles le vivent réellement (Freedman, 2017). Afin de faire la lumière sur ce phénomène, j'ai choisi de documenter les expériences des femmes en provenance de Syrie qui détiennent la responsabilité principale du soutien de leur famille au sein de deux pays ayant joué un rôle important dans leur accueil suite au conflit qui a débuté en 2011, à savoir le Liban (un pays limitrophe) et le Canada/Québec (un pays de réinstallation). Plus spécifiquement, je souhaitais enrichir la compréhension de leur vécu en tentant de reconsidérer la notion de vulnérabilité au-delà du sens commun qui lui est attribué par les instances de gouvernance des migrations forcées (le risque d'être blessée). La notion de vulnérabilité ambivalente (Oliviero, 2016; Grace, 2018; Zeweri, 2017) a été mobilisée afin de prendre en considération les sources de difficultés, d'opportunités transformatrices ainsi que de continuité au sein des expériences des femmes en lien avec un thème majeur ayant émergé de leurs récits, à savoir l'impact de la migration forcée sur les dynamiques familiales.

Dans les lignes qui suivent, j'expose les parallèles qui peuvent être faits entre les principaux résultats de la recherche et la littérature scientifique pertinente en repartant des deux questions de recherche qui guident ce mémoire. Je reviens ensuite sur l'apport du cadre théorique féministe transnational à l'analyse des récits de vie des femmes rencontrées en me concentrant sur trois éléments-clés de cette approche qui m'apparaissaient comme étant les plus à même de soutenir une réflexion originale et pertinente. Je soulève ensuite les principales limites du mémoire tout en effectuant un retour réflexif sur le parcours de recherche effectué. Je

termine finalement en présentant certaines implications de ce mémoire pour la pratique et les recherches futures en travail social.

1. Comment les femmes réfugiées en provenance de Syrie détenant la responsabilité principale du soutien de leur famille font-elles l'expérience de leur situation au Québec et au Liban?

Un mot semble particulièrement approprié pour désigner les expériences des femmes en provenance de Syrie détenant la responsabilité du soutien de leur famille au Liban et au Québec : la polysémie. Leurs récits ont en effet exposé un registre étendu d'expériences qui vont de la marginalisation, la violence, l'abus et le harcèlement à l'émergence de nouvelles avenues qui amènent les femmes à mobiliser des forces insoupçonnées ou ancrées de longue date dans leur personnalité. Avant d'exposer plus en détail les réflexions articulées autour des éléments de difficultés, d'opportunités transformatrices ainsi que de sources de continuité ressortis des récits des femmes rencontrées, j'aimerais revenir sur un aspect précis de cette polysémie, à savoir les réflexions autour des multiples facettes de la notion de responsabilité du soutien de la famille.

En plus de me faire prendre conscience de l'omniprésence de la notion de vulnérabilité sans que celle-ci ne soit réellement définie, la littérature consultée en préparation du terrain pour ce mémoire et le projet de recherche plus large dans lequel il s'inscrit (Caron, 2017-2020) m'a fait réaliser que plusieurs façons de désigner les réalités des femmes en charge du soutien de leur famille avaient cours. Quelque chose me semblait tout de même « incomplet » dans les façons de nommer mais surtout de comprendre les réalités de ces femmes et des membres de leur famille. Je pense ici par exemple au vocable de « femmes seules » employé par le HCR (2014) pour désigner un ensemble de situations dans lesquelles les femmes en provenance de Syrie « à la tête de leur ménage »⁸⁷ se retrouvent en Égypte, en Jordanie et au Liban. Pour être désignée comme telles, les femmes réfugiées doivent assumer la responsabilité principale des personnes qui sont à leur charge, ainsi que la gestion des finances et la prise de décision pour le ménage. Elles peuvent à la fois être des femmes âgées, des filles mineures, des femmes avec

⁸⁷ Traduction libre de « *head of household* ».

handicap ou ayant des enfants avec handicap à charge ou encore des femmes qui sont à la tête de leur ménage même si un homme adulte les accompagne. Il m'apparaissait donc incomplet, voire réducteur, de désigner ces femmes en tant que femmes « seules » alors qu'elles étaient tout de même la plupart du temps entourées de différents membres de leur famille (conjoint ou enfant). Cela revenait à minimiser, voire à rendre invisible, tout un pan de leur vie quotidienne et de facteurs déterminants dans leur prise de décisions.

Les récits des femmes en provenance de Syrie que j'ai rencontrées au Québec et au Liban ont confirmé cette hypothèse. La responsabilité du soutien de la famille était ainsi détenue et « revendiquée » par des femmes se trouvant dans différentes « configurations matrimoniales et familiales ». Elle concernait ainsi des femmes mariées, fiancées, veuves, séparées ou divorcées ainsi que célibataires (jamais mariées). La majorité d'entre elles ont mentionné que les membres de leur famille étaient au centre de leurs préoccupations. Elles étaient affectées par les décisions que ceux-ci prenaient ou par la manière dont se déroulaient leurs expériences de migration forcée (p.ex. celles de leurs enfants, leur conjoint, leurs parents, leurs frères et sœurs, leur belle-famille, etc.). Plusieurs femmes ont mentionné les prendre en considération, voire les mettre en priorité, dans les choix qu'elles faisaient ainsi que dans leurs actions au quotidien.

Cela s'est également avéré vrai pour les femmes qui correspondaient « littéralement » au profil de femmes « seules », c'est-à-dire celles qui étaient veuves ou célibataires jamais mariées et sans enfant. Une seule femme rencontrée au Québec (Maya, Québec, 33 ans, octobre 2018) a explicitement évoqué la terminologie de femme « seule ». Elle soulignait qu'un an après son arrivée, la migration a entraîné un changement de « *mentalité* » chez elle, et qu'elle se percevait désormais comme étant « *seule* », « *sans partenaire* » et « *100% responsable d'elle-même* » alors qu'en Syrie, elle avait toujours envisagé que ses parents et son futur mari seraient là pour elle lorsqu'elle se marierait. Dans ses propres mots, cette « *découverte* », s'est avérée « *difficile à comprendre* », mais elle apprend désormais à vivre avec cette nouvelle façon de se percevoir et de prendre ses décisions⁸⁸. Laisser la parole aux femmes et considérer la polysémie de leurs expériences comme j'ai cherché à faire dans cette recherche peut donc contribuer à reconsidérer les façons de comprendre leurs réalités, et ultimement, à réduire le risque d'imposer

⁸⁸ Il aurait été intéressant de pouvoir creuser avec elle ce qui a causé ce changement de perspective.

un agenda « universaliste » qui placerait les impératifs des luttes féministes et des droits humains dominants avant leurs propres préoccupations. Je pense ici plus particulièrement aux conceptions qui font automatiquement de l'individu le « sujet de recherche principal » ainsi que celui qui est le premier visé en intervention. Les préoccupations évoquées par les femmes pour les membres de leur famille induisent qu'une conception élargie incluant ces derniers gagneraient à être placée au cœur des travaux de recherche et des interventions (Grace, 2018). Il ne faut toutefois pas négliger que les femmes ont également fait part de préoccupations d'ordre individuel, en parallèle à celles touchant leur entourage, ce qui rappelle l'importance de ne pas tomber dans la négation inverse de leur individualité et des pièges qui consistent à les invisibiliser au profit de la famille en tant qu'unité. Voyons maintenant certains éléments ressortis de l'analyse de ces expériences à travers le prisme de la vulnérabilité ambivalente (Oliviero, 2016).

2. Quels éléments de difficultés, d'opportunités transformatrices et de continuités émergent du récit de leurs expériences en tant que femmes réfugiées détenant la responsabilité principale du soutien de leur famille?

Contrairement à la notion de responsabilité qui est venue du discours des femmes elles-mêmes, le concept de vulnérabilité a d'abord été mobilisé dans le cadre de cette recherche à cause de sa récurrence dans la littérature des instances de gouvernance des migrations forcées (Janmyr et Mourad, 2018a). Une revue de la littérature scientifique a elle aussi souligné l'importance de la conception ontologique et incarné (Gilson, 2014), qui s'apparente le plus à celle du sens commun de la vulnérabilité, c'est-à-dire comme étant ressentie dans le corps des personnes et étant caractérisé par un vécu de précarité matérielle affectant à la fois l'être social et l'être physique. Les mesures d'assistance et de protection visant à enrayer ou du moins à diminuer l'état de vulnérabilité constituent les réponses les plus fréquentes à ce type de conception (Gilson, 2014; Soulet, 2005). Une autre façon de conceptualiser la vulnérabilité souligne quant à elles les facteurs structurels et systémiques qui relèvent davantage des contextes dans lesquels les « personnes vulnérables » se retrouvent ainsi que des relations d'interdépendance qu'elles entretiennent avec leur environnement (Butler, Gambetti et Sabsay,

2016; Brown, Ecclestone et Emmel, 2017). Les inégalités systémiques sont ainsi prises en considération, et appellent à des solutions qui visent à agir sur les dynamiques structurelles pour plutôt considérer l'impact des facteurs sociaux et de leurs impacts sur les individus (Chatel et Roy, 2008). On élargit ici le périmètre de ce qui est inclus dans la compréhension des expériences des personnes qui se trouvent en situation de vulnérabilité.

C'est donc en relation directe avec ces deux conceptualisations que la notion de vulnérabilité ambivalente (Oliviero, 2016 ; Grace, 2018 ; Zeweri, 2017) a été ciblée pour tenter d'aller au-delà du sens commun précédemment exposé, qui s'avère au cœur des pratiques de protection et de soutien des personnes réfugiées. Elle propose ainsi de dépasser la notion de risque pour inclure les différentes potentialités que les situations de vulnérabilité peuvent induire dans la vie des personnes qui les vivent (Oliviero, 2016). Celle-ci induit donc que les individus peuvent faire face à des oppressions, des discriminations et des restrictions arbitraires à divers moments dans le temps et dans divers contextes/lieux, mais qu'ils peuvent également bénéficier de fenêtres d'opportunités spécifiques dans le temps et dans l'espace. Elle apparaît comme étant particulièrement appropriée afin d'arriver, à l'instar d'Agier (2006), à parler des souffrances des femmes réfugiées et de leurs familles tout en critiquant la victimisation dont elles font l'objet. Son potentiel d'inscrire leurs expériences dans un ensemble de registres « [...] that do not obscure the lived experiences of individual's triumphs, loss, desires, aspirations, anticipations and everything in between » (Zeweri, 2017, p.452) a donc été mobilisé dans le cadre de ce mémoire afin d'analyser les récits de vie des 12 femmes rencontrées au Québec et au Liban. Il s'est avéré très utile afin d'identifier les éléments de difficultés, d'opportunités transformatrices et de continuités qu'induit dans la vie des femmes le fait de détenir la responsabilité principale du soutien de leur famille, que j'expose dans les lignes qui suivent.

2.1. Des sources de difficultés et d'adversité

Un des premiers constats issus des récits des femmes en provenance de Syrie rencontrées dans le cadre de ce projet est l'impact de la migration forcée sur les relations conjugales, qui devenaient parfois plus difficiles après que le couple ait quitté la Syrie. Une majorité de celles qui avaient migré avec leur conjoint parlaient en effet d'augmentation des disputes, de changement de personnalité des membres du couple en lien avec les conditions de vie, voire de

l'apparition d'épisodes de violence conjugale menant à la séparation du couple et au divorce. La perte du soutien de l'entourage présent en Syrie a été mentionné comme facteur ayant contribué à l'augmentation des difficultés du couple et à cet éclatement de la cellule familiale. Cette situation rejoint les travaux de Wachter, Cook Heffron, Snyder, Busch Nsonwu et Busch-Armendariz (2015) ainsi que de Denov et Shevell (2019) qui soulignent que la migration forcée entraîne souvent une perte des structures de soutien familiales, sociales et communautaires de base qui agissaient auparavant en tant que facteurs de protection face au stress et à la détresse psychologique. Au Liban en particulier, les femmes qui se retrouvaient sans soutien masculin ou qui devaient travailler à l'extérieur de la maison pour subvenir aux besoins de leur famille mentionnaient vivre plusieurs formes de harcèlement verbal, physique et sexuel en milieu de travail (employeurs et clients) ainsi que dans leur voisinage. On rejoint ici les constats du *Manuel du HCR pour la protection des femmes et des filles* qui évoque explicitement les facteurs de risques dans l'environnement où les femmes et les filles cherchent la protection relevant « [...] de problèmes de sécurité les menaçant ou les exposant à la violence sexuelle et sexiste ou à d'autres formes de violence » (HCR, 2008, p.79).

Une autre source de difficultés majeures présente dans le discours de plusieurs femmes est celle de l'impact de la migration forcée sur leurs enfants ainsi que sur les relations qu'elles entretiennent avec ceux-ci. Elles mentionnent en premier lieu l'impact des conditions de vie précaires dans lesquelles elles vivent sur leurs enfants en termes de développement et de personnalité. Certains enfants ont cessé d'aller à l'école (Ruha, Liban, 33 ans, mai 2018) alors que d'autres deviennent agressifs car ils ne peuvent sortir dehors pour jouer car les relations sont tendues avec les gens dans le voisinage et ils vivent dans un petit appartement sans lumière (Dilkani, Liban, 35 ans, mai 2018). Une autre femme mentionne comment les circonstances précipitées dans lesquelles sa migration de la Syrie au Canada s'est effectuée et les impératifs d'intégration à la nouvelle société (p.ex. apprentissage de la langue) alors qu'elle était en plein deuil ont eu un effet de détérioration de sa santé mentale, qui la rendait incapable d'être disponible émotionnellement pour sa fille (Dima, Québec, 33 ans, mars 2018). L'impression d'être incapable de répondre aux besoins de leurs enfants s'avérait très difficile pour plusieurs femmes rencontrées. Cette expérience rejoint les constats de Caron (2007) à propos de la primauté des rôles de femme, de mère et d'épouse pour les femmes palestiniennes qu'elle a

rencontré, qui primaient sur les autres rôles qu'elles exerçaient à l'extérieur de la sphère familiale. Plusieurs d'entre elles, à l'instar des femmes en provenance de Syrie que j'ai rencontré dans le cadre du présent de recherche, s'engageaient ainsi dans des activités de travail rémunéré, mais on peut penser que plusieurs d'entre elles le faisaient dans la mesure où celles-ci permettaient de « [...] veiller, sauvegarder et protéger leur famille [...] » (Caron, 2007, p. 140). La femme apparaît ici comme la protectrice de la famille, celle qui est gardienne de la transmission de la culture et des traditions, mais aussi celle qui prodigue la plupart des soins au quotidien. Contrairement aux femmes palestiniennes rencontrées par Caron (2007), les femmes en provenance de Syrie que j'ai rencontrées n'ont pas parlé explicitement de leur volonté ou de leur responsabilité de « gardiennes de la tradition ». Certaines femmes rencontrées au Québec ont plutôt parlé de « chocs culturels » vécus par elles-mêmes, des proches ou d'autres personnes réfugiées qu'elles accompagnent dans leur rôle d'intervenante sociale et communautaire, qui entraînaient des questionnements sur les normes sociales en matière de fréquentations amoureuses, de façons d'élever les enfants ou encore de négocier son indépendance par rapport à ses parents en tant que jeune femme non mariée (Nadia, Québec, 32 ans, février 2018; Maya, Québec, 33 ans, octobre 2018). Ce thème gagnerait à être exploré dans des recherches futures, dans la mesure où les personnes que j'ai rencontrées étaient pour la plupart en exil pour des périodes beaucoup moins longues que les Palestiniennes (qui sont parfois nées en exil), et que certaines envisageaient le retour en Syrie si les conditions le permettaient (surtout celles qui vivaient en contexte libanais). Il serait intéressant de voir quelle place les enjeux d'ordre identitaire en viendront à jouer pour elles.

Les femmes que j'ai rencontrées, tant au Liban qu'au Québec, ont fait ressortir les difficultés particulières d'exercer le soutien principal de leur famille (ou pour elles-mêmes si elles sont célibataires sans enfant) en étant seule, sans le soutien d'un conjoint ou de membres de la famille. Les paroles d'une femme divorcée rencontrée au Liban qui est désormais seule pour élever ses deux enfants exposent le poids de cette situation de manière déchirante : « *Any female without support is socially dead. If a male is here, he will try to support. He will look for work. But being alone is very difficult* » (Sawsan, Liban, 32 ans, mai 2018). Cette idée se rapproche des constats du HCR (2008) qui évoque à ce sujet les facteurs de risque particuliers auxquels sont exposées les femmes qui perdent les structures d'appui familiales et

communautaires dont elles disposaient avant la migration forcée. Ces risques sont d'autant plus grands si l'environnement de la protection, c'est-à-dire le contexte dans lequel les femmes se trouvent en exil, ne leur permet pas, ou leur donne difficilement accès à la justice en cas de violations de leurs droits et d'actes de violence commis à leur égard (comme c'est souvent le cas au Liban) (Amnistie Internationale, 2016).

Du côté des pays de réinstallation comme le Canada, les femmes seules (le plus souvent avec enfants) font partie des groupes ciblés à qui on octroie la protection, en vertu de la reconnaissance de leurs vulnérabilités particulières (HCR, 2008). La littérature consultée fait toutefois état d'un vide de connaissances sur les manières concrètes dont s'effectue la réinstallation de ces femmes une fois arrivées au pays d'accueil (HCR, s.d.; Wachter, Cook Heffron, Snyder, Busch Nsonwu et Busch-Armendariz, 2015). Des travaux réalisés à propos des expériences de femmes congolaises réinstallées aux États-Unis exposent des difficultés majeures des femmes réinstallées qui pourraient indiquer que « [...] the recognition that vulnerabilities that position women for resettlement under the women-at-risk category in the first place are potentially exacerbated upon women's arrival in the United States » (Wachter, Cook Heffron, Snyder, Busch Nsonwu et Busch-Armendariz, 2015, p. 884). Les auteurs soulignent également que les expériences pré et post migratoires entrent en intersection et influencent les défis d'intégration des femmes au pays de réinstallation. Cette idée résonne avec le vécu partagé par certaines femmes rencontrées en contexte québécois.

Certaines des femmes rencontrées qui étaient seules au Québec soulignaient leur volonté d'être réunies avec les membres de leur famille (p.ex. frère aîné resté en Syrie, enfants d'âge adulte habitant dans deux pays différents). Leurs expériences soulignaient toutefois les importantes limites légales et financières pour arriver à concrétiser la réunification familiale. Plusieurs travaux scientifiques et organismes de défense de droits des personnes réfugiées documentent et revendiquent le fait que ce soutien peut s'avérer bénéfique pour les familles affectées par la migration (Grace, 2018; Madziva, 2016; Arsenault, 2003; Wachter, Cook Heffron, Snyder, Busch Nsonwu et Busch-Armendariz, 2015; Nicholson, 2018; Conseil canadien pour les réfugiés, s.d.). Au-delà de ce potentiel bénéfique pour le soutien des personnes au quotidien, ces travaux montrent clairement que la réunification familiale est un droit, en vertu du principe d'unité de la famille reconnu par la Déclaration universelle des droits de l'homme

de 1948, que le HCR reconnaît depuis 1983 : « the family is the natural and fundamental group unit of society and is entitled to protection by society and the State ». Les récits des femmes rencontrées qui se trouvaient dans ces situations d'impossibilité d'être réunies avec les membres de leur famille témoignent donc des difficultés et des violations de leurs droit à l'unité familiale induites par les systèmes de gouvernance internationale et nationale des migrations forcées. Malgré ces souffrances et ses difficultés, les femmes ont fait état de plusieurs façons dont la migration forcée a été la source d'expériences nouvelles et transformatrices.

2.2. Des sources d'opportunités transformatrices

Le concept de la vulnérabilité ambivalente (2016) accorde une importance cruciale à la reconnaissance des opportunités que les situations de vulnérabilité amènent également dans la vie des individus. Les femmes en provenance de Syrie ayant participé à cette recherche ont explicitement mentionné se sentir responsables d'agir pour soutenir leur famille financièrement, moralement et dans les soins du quotidien. J'ai mentionné à quel point le travail rémunéré exposait les femmes à des formes d'abus et de harcèlement au Liban. Or, les femmes rencontrées au Québec et au Liban ont souligné comme il s'est également avéré être une source d'expériences enrichissantes qui leur permettait d'entrer en contact avec la société d'accueil, mais aussi de diminuer leur stress et de se sentir plus forte pour elles-mêmes, leurs enfants et les autres femmes réfugiées. L'intervention sociale auprès de personnes réfugiées est ressortie comme constituant une avenue professionnelle particulièrement intéressante. Elle leur permettait ainsi de mobiliser leur propre vécu en tant que personne réfugiée et de le mettre au service des autres autour d'elles. Cette situation semble s'approcher de la notion de « réfugiés hôtes » mise de l'avant par Fiddian-Qasmiyeh (2016) qui met de l'avant l'idée que le tissu d'accueil des sociétés dans lesquelles les personnes réfugiées s'installent est plus diversifié que le portrait que les représentations dominantes dépeignent. Les personnes réfugiées font ainsi partie intégrante du « tissu accueillant ». Conceptualisées d'une telle manière, les « communautés d'accueil hybrides » (Fiddian-Qasmiyeh, 2016) permettent donc de briser les binarités entre « population accueillie » (les réfugiés) et « population qui accueille » (les citoyens du pays), mais aussi rendre plus visible le rôle primordial que les personnes réfugiées elles-mêmes jouent en tant que membres actifs de la société qui les accueille.

Le fait d'être soi-même une « réfugiée hôte » s'est avéré cathartique pour certaines des femmes rencontrées qui trouvaient un moyen de dépasser leurs propres vécus douloureux (pré et post migratoires) mais aussi de s'épanouir dans un travail qui avait un sens pour elles dans leur parcours de vie. Le travail rémunéré qu'elles exerçaient semblait rejoindre certains des constats faits par Arsenault (2003) à propos des expériences vécues par des femmes réfugiées congolaises établies au Québec comme quoi le fait d'exercer une activité « extérieure » telle qu'un travail rémunéré apparaissait comme un moyen important d'arriver à contrer, ne serait-ce qu'en partie, l'état de dépression et d'angoisse dans lequel l'exil pouvait les placer. Les expériences relatées par les femmes que j'ai rencontrées dans le cadre de cette recherche semblent également s'aligner sur les constats de Blain et ses collaboratrices (2017) qui ont documenté l'impact positif d'un choix professionnel permettant d'assurer une continuité avec la trajectoire des personnes réfugiées. Dans une étude portant sur la question de l'employabilité des personnes réfugiées au Québec, les autrices exposent ainsi comment le sentiment de continuité professionnelle permet aux personnes réfugiées de développer un ancrage par rapport à leur vécu et à leurs expériences pré-migratoires (p.ex. réaliser un rêve de toujours) mais aussi à leur identité plus largement (ex. « j'ai toujours travaillé pour aider et prendre soin »). Ces dimensions n'ont pas été abordées explicitement avec les femmes rencontrées dans le cadre de la présente recherche, bien qu'on puisse penser qu'elles ont pu avoir un impact pour celles d'entre elles qui œuvraient précédemment dans des domaines connexes à l'emploi qu'elles occupaient au moment de l'entrevue. Je pense ici à deux anciennes enseignantes qui animaient désormais des ateliers de formation pour femmes réfugiées au Liban et d'art-thérapie auprès de femmes réfugiées) au Québec ou encore à une ancienne étudiante en droit spécialisée dans les droits de l'homme qui travaillait au Liban dans une ONG de défense de droits des réfugiés palestiniens. Leurs occupations actuelles s'inscrivaient ainsi dans une forme de continuité au plan professionnel, qui devrait toutefois être validée avec les femmes pour interpréter correctement le sens qu'elles attribuent à ces choix. Leurs récits ont toutefois évoqué plusieurs formes de continuités au niveau des dynamiques familiales, sur lesquelles je m'attarderai maintenant.

2.3. Des éléments de continuité dans les trajectoires de vie

L'analyse des récits des femmes rencontrées à travers le prisme de la notion de vulnérabilité ambivalente invite donc à considérer les sources de difficultés et d'opportunités (Oliviero, 2016), mais aussi à explorer un registre étendu d'expériences parfois contradictoires, parfois complémentaires, ainsi que toutes celles qui se situent entre ces deux pôles (Zeweri, 2017 ; Chatel et Roy, 2008 ; Grace, 2018). À l'instar de la notion de responsabilité, la question des éléments de continuité est elle aussi ressortie avant tout des témoignages des femmes, et a pris une importance insoupçonnée au début du processus de recherche. Elles ont ainsi mis à jour un ensemble d'expériences influencées par des dynamiques qui se déployaient dans la vie des femmes et de leur famille bien avant la migratoire forcée.

Certaines des femmes rencontrées mentionnaient ainsi vouloir être réunies avec les membres de leur famille en Syrie ou à l'étranger, induisant que le maintien du soutien de leur famille aurait été bénéfique pour elles en contexte d'exil. Ces témoignages ouvraient sur un champ de la littérature portant sur le maintien des relations familiales en contexte de migration forcée relativement bien développé, dont plusieurs s'inscrivent dans le courant plus large des travaux sur le transnationalisme qui placent au cœur l'étude des phénomènes économiques, politiques, mais aussi sociaux et culturels qui se déploient au-delà des frontières de l'État-nation (Khagram et Levitt, 2008). Certains de ces travaux montrent ainsi comment les membres de la famille arrivent à maintenir des liens entre eux (Grace, 2018) ou encore comment ils arrivent à continuer à s'apporter un soutien mutuel (Merry, Mogere, Odindo et Edwards, 2019) en contexte de dispersion sur différents continents⁸⁹. Les femmes rencontrées au Québec et au Liban ont en ce sens rappelé qu'il est primordial de privilégier les solutions de protection et d'accompagnement qui misent sur le maintien et le rétablissement des liens familiaux pour garantir le respect des droits des personnes réfugiées et s'assurer qu'elles puissent retrouver une vie la plus satisfaisante possible (Nicholson, 2018). Il s'agit ici de miser sur le maintien de continuités dans la trajectoire des femmes, dont les liens avec la famille, lorsque ceux-ci sont source de soutien. Rappelons-nous que certaines femmes rencontrées ont également fait état de

⁸⁹ Tout un corpus de travaux a également été développé en ce sens autour de la notion de « *remittances* », soit le soutien financier que les migrants apportent aux membres de leur famille demeurés au pays d'origine (Merry, Mogere, Odindo et Edwards, 2019).

relations familiales difficiles, notamment avec leur belle-famille, et que cet élément était à la base de leur fuite. Le HCR (2008) reconnaît par ailleurs que la famille n'est donc pas toujours source de soutien bienveillant, notamment lorsque les femmes s'éloignent du respect de certaines normes sociales, et que cela joue un rôle important dans leur besoin de protection.

Les éléments de continuité soulevés par les femmes rencontrées dans le cadre de cette recherche s'inscrivent donc en partie dans ces courants, mais permettent aussi de les dépasser et d'éclairer une facette méconnue des expériences des personnes réfugiées. Ainsi, les continuités dont elles ont parlé touchaient en grande partie des situations qui avaient des racines de longue date avant le début du conflit, mais qui se maintenaient et qui s'intensifiaient parfois avec l'exil (p.ex. être seule pour faire face à l'adversité, être séparée de ceux qu'on aime, relations conflictuelles). Elles mettent de l'avant l'idée que « la vie continue » pour les familles réfugiées, ou du moins que certaines sphères de leur vie se maintienne et donc, que toutes les sphères de leur existence ne se mettent pas en suspens. Cette dimension de leurs expériences doit être également prise en considération dans les pratiques d'intervention visant à les soutenir au sein des sociétés où elles sont établies.

Bien qu'elle n'ait pas émergé explicitement du discours des femmes (sauf pour une personne rencontrée au Québec qui en a parlé explicitement), il apparaît que la notion de vulnérabilité ambivalente telle que conceptualisée par Oliviero (2016) est apparue au sein des récits de vie des femmes. Il aurait toutefois été intéressant de pouvoir valider avec elle les pistes de réponses que je propose dans le cadre de ce mémoire⁹⁰.

3. Une analyse des résultats à travers le prisme de l'approche féministe transnationale

L'analyse des récits de vie de femmes réfugiées en provenance de Syrie au Québec et au Liban à travers le prisme de la notion de vulnérabilité ambivalente (Oliviero, 2016; Grace, 2018; Zeweri, 2017) a permis de faire ressortir la polysémie des expériences vécues par celles qui

⁹⁰ Sans pouvoir les inclure dans le cadre du présent mémoire de recherche, des validations ont toutefois été effectuées par le biais de groupes de discussion au Québec et au Liban à travers le projet plus large dans lequel le mémoire s'inscrit dans la deuxième phase du terrain réalisé à l'été-automne 2019. Elles feront sans doute l'objet de publications futures, où les résultats de la présente analyse pourront être remis en question et bonifiés.

détiennent la responsabilité du soutien de leur famille. Cette complexité a été analysée en lien avec l'impact de la migration forcée sur les dynamiques familiales. La place centrale accordée aux récits des femmes dans l'analyse (sans distinction initiale par rapport au lieu où elles se trouvaient) a permis de faire ressortir plusieurs éléments d'adversité, de transformations ainsi que de continuités permettant de répondre à l'appel des travaux des féministes transnationales qui invitent à casser les binarités (Mohanty, 2003; Caron, Damant et Flynn, 2017) et les logiques propres au nationalisme méthodologique (Wimmer et Glick Shiller, 2008; Grewal et Kaplan, 1994; Mendoza, 2002). En ce sens, les récits des femmes rencontrées autant au Québec qu'au Liban confirment que certains phénomènes transcendent les frontières des États, et qu'il s'avère très riche de partir des récits des personnes et pas uniquement des contextes nationaux afin de comprendre leurs expériences. Placer les récits au centre n'évacue pas la nécessité de les contextualiser, mais oriente clairement les priorités d'analyse sur le vécu de la personne.

Les récits des femmes ont également fait ressortir des éléments de spécificités propres à chaque site, en écho direct avec un élément-clé des travaux féministes transnationaux retenus dans le cadre de cette analyse, à savoir l'importance de contextualiser les expériences des femmes pour éviter d'imposer un agenda de recherche et des priorités hégémoniques qui font l'amalgame de toutes les luttes et de toutes les oppressions (Mohanty, 2003). Notons que cette contextualisation est nécessaire pour bien comprendre les expériences « au Sud » et « au Nord » mais aussi au sein de ces deux « espaces ». Les travaux des féministes *Of Color* américaines et notamment ceux des féministes intersectionnelles ont montré l'importance des différentes positionnalités que les femmes, mais aussi les hommes, peuvent occuper au sein d'une même société (hooks, 2000; Hill Collins et Bilge, 2016; Hill Collins, 2000; Bacchetta, 2006). Ainsi, bien que les femmes vivent sans conteste des réalités similaires, celles-ci ne s'actualisent pas partout de la même manière à cause de circonstances relevant de l'environnement dans lequel les femmes et les membres de leur famille évoluent. Les récits des femmes vivant au Liban sont empreints des différentes formes de harcèlement que les femmes réfugiées syriennes vivent, de surcroît lorsqu'elles sont d'origine palestinienne. Ce vécu particulier peut être lié au contexte d'accueil tendu des réfugiés syriens au Liban, en lien avec la complexité de la situation économique, politique et sociale du pays suite à la guerre civile, mais aussi à différents

contingents historiques liés aux relations entre l'État syrien et l'État libanais⁹¹ ainsi qu'à la « question palestinienne »⁹². Il attire aussi l'attention sur les conséquences d'un État ne disposant pratiquement d'aucun filet social et des impacts que cette situation a sur les personnes les plus vulnérables, notamment celles qui ne sont pas citoyennes et celles qui vivent dans une précarité financière importante.

Au Québec, l'éloignement dû à l'importante distance les séparant du pays d'origine rendait le sentiment d'isolement de certaines femmes encore plus vif, dans la mesure où il n'était pas envisageable qu'elle ou les membres de leur famille demeurés en Syrie ou se trouvant ailleurs dans le monde puissent se rendre visite facilement. Cet isolement était aussi aggravé par les possibilités très limitées de pouvoir être réunies avec les membres de leur famille en raison des limites légales des lois d'immigration, notamment des programmes de réunification familiale et de parrainage des réfugiés au Canada et ailleurs. D'autres défis spécifiques évoqués par les femmes avaient trait aux enjeux entourant l'installation dans un pays avec des codes sociaux et culturels parfois assez différents de ceux de la Syrie. Elles ont ainsi mentionné des défis spécifiques en lien avec la nécessité d'apprendre la langue française (que toutes ne maîtrisaient pas en arrivant), mais aussi en lien avec de nouvelles façons de faire et façons d'être. Un élément intéressant a été mentionné par une des femmes qui maîtrisait déjà l'anglais et le français à son arrivée, et qui se sentait déjà plus « proche » des valeurs et du mode de vie « canadien » que celles de la société syrienne avant même de devoir quitter le pays. Plusieurs personnes la considéraient comme une personne immigrante établie au Québec depuis au moins dix ans alors qu'elle venait à peine d'arriver. Cette situation la plaçait dans un état émotionnel difficile, qui l'a amenée à réaffirmer son identité de « femme arabe » d'une manière insoupçonnée. Dans ce cas, le fait qu'on « niait » son identité de femme réfugiée en processus

⁹¹ Plusieurs raisons peuvent expliquer cette situation : les liens historiques conflictuels entre la Syrie et le Liban, l'équilibre démographique fragile entre les musulmans et les chrétiens sur lequel repose la constitution nationale actuelle (datant de l'époque coloniales), le précédent de l'installation des réfugiés palestiniens qui devait être temporaire et qui dure depuis plus de 70 ans (et qui a notamment été un facteur déterminant de l'éclatement de la guerre civile qui a déchiré le pays de 1975 à 1990).

⁹² Le Liban accueille depuis 1948 un nombre important de réfugiés palestiniens (estimé à 500 000 en date de 2019 par l'UNWRA), qui vivent plusieurs formes d'exclusion et de discrimination à l'échelle nationale, mais aussi dans le droit international dans la mesure où bien qu'ils soient nés au Liban, les Palestiniens demeurent apatrides et ne peuvent bénéficier de la protection des Conventions et traités internationaux comme le reste des personnes réfugiées. Ils relèvent du mandat de l'UNWRA, qui fournissait jusqu'à tout récemment un ensemble de services d'éducation et de santé, mais qui ne pouvait leur octroyer la protection internationale en tant que réfugiés.

d'adaptation à une société nouvelle lui a fait sentir le besoin de s'appuyer sur une partie de son identité qui n'était pas « dominante » par le passé. La question des (re)configurations identitaires est également apparu comme sujet important plus largement dans les deux corpus, qui n'ont pu être explorées en profondeur dans ce mémoire, mais qui font partie des objectifs du projet principal dans lequel il s'inscrit (Caron, 2017-2020).

4. Retour sur le parcours de recherche

J'aimerais tout d'abord revenir sur le choix de rédiger ce mémoire par article, qui a posé certains défis pour la présentation et la discussion des résultats. Le respect des normes éditoriales de la revue *Refuge* à laquelle l'article a été soumis a impliqué de faire des choix déchirants dans le riche corpus des expériences de vie partagées par les femmes dans leurs récits. Cet exercice de synthèse a donc fait qu'un seul grand thème a été privilégié (l'impact de la migration forcée sur les dynamiques familiales) alors que plusieurs autres auraient pu être abordé et amener un éclairage pertinent et complémentaire sur les intersections de la notion de vulnérabilité et de responsabilité du soutien de la famille (voir section implications pour la recherche)⁹³. Le format par article a par ailleurs pu induire certaines redondances, que j'ai tenté de minimiser le plus possible.

La recherche dont ce mémoire rend compte a aussi fait émerger des questionnements sur l'asymétrie de mon niveau de connaissance antérieure des deux terrains, qui peut avoir eu un certain impact sur la mise en perspective des résultats dans le cadre de l'analyse. Malgré toutes les précautions que j'ai pu prendre pour réduire cet écart, ma connaissance du terrain libanais demeure résolument plus « théorique » que celle du terrain québécois (au sein duquel je m'implique en tant qu'étudiante, professionnelle de recherche, intervenante communautaire et formatrice sur les questions d'immigration, de refuge et d'interculturel depuis plus de 10 ans). Notons que je suis née et que j'ai également habité presque toute ma vie au Québec. Mon niveau de contact avec la société syrienne et la société libanaise est donc significativement plus limité,

⁹³ La valorisation de certains résultats qui n'ont pu être présentés dans ce mémoire à travers d'autres publications est toutefois possible et envisagée, de manière « inédite » et à travers le projet principal au sein duquel ce projet s'inscrit.

et forcément, cela a pu jouer dans l'interprétation de mes résultats. Notons que j'ai toutefois pris part à plusieurs projets de recherche et d'intervention qui s'intéressaient à l'accueil des personnes réfugiées syriennes au Québec, ce qui constitue un point de contact et une source de familiarisation non négligeables avec les expériences des personnes réfugiées en provenance de Syrie. J'ai également pris des cours d'arabe avec une enseignante syrienne et ma directrice de recherche pendant plusieurs mois avant de partir, pendant lesquels nous discutons longuement de l'histoire, des us et coutumes ainsi que de plusieurs considérations sur la vie quotidienne en Syrie et au Liban. Le fait d'être moins familière avec le terrain libanais a pu contribuer à minimiser les biais qu'une connaissance approfondie d'un terrain peut entraîner. L'état d'esprit dans lequel j'étais face à ce terrain méconnu a également bénéficié à ma démarche sur le site québécois, dans la mesure où je réalisais de manière encore plus importante les bienfaits de ne pas prendre « les choses » pour acquies et de porter un regard en tout temps curieux et ouvert. La méthode du récit de vie que j'ai employée m'invitait aussi à me placer dans cette posture « vulnérable » (Page, 2017) qui tente de laisser la place à ce que la chercheuse ne connaît pas, une ouverture aux éléments de l'histoire de la personne qui ne lui sont pas compréhensibles ou accessibles.

Un autre élément ayant porté à réflexion a trait à la manière dont s'est fait le choix du cadre conceptuel du mémoire. J'avais ainsi beaucoup de difficulté à « arrêter » mon choix sur un concept en particulier avant d'avoir plongé sur le terrain. Tel que je l'ai mentionné, mon projet s'insère dans un projet de recherche plus large mené par ma directrice auquel je participe depuis les premières étapes (Caron, 2017-2020)⁹⁴. Il était donc important que je trouve un moyen de distinguer mon projet de mémoire du projet plus large. J'ai choisi d'utiliser la même approche théorique que celle du projet principal (le féminisme transnational) car il me semblait le plus à même de soutenir la démarche que je souhaitais moi aussi entreprendre à travers ce mémoire. Le transnationalisme était par ailleurs un concept sur lequel j'avais déjà travaillé avant même d'entreprendre ce projet, et que je souhaitais approfondir. J'ai donc choisi de travailler avec les femmes qui détiennent la responsabilité du soutien de leur famille car ce groupe apparaissait comme étant particulièrement « vulnérable » et que je trouvais que ce sujet permettait d'aborder

⁹⁴ Voir la section « Mon implication dans le projet principal » pour plus de détails.

plusieurs questions intéressantes autour de l'impact de la migration forcée non seulement dans la vie des femmes en tant qu'individus et sujets de droits, mais aussi en tant que membres d'un système familial et social plus large.

Si la nécessité de distinguer ma démarche a posé certains défis au début du processus, l'inscription de celle-ci dans le projet principal s'est avérée très riche pour la réalisation du terrain en lui-même mais aussi pour les échanges en profondeur développée avec Roxane, la responsable du projet, à toutes les étapes du projet. Sans ceux-ci, le présent mémoire n'aurait jamais pu prendre la forme qu'il a aujourd'hui. Je crois qu'il pourra également contribuer à enrichir le projet principal, dans la mesure où mes constats sur la vulnérabilité et la responsabilité du soutien de la famille amènent un éclairage nouveau à sa problématique plus large qui porte sur les intersections des identités des femmes en situation de refuge ainsi que sur leurs expériences d'inclusion ainsi que de discrimination. Cet apport complémentaire pourra se concrétiser notamment lors de la validation des résultats de ce mémoire à travers les groupes de discussion visant à présenter les résultats préliminaires du projet aux femmes réfugiés et aux intervenantes dans la deuxième phase du terrain ainsi que dans les publications à venir.

Mes discussions avec la chercheuse principale ont grandement alimenté ma réflexion sur un élément central à la démarche de ce mémoire, soit la nécessité de réfléchir à l'articulation de ma posture « de personne extérieure » (« *outsider* ») et de personne qui détient une connaissance de l'intérieur (« *insider* ») : je ne suis pas réfugiée, je suis canadienne/québécoise, blanche, non arabophone et je n'avais jamais mis les pieds au Liban ni en Syrie avant d'y aller pour faire ce terrain de recherche. Je connais toutefois très bien le contexte québécois pour en être issue et œuvrer dans le domaine de l'accueil et de l'intégration des immigrants par le biais de la recherche, de l'intervention communautaire et de la formation d'intervenants et intervenantes communautaires depuis plusieurs années. Être une « *outsider* » tout autant qu'une « *insider* » a tout d'abord rendu essentiel de me placer dans une posture d'écoute et d'ouverture afin d'incarner, à l'instar de Chemillier-Gendreau (2013), une conception de l'altérité humaine fondée sur la rencontre avec des interlocutrices inconnues mais reconnues. Je me suis donc efforcée de me placer (et de rester) en posture d'ouverture, d'accepter que mes prémisses (initiales et théoriques) soient bouleversées, que je connaisse très bien le terrain de recherche (Québec) ou très peu (Liban).

En ce qui a trait au Liban, je dois avouer que la curiosité qui m'habite profondément et le besoin de découverte donnent à cet état de bouleversement de « mes sens » qui me placent parfois dans une sorte d'état « euphorique ». Être consciente de cette « altération » de mon état d'esprit était important pour demeurer présente aux réalités qui m'étaient exposées et celles que j'expérimentais moi aussi par le fait même, et de ne pas tomber moi-même dans les raisonnements binaires ou une forme « d'essentialisation ». Tout cela a rendu l'échange avec des personnes qui connaissent bien les réalités que je tentais d'appivoiser un élément essentiel de ma démarche afin de m'assurer que je comprenais bien le contexte et que j'interprétais mes résultats « de manière juste ». En ce sens, la deuxième étape de validation des résultats du projet plus large (Caron, 2017-2020) a permis d'aller encore plus loin et d'affiner mon regard. La démarche d'écriture réflexive sous forme d'autoethnographie (Rondeau, 2011; Manning, Holmes, Pullen Sansfaçon, Temple Newhook et Travers, 2015; Caron, Lee et Pullen Sansfaçon, soumis) que j'ai entreprise avec ma directrice en parallèle à la rédaction des résultats et de la discussion de ce mémoire s'est avérée une source précieuse de remise en perspective de notre terrain libanais (Richard et Caron, à paraître) et de compréhension de l'intérêt profond que je porte aux récits des « Autres » et au besoin que je ressens d'aller à leur rencontre. Je souhaite par ailleurs continuer à explorer ces questions dans une démarche doctorale s'inscrivant dans le prolongement de ce mémoire.

5. Éléments de discussion pour la pratique et les recherches futures

5.1. Implications pour la recherche

Les récits des femmes rencontrées au Québec et au Liban ont confirmé que la migration forcée les place personnellement, ainsi que les membres de leur famille, dans des situations difficiles, où elles font régulièrement face à des difficultés qui peuvent aller de l'abus en milieu de travail au harcèlement verbal et sexuel en passant par des situations d'isolement qui affectent leur santé mentale (ex. tentatives de suicide, dépression, sentiment d'être dépassée par les événements). Leurs récits ont toutefois aussi exposé des réalités beaucoup plus complexes que les conceptions de la vulnérabilité « de sens commun » le supposent. La notion de vulnérabilité ambivalente (Oliviero, 2016) a été mobilisée en tant qu'outil conceptuel inspirant pour l'analyse

des récits de vie des femmes rencontrées dans le cadre de cette recherche. Elle a ainsi permis d'élargir le spectre des dimensions considérées « initialement » dans la grille d'analyse (Grace, 2018 ; Zeweri, 2017). Les femmes ont parlé de situations qui relevaient de formes de risques, de violences, de discrimination tout autant que de sources d'opportunités qui ont eu un effet transformateur, voire positif dans leur vie et dans celle de leur famille. Parfois les transformations étaient aussi source de tensions ou du moins de reconfigurations des dynamiques familiales. L'invitation au décloisonnement que suscitait l'emploi de la notion de vulnérabilité ambivalente combiné à d'autres travaux ancrés dans l'approche théorique du féminisme transnational ont permis d'ouvrir l'analyse et d'accueillir la polysémie des expériences relatées par les femmes (Grace, 2018; Zeweri, 2017).

Plusieurs thèmes ont ainsi émergé de leurs récits, mais n'ont pas pu être abordés dans le cadre de ce mémoire, par souci de concision⁹⁵. Je retiens parmi ceux-ci l'importance d'explorer l'influence des liens familiaux dans les décisions entourant la migration forcée et sur la manière dont se déroule la vie quotidienne au sein du pays de transit ou d'accueil. Plusieurs des femmes rencontrées ont ainsi souligné avoir des membres de leur famille établis de plus ou moins longue date au pays où elles se trouvaient au moment de l'entrevue. D'autres soulignaient par exemple que leur mère était issue du pays en question et y avaient fait des séjours très fréquents depuis leur enfance. On peut penser que ces liens antérieurs pourraient jouer sur l'expérience de refuge. Creuser un tel sujet pourrait également permettre d'éclairer l'influence des liens historiques entre les pays d'origine et les pays de transit et d'accueil ainsi que les réseaux sur lesquels les femmes s'appuient pour refaire leur vie en contexte de migration forcée.

Une autre piste de recherche qui mériterait d'être explorée est celle de l'impact du statut migratoire sur les expériences des femmes et des membres de leur famille, notamment lorsqu'il est précaire ou tout simplement « impossible à obtenir » comme dans le cas des réfugiés palestiniens. Certaines femmes relataient ne pas avoir le même statut migratoire que leur conjoint ou leurs enfants, tant au sein d'un même pays que lorsque la famille était dispersée sur différents continents. Une meilleure compréhension de l'influence de la structure des contraintes et des opportunités légales liées au statut migratoire permettrait de remettre en perspective les

⁹⁵ Certains d'entre eux feront toutefois l'objet de publications dans le cadre du projet principal dans lequel ce mémoire s'inscrit (Caron, 2017-2020) ainsi que de publications « inédites » tirées de ce matériel.

constats tirés des récits individuels pour inscrire ceux-ci dans une compréhension plus large du système de gouvernance mondiale des migrations forcées. De fait, les personnes réfugiées doivent faire leur place dans un système qui détermine dans quel pays elles peuvent entrer, sous quelles conditions et quels seront les services auxquels elles auront accès. On touche ici à un des dilemmes constitutifs qui se trouve aux fondements des démocraties libérales, soit un paradoxe profond entre le principe de la souveraineté des États nationaux modernes et l'universalité des droits humains (Benhabib, 2004). Malkki (1995), s'appuyant notamment sur les travaux d'Hannah Arendt (1951), parle de ce phénomène en tant qu'ordre national des choses duquel les réfugiés sont presque *de facto* exclus. Elle montre comment les États se retrouvent ainsi face à un double engagement entre les chartes et conventions en matière de droits humains auxquels ils adhèrent, ainsi que leurs propres revendications en matière de souveraineté et de contrôle des frontières. Une telle réflexion s'inspirant de la philosophie politique serait très riche à arrimer à une démarche empirique en travail social, afin de faire ressortir l'influence des différentes dimensions structurelles à l'œuvre dans la vie des familles réfugiées.

Les femmes réfugiées en provenance de la Syrie rencontrées étaient à l'image de la population syrienne : diversifiée au plan des appartenances ethniques et religieuses, de leur niveau d'éducation, des langues parlées, etc. Ainsi, une majorité étaient d'origine « syrienne arabe » (n'appartenaient pas à un autre groupe ethnique ou national particulier), tandis que d'autres avaient des origines mixtes (syriennes et libanaises), ou encore appartenaient au groupe des Palestiniens ou des kurdes. Elles étaient issues de différentes confessions religieuses (musulmanes, chrétiennes, druze). Tous ces « marqueurs identitaires » gagneraient à être explorés dans une perspective transnationale afin de notamment voir l'influence de l'environnement dans lequel elles cherchent la protection et de leurs « caractéristiques individuelles ».

Finalement, l'approche théorique du féminisme transnational demeure un champ très peu investi par les chercheurs francophones. Ce mémoire ainsi que le projet de recherche plus large dans lequel il s'inscrit (Caron, 2017-2020) posent un jalon en ce sens. Des liens plus substantiels pourraient également être faits pour situer les éléments de transversalité qu'il partage avec les autres courants féministes desquels il s'inspire (Bacchetta, 2006) ainsi que les éléments qui le distinguent.

5.2. Implications pour la pratique

Les résultats présentés dans ce mémoire ont fait émerger plusieurs pistes de réflexion mais aussi d'action pertinentes pour l'intervention sociale auprès des femmes réfugiées dans les pays limitrophes tels que le Liban mais aussi dans les pays de réinstallation tels que le Canada. La démarche de recherche menée dans le cadre de ce mémoire prenait comme point de départ le constat de l'omniprésence du concept de vulnérabilité et son influence puissante sur les services et la protection offerte aux personnes réfugiées sans que celui-ci ne soit réellement défini. Le concept de vulnérabilité ambivalente mobilisé pour mener cette recherche appelle donc non seulement au développement de recherches, mais aussi de pratiques fondées sur une conception de la solidarité basée sur des points communs tout autant que sur une reconnaissance des spécificités des luttes et des expériences des membres des groupes ciblés tels que les personnes racisées, les personnes sans statut ou encore les femmes responsables du soutien de leur famille. Il rejoint en cela directement les travaux des chercheuses féministes transnationales telles que Mohanty (2003), Grewal et Kaplan (1994) ainsi que McLaren (2017), qui nous invitent à reconsidérer les affirmations de solidarité universalistes basées sur les idéaux féministes de la « sororité globale » en vertu de laquelle on reconnaît en premier lieu les oppressions communes vécues par les femmes à l'échelle de la planète. Le risque est fort de dépolitiser les luttes des femmes et la construction du savoir, aplanissant ainsi les distinctions contextuelles et géopolitiques cruciales au nom d'une vulnérabilité universellement partagée.

Même si cette étude s'intéressait à la situation spécifique des femmes en provenance de Syrie, les constats qui ont émergé de leurs témoignages rejoignent ceux de travaux menés auprès de femmes d'autres groupes, à d'autres époques et parfois dans d'autres pays que ceux considérés spécifiquement dans le cadre de ce mémoire. Les éléments que leurs récits ont fait émerger à propos de la notion de vulnérabilité peuvent eux aussi éclairer l'intervention sociale auprès d'autres groupes de personnes réfugiées ou de populations « dites vulnérables » faisant face à d'autres problématiques. Ils pourraient notamment servir à alimenter des interventions qui reconnaissent que certains groupes (tels que les enfants et les jeunes, les minorités sexuelles et de genre, les personnes en situation de handicap, etc.) vivent des situations qui les exposent à des risques d'abus et d'exclusion avérés, mais que l'appartenance à ce groupe et la victimisation qui l'accompagne souvent, ne devraient pas (nécessairement) être le principal facteur considéré.

Une approche fondée sur le respect de la polysémie des expériences des personnes appartenant à ces groupes s'avèrerait plus fécond (Lawrence, Kaplan et McFarlane, 2013; Zeweri, 2017).

Il en va ainsi de la démarche de compréhension de l'impact de la migration forcée sur les dynamiques familiales à l'œuvre dans les processus migratoires des femmes réfugiées, qui n'est pas propre aux familles syriennes. Mieux comprendre ce phénomène permettrait ainsi de mieux déterminer qui les entoure lorsqu'elles sont en exil et quels réseaux peuvent être mobilisés pour les aider au quotidien. Les récits recueillis au Québec et au Liban ont montré que les femmes mettaient au cœur de leurs préoccupations le soutien financier, la protection et les soins quotidiens de différents membres de leur famille. Elles rejoignaient en cela les constats faits par d'autres autrices s'étant intéressées au vécu des femmes réfugiées telles que Caron (2007) qui soulignait que le rôle de mère est au centre des préoccupations des femmes palestiniennes qu'elle a rencontré au Liban et que la prise en compte de ces résultats par les fournisseurs de services devrait tenir compte des préoccupations des femmes à l'égard des membres de leur famille.

Les modèles d'intervention « occidentaux » qui sont dominants un peu partout sur la planète (McLaren, 2017) se basent sur l'individu pour intervenir, mais on peut penser qu'ils gagneraient à s'ouvrir à des approches plus holistiques, incluant les membres de la famille au cœur des interventions. Ces constats sont notamment appuyés par des constats issus d'une recherche menée auprès d'intervenants communautaires du réseau d'accueil et d'intégration des personnes réfugiées et immigrantes au Québec qui soulignent l'importance d'inclure les membres de la famille ainsi que toute personne significative pour les personnes réfugiées qui sont accompagnées (TCRI, 2015). Les limites structurelles liées aux impératifs de coupures budgétaires, à la réduction du temps d'intervention et autres mesures qui s'inscrivent dans une approche de nouvelle gestion publique qui pénètre même le milieu communautaire doivent évidemment être soulignées (Bellot, Bresson et Jetté, 2013). L'idée est donc de ne pas faire reposer tout le poids de l'intervention sur les personnes réfugiées elles-mêmes ni sur les intervenants sociaux qui les accompagnent au quotidien. Il ne s'agit pas non plus de faire reposer tout sur les épaules des chercheurs. High (2014, p.34) propose une réflexion fort pertinente en ce sens:

I have come to believe that there is no perfect location as a researcher or an interviewer. Each location results in a different kind of conversation; not better, not worse – just different. There is a great deal of strength in this diversity. “What is important”, writes Julie Cruikshank, “is not just knowing the story but sharing the context for knowing when and why it is told so that conversations can build on that shared knowledge”.

La complémentarité de l’action d’un ensemble d’acteurs s’avère donc une piste de solution afin de dépasser, ne serait-ce que partiellement, l’ensemble des contraintes que vivent les personnes touchées par le phénomène de la migration forcée. Ces réalités invitent donc aussi les chercheurs à se voir comme faisant partie intégrante de ce travail en collaboration, et à développer des projets qui placent l’engagement et la réciprocité au cœur de la création et de la réalisation des projets (Pittaway et Bartolomei, 2013).

J’aimerais finalement rappeler que le féminisme transnational puise à même plusieurs autres courants féministes qui ont été exposés dans la section où cette approche théorique est détaillée, mais qu’une de ses spécificités est d’être résolument orienté vers l’action des mouvements féministes à l’échelle de la planète. Les connaissances issues des travaux des chercheuses féministes transnationales, dont se mémoire se réclame modestement, visent donc directement à soutenir ce travail de terrain, voire même à l’imbriquer dans la pratique de la recherche féministe transnationale. La démarche présentée dans le cadre de ce mémoire se voulait elle aussi imprégnée de cette visée appliquée et souhaitait ardemment s’inscrire dans cette perspective engagée. C’est ainsi qu’elle proposait d’élargir le spectre des représentations permettant de parler du vécu des femmes réfugiées en provenance de Syrie, qui s’avèrent souvent « victimisées » ou « idéalisées », figeant en quelque sorte leurs expériences aux deux extrémités du spectre, les rendant en quelque sorte insaisissables et figées dans des archétypes se situant « en dehors de l’histoire » (Mohanty, 2003). Ce mémoire se voulait donc une tentative d’humaniser les représentations des femmes et des personnes réfugiées qui sont véhiculées plus largement par les médias, les politiciens et les chercheurs, mais aussi et surtout les intervenants qui les accompagnent au quotidien. Une compréhension polysémique de leurs expériences apparaît comme permettant de poser un jalon dans l’amélioration de l’accueil, de l’accompagnement ainsi que de la protection qui sont offertes à ces femmes et aux autres personnes « en situation de vulnérabilité » en rendant compte de leurs expériences d’une manière plus nuancée, plus vraie, plus humaine.

Conclusion

La migration forcée entraîne son lot de bouleversements dans la vie des personnes qui la vivent, dont font partie un nombre croissant de femmes. L'impact de celle-ci sur les dynamiques familiales est important, que ce soit en raison de l'éclatement de la cellule familiale ou de transformations dans les conditions de vie qui peuvent amener certaines femmes à devoir assumer de nouveaux rôles, dont celui d'être responsable du soutien financier de leur famille (HCR, 2008, 2014) en plus du travail invisible de soin et de nettoyage qu'elles effectuent au quotidien (Vergès, 2008). Un des points de départ de la recherche présentée dans le cadre de ce mémoire est le constat que les femmes qui assument cette responsabilité en contexte d'exil sont le plus souvent ciblées comme étant d'emblée vulnérables par les instances de gouvernance de la migration forcée, sans que l'on sache toutefois très bien comment elles vivent réellement ces réalités (Freedman, 2017). Afin de faire la lumière sur ce phénomène, j'ai choisi de documenter les expériences des femmes en provenance de Syrie qui détiennent la responsabilité principale du soutien de leur famille au sein de deux pays ayant joué un rôle important dans leur accueil suite au conflit qui a débuté en 2011, à savoir le Liban (un pays limitrophe) et le Canada/Québec (un pays de réinstallation). Plus spécifiquement, je souhaitais enrichir la compréhension de leur vécu en tentant de reconsidérer la notion de vulnérabilité au-delà du sens commun qui lui est attribué par les instances de gouvernance des migrations forcées (le risque d'être blessée). La notion de vulnérabilité ambivalente (Oliviero, 2016; Grace, 2018; Zeweri, 2017) a été mobilisée afin de prendre en considération les sources de difficultés, d'opportunités transformatrices ainsi que de continuités qui traversent les expériences des femmes en lien avec l'impact de la migration forcée sur les dynamiques familiales. Ce thème a été retenu puisqu'il était au cœur des préoccupations évoquées par les femmes rencontrées, et qu'il trouvait également un écho certain dans la littérature portant sur la migration forcée (Grace, 2018; Nicholson, 2018; Madziva, 2016; Wachter, Cook Heffron, Snyder, Busch Nsonwu et Busch-Armendariz, 2016; Arsenault, 2003).

La démarche présentée dans cet article est donc née d'un questionnement à propos de la notion de « vulnérabilité des femmes réfugiées qui soutiennent financièrement leur famille », telle qu'utilisée par les instances qui oeuvrent à l'accompagnement et à la protection des personnes réfugiées (HCR, 2014). À l'exception d'une seule qui a mentionné explicitement s'être

sentie plus vulnérable depuis qu'elle est en situation d'exil, les femmes rencontrées ont plutôt mis de l'avant la notion de responsabilité de soutenir leur famille. Leurs récits ont témoigné en ce sens d'un décalage important entre les représentations de la vulnérabilité des femmes réfugiées responsables du soutien de leur famille dans le discours des institutions de la gouvernance mondiale des migrations forcées et de leurs réalités quotidiennes telles qu'elles en parlaient elles-mêmes. Les femmes ont mentionné se sentir « responsables » d'agir pour soutenir et protéger les membres de leur famille, ce qui n'est pas sans rappeler le modèle de responsabilité envers les personnes vulnérables développé par Goodin (1985 cité par Gilson, 2014) basé sur l'idée que nos responsabilités envers les autres sont proportionnelles à leur vulnérabilité face à nous. La responsabilité reviendrait donc à celui ou celle qui est dans une position capable d'améliorer ou de remédier à la situation (Caron, 2007). C'est ainsi qu'on peut penser que les femmes réfugiées rencontrées au Québec et au Liban sentent qu'elles doivent, mais aussi qu'elles peuvent faire quelque chose pour faire face aux conditions dans lesquelles la migration forcée les place. Leurs récits ont témoigné de multiples formes d'affirmation personnelle de la force et de la volonté de faire face à l'adversité, tout en n'évacuant pas les souffrances et les formes d'ambivalence que le fait de devoir assumer la responsabilité du soutien de leur famille leur faisait ressentir. Cette idée de « force » se rapproche de la notion de *conatus* développée par Spinoza, qui signifie « l'effort » en latin et qui réfère à la force que les êtres vivants déploient pour conserver, voire même augmenter leur « puissance d'être ». Au terme de cette recherche, la reconnaissance de cette force m'apparaît comme devant être mise au cœur des représentations scientifiques, médiatiques et politiques des femmes réfugiées et de leur famille afin de briser les conceptions monolithiques réductrices de leurs expériences, dans le but ultime de guider l'élaboration de pratiques de protection et d'accompagnement solidaires qui assurent le respect de leur humanité et de leur dignité pleines et entières.

Il importe de spécifier que ce mémoire ne remet aucunement en question les difficultés des femmes réfugiées qui ont partagé leurs expériences, ni le fait que les situations dans lesquelles elles se trouvent les placent en posture de « vulnérabilité » à un moment ou à un autre de leur parcours. À l'instar des travaux mobilisés pour soutenir le cadre conceptuel de ce mémoire et plus particulièrement de Soulet (2005), je considère que la vulnérabilité présente un

réel potentiel analytique, pourvu que l'on accepte de dépasser la « réduction ontologique » et de ne pas limiter son usage à la description de la

[...] diminution matérielle ou [...] de ne pas enfermer l'analyse dans un statut particulier de fragilité avérée ou dans une essentialisation de l'exposition au risque, donc de ne pas en faire une des propriétés essentielles de l'individu ou du groupe en question et de ne pas en faire un état intermédiaire entre intégration et exclusion (p.25).

J'abonde également dans le sens de Butler, Ecclestone et Emmel (2016) à l'effet qu'il y a toujours quelque chose de risqué et de vrai en affirmant que les femmes ou les autres groupes désavantagés socialement sont spécifiquement vulnérables. Une conception plus nuancée de la vulnérabilité permettrait donc d'aller au-delà des conceptions de sens commun, mais aussi de dépasser les usages qui limitent la compréhension des expériences vécues à un ensemble de paramètres prédéfinis. Tel que le souligne Zeweri (2017), il s'avère beaucoup plus fécond de reconnaître sa polysémie et de l'inscrire dans des « registers that do not obscure the lived experience of individuals' triumphs, loss, desires, aspirations, anticipations and everything in between » (p. 452).

Ce mémoire constitue un modeste jalon d'exploration des significations que prennent la situation d'exil et de refuge pour les femmes réfugiées elles-mêmes, afin de contribuer à humaniser la compréhension que nous avons de leurs situations de vulnérabilité et ainsi contribuer à améliorer les pratiques de protection et d'accueil de ces personnes au Québec et à l'international. Il s'agit entre autres de remettre la personne et son expérience au centre des préoccupations, au-delà des « étiquettes » légales conférées par le statut mais aussi des stéréotypes qui entourent certains parcours (p.ex. le trauma des personnes réfugiées, « les femmes à risque »). Par cette recherche, je souhaitais répondre à l'appel de travaux qui soulignent la nécessité de mieux comprendre les impacts de la migration forcée et des politiques migratoires sur les personnes réfugiées au-delà des représentations binaires et réductrices (Caron, Damant et Flynn, 2017; Mohanty, 2003; Abu Lughod, 2008, 2013) ainsi que des logiques propres au nationalisme méthodologique (Wimmer et Glick Shiller, 2008; Grewal et Kaplan, 1994; Mendoza, 2002; Benhabib, 2004). Les récits des femmes rencontrées autant au Québec qu'au Liban montrent que certains phénomènes transcendent les frontières des États, et qu'il s'avère très riche de partir des récits des personnes et pas uniquement des contextes

nationaux afin de comprendre leurs expériences. Leurs voix pourront notamment rejoindre un « nouveau public », dans la mesure où le champ des théories féministes transnationales a été très peu investi par les chercheuses francophones (Bacchetta, 2006), ce à quoi ce mémoire et le projet plus large dans lequel il s'inscrit tente de remédier.

Plusieurs thèmes ont ainsi émergé des récits des femmes, mais n'ont pas pu être abordés dans le cadre de ce mémoire. Je retiens parmi ceux-ci l'importance d'explorer l'influence des liens familiaux dans les décisions entourant la migration forcée et sur la manière dont se déroule la vie quotidienne au sein du pays de transit ou d'accueil. Une autre piste de recherche qui intéressante est l'impact du statut migratoire sur les expériences des femmes et des membres de leur famille, notamment lorsqu'il est précaire ou « impossible à obtenir » comme dans le cas des réfugiés palestiniens⁹⁶. Une exploration plus fine des « registres de l'expérience » dont parle Zeweri (2017)⁹⁷ s'avèrerait aussi une avenue fort pertinente afin d'enrichir la compréhension de la polysémie des expériences des femmes réfugiées et des membres de leur famille.

Le concept de vulnérabilité ambivalente mobilisé pour mener cette recherche appelle donc non seulement au développement de recherches académiques, mais aussi de pratiques fondées sur une conception de la vulnérabilité ancrée dans une solidarité qui reconnaît les points communs tout autant que les spécificités des luttes et des expériences des membres des groupes ciblés tels que les personnes racisées, les personnes sans statut ou encore les femmes responsables du soutien de leur famille. Il rejoint en cela directement les travaux des chercheuses féministes transnationales telles que Grewal et Kaplan (1994), Mohanty (2003) et McLaren (2017) qui nous invitent à reconsidérer les affirmations de solidarité universalistes basées sur les idéaux féministes de la « sororité globale » en vertu de laquelle on reconnaît en premier lieu les oppressions communes vécues par les femmes à l'échelle de la planète. Le risque est fort de dépolitiser les luttes des femmes et la construction du savoir, aplanissant ainsi les distinctions contextuelles et géopolitiques cruciales au nom d'une vulnérabilité ou de formes de domination universellement partagées.

⁹⁶ Cette dernière question pourra notamment être abordé dans le cadre du projet plus large dans lequel s'inscrit ce mémoire (Caron, 2017-2020).

⁹⁷ « [...] the lived experience of individuals' triumphs, loss, desires, aspirations, anticipations and everything in between » (Zeweri, 2017, p.452)

À l'issue de cette démarche, il m'apparaît plus clair que jamais, à l'instar de Pittaway et Bartolomei (2013, p. 151), que « the most effective advocacy [is] that backed by solid academic research ». Cela est plus que jamais nécessaire dans la mesure où la migration forcée apparaît comme l'un des enjeux cruciaux de notre époque actuelle qui, comme l'affirmait récemment Joanne Liu, ancienne présidente internationale de Médecins sans frontières : « plus que jamais, au cours de la prochaine décennie, notre façon de répondre aux défis migratoires [...] en dira long sur notre humanité et nous définira en tant que civilisation »⁹⁸.

⁹⁸Paré, I. (21 décembre 2018). « La présidente de MSF souhaite humaniser le visage des migrants ». *Le Devoir*, en ligne : <https://www.ledevoir.com/monde/544119/joanne-liu-deploire-une-bascule-sans-precedent-envers-le-travail-humanitaire#>.

Références

- Abouzeid, L. (2018). *No turning back: life, loss and hope in wartime Syria*. New York, NY : W.W. Norton & Company.
- Abu-Lughod, L. (2008). *Writting Women's Worlds. Bedouin Stories*. Berkeley, Los Angeles, CA et Londres, Royaume-Uni: University of California Press.
- Abu-Lughod, L. (2013). *Do Muslim Woman Need Saving?*. Cambridge, MA et Londres, Royaume-Uni: Harvard University Press.
- Agier, M. (2006). *Aux abords du monde*. Paris, France : Flammarion.
- Agier, M. (2011). « L'encampement du monde ». *Plein droit*, 3(90), p.21-24.
- Agier, M. et A.-V. Madeira. (2017). *Définir les réfugiés*. Paris, France : Presses Universitaires de France. Coll. « La vie des idées ».
- Akesson, B. et K. Coupland. (2018). « Without choice? Understanding war-affected Syrian families' decisions to leave home ». *International Organization for Migration (IOM) Migration Research Series*, 54.
- Al-Ali, N., R. Black et K. Khoser. (2001). « The limits to 'transnationalism': Bosnian and Eritrean refugees in Europe as emerging transnational communities ». *Ethnic and Racial Studies*, 24(4), p. 578-600.
- Al-Jazeera. (2018). Syria's civil war explained from the beginning. Repéré à <https://www.aljazeera.com/news/2016/05/syria-civil-war-explained-160505084119966.html>.
- Alhayek, K. (2014). « Double Marginalization: The Invisibility of Syrian Refugee Women's Perspectives in Mainstream Online Activism and Global Media ». *Feminist Media Studies*, 14(4), 696-700.
- Allan, D. (2014). *Refugees of the revolution. Experiences of Palestinians in exile*. Standford, CA: Standford University Press.
- Alsharabati, C., J. Nammour et A. Younas. (2017). « Syrian refugees in Lebanon: Resilience amidst security measures and safety concerns » Dans *Syrian refugees in Lebanon between resilience and vulnerability*. Rapport de recherche. Beyrouth : Université Saint-Joseph, 11-19.
- Amnistie internationale. (2016). « Je veux un endroit sûr. » *Les réfugiées de Syrie déracinées et sans protection au Liban*. Repéré à <https://www.amnesty.org/fr/documents/mde18/3210/2016/fr/>.
- Anderson, L. (2006). « Analytic autoethnography ». *Journal of Contemporary Ethnography*, 35(4), 373-395.
- Anthias, F. (2012). « Transnational mobilities, migration research and intersectionality. Towards a translocational frame ». *Nordic Journal of Migration Research*, 2(2), 102-110.

- Arendt, H. (1951). [2002]. *L'impérialisme. Les origines du totalitarisme*. Paris : Fayard. Coll. « Essais ».
- Arsenault, S. (2003). « La séparation et réunification familiales de dix femmes réfugiées congolaises ». *Service Social*, (50(1), 122-144, doi : <https://doi.org/10.7202/006924ar>.
- Atak, I., D. Nakache, E. Guild et F. Crépeau. (2018). « *Migrants in vulnerable situations* » and *the Global Compact for Safe Orderly and Regular Migration*. London, Ont.: Queen Mary University of London School of Law. Legal Studies Research Paper, n° 273.
- Bacchetta, P. « Quand des mouvements lesbiens à Delhi questionnent les ‘Théories féministes transnationales’ ». *Les Cahiers du CEDREF*, vol. 14, 173-204.
- Bailey, A.J., R. Wright, A. Mountz et I.M. Miyares. (2002). « (Re)producing Salvadoran Transnational Geographies ». *Annals of the Association of American Geographers*, 92(1), 125-144.
- Baksh, K. et W. Harcourt (dir.). (2015). *The Oxford Handbook of Transnational Feminist Movement*.
- Bellot, C., M. Bresson et C. Jetté. (2013). *Le travail social et la nouvelle gestion publique*. Québec, QC : Presses de l'Université du Québec. Coll. « Problèmes sociaux et interventions sociales ».
- Benhabib, S. (2004). *The Rights of Others. Aliens, Residents and Citizens*. Cambridge, MA: Cambridge University Press.
- Bertaux, D. (2010). *L'enquête et ses méthodes. Le récit de vie*. Paris, France : Armand Colin. 3^e éd.
- Beyer, P. (2008). « Systemic Religion in Global Society ». Dans S. Khagram et P. Levitt (dir.). *The Transnational Studies Reader. Intersections and Innovations*. (p.299-207). New York, NY et Londres, Royaume-Uni : Routledge.
- Bibliothèque et Archives Nationales du Québec. (s.d.). Histoires d'immigration. Repéré à http://www.banq.qc.ca/collections/collection_numerique/series/histoires_immigrations/.
- Binder, S. et J. Tasic. (2005). « Refugees as particular forms of transnational migration and social transformations: socioanthropological and gender aspects ». *Current Sociology*, 53(4), 607-624.
- Blain, M.-J., P. Chanoux, R. Caron, avec la collaboration de M. Richard, M.-C. Rufagari, N. Al-Yahya, L. Richard, M. Bichri, A. Garnier et N. Trosseille. (2017). *Projet de recherche “Perspectives exploratoires sur l'employabilité des personnes réfugiées”* », ROSINI, TCRI et équipe de recherche Erasme, Montréal.
- Blain, M.-J., L. Rodriguez del Barrio, R. Caron, M.-C. Rufagari, M. Richard, Y. Boucher et C. Lester (sous presse 2019). « Expériences de parrainage collectif de personnes réfugiées au Québec : perspectives de parrains et de personnes réfugiées de la Syrie », *Lien social et Politiques*, n° 83, 25 p.

- Blain, M.-J., L. Rodriguez, R. Caron, V. Kayayan, M.-C. Rufagari, Y. Boucher et M. Richard (soumis 2019). « Trajectoires d'établissement de réfugiés syriens parrainés au Québec: des ressources de soutien d'exception? ». Dans Mireille Paquet (dir.), *L'étude contemporaine de l'immigration au Québec (titre préliminaire)*, Presses de l'Université de Montréal, 15 p.
- Boli, J. et G.M. Thomas. (2008). « World Culture in the World Polity: A Century of International Non-governmental Organization ». Dans S. Khagram et P. Levitt (dir.). *The Transnational Studies Reader. Intersections and Innovations*. (p.474-489). New York, NY et Londres, Royaume-Uni : Routledge.
- Bradley, M., J. Milner et B. Peruniak (dir.). (2019). *Refugees' Roles in Resolving Displacement and Building Peace: Beyond Beneficiaries*, Washington, DC: Georgetown University Press.
- British Broadcasting Company. (2019). Syria profile – Timeline. Repéré à <https://www.bbc.com/news/world-middle-east-14703995>.
- Brown, K. (2017). « Introduction. Vulnerability and Social Justice ». *Social Policy & Society*, 16(3), 423-427.
- Brown, K., K. Ecclestone et N. Emmel. (2017). « The many faces of vulnerability ». *Social Policy & Society*, 16(3), 497-510.
- Butler, J. (2012). « Precarious Life, Vulnerability, and the Ethics of Cohabitation ». *Journal of Speculative Philosophy*, 26(2), 134-151.
- Butler, J., Z. Gambetti et L. Sabsay (dir.). (2016). *Vulnerability in resistance*. Durham, NC : Duke University Press.
- Carastathis, A., N. Kouri-Towe, G. Mahrouse et L. Whitley. (2018). « Introduction ». *Refuge*, 34(1), 3-15.
- Caron, R. (2017-2020). « Femme, syrienne et réfugiée : Être et devenir. Perspective transnationale sur les appartenances identitaires et les parcours de refuge de femmes réfugiées syriennes au Québec et au Liban », financement FRQSC.
- Caron, R. (2007). *Les stratégies de survie des Palestiniennes du camp de Bourj el Barajneh au Liban* (Mémoire de maîtrise inédit). Université de Montréal.
- Caron, R. (2012). *Entre refuge et exil. L'expérience de femmes palestiniennes du camp de Bourj el Barajneh* (Thèse de doctorat inédite). Université de Montréal.
- Caron, R. et D. Damant. (2014). « Survivre dans un camp de réfugiés. Entre réel et symbolique (note de recherche) ». *Anthropologie et Sociétés*, 38(2), 265-284, doi : <https://doi.org/10.7202/1026175ar>
- Caron, R., D. Damant et C. Flynn. (2017). « Des récits de réfugiées palestiniennes à travers la grille de l'intersectionnalité ». *Recherches féministes*, 30 (1), 183-199.
- Caron, R., W.J.E. Lee et A. Pullen Sansfaçon. (soumis). « Power, locations and tensions: Social work professors building anti-oppressive ethical frameworks for research, teaching, practice and activism ».

- Caron, R. et M. Richard. (2019, juillet). « La recherche féministe transnationale comme fondement d'une compréhension éthique du vécu de femmes réfugiées : Regards croisés sur le Liban et le Québec ». Communication présentée au 8^e Congrès international de l'AIFRIS, Beyrouth, Liban.
- Castles, S. et M.J. Miller. (1993) *The Age of Migration. International Population Movements in the Modern World*. Basingstoke: Macmillan.
- Centre d'histoire de Montréal. (s.d.). « Les communautés moyen-orientales montréalaises ». Mémoire des Montréalais. Repéré à <https://ville.montreal.qc.ca/memoiresdesmontrealais/les-communautes-moyen-orientales-montrealaises>.
- Centre d'histoire de Montréal. (s.d.). « La rue Notre-Dame Est, une Petite-Syrie au début du siècle ». Mémoire des Montréalais. Repéré à <https://ville.montreal.qc.ca/memoiresdesmontrealais/la-rue-notre-dame-est-une-petite-syrie-au-debut-du-siecle>.
- Chatel, V. et S. Roy (dir.). (2008). *Penser la vulnérabilité. Visages de la fragilisation du social*. Québec, QC : Presses de l'Université du Québec.
- Chemillier-Gendreau, M. (2013). *De la guerre à la communauté universelle. Entre droit et politique*. Paris, France : Fayard.
- CISR. (2019). Statistiques sur les demandes d'asile. Repéré à <https://www.irb-cisr.gc.ca/fr/statistiques/asile/Pages/SPRStat2013.aspx>.
- Comité Permanent Interorganisations. (2008). *Femmes, filles, garçons et hommes, des besoins différents, des chances égales*. Repéré à <https://www.humanitarianresponse.info/fr/operations/west-and-central-africa/document/femmes-filles-garcons-et-hommes-des-besoins-differents>.
- Conseil canadien pour les réfugiés. (s.d.) Réunification familiale. Repéré à <https://ccrweb.ca/fr/reunification-familiale>.
- Conseil canadien pour les réfugiés. (2019). Tiers pays sûrs. Repéré à <https://ccrweb.ca/fr/tiers-pays-sur>.
- Crenshaw, K. (1991). « Mapping the Margins : Intersectionality, Identity Politics, and Violence Against Women of Color ». *Standford Law Review*, 43(6), p.1241-1299.
- Crisp, J. (2010). « Forced Displacement in Africa: Dimensions, Difficulties, and Policy Directions ». *Refugee Survey Quarterly*, 29(3), 1-27, doi:10.1093/rsq/hdq031
- Dauvergne, C. (2016). *The new politics of immigration and the end of settler societies*. New York: Cambridge University Press.
- Davis, A. (1981). *Women, Race and Class*. Londres : The Women's Press.
- D'Cruze, S. et A. Rao. (2004). « Violence and the Vulnerabilities of Gender ». *Gender & History*, 16(3), 495-512.
- Denov, M. et B. Akesson (dir.). (2017). *Children affected by armed conflict. Theory, method and practice*. New York: Columbia University Press.

- Desmarais, D. (2009). « L'approche biographique ». Dans B. Gauthier (dir.). *Recherche sociale. De la problématique à la collecte des données*, (5e éd., 361-389). Québec, QC : PUQ.
- Donato, K.M. et D. Gabaccia. (2016). « The Global Feminization of Migration: Past, Present, and Future ». *Migration Information Source*, repéré à <https://www.migrationpolicy.org/article/global-feminization-migration-past-present-and-future>.
- Doraï, K. (2018). « Conflict and migration in the Middle East: Syrian Refugees in Jordan and Lebanon ». Dans M. Karakoulaki, L. Southgate et J. Steiner (dir.). *Critical perspectives on migration in the twenty-first century*. (p.113-125). Bristol, Angleterre: E-International Relations Publishing. Repéré à <https://www.e-ir.info/publication/critical-perspectives-on-migration-in-the-twenty-first-century/>.
- Eastmond, M. (2007). « Stories as Lived Experience: Narratives in Forced Migration Research ». *Journal of Refugee Studies*, 20(2), 248-264, doi: 10.1093/jrs/fem007.
- Fassin, D., and R. Rechtman. (2009). *The Empire of Trauma: An Inquiry into the Condition of Victimhood*. Princeton, NJ: Princeton University Press.
- Foucault, M., et P. Rabinow. (1998). *Ethics: Subjectivity and Truth (Essential Works of Foucault: 1954–1984, Vol. 1)*. New York, NY: The New Press.
- Frankenburg, R. (1993). *White Women, Race Matter s: The Social Construction of Whiteness*. Minneapolis : University of Minnesota Press, and London : Routledge.
- Freedman, J. (2017). « Women's experience of forced Migration. Gender- based forms of insecurity and the uses of "vulnerability" ». Dans J. Freedman, Z. Kivilcim et N.O. Baklacioğlu. (p.125-141). *A gendered approach to the Syrian Refugee Crisis*. New York, NY et Londres, Royaume-Uni : Routledge.
- Freedman, J., Z. Kivilcim et N.O. Baklacioğlu. (2017). *A gendered approach to the Syrian Refugee Crisis*. New York, NY et Londres, Royaume-Uni : Routledge.
- Gallegos, S.A. (2017). « Building transnational feminist solidarity network ». M. McLaren (dir.). *Decolonizing feminism. Transnational feminism and globalization*. (p.231-256). Londres, Royaume-Uni et New York, NY: Rowman & Littlefield.
- Garnier, A., L.L. Jubilot et K. B. Sandvik (dir.). (2018). *Refugee resettlement. Power, politics and humanitarian governance*. New York: Berghahn Books.
- Gauthier, B. (dir.). (2009). *Recherche sociale. De la problématique à la collecte des données*. 5e éd. Montréal, QC : PUQ.
- Geha, C. et J. Talhouk. (2018). « From Recipients of Aid to Shapers of Policies: Conceptualizing Government–United Nations Relations during the Syrian Refugee Crisis in Lebanon ». *Journal of Refugee Studies*, doi: <https://doi.org/10.1093/jrs/fey052>.
- Gilson, E. C. (2014). *The Ethics of Vulnerability. A Feminist Analysis of Social Life and Practice*. New York, NY et Londres, Royaume-Uni : Routledge.
- Gingras, F. P. et C. Côté. (2009). « La théorie et le sens de la recherche ». Dans B. Gauthier (dir.). *Recherche sociale. De la problématique à la collecte des données*, (5e éd., 109-134). Québec, QC : PUQ.

- Glick Schiller, N., L. Basch, C. Blanc-Szanton. (1992). « Transnationalism: A New Analytic Framework for Understanding Migration ». *Annals of the New York Academy of Sciences*, 645(1), doi: <https://doi.org/10.1111/j.1749-6632.1992.tb33484.x>.
- Goodin, R.E. (1985). *Protecting the Vulnerable: A Reanalysis of Our Social Responsibilities*. Chicago, IL: University of Chicago Press.
- Gouvernement du Liban et HCR. (2019). *Lebanon Crisis Response Plan 2017-2020*. Repéré à : <https://data2.unhcr.org/en/documents/download/67780>.
- Ghorashi, H. (2008). « Giving Silence a Chance: The Importance of Life Stories for Research on Refugees ». *Journal of Refugee Studies*, 21(1), 117-132, doi: 10.1093/jrs/fem033.
- Grace, B.L. (2018). « Family from Afar? Transnationalism and Refugee Extended Families After Resettlement ». *Journal of Refugee Studies*, 32(1), 125-143, doi : <https://doi.org/10.1093/jrs/fey019>.
- Grewal, I. et C. Kaplan. (dir.). (1994). *Scattered Hegemonies: Postmodernity and Transnational Feminist Practices*. Minneapolis, MN et Londres, Royaume-Uni : University of Minnesota Press.
- Grewal, I. et C. Kaplan. (2008). « Introduction: Transnational Feminist Practices and Questions of Postmodernity ». Dans S. Khagram et P. Levitt (dir.). *The Transnational Studies Reader. Intersections and Innovations*. (p.251-260). New York, NY et Londres, Royaume-Uni : Routledge.
- Guay, J.-H. (2016). *Perspective monde : Outil pédagogique des grandes tendances mondiales depuis 1945*. École de politique appliquée, Université de Sherbrooke. Repéré à <http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMDictionnaire?iddictionnaire=1599>.
- Hanley, J., A. Al Mhamied, J. Cleveland, O. Hajjar, G. Hassan, N. Ives, R. Khyar et M. Hynie. (2018). « The Social Networks, Social Support and Social Capital of Syrian Refugees Privately Sponsored to Settle in Montreal: Indications for Employment and Housing During Their Early Experiences of Integration ». *Canadian Ethnic Studies*, 50(2), 123-148, doi:10.1353/ces.2018.0018.
- Hannerz, U. (1996). *Transnational Connections: Culture, People, Places*. New York, NY et Londres, Royaume-Uni: Routledge.
- HCR. S.d. *Resettlement and Women at Risk: Can the Risk Be Reduced?*. Repéré à <https://www.unhcr.org/protection/resettlement/51de6e929/resettlement-women-risk-risk-reduced-unhcr-usa.html>.
- HCR. (1983). *UNHCR guidelines on reunification of refugee families*. Repéré à <https://www.unhcr.org/3bd0378f4.pdf>.
- HCR. (1985). *Les femmes réfugiées et la protection internationale. (Publication n° 39 (XXXVI) – 1985. 36^e session du Comité exécutif*. Repéré à <https://www.unhcr.org/fr/excom/exconc/4b30a262e/femmes-refugiees-protection-internationale.html>.

- HCR. (1991). Note sur les lignes directrices du HCR pour la protection des femmes réfugiés. Repéré à <https://www.unhcr.org/fr/excom/scip/4b30a5941d/note-lignes-directrices-hcr-protection-femmes-refugies.html>.
- HCR. (2000). *UNHCR Position Paper on Gender-Related Persecution*. Repéré à <https://www.refworld.org/docid/3bd3f2b04.html>
- HCR. (2001). *Relevé des conclusions : la persécution liée au genre. Table-ronde organisée par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et l'Institut international de droit humanitaire de San Remo (Italie) du 6 au 8 septembre 2001*. Repéré à <http://www.unhcr.org/fr/516d208212.pdf>.
- HCR. (2002). *Guidelines on International Protection. Gender-Related Persecution within the context of Article 1A(2) of the 1951 Convention and/or its 1967 Protocol relating to the Status of Refugees*. Repéré à <https://www.unhcr.org/3d58ddef4.pdf>.
- HCR. (2008). *Manuel pour la protection des femmes et des filles*. Repéré à <https://www.unhcr.org/fr/protection/women/4c8f3fd96/manuel-hcr-protection-femmes-filles.html>.
- HCR. (2011). Manuel de réinstallation. Genève : Division de la protection internationale. Repéré à <https://www.unhcr.org/fr/5162da949.pdf>.
- HCR. (2012). Guidelines on international protection no 9. Claims to Refugee Status based on Sexual Orientation and/or Gender Identity within the context of Article 1A(2) of the 1951 Convention and/or its 1967 Protocol relating to the Status of Refugees. Repéré à <https://www.unhcr.org/509136ca9.pdf>.
- HCR. (2014). *Woman Alone. The fight for survival by Syria's refugee women*. Repéré à <https://www.unhcr.org/ar/53bb8d006.pdf>.
- HCR. (2017a). *3RP Regional Strategic Overview 2017-2018*. Repéré à <https://data2.unhcr.org/en/documents/download/52586>.
- HCR. (2017b). *Regional Refugee & Resilience Plan 2017-2018 in Response to the Syria Crisis*. Repéré à <http://reporting.unhcr.org/node/16434>.
- HCR. (2017c). Syria Regional Refugee Response. Repéré à <http://data.unhcr.org/syrianrefugees/regional.php>.
- HCR. (2017d). Urgence Syrie. Repéré à <http://www.unhcr.org/fr/urgence-en-syrie.html>.
- HCR. (2018a). Syria emergency. Repéré à <https://www.unhcr.org/syria-emergency.html>
- HCR. (2018b). Country Chapters – UNHCR Resettlement Handbook. Repéré à <https://www.unhcr.org/3c5e55594.pdf>.
- HCR. (2018c). Global trends. Forced displacement in 2018. Repéré à <https://www.unhcr.org/5d08d7ee7.pdf>.
- HCR. (2019a). Figures at a glance. Repéré à <https://www.unhcr.org/figures-at-a-glance.html>.
- HCR. (2019b). Venezuela Situation. Repéré à <https://www.unhcr.org/venezuela-emergency.html>.

- HCR Canada. (s.d.) « À propos du HCR ». Repéré à <https://www.unhcr.ca/fr/ce-que-nous-faisons/a-propos-du-hcr/>.
- HCR Canada. (2019). Less than 5 per cent of global refugee resettlement needs met last year. Repéré à <https://www.unhcr.ca/news/less-5-percent-global-refugee-resettlement-needs-met/>.
- HCR et IDC. (2016). *Vulnerability screening tool. Identifying and addressing vulnerability : a tool for asylum and migration systems*. Repéré à <http://www.unhcr.org/protection/detention/57fe30b14/unhcr-idc-vulnerability-screening-tool-identifying-addressing-vulnerability.html>
- HCR, Unicef et WFP. (2018). *VASYR 2018: Vulnerability Assessment of Syrian Refugees in Lebanon*. Repéré à <https://www.unhcr.org/lb/wp-content/uploads/sites/16/2018/12/VASyR-2018.pdf>
- HCR, Unicef et WFP. (2017). *VASYR 2017: Vulnerability Assessment of Syrian Refugees in Lebanon*. Repéré à <https://www.unhcr.org/lb/resources/vasyr-2017-2>.
- Hesford, W.S. et R.A. Lewis. (2016). « Introduction Mobilizing Vulnerability: New Directions in Transnational Feminist Studies and Human Rights ». *Feminist Formations*, 28(1), vii-xviii.
- High, S. (2014). *Oral History at the Crossroads. Sharing Life Stories of Survival and Displacement*. Vancouver, C.-B.: UBC Press.
- Hill Collins, P. (2000). *Black Feminist Thought. Knowledge, Consciousness, and the Politics of Empowerment*. New York, NY et Londres, Royaume-Uni : Routledge.
- Hill Collins, P. et S. Bilge. (2016). *Intersectionality*. Cambridge, Royaume-Uni et Malden, MA: Polity Press.
- hooks, b. (2000). *De la marge au centre. Théorie féministe*. Paris, France : Éditions Cambourakis. Coll. « Sorcières ».
- Hull, G. T., P. Bell Scott, B. Smith (dir.). (1982). *All the Women Are White, All the Men Are Black, But Some of Us Are Brave*. New York, NY : The Feminist Press.
- Hurtz, H. (2010). « Gender in the migratory process ». *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 36(10), p. 1647-1663.
- Huston, P. (1979). *Third World Women Speak Out*. New York, NY : Praeger.
- Hyndman, J. (2010). « Introduction: the feminist politics of refugee migration ». *Gender, Place & Culture*, 17(4), 453-459.
- Hyndman, J. et W. Giles 2016. *Refugees in extended exile: living on the edge*. Taylor and Francis. Repéré à <http://ebookcentral.proquest.com/lib/umontreal-ebooks/detail.action?docID=4710201>.
- Hynie, M. (2018). « Refugee integration: Research and policy ». *Peace and Conflict: Journal of Peace Psychology*, 24(3), 265-276, doi : <http://dx.doi.org/10.1037/pac0000326>.

- Inter-Agency Coordination Lebanon. (2017). *Gender in the 2017 Vulnerability Assessment of Syrian Refugees in Lebanon*. Repéré à <https://reliefweb.int/report/lebanon/gender-2017-vulnerability-assessment-syrian-refugees-lebanon>.
- International Rescue Committee. (2016). *Vulnerability Assessment of Syrian Refugee Men in Lebanon. Investigating protection gaps, needs and responses relevant to single and working Syrian refugee men in Lebanon*. Repéré à <https://www.rescue.org/sites/default/files/document/464/irclebanonrefugeemenvulnerabilityassessment.pdf>.
- Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. (2019a). Study: Syrian refugees who resettled in Canada in 2015 and 2016. Repéré à <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/190212/dq190212a-eng.htm>.
- Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. (2019b). Entente entre le Canada et les États-Unis sur les tiers pays sûrs. Repéré à <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/mandat/politiques-directives-operationnelles-ententes-accords/ententes/entente-tiers-pays-surs.html>.
- Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. (2017). Réfugiés syriens – Mises à jour mensuelles d'IRCC. Repéré à <https://ouvert.canada.ca/data/fr/dataset/01c85d28-2a81-4295-9c06-4af792a7c209>.
- Janmyr, M. et L. Mourad. (2018a). « Categorising Syrians in Lebanon as 'Vulnerable' ». *Forced Migration Review*, no 57, 19-21.
- Janmyr, M. et L. Mourad. (2018b). « Modes of Ordering: Labelling, Classification and Categorization in Lebanon's Refugee Response ». *Journal of Refugee Studies*, doi : <https://doi.org/10.1093/jrs/fex042>
- Kaufman, J. et O. Patterson. (2008). « Cross-national Cultural Diffusion: The Global Spread of Cricket ». Dans S. Khagram et P. Levitt (dir.). *The Transnational Studies Reader. Intersections and Innovations*. (p.377-401). New York, NY et Londres, Royaume-Uni : Routledge.
- Khagram, S. et P. Levitt (dir.). (2008). *The Transnational Studies Reader. Intersections and Innovations*. New York, NY et Londres, Royaume-Uni : Routledge.
- King, R., A. Lulle, D. Sampaio et J. Vullnetari. (2017). « Unpacking the ageing-migration nexus and challenging the vulnerability trope ». *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 43(2), 182-198.
- Kirby, P. (2006). *Vulnerability and Violence: The Impact of Globalisation*. Londres, Royaume-Uni : Pluto Press.
- Kyle, D. et J. Dale. (2008). « Smuggling the State Back In: Agents of Human Smuggling Reconsidered ». Dans S. Khagram et P. Levitt (dir.). *The Transnational Studies Reader. Intersections and Innovations*. (p.563-569). New York, NY et Londres, Royaume-Uni : Routledge.

- Lawrence, J., I. Kaplan et C. McFarlane. (2013). « The role of respect in research interactions with refugee children and young people. Dans K. Block, E. Riggs et N. Haslam (dir.). *Values and Vulnerabilities: ethics of research with refugees and asylum seekers* (p. 103–126). Toowong, Qld : Australian Academic Press.
- Levitt, P. et S. Khagram. (2008). « Constructing Transnational Studies ». Dans S. Khagram et P. Levitt (dir.). *The Transnational Studies Reader. Intersections and Innovations*. (p.1-22). New York, NY et Londres, Royaume-Uni : Routledge.
- Lindsay, A. (2017). « Surge and selection: power in the refugee resettlement regime ». *Forced Migration Review*, n° 54, 11-13.
- Lokot, M. (2018). « Syrian refugees: thinking beyond gender stereotypes ». *Forced Migration Review*, n° 57, 33-35.
- Mackenzie, C., W. Rogers et S. Dodds (2014). « ‘Introduction: What Is Vulnerability and Why Does It Matter for Moral Theory?’ ». Dans W. Rogers, C. Mackenzie et S. Dodds (dir.). *Vulnerability. New Essays in Ethics and Feminist Philosophy*. (p. 1-29). New York, NY : Oxford University Press.
- Mahmoud, O. et R. Roberts. (2018). « One camp, three refugee groups: challenges for local NGOs. *Forced Migration Review*, 57, 7-9.
- Mahrouse, G. (2014). *Conflicted commitments. Race, privilege, and power in transnational solidarity activism*. Montréal et Kingston: McGill-Queen’s University Press.
- Maiter, S., L. Simich, N. Jacobson et J. Wise. (2008). « Reciprocity. An ethic for community-based participatory action research », *Action Research*, 6(3), 305-325.
- Malkki, L. H. (1995). « Refugees and exile: from “refugee studies” to the national order of things ». *Annual Review of Anthropology*, 24, 495-523.
- Manning, K.E., C. Holmes, A. Pullen Sansfaçon, J. Temple Newhook et A. Travers. (2015). « Fighting for Trans* kids: Academic Parent Activism in the 21st Century ». *Studies in Social Justice*, 9(1), 118-135.
- McHugo, J. (2014). *Syria. A recent history*. Londres, Royaume-Uni : Saqi books.
- McLaren, M. (2017). « Decolonizing Rights: Transnational Feminisme and Women’s Right as Human Rights ». Dans M. McLaren (dir.). *Decolonizing feminism. Transnational feminism and globalization*. (p.83-116). Londres, Royaume-Uni et New York, NY: Rowman & Littlefield.
- McLaren, M. (dir.). (2017). *Decolonizing feminism. Transnational feminism and globalization*. Londres et New York: Rowman & Littlefield.
- Mendoza, B. (2002). « Transnational feminisms in question ». *Feminist Theory*, 3(3), 295-314.
- Mercy Corps. (s.d.). « Quick facts: What you need to know about the Syria crisis ». Repéré à <https://www.mercycorps.org/articles/iraq-jordan-lebanon-syria-turkey/quick-facts-what-you-need-know-about-syria-crisis>.

- Merry, L., D. Mogere, D. Odindo, N. Edwards. (2019). « Transnational family support and perspectives from family members back home: a pilot study in Kisumu, Kenya ». *Journal of Global Health Reports*, 3, 1-12, doi: 3: e2019025.
- Meyer, J.W., J. Boli, G.M. Thomas et F.O. Ramirez. (2008). Dans S. Khagram et P. Levitt (dir.). *The Transnational Studies Reader. Intersections and Innovations*. (p.359-368). New York, NY et Londres, Royaume-Uni : Routledge.
- Mohanty, C.T. (2003). *Feminism Without Borders. Decolonizing Theory, Practicing Solidarity*. New Delhi, Inde : Zubaan.
- Mohanty, C.T. (2013). « Transnational Feminist Crossings: On Neoliberalism and Radical Critique ». *Signs*, 38(4), 967-991.
- Mongeau, P. (2011). *Réaliser son mémoire ou sa thèse. Côté jeans et côté tenue de soirée*. Québec, QC : PUQ.
- Moosa-Mitha, M. et F. Ross-Sheriff. (2010). « Editorial Transnational Social Work and Lessons Learned from Transnational Feminism ». *Affilia: Journal of Women and Social Work*, 25(2), 105-109.
- Moraga, C., G. Anzaldúa (dir.). (1981). *This Bridge Called My Back : Writings by Radical Women of Color*. New York, NY : Kitchen Table : Women of Color Press.
- Nawyn, S.J. (2010). « Gender and Migration: Integrating Feminist Theory into Migration Studies ». *Sociology Compass*, 9(4), 749-765.
- Nebehey, S. (2018). 250,000 Syrian refugees could return home next year: UNHCR. Repéré à <https://www.reuters.com/article/us-mideast-crisis-syria-refugees/250000-syrian-refugees-could-return-home-next-year-unhcr-idUSKBN1OA13C>.
- OIM. (2018). *World Migration Report 2018*. Repéré à <https://www.iom.int/wmr/world-migration-report-2018>.
- Oliviero, K.E. (2016). « Vulnerability's Ambivalent Political Life: Trayvon Martin and the Racialized and Gendered Politics of Protection ». *Feminist Formations*, 28(1), 1-32.
- Organisation des Nations Unies. (1951). « Convention relative au statut des réfugiés ». Repéré à <https://www.ohchr.org/fr/professionalinterest/pages/statusofrefugees.aspx>.
- Organisation des Nations Unies. (2017). « International Migration Report ». Repéré à https://www.un.org/en/development/desa/population/migration/publications/migrationreport/docs/MigrationReport2017_Highlights.pdf.
- Organization of American States Working Group, (2019). *First Report on the Venezuelan Migrant and Refugee Crisis in the Region*. Washington, DC. Repéré à <http://www.oas.org/documents/eng/press/Preliminary-Report-2019-on-Venezuelan-Migrant-and-Refugee-Crisis-in-the-Region.pdf>.
- Ostrand, N. (2015). « The Syrian Refugee Crisis: A Comparison of Responses by Germany, Sweden, the United Kingdom, and the United States ». *Journal of Migration and Human Security*, 3(3), p. 255-279.

- Page, T. (2017). « Vulnerable writing as a feminist methodological practice ». *feminist review*, n° 115, 13-29, doi:10.1057/s41305-017-0028-0
- Paillé, P. et A. Mucchielli. (2012). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*. Paris, France: Armand Colin.
- Picard, E. (2016). *Liban-Syrie, intimes étrangers. Un siècle d'interactions sociopolitiques*. Paris, France : Actes Sud. Coll. « Sinbad ».
- Piché, V. (2017). « Une crise migratoire prévisible ». *Bulletin de l'Observatoire international sur le racisme et les discriminations*, 11(1), 4-7.
- Pittaway, E. et L. Bartolomei. (2013). « Doing Ethical Research: ‘Whose problem is it anyway?’ ». Dans K. Bloch, E. Riggs et N. Haslam (dir.). *Values and Vulnerabilities: the Ethics of Research with Refugees and Asylum Seekers*. (p. 151-170). Toowong, QLD : Australian Academic Press.
- Radford, J. et P. Connor. (2019). « Canada now leads the world in refugee resettlement, surpassing the U.S. ». *Pew Research Center*. Repéré à <https://www.pewresearch.org/fact-tank/2019/06/19/canada-now-leads-the-world-in-refugee-resettlement-surpassing-the-u-s/>.
- Regan Wills, E. (2017). « Être à distance : la crise des réfugiés syriens et les perspectives du Liban et du Canada ». *Bulletin de l'Observatoire international sur le racisme et les discriminations*, 11(1), 10-12.
- Richard, M. (2017). « Quand être réfugié rime encore avec solidarité : réflexions autour de l'évolution du programme de parrainage privé au Québec ». *Webzine Vivre-Ensemble*, 24(86). Repéré à <http://cjf.qc.ca/vivre-ensemble/webzines/vol-24-no-86-ete-2017/>.
- Richard, M. (2018, novembre). « Récits de femmes réfugiées syriennes au Québec et au Liban : réflexions sur la notion de vulnérabilité ». Présentation dans le cours SVS-6425 « Travail social international ». Université de Montréal. 2e cycle. Prof. Roxane Caron (durée 3h).
- Richard, M. (2019, juillet). « “Je suis devenue plus forte” : réflexions autour d’une conception renouvelée de la vulnérabilité des femmes réfugiées et de l’intervention visant à les accompagner dans leurs trajectoires d’insertion au Québec et au Liban ». Communication présentée à l’Association Internationale pour la Formation, la Recherche et l’Intervention Sociale. Beyrouth, Liban.
- Richard, M. et R. Caron. (2019, mai). « (Re)consider and (re)define the vulnerabilities of refugee women: transnational perspectives on Syrian refugee women’s exile pathways in Lebanon and Canada ». Communication présentée à l’Association Canadienne d’études sur les réfugiés et la migration forcée (ACERMF) / Canadian Association for Refugee and Forced Migration Studies (CARFMS). Toronto, Canada.
- Richard, M. et R. Caron. (à paraître). « Réalités (in)visibles et vulnérabilités ambivalentes : dialogue auto-ethnographique autour d’un terrain de recherche auprès de femmes réfugiées au Liban ». *Recherches qualitatives*. Vol. 39, no 1. Manuscrit soumis pour publication.

- Rodriguez del Barrio, L., R. Caron, M.-J. Blain et M.-C. Rufagari (dir.) (2016-2018). « Intégration des réfugiés syriens. Regards croisés sur le parrainage privé au Québec ». Financement CRSH.
- Rondeau, K. (2011). « L’autoethnographie : une quête de sens réflexive et conscientisée au cœur de la construction identitaire ». *Recherches qualitatives*, 30(2), 48-70.
- Rudolph, S.H. (2008). « Introduction: Religion, States, and Transnational Civil Society ». Dans S. Khagram et P. Levitt (dir.). *The Transnational Studies Reader. Intersections and Innovations*. (p.308-314). New York, NY et Londres, Royaume-Uni : Routledge.
- Saferworld. (2018). Building peace into refugee responses. Syrian refugees in Lebanon. Repéré à <https://www.saferworld.org.uk/resources/publications/1172-building-peace-into-refugee-responses-syrian-refugees-in-lebanon>.
- Sassen, S. (2008). « ‘Introduction’ and ‘The State and the Global City’ from *Globalization and Its Discontents* ». Dans S. Khagram et P. Levitt (dir.). *The Transnational Studies Reader. Intersections and Innovations*. (p.72-85). New York, NY et Londres, Royaume-Uni : Routledge.
- Sassen, S. (2016). « Three emergent migrations : an epochal change ». *SUR*, 13(23), p.29-41.
- Sharif, H. (2018). « Refugee-led humanitarianism in Lebanon’s Shatila camp ». *Forced Migration Review*, n° 57, 10-12.
- Shelley, L. (2008). « Transnational Organized Crime: An Imminent Threat to the Nation-State? (Transcending National Boundaries) ». Dans S. Khagram et P. Levitt (dir.). *The Transnational Studies Reader. Intersections and Innovations*. (p.540-554). New York, NY et Londres, Royaume-Uni : Routledge.
- Shohat, E. (2002). « Area Studies, Gender Studies and the Cartographies of Knowledge ». *Social Text*. 20(3), 67-78.
- Shulman, S. (2017). *Conflict is not abuse. Overstating harm, community responsibility, and the duty of repair*. Vancouver, C.-B. : Arsenal Pulp Press.
- Shuman, A. et C. Bohmer. (2016). « The Uncomfortable Meeting Grounds of Different Vulnerabilities: Disability and the Political Asylum Process ». *Feminist Formations*, 28(1), 121-145.
- Silvius, R. (2016). « Neo-liberalization, Devolution, and Refugee Well-Being: A Case Study in Winnipeg, Manitoba ». *Canadian Ethnic Studies/Études ethniques au Canada*, 48(3), 27-44.
- Slaughter, A.-M. (2008). « The Real New World Order ». Dans S. Khagram et P. Levitt (dir.). *The Transnational Studies Reader. Intersections and Innovations*. (p.64-71). New York, NY et Londres, Royaume-Uni : Routledge.
- Soulet, M.-H. (2005). « Reconsidérer la vulnérabilité ». *EMPAN*, 4(60), 24-29.
- Spivak, G. (1988). « Can the Subaltern Speak? ». Dans C. Nelson et L. Grossberg (dir.). *Marxism and Interpretation of Culture*. Londres, Royaume-Uni : MacMillan.

- Statistique Canada. (2019). « Étude : Les réfugiés syriens réinstallés au Canada en 2015 et 2016 ». Le Quotidien. Repéré à : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/190212/dq190212a-fra.pdf>.
- Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes. (2015). *Composer avec la complexité dans l'intervention psychosociale auprès des nouveaux arrivants*. Rapport produit par Monique Tremblay.
- Tardis, M. (2015). « L'accueil des réfugiés : l'autre crise européenne ». *Politique étrangère*, no 3: 107-120.
- TCRI. (2015). *Composer avec la complexité dans l'intervention psychosociale auprès des nouveaux arrivants*. Rapport produit par Monique Tremblay. Montréal: TCRI et ÉRASME. Repéré à http://tcri.qc.ca/images/publications/recherche-action/2017/Composer_avec_la_complexite_dans_lintervention_aupres_des_nouveaux_arrivants.pdf.
- Trouth Hoffmann, E. et C.J. Buckley. (2013). « Global Changes and Gendered Responses: The Feminization of Migration From Georgia ». *International Migration Review*, 47:3, p. 508-538.
- Trujillo, C. (dir.). (1998). *Living Chicana Theory*. Berkeley, CA : Third Woman Press.
- Tölölyan, K. (2008). « The Nation-State and Its Others: In Lieu of a Preface ». Dans S. Khagram et P. Levitt (dir.). *The Transnational Studies Reader. Intersections and Innovations*. (p.231-234). New York, NY et Londres, Royaume-Uni : Routledge.
- UNWRA. (2019). « Where we work ». Repéré à <https://www.unrwa.org/where-we-work>.
- UNWRA. (s.d). Donor charts. Repéré à <https://www.unrwa.org/how-you-can-help/government-partners/funding-trends/donor-charts>.
- Van Selm, J. (2003). « Public-Private Partnerships in Refugee Resettlement: Europe and the US » *Journal of International Migration and Integration*, 4(2), p. 157-174.
- Vasquez, M.A. et M. Friedmann Marquardt. (2008). « Theorizing Globalization and Religion ». Dans S. Khagram et P. Levitt (dir.). *The Transnational Studies Reader. Intersections and Innovations*. (p.315-332). New York, NY et Londres, Royaume-Uni : Routledge.
- Vergès, F. (2018). *Un féminisme décolonial*. Paris : La fabrique Éditions.
- Wachter, K., L.C. Heffron, S. Snyder, M. Busch Nsonwu et N.B. Busch-Armendariz. (2015). « Unsettled integration: Pre- and post-migration factors in Congolese refugee women's resettlement experiences in the United States ». *International Social Work*, 56(6), 875-889, doi: <https://doi.org/10.1177/0020872815580049>
- Westoby, P. et A. Ingamells (2010). « A Critically Informed Perspective of Working with Resettling Refugee Groups in Australia ». *The British Journal of Social Work*, 40(6), 1759-1776.
- Wimmer, A. et N. Glick Schiller. (2008). « Methodological Nationalism, the Social Sciences, and the Study of Migration: An Essay in Historical Epistemology ». Dans S. Khagram et P. Levitt (dir.). *The Transnational Studies Reader. Intersections and Innovations*. (p.104-117). New York, NY et Londres, Royaume-Uni : Routledge.

- Winter, E., A. Patzelt et M. Beauregard. (2018). « L’imaginaire national, l’asile et les réfugiés syriens en Allemagne et au Canada : une analyse discursive ». *Canadian Ethnic Studies*, 50(2), 15-33.
- Winter, E. et B. Zyla (2016). « Pathways into the Syrian refugee crisis and some escape routes » *Diversité Canadienne/Canadian Diversity*, 13(2), 10-16.
- Yahya, M., J. Kassir et K. El-Harir. (2018). « Unheard Voices: What Syrian Refugees Need to Return Home ». Beyrouth, Liban: Carnegie Middle East Center. Repéré à <https://carnegie-mec.org/2018/04/16/unheard-voices-what-syrian-refugees-need-to-return-home-pub-76050>
- Zeweri, H. (2017). « The specter of failure: rendering Afghan women as sites of precarity in empowerment regimes ». *International Feminist Journal of Politics*, 19(4), 441-455.

Annexe A – Ligne du temps des principaux déplacements de population en dehors des frontières de la Syrie (2011-2019)

2011

- Mars 2011 : début des manifestations et des déplacements. 5000 réfugiés fuient vers le Liban suite à l'escalade de la violence et la détérioration des conditions de vie en Syrie.
- Mai 2011 : les premiers camps de réfugiés ouvrent en Turquie.
- Juillet 2011 : des Syriens commencent à trouver refuge en Jordanie.

2012

- Mars 2012 : la région de la Bekaa à l'est du Liban devient une destination majeure pour les réfugiés.
- Décembre 2012 : les pays limitrophes de la Syrie, dont le Liban, accueillent 500 000 réfugiés. Le premier Plan de réponse régional pour les réfugiés syriens en Turquie, au Liban, en Irak et en Égypte est lancé par le HCR et près de 200 partenaires locaux.
- Avril 2012 : le camp de Dormiz ouvre en Irak sous l'égide de l'ONU.
- Mai 2012 : on constate une augmentation importante des réfugiés syriens enregistrés en Égypte.
- Juillet 2012 : le camp Zaatari ouvre en Jordanie sous l'égide de l'ONU.

2013

- 2013 : l'Allemagne et la Suède acceptent de réinstaller environ 5000 réfugiés Syriens chacun temporairement en Allemagne et permanent en Suède.
- Mars 2013 : le nombre de réfugiés syriens atteint 1 million à l'échelle mondiale.
- Septembre 2013 : le nombre de réfugiés syriens atteint 2 millions à l'échelle mondiale.

2014

- 2014 : montée de l'Etat Islamique en Irak et en Syrie. Les camps dans les pays limitrophes commencent à avoir atteint leur capacité maximale.
- Avril 2014 : on recense 1 million de réfugiés syriens au Liban uniquement. Le camp d'Azraq ouvre ses portes en Jordanie.
- Juin 2014 : presque la moitié des 22 millions de Syriens sont considérés comme étant en besoin d'aide humanitaire immédiate. L'Etat Islamique déclare un califat en Syrie et dans les territoires occupés en Irak. 100 000 personnes syriennes ont rejoint l'Europe.

2015

- Été 2015 : on constate un manque criant de financement dans les camps, notamment pour soutenir les activités du HCR. On estime que 23 % des besoins sont rencontrés sur le terrain en date de juin 2015. Plusieurs pays européens ferment leurs frontières face à l'afflux massif de personnes sur leur territoire. La Hongrie érige un mur à sa frontière et ferme sa frontière avec la Serbie. Des milliers de réfugiés arrivent quotidiennement en Grèce. Un total d'un million de réfugiés (de diverses origines dont les Syriens) rejoint l'Europe.
- Juin 2015 : l'Allemagne annonce qu'elle acceptera temporairement 800 000 réfugiés.
- Juillet 2015 : le nombre de réfugiés syriens atteint 4 millions à l'échelle mondiale.
- Septembre 2015 : le corps du jeune Alan Kurdi est retrouvé sur une plage turque, la photo fait le tour du monde et déclenche une vague de « sympathie » sans précédent à l'égard des réfugiés syriens.
- Novembre 2015 : le gouvernement canadien de Justin Trudeau amorce « l'Opération Syriens » visant à accueillir 25 000 réfugiés réinstallés au Canada.
- Décembre 2015 : 490 280 Syriens sont arrivés en Europe par la mer.

2016

- Mars 2016 : L'Union Européenne conclut une entente avec la Turquie pour qu'elle accueille les réfugiés en Turquie et ainsi réduire le nombre accueilli dans l'Union Européenne.
- Juin 2016 : la Jordanie ferme ses portes à des milliers de personnes (où 40 000 restent prises en 2019) dans un « no man's land » dans le désert à la frontière jordanienne après un attentat terroriste dans la capitale jordanienne.
- Juillet-août 2016 : la bataille pour reprendre Alep cause le déplacement de milliers de personnes à qui le HCR tente de donner une aide matérielle.

2017

- Mars 2017 : le nombre de réfugiés en provenance de Syrie dépasse 5 millions de personnes.
- Juillet 2017 : on recense près de 900 000 personnes déplacées à ce moment en 2017 en lien avec les combats dans les régions de Daraa, ar Raqqa, Homs, Hama et Deir ez-Zor.

2018-2019

- 2018 : les combats se poursuivent à plusieurs endroits en Syrie malgré les accords internationaux pour la dé-escalade du conflit.
- 2018 -2019 : les discussions sur la reconstruction et le retour des Syriens en Syrie sont de plus en plus présentes, notamment dans les pays limitrophes tels que le Liban.
- Mars 2019 : la Syrie amorce sa neuvième année de guerre civile.

Annexe B – Caractéristiques sociodémographiques des douze (12) femmes rencontrées

Âge : Entre 29 et 53 ans

Lieu de résidence actuel : Québec (5); Liban (7)

Durée d'établissement au pays actuel : de 1 à 10 ans

Lieu de naissance : Damas (6); Alep et banlieue d'Alep (3); Homs (1); Kameshli (1); Syrie non spécifié (1)

Statut matrimonial : mariée (2); fiancée (1); veuve (3); célibataire (jamais mariée) (4); séparée/divorcée (2)

Nombre d'enfants : aucun (5); 1 enfant (2); 2 enfants (3); 3 enfants (2).

Langue maternelle : arabe (12)

Autres langues parlées : français (4); anglais (7); russe (1); non spécifié (3)

Appartenance religieuse : chrétienne (4); musulmane (5); druze (1); croyante ayant renoncé à sa religion (1); non spécifiée (1)

Statut migratoire au Québec : réfugiée parrainée par la collectivité (4); demandeuse d'asile (1)

Statut migratoire au Liban : enregistrée auprès du HCR (4); permis de résidence (2); non spécifié (1)

Niveau d'éducation : universitaire (7); collégial/technique (1); secondaire (1); primaire (3)

Emploi pré-migratoire rémunéré : oui (8); non (4 dont 3 femmes à la maison et 1 étudiante)

Type d'occupation pré-migratoire : enseignante de langue anglaise, assistante en comptabilité, employée d'une multinationale, intervenante psychosociale, propriétaire d'une boutique de vêtement, femme au foyer, agente de service à la clientèle, étudiante

Source de revenu actuelle : propre travail uniquement (4); propre travail et aide gouvernementale ou ONG (2); propre travail et économies (1); propre travail et membres de la famille (2); aide de dernier recours (QC) (1); assistance alimentaire ONG (1); non spécifié (1)

Habilités et loisirs : chant choral, cuisine, yoga et méditation, lecture, sports (vélo, plongée sous-marine, danse), motocyclette

Annexe C - Récits synthétisés des femmes rencontrées au Liban et au Québec

LIBAN

Ruha

Ruha est une femme syrienne âgée de 33 ans originaire d'Alep, établie au Liban depuis 5 ans avec son mari et ses 3 enfants. Avant le conflit, elle était femme à la maison, elle vivait bien, entourée de sa famille élargie et de ses enfants qui fréquentaient l'école. Ruha et sa famille ont perdu leur maison et l'usine dont ils étaient propriétaires avec le conflit. Ses enfants ne vont plus à l'école et son mari, désormais trop âgé, ne travaille pas. Le reste de leur famille est resté en Syrie. Ruha nous dit que la guerre et le déplacement ont affecté l'ensemble de la famille mentalement et émotionnellement, surtout son mari et ses enfants qui se sentent diminués à cause de la perte de statut socioéconomique. Ils souffrent de toutes les pertes de leur ancienne vie, ainsi que des difficultés auxquelles ils font face au Liban tel que le manque d'opportunités, la difficulté à payer les frais de logement, le harcèlement et l'interruption de scolarisation des enfants. Ruha travaille comme aide-ménagère à temps plein pour subvenir aux besoins de sa famille, ce qui l'expose au harcèlement de plusieurs personnes dans le voisinage ainsi que de la part de ses employeurs. Elle souligne toutefois être respectée par les voisins dans son immeuble parce qu'elle travaille pour nourrir sa famille sans avoir recours aux ressources d'aide extérieures.

Sawsan

Sawsan est une femme syrienne âgée de 32 ans originaire de Homs, établie au Liban depuis environ 4 ans. Elle est venue avec son mari et ses deux enfants. Les conditions difficiles dans lesquelles s'est effectuée leur installation ont fait apparaître de nombreux conflits entre

Sawsan et son mari, qui ont mené à de la violence conjugale et à de la violence physique. Son mari a divorcé verbalement et les a quittés sans donner de nouvelles depuis un an. Avant le conflit en Syrie, ils avaient une vie que Sawsan décrit comme heureuse, entourés de leur famille, son mari travaillant comme chauffeur de taxi. Elle est maintenant seule pour subvenir aux besoins de ses deux enfants, sans autre revenu qu'un montant minime d'assistance alimentaire d'une ONG internationale. Depuis la séparation avec son mari, ils se trouvent dans une situation résidentielle très instable, ayant eu à dormir dans la rue à deux reprises. Ils étaient hébergés par une amie syrienne de passage au Liban, mais ils devront bientôt quitter cet endroit, et Sawsan ne sait pas comment elle va réussir à trouver un autre logement sans avoir de revenu. Elle a tenté de trouver un emploi dans le passé, mais a vécu du harcèlement sexuel. Sa fille éprouve des difficultés de concentration et d'interaction avec les autres enfants à l'école. Elle limite le plus possible leurs interactions avec le voisinage, ne les laissant jamais seuls. La vie en tant que femme seule apparaît comme étant très difficile pour Sawsan : une femme sans soutien masculin est pour elle « morte socialement ». Elle mentionne avoir pensé au suicide plusieurs fois mais ne pas l'avoir fait à cause de ses enfants. Elle a très peu de contacts avec sa famille restée en Syrie, et souhaiterait, en tant que fille aînée, pouvoir aider financièrement ses frères et sœurs demeurés au pays, mais cela est impossible, dans la mesure où elle ne peut pas répondre à ses propres besoins et ceux de ses enfants.

Dilkani

Dilkani est une femme d'origine kurde âgée de 35 ans née dans la région d'Alep, établie à Beyrouth depuis deux ans. Avant le conflit, elle était mariée, femme au foyer et mère de trois

enfants. Elle considérait avoir une vie heureuse, une vie d'entraide, sans loyer à payer. Son récit est toutefois traversé par les relations difficiles avec sa belle-famille du début de sa vie conjugale jusqu'à ce jour. Pendant le conflit, son mari s'engage avec le parti kurde pour combattre l'État Islamique. Pendant son absence, Dilkani et ses enfants se déplaceront à différents endroits, perdant parfois le contact avec lui. Il meurt au combat en 2014. Le parti kurde, qui s'occupe des veuves de guerre, prend en charge tous ses besoins (logement, nourriture et soins de santé). Elle s'implique avec le parti pour s'occuper d'autres femmes veuves. Des conflits avec sa belle-famille la forceront toutefois à quitter la Syrie pour le Liban. Ils souhaitent qu'elle se remarie avec le frère de son défunt époux. Elle quitte avec ses trois enfants et sa mère âgée. Elle s'établit à Beyrouth. Leur situation financière est très précaire, son emploi d'aide-ménagère n'arrivant pas à couvrir tous les frais du quotidien. Ses enfants sont très affectés par la situation actuelle, elle sent qu'ils sont plus agressifs, qu'ils la respectent moins qu'avant. Son fils de 10 ans a travaillé pendant une courte période, mais Dilkani l'a retiré du travail pour qu'il se concentre sur l'école. La famille est « confinée » à l'intérieur du logement à cause de relations difficiles avec les voisins, et vit du harcèlement en tant que femme veuve sans soutien masculin. Dilkani est très affligée de ne pas pouvoir subvenir aux besoins de ses enfants et de ne pas pouvoir leur consacrer plus de temps. Elle se sent seule pour assumer de lourdes responsabilités. Elle craint que ses beaux-parents réclament la garde des enfants une fois l'âge légal atteint (12 ans). Dilkani soutient que la guerre est injuste pour les enfants. Elle place leur éducation et leur futur en priorité. Sa vie est orientée complètement vers le futur de ses enfants, elle dit ne plus avoir d'espoir et d'attentes pour elle-même. Elle se sent brisée à l'intérieur. Un élément positif dans le récit de Dilkani est la participation aux activités d'une association kurde active dans la défense de droits.

Layal

Layal est une femme palestinienne née en Syrie âgée de 35 ans, originaire de la ville de Damas, établie au Liban depuis 5 ans et demi. Elle est célibataire, n'a pas d'enfants et vit dans le camp palestinien de Chatila en banlieue de Beyrouth. Elle est issue d'une famille aisée. Elle faisait plusieurs allers-retours entre le Liban et la Syrie avant le conflit, pour les vacances et pour poursuivre ses études en droit. Elle est venue seule au Liban pour fuir la guerre, qu'elle n'arrivait plus à supporter après que leur maison familiale ait été complètement détruite suite à un bombardement aérien. Ses traumatismes liés à la guerre seront notamment ravivés à quelques reprises au Liban, alors qu'elle sera témoin de trois attentats à la bombe en banlieue de Beyrouth. Au fil de son séjour au Liban, Layal occupe différents emplois en tant qu'intervenante sociale (avec des réfugiés, des jeunes de la rue) et comme vendeuse. Elle relate de nombreux épisodes de harcèlement verbal et sexuel au travail et dans son quartier en tant que femme réfugiée, syrienne, palestinienne et en tant que femme seule. Elle souligne que la souffrance et la discrimination l'ont rendue plus forte et l'ont incité à dénoncer les injustices et à aider les autres. Son récit est marqué par des réflexions sur son propre parcours personnel, mais aussi par des réflexions sur l'intersection des différentes formes de discrimination que les personnes réfugiées syriennes palestiniennes vivent, d'autant plus lorsqu'elles sont des femmes. Layal est critique de l'attitude de certains représentants d'ONG locales envers les Syriens, qui donnent de fausses images des Syriens. Le fait de s'impliquer en tant qu'intervenante sociale est un élément positif de son parcours.

Fawzia

Fawzia est une femme syrienne âgée de 39 ans, établie au Liban depuis 6 ans. Mariée et mère de deux enfants, elle vit dans le camp palestinien de Burj al Shamale, à Tyre. Elle menait une bonne vie en Syrie, où les inégalités et l'insécurité dans les rues étaient moins présentes qu'au Liban. Elle vivait dans le camp palestinien de Yarmouk et exerçait le métier d'enseignante. Elle est venue au Liban avec son mari et leurs deux enfants. Son récit expose plusieurs déplacements en Syrie et au Liban. À leur arrivée, ils ont notamment partagé un logement avec 40 personnes pendant un mois et demi, pour ensuite vivre dans un foyer collectif avec 11 autres familles qui partageaient une seule cuisine. Les conditions dans lesquelles se déroule leur expérience de refuge ont un impact sur la dynamique familiale, Fawzia et son mari se disputant beaucoup plus qu'avant et leurs personnalités ayant changé. Les enfants vont à l'école mais vivent du harcèlement à cause de leur nationalité syrienne. Ils vivent encore à ce jour le trauma de la guerre, que Fawzia tente de les aider à surmonter. Elle s'est d'abord ainsi impliquée comme bénévole, puis elle a suivi plusieurs ateliers de perfectionnement, de développement du pouvoir d'agir et elle donne maintenant ces ateliers elles-mêmes à d'autres femmes afin de les aider dans leur vie quotidienne, notamment afin de sortir des cycles de violence. C'est elle qui fait vivre la famille avec ses revenus, la famille n'ayant pas les moyens de payer deux permis de travail officiels. Fawzia affirme se sentir maintenant plus forte, même si elle n'oublie pas complètement les difficultés à travers lesquelles elle et sa famille sont passées, notamment la disparition de son mari pendant 2 mois alors qu'il tentait de rejoindre l'Europe par la mer et qu'il a été capturé aux frontières de l'Irak. Elle sent qu'elle doit assumer la responsabilité de soutenir sa famille financièrement, elle doit travailler et gérer cette situation.

Susana

Susana est une femme syrienne âgée de 31 ans originaire de Damas. Fille d'un colonel de l'armée syrienne et d'une mère libanaise, elle connaît une vie facile où elle ne manque de rien, ponctuée d'allers-retours fréquents entre la Syrie et le Liban pour aller visiter sa famille maternelle établie dans la vallée de la Bekaa. Elle nous dit d'emblée que son histoire est assez différente de celle des autres car elle n'est pas venue d'une situation difficile vers une situation encore plus difficile. Venue au Liban en 2012 pour un séjour qui devait être transitoire en attendant de partir aux Émirats Arabes Unis pour débiter un nouveau contrat de travail, elle y demeurera de manière inattendue. Le conflit qui s'intensifie mène la compagnie aérienne pour laquelle elle devait travailler à annuler son contrat. Susana vit alors dans la vallée de la Bekaa avec sa famille maternelle, et décide de s'impliquer auprès des familles réfugiées qui arrivent de plus en plus massivement dans la région. Elle dirigera une école pour enfants réfugiés en partenariat avec une organisation chrétienne, mais vivra d'importants conflits avec des figures d'autorité religieuses établies dans la région, qui bouleverseront son existence et ses relations avec sa famille. Ce conflit sera à l'origine de profondes transformations dans la vie de Susana, qui la mènent à se distancer de sa famille, à vivre en colocation avec d'autres jeunes femmes à Beyrouth, à rompre avec son fiancé de longue date et à renoncer à sa religion (musulmane sunnite). Susana n'a pas de difficulté à trouver du travail dans le service à la clientèle, en tant que gestionnaire d'écoles pour réfugiés et finalement en tant qu'intervenante psychosociale, mais elle vit de multiples expériences de harcèlement sexuel par ses employeurs. Elle développe un problème de douleur chronique aux pieds, dont les médecins n'arrivent toujours pas à identifier la cause à ce jour. Toutes ces difficultés et transformations l'amènent à se réorienter vers le travail social auprès des personnes réfugiées, un élément qu'elle considère comme une source

de stabilité dans son existence. Susana vit un conflit intérieur dans sa nouvelle quête d'indépendance, d'abord en raison des pressions de sa famille, mais aussi en raison de son sentiment de responsabilité envers eux. Elle développe de nouveaux passe-temps sportifs et elle souhaite aller poursuivre des études à l'étranger.

Elvira

Elvira est une femme syrienne âgée de 29 ans originaire de Kameshli dans le nord de la Syrie. Son père est syrien et sa mère est libanaise. Issue d'un milieu conservateur où il n'est pas bien vu pour une jeune fille de quitter sa famille pour faire des études seule, elle décide de rejoindre sa sœur aînée vivant au Liban avec son mari libanais et de faire des études universitaires en sociologie. Elle s'installe à Beyrouth en 2008 et ne connaît aucune difficulté financière, alors que son père couvre ses dépenses. Lorsque le conflit éclate, sa mère et ses deux sœurs la rejoignent. Leur père choisit de rester en Syrie parce qu'il ne veut pas abandonner ses propriétés foncières et qu'il a également deux autres femmes. Il cesse de soutenir Elvira, sa mère et ses sœurs financièrement. Elvira et ses deux sœurs doivent donc commencer à travailler pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leur mère. Elles déménageront à plusieurs reprises en banlieue de Beyrouth. Elvira mentionne trouver davantage d'opportunités au Liban en tant que femme, notamment en matière de travail. La région d'où elle vient en Syrie était rurale et très conservatrice, le rôle des femmes étant de se marier et de s'occuper de leur foyer. Malgré cette plus grande liberté en tant que femme, elle trouve difficile de devoir assumer la responsabilité financière de la famille. Le coût de la vie est élevé et elle n'est pas habituée à penser aux dépenses du ménage (loyer, eau, électricité, internet, etc.). Sa mère fait des allers-retours

constants entre Beyrouth, la vallée de la Bekaa, où leur famille élargie est établie, ainsi que la Syrie où une autre de ses filles vit encore. Pour Elvira, avec ou sans la guerre, on continue à vivre, la vie continue...

QUEBEC

Nadia (2 entrevues)

Nadia est une femme syrienne âgée de 32 ans qui a grandi en Syrie. Issue d'une famille qu'elle qualifie de mélange « traditionnelle et ouverte », elle mène une vie très active en Syrie. Elle est enseignante d'anglais dans une école privée en banlieue d'Alep. Avec 4 de ses collègues, elles forment un groupe d'amies très unies, toutes différentes les unes des autres, mais très proches. Lorsque le conflit éclate et que les activités de l'école diminuent et cessent éventuellement, Nadia quitte pour faire un certificat d'enseignement de l'anglais en Turquie où elle restera finalement pendant 3 ans. Elle trouve un emploi comme enseignante d'anglais à des adultes, vit ses premières expériences amoureuses et sexuelles. Elle vit un stress important lié à sa santé sexuelle, qui la suit jusqu'à son arrivée au Québec. Ses parents et son frère fuient également la Syrie, ils entament les démarches de parrainage en tant que réfugiés au Québec, où des membres de leur famille sont établis depuis longtemps. Ils tentent de convaincre Nadia de les rejoindre, qui s'y résigne finalement. Après avoir perdu son emploi en Turquie, elle quitte pour le Liban et soumet son dossier de parrainage. En quelques mois elle se retrouve au Québec, où elle s'installe temporairement avec des membres de sa famille. Elle décide ensuite de louer une chambre en colocation au centre-ville, dans une décision volontaire de s'établir loin du « noyau » de concentration arabophone de Montréal. Elle se sent très seule au début, même si elle est entourée de plusieurs membres de sa famille dont ses parents et son frère. Malgré sa

connaissance des deux langues officielles, le fait qu'elle partage déjà plusieurs valeurs du Québec et qu'elle trouve facilement un emploi, Nadia vit un isolement profond. Elle utilise beaucoup les réseaux sociaux, souhaitant rencontrer quelqu'un, mais aussi pour socialiser. Elle rencontre celui qui deviendra son fiancé et son meilleur ami, avec qui elle développe une très belle complicité. Ils parlent rapidement de mariage. Au moment de l'entrevue, ils sont en plein préparatifs de mariage. Le couple vit un stress financier important, qui est inhabituel pour Nadia. Nadia réfléchit beaucoup aux questions d'intégration des familles syriennes à Montréal, notamment en matière d'éducation sexuelle, de relations amoureuses, d'attitudes envers les garçons et les filles, etc.). Elle vit elle-même certaines tensions dans la relation avec ses parents, liés à son désir de « voler de ses propres ailes » sans le soutien financier et les conseils/l'interférence de ses parents. Montréal est sa destination finale, l'endroit où elle choisit « d'arrêter de fuir vers l'avant ».

Rasha

Rasha est une femme syrienne née à Damas. Elle vit à Montréal depuis un an et demi avec son fils âgé de 12 ans. Ils ont été parrainés par la famille de son défunt mari établie à Ottawa de longue date. Le récit de Rasha porte sur leur vie au Québec, spécifiant d'emblée qu'elle ne souhaite pas aborder le passé avant leur arrivée. Elle nous parle de ses difficultés initiales en lien avec l'installation dans un pays dont elle ne maîtrisait pas la langue, ni la compréhension du système de santé. La transition de son fils de la classe d'accueil au programme de première secondaire régulier se fait un peu difficilement, Rasha s'inquiétant de son manque de socialisation et de son usage constant du téléphone cellulaire. Son récit est toutefois marqué par

les nombreuses réussites du quotidien, dont l'apprentissage du français et le début d'un emploi à temps plein en français dans une épicerie. Elle est très fière, aime ses collègues et patrons ainsi que son travail. Rasha et son fils ont récemment déménagé dans un appartement confortable à proximité de l'école de son fils et de l'église qu'elle fréquente. Elle a également noué dans la dernière année une amitié avec une femme québécoise qui a déjà habité en Syrie. Elle sent les barrières de la langue tranquillement tomber. Elle aime la société québécoise et souhaite s'y intégrer.

Dima (2 entrevues)

Dima est une femme syrienne âgée de 33 ans originaire de Damas. À l'âge de 14 ans Dima perd sa mère d'un cancer. Son père se remarie rapidement après et quitte le pays pour s'établir dans les Caraïbes. Dima reste seule en Syrie avec son frère aîné. Elle effectue des études universitaires en littérature anglaise et travaille pour une grande compagnie américaine. Quelques années avant le début du conflit, elle rencontre celui qui deviendra son futur mari par Internet. Il s'agit d'un ami de son frère établi en France pour faire ses études de doctorat. Il lui rend visite en Syrie après plusieurs mois d'échanges virtuels et ils décident de se marier une fois qu'il aura terminé ses études et qu'il sera rentré en Syrie. Le conflit éclate entre temps. Dima doit effectuer ses préparatifs de mariage en étant seule, achetant même sa robe de mariée sous les bombes. Le mariage a lieu, le jeune couple construit sa maison, Dima tombe enceinte. Au 7^e mois de grossesse, elle apprend que son mari obtient un diagnostic de cancer. Il quitte la Syrie pour se faire soigner en France, espérant ainsi pouvoir guérir et voir sa fille. Dima accouche seule sous les bombes qui touchent l'hôpital. Son mari décèdera à peine quelques

semaines plus tard, sans avoir vu sa fille et sans que Dima puisse le rejoindre. Dima est plongée dans une stupeur intense, ne comprenant pas tout ce qui lui arrive. Un ami de son mari lui offre de se faire parrainer par un groupe d'étudiants canadiens. Les préparatifs vont très rapidement et à peine 3 mois plus tard, elle arrive à Toronto. Les premiers mois sont très difficiles, elle est laissée à elle-même et vit dans un appartement cher dans le sous-sol d'une famille irakienne. Un malentendu s'était glissé, les parrains croyaient que l'église locale s'occuperait d'elle. Dima fait des démarches par elle-même pour déménager à Montréal, où elle perçoit les logements comme étant moins cher et la ville plus conviviale. Arrivée ici, elle s'inscrit en francisation. Elle occupe aussi de petits boulots. C'est difficile pour elle car elle doit s'absenter fréquemment en raison de problèmes de santé de sa fille. Dima réalise alors qu'elle doit être présente pour sa fille qui devra subir une opération. La situation de femme et de mère seule lui pèse. Sa trajectoire est marquée par une grande solitude, qui se perpétue ici. Dima a toutefois établi de bonnes relations avec un de ses parrains et un groupe de dames canadiennes à Toronto avec qui elle a pu s'ouvrir sur son deuil et ses difficultés. À Montréal, elle a fait la connaissance de plusieurs Syriens qui vivent à proximité d'elle, mais il est difficile pour elle d'entretenir des relations. Elle souhaite faire venir son frère aîné qui est désormais exempt du service militaire. Il est seul en Syrie et elle souhaiterait avoir son soutien. Dima est néanmoins contente d'être au Canada malgré les difficultés. Elle ne se sent pas comme une réfugiée, elle sent qu'elle est traitée de manière humaine. Elle se réjouit à l'idée de devenir citoyenne.

Maya

Maya est une femme syrienne originaire d'Alep âgée de 33 ans. Elle a fait des études universitaires en psychologie et en orthophonie et travaillait auprès de femmes réfugiées et déplacées internes avec deux organisations internationales. Elle mentionne avoir vraiment beaucoup apprécié ce travail, mais avoir senti par moments que c'était difficile pour elle, étant elle aussi en train de vivre des enjeux similaires aux femmes pendant la guerre. Maya ne souhaitait pas du tout quitter la Syrie au moment où elle a entamé les démarches de parrainage. C'est sa famille qui ont mis de la pression sur elle. Les choses se sont déroulées trop vite pour elle, à peine 6 mois et elle se retrouvait au Canada. Elle est la dernière de son groupe d'amis à avoir quitté le pays. Son père est resté un an de plus qu'elle en Syrie, puis les a finalement rejoints. Une des sœurs de Maya et son mari établis en Ontario depuis plus de 10 ans l'ont parrainée en partenariat avec une organisation religieuse, et l'ont accueillie pendant les premiers mois de son arrivée. Elle est ensuite venue rejoindre sa mère et son autre sœur établies à Montréal, puis c'est son père qui les a rejointes. La migration a rapproché Maya de ses sœurs et de leurs enfants, et a aussi contribué à améliorer sa relation avec ses parents. Elle négocie son sentiment d'être totalement responsable d'elle-même et de sa vie dans le nouveau contexte auquel sa famille est confrontée, alors qu'en Syrie, elle se sentait plus dépendante de ses parents. Dès son arrivée, Maya s'inscrit à des activités de bénévolat et des cours de langue. Elle apprend vite puisqu'elle avait appris le français à l'école en Syrie. Elle trouve un emploi à temps partiel comme intervenante sociale dans un milieu de travail francophone et reprend des études universitaires à la fois pour se distancer de l'intervention, pour laquelle elle se sent moins disponible, mais aussi pour acquérir un diplôme québécois. Maya emploie souvent la formulation « j'ai résisté » en parlant de changements auxquels elle a eu à faire face. Elle se dit « hésitante » face aux changements de vie, mais sent qu'elle tend de plus en plus vers un

équilibre. Des séances de thérapie avec une psychologue spécialisée ainsi que la participation à un groupe de discussion d'une organisation qui l'a mis en contact avec des personnes issues de la société d'accueil et d'autres personnes réfugiées lui ont fait beaucoup de bien.

Sahar

Sahar est une femme syrienne d'origine druze née à Damas, mais qui a grandi et a passé une bonne partie de sa vie à Sweida. Mariée à l'âge de 14 ans, elle a eu deux enfants. Pendant ses 18 ans de mariage, pendant lesquelles elle nous dit ne pas avoir été heureuse, elle a appris et a exercé différents métiers tels que la coiffure et la couture. Elle a divorcé après 18 ans de mariage et a continué à travailler, pour éventuellement posséder sa propre boutique de vente de vêtements à Damas. Son fils l'aidait à la gestion jusqu'à son départ pour travailler aux Émirats Arabes Unis puis en Thaïlande. Lorsque la guerre éclate, elle vit à Damas dans la maison qu'elle et son fils ont achetée. Elle retournera à Sweida auprès des membres de sa famille, mais elle continue à assumer seule la responsabilité de sa survie. L'aggravement de la situation sécuritaire, les menaces de kidnapping et le manque d'électricité et d'eau la poussent à quitter. Ne pouvant rejoindre son fils établi au Danemark et sa fille en Arabie Saoudite, elle obtient un visa américain. Elle séjourne une semaine chez ses nièces établies là-bas et passe la frontière canadienne de manière irrégulière afin de déposer une demande d'asile. Les premiers mois de son installation, Sahar vit dans un état de peur et d'isolement. Elle craint de se déplacer en métro, ne sortant que lorsqu'une personne qu'elle a connue à son arrivée vient la chercher et sort avec elle. La barrière linguistique est très forte, la limitant dans ses déplacements, son recours aux services de santé et dans ses communications de la vie de tous les jours. Malgré tous ses efforts,

elle dit avoir de la difficulté à retenir l'information et à apprendre la langue. Le récit de Sahar est donc traversé par une souffrance et un sentiment de solitude qui prennent racine alors qu'elle est très jeune et qui se poursuit aujourd'hui. Elle vit présentement dans un appartement situé dans le sous-sol d'une dame qui lui a été référée par une église, mais qui exerce un contrôle important sur sa vie quotidienne. Le manque d'accès aux services en tant que demandeuse d'asile complique grandement son installation au Québec. Malgré toutes ses difficultés elle a l'espoir d'apprendre la langue, le français ou l'anglais. Elle souhaite l'apprendre pour reprendre son indépendance. Elle souhaite pouvoir faire ses démarches seules et trouver un travail qu'elle aime. Elle a également espoir de trouver une tranquillité d'esprit et de dormir dans un appartement où elle se sentira enfin chez elle.

Annexe D - Affiche de recrutement du projet principal (Québec)

Recrutement pour participation une recherche

Vous êtes une femme réfugiée en provenance de Syrie?

Nous souhaitons vous rencontrer pour entendre votre point de vue!

En quoi consiste votre participation?

- ⇒ Prendre part à une entrevue individuelle d'environ 90 minutes concernant votre expérience en tant que femme réfugiée au Québec (défis, difficultés, stratégies au quotidien)
- ⇒ L'entrevue individuelle est menée au moment et au lieu de votre choix
- ⇒ Toute information recueillie auprès de vous sera CONFIDENTIELLE.

Qui peut participer?

- ✓ Femmes réfugiées en provenance de Syrie installées depuis plus de 6 mois
- ✓ Ayant 18 ans ou plus et étant volontaire

Interprète disponible

Une rétribution de 20\$ est remise afin de compenser vos frais potentiels liés à la participation à la recherche, tels que le transport.

Objectifs de la recherche

- 1) Décrire les parcours de refuge des personnes réfugiées en provenance de Syrie au Québec et au Liban ;
- 2) Identifier les identités importantes pour elles et qui structurent leur parcours et leur intégration ;
- 3) Identifier les formes de discrimination dont elles sont victimes ainsi que les formes d'inclusion et comment cela les affecte selon le contexte du pays d'accueil ;
- 4) Identifier les stratégies de résistance et d'adaptation développées par les personnes réfugiées, et cela, en lien avec leur société d'accueil ;
- 5) Jeter les bases de création d'un outil d'intervention.

Personne-contact pour obtenir plus d'informations et/ou pour planifier une entrevue :

Myriam Richard, étudiante à la maîtrise

Roxane Caron, professeure à l'École de travail social de l'Université de Montréal

Annexe E – Guide d’entretien (Québec et Liban)

Guide d'entretien

Laius de départ :

J'aimerais maintenant que vous me parliez de vous.

Laissez la femme commencer là où elle veut. Si elle ne sait pas par où commencer, on peut préciser : *Allez-y comme vous le pensez.* On peut aussi la guider en disant quelque chose comme : *Vous pouvez me parler si vous voulez de votre vie en Syrie avant le conflit, pendant le conflit et de votre déplacement vers le Québec/Liban.* Pendant l'entrevue, suivre la femme dans son histoire et essayer de valider les repères temporels. Arrêtez l'entrevue quand la participante semble avoir atteint une limite en disant : *Le temps file et la rencontre nous a permis de parler de plusieurs choses. Je sens que nous aurions encore plusieurs aspects à discuter, mais je vous suggère qu'on s'arrête ici et qu'on poursuive à la prochaine rencontre...*

Thèmes de relance :

- Votre vie en Syrie avant le conflit
- Votre vie en Syrie pendant le conflit
- Déplacement vers le ou les pays de transit et/ou au pays de réinstallation
- Statut légal au pays (pays actuel et dans autres pays de transit le cas échéant)
- Conditions de vie et leur évolution
- Conditions d'habitation et leur évolution
- Contexte de réception au pays (et dans pays de transit le cas échéant)
- Activités quotidiennes (et évolution dans le parcours)

- Une journée typique au Québec/Liban
- Une journée typique en Syrie
- Rôle et place en tant que femme dans la famille et la communauté
- Place du réseau social et communautaire
- Difficultés rencontrées durant le parcours :
- Stratégies (actions, démarches) individuelles et collectives déployées pour faire face aux difficultés, pour changer/améliorer la situation
- Raison d'avoir accepté de nous parler

Données sociodémographiques

- 1) Quel est votre lieu de naissance ?
 - a) Depuis quand êtes-vous au Canada/Liban?
 - b) Dans quelle ville vivez-vous maintenant?
 - c) Quel type de logement/habitation habitez-vous (nombre de pièces)?
 - d) Combien de personnes vivent dans cet espace?
- 2) Quel est votre statut social (marital) (célibataire, en union libre, mariée, séparée/divorcée, veuve) ?
- 3) Avez-vous des enfants? Si oui :
 - a) Combien?
 - b) Où vivent-ils?
- 4) Avez-vous fait des études? Le cas échéant, jusqu'à quel niveau?
- 5) Occupez-vous un emploi? Quel type d'emploi est-ce?

- 6) Quel est votre principale source de revenu?
- 7) Comment vous définissez-vous en termes d'origine ethnique?
- 8) Comment décririez-vous vos pratiques ou croyances spirituelles ou religieuses?

Conclusion de l'entrevue et remerciements

Avant de terminer souhaitez-vous ajouter quelque chose à notre discussion? Je vous remercie sincèrement pour cet entretien. Ce que vous nous avez dit aujourd'hui va rester confidentiel. On se revoit donc dans environ 1 semaine (Prendre rendez-vous et demander si la femme autorise l'intervieweuse ou l'interprète à la contacter pour confirmer l'entrevue 24 heures avant le moment prévu). Merci encore!

Annexe F - Consentement à la confidentialité des interprètes (Québec et Liban)



Engagement à la confidentialité À l'intention des interprètes

**PROJET DE RECHERCHE : Femme, syrienne et réfugiée : Être et devenir.
Perspective transnationale sur les appartenances identitaires et les parcours de refuge de
femmes réfugiées syriennes au Québec et au Liban (Projet CERAS-2017-18-152-P)**

Chercheuse principale : Roxane Caron, professeure adjointe, École de travail social, Université de Montréal

Étudiante à la maîtrise : Myriam Richard, étudiante à la maîtrise, École de travail social, Université de Montréal

CONDITIONS DE L'ENGAGEMENT

En tant qu'interprète collaborant au projet de recherche mentionné ci-dessus, je, soussignée, reconnais avoir été informée de mon devoir de confidentialité à l'égard des participantes et des données recueillies dans le cadre du présent projet de recherche.

Je reconnais que, pendant la durée des services, j'aurai accès à certains renseignements confidentiels en lien avec le projet de recherche.

Par la présente, je m'engage à ne pas (directement ou indirectement) utiliser, divulguer, entraver, vendre, transmettre, donner, faire circuler ou autrement exploiter pour mon propre bénéfice ou celui d'un tiers, quel qu'il soit, ni rendre public tout renseignement confidentiel faisant l'objet de cette entente et défini comme suit :

Renseignement confidentiel : signifie tout renseignement, donnée ou travail, peu importe sa forme, en lien avec le projet, y compris, sans s'y limiter, les fichiers et dossiers relatifs au projet, dans la mesure où un tel renseignement ne fait pas autrement partie du domaine public.

Je m'engage ainsi formellement :

- À ne discuter des renseignements confidentiels échangés dans le cadre de ce projet de recherche qu'avec la chercheuse responsable du terrain, l'assistante de recherche ou les personnes présentes pendant l'entretien;
- À ne pas utiliser les données échangées dans le cadre de ce projet à d'autres fins que celles prévues par le devis de recherche ;
- À prendre les dispositions nécessaires pour protéger l'identité des participantes à la recherche

Je comprends que je suis passible de sanctions si je contreviens aux obligations mentionnées ci-haut.

Nom (en lettres moulées)

Signature

Date